

BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

J
103
H72
1963

CANADA. PARLEMENT. SENAT.
COMITE SPECIAL D'ENQUETE
SUR LA GERONTOLOGIE.

Délibérations.

G4 A42 DATE	NAME - NOM
MAR 14 1971	<i>Delia B. Budge</i>
89-11-14	[REDACTED]

Canada. Parlement. Sénat. Comité
spécial d'enquête sur la gérontologie,
✓

J
103
H72
-1963
G4
A42



Première session de la vingt-sixième législature
1963

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR LA GÉRONTOLOGIE

Fascicule 1

SÉANCE DU JEUDI 17 OCTOBRE 1963

Président: L'HONORABLE DAVID A. CROLL

Vice-président: L'HONORABLE J. CAMPBELL HAIG

TÉMOIN:

M. David A. Morse, directeur général du Bureau international du travail
à Genève

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1963

29558-4-1

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR LA GÉRONTOLOGIE

Président: l'honorable David A. Croll

Vice-président: l'honorable J. Campbell Haig

Les honorables sénateurs

Blois
Brooks
Croll
Dessureault
Fergusson
Gershaw
Grosart
Haig
Hollett
Inman

Jodoin
Lefrançois
Macdonald (*Brantford*)
McGrand
Pearson
Quart
Rœbuck
Smith (*Queens-Shelburne*)
Smith (*Kamloops*)
Sullivan—20

(Quorum 7)

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat en date du lundi 29 juillet 1963:

Suivant l'ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck:

Qu'un Comité spécial du Sénat soit institué en vue d'étudier le problème que comporte une amélioration du bien-être des personnes âgées et vieillissantes, pour leur assurer la jouissance d'un revenu convenable, en recourant à des services et des facilités adéquats, d'une nature positive et préventive, afin que les personnes d'un âge avancé puissent continuer à vivre dans des conditions saines et utiles en leur qualité de membres de la communauté canadienne, et constater le besoin d'une coopération maximum tendant au but visé, à tous les niveaux du gouvernement.

Que le Comité soit composé de vingt honorables sénateurs, devant être désignés plus tard.

Que le Comité soit autorisé à s'assurer les services de techniciens et autres employés qu'il jugera nécessaires aux fins de cette enquête.

Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire documents et dossiers, à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat et,

Que le Comité soit requis de faire rapport à cette Chambre de ses conclusions, de temps à autre, aussi de présenter les recommandations qu'il jugera opportunes.

Après débat, la motion mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Macdonald, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Brooks, C.P.—:

Que le Comité spécial du Sénat institué en vue d'étudier le problème que comporte une amélioration du bien-être des personnes âgées et vieillissantes, pour leur assurer la jouissance d'un revenu convenable, en recourant à des services et des facilités adéquats, d'une nature positive et préventive, afin que les personnes d'un âge avancé puissent continuer à vivre dans des conditions saines et utiles en leur qualité de membres de la communauté canadienne, et constater le besoin d'une coopération maximum tendant au but visé, à tous les niveaux du gouvernement, soit composé des honorables sénateurs Blois, Brooks, Croll, Dessureault, Fergusson, Gershaw, Grosart, Haig, Hollett, Inman, Jodoin, Lefrançois, Macdonald (*Brantford*), McGrand, Pearson, Quart, Roebuck, Smith (*Kamloops*), Smith (*Queens-Shelburne*) et Sullivan.

Après débat, la motion mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
J. F. MacNeill.

PROCÈS-VERBAL

JEUDI 17 octobre 1963.

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité spécial d'enquête sur la gérontologie se réunit aujourd'hui à 10 heures du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Croll (*président*), Blois, Brooks, Fergusson, Gershaw, Grosart, Hollett, Inman, Jodoin, Lefrançois, McGrand, Pearson, Quart, Smith (*Queens-Shelburne*) et Sullivan (15).

Aussi présent: M. R. E. G. Davis, conseiller spécial.

M. David A. Morse, directeur général du bureau international du Travail, Genève, témoigne.

A 11 h. 15 du matin, le Comité s'ajourne au jeudi 24 octobre, à 10 heures du matin.

Certifié conforme.

Le sous-chef de la Division des comités,
John A. Hinds.

SÉNAT

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR LA GÉRONTOLOGIE

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, jeudi 17 octobre 1963.

Le Comité spécial d'enquête du Sénat sur la gérontologie, institué en vue d'étudier le problème que comporte une amélioration du bien-être des personnes âgées et vieillissantes, se réunit aujourd'hui à 10 heures du matin.

L'honorable David A. Croll (*président*) occupe le fauteuil.

Le PRÉSIDENT: Messieurs les sénateurs, le Comité spécial d'enquête sur la gérontologie, institué par le Sénat, tient aujourd'hui sa première réunion générale.

Nous avons l'avantage d'avoir parmi nous à cette occasion M. David Morse, directeur général de l'Organisation internationale du Travail.

M. Morse compte parmi les grands et distingués membres du service public à l'échelle internationale. Les Canadiens, tout particulièrement ceux qui assistent chaque année aux réunions à Genève, le connaissent bien et ont pour lui une très grande estime.

Le ministère du Travail me fait savoir qu'il envoie chaque année une délégation à l'O.I.T., composée de représentants des travailleurs, des employeurs et du gouvernement qui tous tirent profit de leur visite à Genève.

Les relations entre l'O.I.T. et le Canada ont un caractère un peu spécial. Pendant la guerre, en même temps qu'à d'autres réfugiés, nous lui avons offert un gîte à Montréal et elle n'a jamais oublié cette marque d'amitié.

Je puis aussi recommander M. Morse pour une autre raison. Il est Américain et nous considérons les Américains comme nos voisins et nos amis les plus chers.

M. Morse s'est distingué pendant la guerre. Au cours d'un entretien avec lui, j'ai découvert que j'avais eu à suivre certaines de ses directives intéressant le travail durant la seconde guerre mondiale.

Il a été secrétaire adjoint au Travail sous le président Truman et pendant un certain temps secrétaire par intérim au Travail. Il est directeur général de l'Organisation internationale du Travail depuis 1948.

Messieurs les sénateurs, il y a quelques années, l'O.I.T. a fait une étude spéciale du problème des travailleurs vieillissants, considéré dans son ensemble. Il est donc très heureux pour nous que, à l'occasion d'une visite de quelques jours au Canada pour voir le premier ministre, le ministre des Affaires extérieures, le ministre du Travail et ses nombreux amis au ministère du Travail, il ait bien voulu nous accorder quelques instants en dépit d'un programme très chargé. Nous lui en sommes très reconnaissants.

Nous avons aussi parmi nous aujourd'hui le sous-ministre du Travail, M. George V. Haythorne; le représentant de l'Organisation internationale du Travail à Ottawa, M. A. H. Brown; M. John Mainwaring, du ministère du Travail; M. G. Schonning, également du ministère du Travail qui collaborera à certains travaux du Comité. Nous accueillons aussi parmi nous un Canadien très distingué, M. Robert Cox, de Montréal, qui est également de l'O.I.T.

Vous avez maintenant la parole, monsieur Morse.

M. David A. Morse, directeur général de l'Organisation internationale du Travail: Monsieur le président et messieurs les sénateurs, comme on vient de

vous le dire, je suis directeur général du Bureau international du Travail, dont le siège se trouve à Genève (Suisse). Avant d'aborder le sujet principal, je pourrais peut-être vous dire quelques mots de l'Organisation internationale du Travail, bien que je sois convaincu que la plupart d'entre vous la connaissent très bien. Notre organisation se compose de représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs de 108 pays. Elle favorise la collaboration parmi ces groupes et dans ces pays en ce qui a trait à la politique en matière de travail et de conditions sociales à l'échelle internationale. Le Canada est membre de l'Organisation internationale du Travail depuis sa fondation en 1919. Et il est une des 10 grandes nations industrielles qui sont automatiquement autorisées à siéger au Conseil d'administration de l'O.I.T. Le Conseil d'administration est le conseil élu par la Conférence, composée de délégués gouvernementaux, ouvriers et patronaux des 108 pays, pour déterminer le programme et les lignes de conduite de l'Organisation. Il m'appartient ensuite, et c'est à la fois un devoir et un privilège, de les exécuter. Le Conseil d'administration compte à l'heure actuelle quelque 44 membres. Les employeurs et les syndiqués du Canada sont aussi représentés au sein du Conseil d'administration. Le Canada a été plus qu'un membre actif et constant de l'O.I.T. depuis la première heure; il a été un ferme soutien pour l'Organisation, sur qui l'O.I.T. a compté, comme votre président vient de le dire, à ses heures les plus difficiles, particulièrement durant les années de guerre lorsqu'on nous a installés à Montréal. C'est au cours de la seconde guerre mondiale que nous avons eu un siège temporaire à Montréal et, ainsi, nous avons pu survivre et nous préparer à notre rôle pour la période d'après-guerre dans laquelle nous vivons et fonctionnons maintenant.

Je suis donc très heureux d'être en mesure de comparaître devant un comité du Sénat du Canada, si ma présence ici peut témoigner encore une fois des liens étroits qui unissent l'Organisation internationale du Travail et votre merveilleux pays. Mais j'en suis heureux pour une autre raison aussi, car le sujet à l'étude du présent comité spécial, la question de la gérontologie, a compté pour beaucoup dans mes préoccupations en matière de conditions sociales ces dernières années.

Notre Conférence porte le nom de Conférence internationale du Travail. En 1961, elle a adopté à l'unanimité une résolution concernant les problèmes des travailleurs âgés, priant instamment les États membres de l'O.I.T. et les organisations ouvrières et patronales:

...lorsqu'ils élaborent leurs programmes économiques et sociaux de tenir compte tout spécialement des besoins particuliers des travailleurs âgés, manuels et autres, pendant qu'ils travaillent encore et après leur retraite, ainsi que de la participation des travailleurs âgés au développement économique et social.

Cette résolution a effectivement raffermi mon intention à laquelle j'ai donné suite en 1962, de présenter à la Conférence internationale du Travail, dans mon rapport annuel, un relevé des difficultés des personnes âgées au travail et après la retraite. Mon principal objectif était d'attirer l'attention sur la nécessité pour les ministères du Travail, les services de placement, les institutions d'assistance sociale, les organisations patronales et les syndicats ouvriers d'accorder une attention toute spéciale aux difficultés des personnes âgées. Vous comprendrez donc pourquoi je suis tout particulièrement heureux d'être la première personne à comparaître devant le présent Comité spécial du Sénat du Canada.

Je pourrai, bien entendu, vous fournir des exemplaires du rapport que j'ai mentionné, si vous jugez que ce rapport pourrait vous être utile. Et, advenant que, dans le cours de votre travail ou à n'importe quel moment, vous jugez que l'O.I.T. peut vous aider en vous fournissant des renseignements ou en vous faisant part de l'expérience d'autres pays dans ce domaine, ou de n'im-

porte quelle autre façon, je tiens à vous dire, monsieur le président et messieurs les sénateurs, que je considère de mon devoir envers un État-membre de faire en sorte de vous donner toute l'aide possible. Permettez-moi d'ajouter cependant que mon offre n'est pas entièrement désintéressée; l'O.I.T. et ses autres États-membres profiteront grandement du travail de votre Comité. Lorsque j'ai préparé mon rapport sur les personnes âgées, j'ai constaté que, dans ce domaine de préoccupation sociale, bon nombre d'initiatives venaient du Canada. Cependant, la création de votre Comité montre que les Canadiens de tous les partis estiment comme moi que ce qu'on accomplit présentement est loin d'être suffisant. L'étude que vous allez faire des problèmes relatifs à la gérontologie et vos recommandations, tout en se rapportant particulièrement aux conditions qui existent au Canada, seront suivies et utilisées par d'autres pays qui prennent actuellement conscience de la nécessité absolue de créer un nouvel intérêt public à l'égard de leurs citoyens âgés. Grâce au travail que vous accomplirez, le Canada donnera le pas aux autres pays dans ce domaine.

Je considère particulièrement avantageux de paraître devant vous au début de vos délibérations car, ne connaissant pas particulièrement le point de vue canadien des questions que vous devez discuter, j'estime que mes observations porteront plus pertinemment sur la façon générale d'aborder le sujet. A mon sens, les problèmes qui concernent les personnes âgées, tout comme ceux qui concernent les jeunes, sont ceux de la société en général. Ils s'étendent à toute la série de problèmes sociaux et, pour les aborder de façon constructive, il faut les envisager à la lumière des tendances et des aspirations de la société en général.

Il nous faut éviter, à mon avis, d'aborder ces problèmes séparément pour ne pas perdre ce point de vue général; autrement, nous risquerions d'aboutir à des programmes qui s'opposeraient, certains visant à accorder une protection spéciale aux personnes âgées tandis que d'autres favoriseraient plutôt les jeunes ou d'autres groupes de la société et nul peut-être ne tiendrait suffisamment compte des exigences de l'expansion économique en général et de l'intérêt de tous ensemble.

Évidemment, les personnes âgées sont plus vulnérables au changement que les autres groupes de la société. Malgré la protection qu'on leur accorde en raison de leur ancienneté et malgré diverses autres dispositions, elles sont moins en mesure de se défendre et plus facilement distancées au cours de la marche impitoyable vers le «progrès».

Ce qu'elles réclament de la société est souvent ignoré ou rejeté en faveur des éléments plus jeunes et plus dynamiques de la population. Leurs besoins n'ont jamais été exposés comme ceux des jeunes en vue d'y apporter une attention et une étude pressante, et leur voix n'a jamais bien su se faire entendre. Cependant, si nous voulons reconnaître en toute justice les droits que possèdent les personnes âgées particulièrement en raison de leur vulnérabilité, nous le devons faire en élaborant des programmes conformes en tout point aux objectifs que le Comité vise à atteindre sur le plan social et économique; permettez-moi d'insister là-dessus.

On vous a demandé d'examiner un aspect de la question sociale et je soutiens que vous ne pouvez le faire de façon efficace sans considérer d'abord la société dans son ensemble. C'est dire qu'il faut vous demander quelles sont les principales tendances et les conditions sociales qui peuvent avoir une influence sur la situation des personnes âgées, quels buts communs poursuivent actuellement le gouvernement et le peuple du Canada, quelle structure sociale ils veulent créer pour l'avenir et comment on peut définir, relativement aux personnes âgées, des programmes qui s'adaptent à ces tendances et qui contribuent à la réalisation de ces objectifs.

A mon point de vue, il existe cinq tendances principales qui indiquent plus clairement les objectifs à viser et le programme à définir et ce sont ces tendances qui déterminent le cadre du programme.

Je veux tenter de vous exposer ce matin en quoi consistent ces cinq tendances.

Il s'agit en premier lieu de l'évolution de la structure démographique. En Amérique du Nord, une personne sur sept est âgée de soixante ans ou plus, par comparaison à une moyenne mondiale de une sur quatorze. Les populations d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine sont, dans l'ensemble, plus jeunes que celles de pays plus industrialisés. Mais, presque partout, la population a tendance à «vieillir», à renfermer une proportion croissante de personnes âgées.

L'accroissement du secteur âgé de la population est plus rapide que celui de la population totale et le fait demeure si l'on considère la population totale de ceux qui ne sont pas en âge de travailler, c'est-à-dire les tout jeunes et ceux qui ont passé l'âge normal de la retraite.

Par rapport à la population totale, la proportion de ceux qui sont en âge de travailler diminue, autrement dit, la «charge démographique» augmente dans la société et parmi ceux qu'on appelle les «personnes à charge», c'est-à-dire ceux qui n'ont pas encore commencé à travailler ou ceux qui ont cessé de travailler, le groupe le plus âgé augmente en proportion du plus jeune.

Ainsi, en utilisant les données démographiques, la collectivité peut prévoir numériquement pour les années à venir l'étendue de ses besoins en ce qui concerne les classes âgées de la population. Elle se rendra compte qu'elle aura probablement à fournir des occasions d'emploi plus nombreuses pour les personnes âgées et d'autres moyens de procurer un revenu à un nombre croissant de citoyens âgés qui ne travaillent pas.

D'une façon précise, l'aspect numérique du problème peut varier d'un endroit à l'autre et, dans l'élaboration des programmes appropriés, il importe d'obtenir les données et les prévisions les plus sûres possible.

La deuxième tendance est étroitement liée à la première d'ordre démographique, mais elle s'exprime en fonction de la personne humaine, plutôt que par un ensemble de données numériques. Il s'agit des réalisations dans les domaines médical et scientifique qui ont permis non seulement de prolonger la vie humaine, mais de faire durer plus longtemps chez les individus la capacité et le désir de se rendre utiles par leur travail. Le travail ne doit plus être considéré comme un simple moyen de s'assurer un revenu, mais il doit être reconnu comme indispensable pour continuer à mener une vie saine. Évidemment, il existe de grandes différences chez les individus à cet égard et il faut continuer les recherches en médecine et en sciences humaines pour venir à mieux comprendre les besoins sociaux des personnes âgées sur le plan individuel.

Certaines personnes ont besoin et sont heureuses de prendre leur retraite plus tôt que d'autres, nous le savons. D'autres, par ailleurs, souffrent d'une «inactivité» qu'on leur impose arbitrairement et qui représente pour la collectivité une perte de talent et de main-d'œuvre. Les conclusions auxquelles aboutiront les recherches devront être appliquées à des méthodes intelligentes de gestion du personnel et à une meilleure adaptation des conditions techniques et matérielles de travail aux aptitudes différentes, je ne veux pas dire diminuées, mais différentes, des personnes vieillissantes. C'est là l'objet d'une nouvelle science appliquée que l'on est convenu d'appeler «l'ergonomique».

Le troisième point que je veux vous signaler est l'évolution imperceptiblement lente des relations sociales et familiales vers l'individualisation. En cela, la sociologie peut nous aider à mieux comprendre comment les gens vivent et veulent vivre au cours de leur vieillissement.

Depuis quelque temps, une des plus importantes tendances qui se manifestent dans les pays industrialisés du monde est, à mon avis, l'augmentation considérable du nombre de femmes mariées qui commencent ou recommencent

à travailler lorsque diminuent leurs responsabilités familiales. Cela s'explique en partie par le besoin de s'assurer un revenu additionnel mais représente aussi un désir d'enrichissement personnel par le travail et les nouvelles relations qui en résultent.

Comme vous le savez, les gens à leur retraite, eux aussi, et leurs familles sont souvent tiraillés entre des intérêts opposés qui les attirent. D'une part, ils veulent entretenir des relations cordiales dans leur cercle de famille, et d'autre part, ils veulent une certaine intimité, une certaine indépendance et ils veulent continuer d'agir par eux-mêmes. Naturellement, les personnalités diffèrent, et chacun, à sa façon, fait son propre bonheur, c'est normal; et il n'existe pas de solution générale au problème, il ne peut y en avoir une qui puisse inspirer un programme d'intérêt général. Nos institutions sociales qui ont fait naître ce courant d'individualisation sur lequel est fondé leur progrès économique et scientifique, doivent maintenant aider les individus à faire face aux problèmes que leur pose cette individualisation même. Elles doivent s'efforcer de respecter les préférences de chacun sans imposer des solutions.

A ce propos, une chose me semble évidente: de nos jours, il est plus important pour les personnes âgées de continuer à prendre part aux divers genres d'activité communautaire, à caractère bénévole ou rémunérateur, qu'il ne l'était autrefois alors qu'elles devaient passer ou passaient, de fait, les dernières années de leur vie sans sortir de leur cercle familial.

La quatrième tendance porte, à mon avis, sur les problèmes des personnes vieillissantes et, de fait, sur toutes les grandes questions d'intérêt public de l'heure. Il s'agit des changements rapides qui se produisent dans le domaine technologique et dans la structure économique. Il s'ensuit une nouvelle répartition des emplois dans les différents secteurs de l'économie et de l'industrie. La nature des emplois s'en trouve modifiée, ce qui exige des connaissances nouvelles, de nouveaux modes de préparation au travail et des aptitudes différentes. Ce sont les travailleurs âgés qui se ressentent le plus de ces changements.

Il est généralement reconnu et admis, je crois, que tout progrès technologique doit viser au plus grand bien de la collectivité et de la nation et même du monde entier. Des mesures protectrices et restrictives qui auraient pour effet de ralentir le progrès technologique iraient à l'encontre des buts à atteindre. Les mesures d'intérêt public doivent plutôt viser à aider les gens à s'adapter aux conditions nouvelles et à leur nouveau milieu. D'une façon générale, cela exige l'élaboration d'un programme efficace d'utilisation de la main-d'oeuvre qui favorisera la mobilité des travailleurs: acquisitions de la compétence requise, déplacement, maintien du niveau de revenu des travailleurs qui changent d'emploi pendant la période de transition ou pendant leur nouvelle période de formation et ainsi de suite. A tous ces égards, il faut accorder une attention spéciale aux besoins des travailleurs âgés.

Enfin, cinquièmement, dans le cadre d'un programme relatif aux personnes âgées, je considère comme facteur essentiel, si l'on veut, au Canada comme ailleurs, que le pays soit de plus en plus prospère, qu'il faut favoriser l'expansion économique et maintenir ainsi la demande et l'emploi à un niveau élevé. De cette façon, les dispositions relatives aux personnes âgées seraient en accord avec les objectifs en vue sur le plan économique. Vous avez la chance de pouvoir vous inspirer du travail accompli par le Comité spécial du Sénat sur la main-d'oeuvre et l'emploi dont le rapport, au point de vue international, est particulièrement encourageant et qui pose clairement les problèmes particuliers se rapportant aux travailleurs âgés. Il vaut vraiment la peine de s'y arrêter.

Il y a certaines contradictions apparentes entre les cinq tendances dont je vous ai parlé et les objectifs et les mesures qu'elles font naître.

Il semble parfois y avoir contradiction entre, d'une part, la capacité de production croissante de la technologie moderne qui utilise proportionnellement de moins en moins de main-d'oeuvre et, d'autre part, la volonté de créer

plus d'emplois afin de ne pas voir baisser dangereusement le niveau de l'emploi.

Il semble y avoir contradiction entre l'augmentation prévue du nombre de personnes âgées sollicitant un emploi et le chômage qui caractérise habituellement cette catégorie de travailleurs.

Et que dire de l'apparente opposition entre l'importance que représente pour l'industrie et pour les travailleurs le fait d'avoir la formation technique la plus à jour que l'on trouve surtout chez ceux qui sortent tout juste de l'école ou du collège, et la nécessité de satisfaire au désir des personnes âgées qui veulent avoir une carrière plus longue et plus fructueuse.

Deux choses s'opposent encore, semble-t-il: la nécessité d'une main-d'œuvre beaucoup plus mobile au point de vue professionnel et géographique et la tendance qui vise à protéger les emplois des travailleurs âgés par la mise en vigueur de règlements relatifs aux droits d'ancienneté et ainsi de suite.

Si j'ai employé les expressions «il semble» et «apparente» en parlant de ces contradictions, c'est que, à mon avis, elles n'existent qu'en surface. Si nous approfondissons le problème, elles disparaissent. Elles nous incitent à repenser les mesures sociales et économiques afin de réaliser une nouvelle ligne de conduite à la lumière des objectifs à atteindre sur le plan national. Il faut, pour cela, commencer à se poser certains problèmes difficiles.

Il faut se demander, par exemple, quel niveau d'emploi total sera nécessaire dans les années à venir, pour favoriser un taux satisfaisant de croissance économique, compte tenu de l'augmentation de la population. Si cela signifie, comme il est fort possible, que le nombre de personnes économiquement actives va diminuer par rapport à la population inactive, il est donc nécessaire de considérer comment distribuer les richesses que représente une production sans cesse plus grande et qui constitue la base de calcul, de façon à assurer la subsistance des citoyens inactifs.

Des économistes, envisageant l'avenir, ont exprimé l'avis qu'il fallait relâcher le lien entre le travail et le revenu de sorte qu'un certain revenu de base puisse être garanti à la population économiquement inactive; et que le travail soit de plus en plus considéré comme un moyen de satisfaction personnelle plutôt que comme une condition indispensable de l'existence, une occupation agréable, dans laquelle on excelle, plutôt qu'une obligation.

Je ne prétends pas que nous sommes à la veille de l'âge d'or; en fait, nous en sommes encore loin, semble-t-il. Certains signes permettent cependant de constater une évolution graduelle en ce qui a trait à l'élaboration de programmes de sécurité sociale et d'autres régimes publics et privés qui garantissent un revenu de base établi en fonction des gains antérieurs et de l'augmentation du coût de la vie.

Grâce à une façon de voir un peu spéciale, on peut entrevoir le contexte du régime social et économique dans quelques années ou quelques décades d'ici. Il faut prendre en considération que la gérontologie ne s'applique pas qu'à l'individu âgé mais aussi à l'individu jeune qui atteindra le vieillissement dans des conditions différentes et autres que les conditions actuelles. Il est évident que le vieillissement ne vient pas du jour au lendemain.

Pour se faire une idée de ce que sera le monde professionnel dans les prochaines décades, il est de même indispensable, bien que tout aussi difficile, d'essayer de prévoir les tendances dans les métiers et occupations. Quelle sera la répartition des emplois dans les secteurs les plus importants: agriculture, industrie, services etc.? Dans quelles industries l'emploi est-il à la hausse et dans quelles autres est-il à la baisse? Quelle sera l'armature professionnelle au sein de l'industrie? Quel genre d'aptitude faudra-t-il posséder et dans quelle mesure?

Il faut ensuite étudier les caractéristiques réelles des emplois pour déterminer les qualités et aptitudes qu'ils exigent des travailleurs. Ces constatations

devront aller de pair avec de plus amples recherches en ce qui concerne les aptitudes et les capacités nouvelles requises pour un travail qui peut se poursuivre quand on avance en âge. Il s'agirait d'identifier les emplois que peuvent remplir aussi bien ou mieux les personnes âgées. Les idées préconçues à cet égard ne vaudront guère mieux en ce qui concerne les travailleurs âgés qu'en ce qui a trait au tableau professionnel dans son ensemble.

La technologie nouvelle ne fait pas que susciter des difficultés aux travailleurs âgés qui cherchent de l'emploi, elle leur ouvre de nouveaux horizons; il est nécessaire toutefois de découvrir ces possibilités. Les techniques nouvelles suppriment le travail éreintant, diminuent les exigences relatives à la force et à la résistance physiques et tendent en général à simplifier les tâches à tous égards. Un grand nombre de nouveaux emplois conviennent aux travailleurs âgés tout autant qu'aux jeunes travailleurs. A moins qu'on n'étudie l'évolution des métiers et professions sous cet aspect, il y a danger qu'on pense que ces postes ne conviennent pas aux personnes âgées.

Une meilleure appréciation des professions et métiers d'avenir ainsi que les possibilités de rendement des personnes âgées peut être à la base d'un vaste programme d'action dont les autorités publiques, les employeurs et les syndicats se partageraient les responsabilités. A mes yeux, un tel programme devrait comporter, en premier lieu, une étude d'ensemble en vue d'établir un service spécialisé d'orientation, de donner une formation complémentaire ou nouvelle aux citoyens âgés. L'idée générale que renferme le facteur d'intégralité consiste dans le perfectionnement continu de l'individu tout au long de sa vie de travailleur; celui-ci bâtit sans arrêt sur son expérience, grâce à laquelle il peut parfaire son instruction par les occasions de se former qu'il rencontre au cours de sa carrière, occasions auxquelles il adapte sa capacité individuelle en évolution.

Cette conception met au rancart l'ancienne théorie de l'arrêt brusque, souvent traumatique, du travail, surtout de l'arrêt brusque qui résulte de la retraite obligatoire à des dates arbitraires. La retraite peut se préparer pendant les dernières années actives, soit en passant progressivement à un travail plus léger, soit en profitant de l'occasion pour commencer «une seconde carrière», ainsi que l'a préconisé et pratiqué lui-même un Canadien éminent, le D^r Wilder Penfield. Dans les années qui suivent la retraite, il devrait être possible de poursuivre une activité ordinaire, y compris le travail à temps partiel et le travail bénévole.

Monsieur le président, par la force des choses, j'ai dû m'en tenir à des généralités. C'est selon ces grandes lignes qu'il convient d'aborder, d'après moi, le problème individuel et humain du vieillissement. Je ne crois pas qu'il soit possible de le résoudre uniquement par des lois ou par la volonté de l'administration. C'est la réaction que devrait susciter chez la collectivité dans son ensemble une meilleure compréhension de ses propres problèmes; si je ne me trompe, c'est la façon dont vous avez résolu vos problèmes dans le passé au Canada. Je suis heureux d'être avec vous une fois de plus pour envisager d'une façon créatrice un problème qui n'est pas uniquement celui du Canada, mais qui est celui de toutes les sociétés en voie d'expansion industrielle et économique du monde d'aujourd'hui. Votre travail m'intéresse au plus haut point. Je vous souhaite de réussir dans cette entreprise très importante et je suis sûr que nous allons profiter de votre expérience à l'OIT.

Le PRÉSIDENT: Je me rends compte que les sénateurs n'ont pas eu l'occasion de prendre connaissance de ce mémoire et auront sans doute certaines questions à poser là-dessus; M. Morse a un programme très chargé et je devrai peut-être vous interrompre pour lui permettre de se rendre à son prochain rendez-vous. Quoi qu'il en soit, on tâchera de répondre à vos questions.

Le sénateur HOLLETT: Monsieur le président, puis-je m'assurer que nous aurons une copie du rapport que M. Morse a présenté à l'OIT et dont il a parlé dans son discours?

M. MORSE: Oui. Ce rapport s'intitule: «Rapport au directeur général, Partie I: Les aspects sociaux de l'âge. Emploi et retraite» et a servi de base aux discussions lors de la conférence générale mixte de juin 1962. Le rapport se fonde sur le relevé mondial et le débat qui a eu lieu à cet égard, ce qui nous a permis de passer de la théorie à la pratique. Si le Comité le désire, nous prendrons les dispositions nécessaires pour en fournir des exemplaires. M. Arthur H. Brown, directeur de notre bureau central au Canada, situé à Ottawa, fournira volontiers aux membres du Comité tous les renseignements disponibles; le ministère du Travail pourrait également s'en charger.

Le sénateur GERSHAW: Monsieur le président, l'orateur invité pourrait-il nous faire part de ce qu'il a constaté touchant les avantages et les désavantages qu'il y a pour les vieillards de vivre chez eux par opposition à ceux qui vivent dans une institution?

M. MORSE: Il m'est difficile de répondre à cette question. En diverses parties du monde, les personnes âgées tendent à vivre davantage dans des institutions. Il est préférable, d'après moi, de continuer la vie de famille, quand la chose est possible et ce serait la tendance qu'il faudrait favoriser.

Le sénateur BROOKS: Monsieur le président, M. Morse nous dirait-il ce qu'il pense de la question de créer plus d'emplois pour plus de gens en limitant le nombre d'heures de travail. La tendance semble être nettement dans cette direction.

M. MORSE: En effet. Il n'est pas très orthodoxe que le directeur général d'un organisme international compare devant un comité du Sénat ou un comité parlementaire. En fait, alors que je commence ma seizième année en qualité de représentant international, c'est la première fois que j'accepte une invitation de comparaître parce que j'hésite à traiter de problèmes qui, en raison de leur résonance politique, pourraient être interprétés comme une ingérence dans les préoccupations internes du pays; après avoir clarifié ce point, je crois personnellement que la vraie réponse au problème réside plutôt dans la croissance et l'expansion économiques que dans ce qui semble être simplement la réduction des heures de travail. C'est tout ce que je peux vous dire.

Le sénateur BROOKS: Merci.

Le sénateur QUART: Ma question est sans doute plus simple. Quelles observations pourriez-vous faire en ce qui concerne le logement des citoyens âgés dans d'autres pays? J'aimerais demander en particulier: quel succès ont eu, d'après vous, les luxueuses localités établies à l'intention de citoyens âgés qui disposent de ressources financières et vont à des endroits comme la Californie, par exemple?

M. MORSE: Monsieur Cox me rappelle qu'on fait allusion à cette situation particulière à la page 80 du rapport. A mon avis, ces endroits que vous qualifiez de luxueux, à l'intention des travailleurs âgés, ne sont pas la solution au problème qui nous préoccupe.

Le sénateur QUART: Quels genres de logement vous sembleraient donc le plus favorable, pour les gens âgés? Vous avez naturellement mentionné une préférence pour le foyer familial.

M. MORSE: En effet. Je crois que c'est pour eux la meilleure façon de vivre quand la chose est possible.

Le sénateur QUART: Quand c'est possible.

M. MORSE: En effet.

M. DAVIS (*conseiller spécial*): Je suppose que la collectivité doit veiller à établir des services auxiliaires pour qu'ils puissent continuer à vivre indépendamment dans un foyer familial?

M. MORSE: Tout à fait.

Le sénateur FERGUSON: Vous avez parlé, monsieur Morse, de formation et de nouvelle formation. Quel succès a-t-on obtenu à cet égard lorsqu'il s'est agi d'aider des gens de plus de soixante ans à mieux réussir sur le marché du travail?

M. MORSE: Jusqu'à présent, le problème est entièrement dans une phase expérimentale par suite de l'énorme résistance qu'il a suscitée.

Le sénateur FERGUSON: Je croyais que d'autres pays avaient fait quelque chose dans cette direction.

M. MORSE: En effet. Il s'est fait un travail considérable. Les pays scandinaves en sont peut-être le meilleur exemple. On a entrepris un travail dans ce domaine en Belgique et en France et on est très au courant des besoins; c'est en principe la question qui nous occupe. On a malheureusement rencontré une résistance considérable, et de la part des organisations d'employeurs et de celle des mouvements syndicaux. C'est pourquoi il apparaît si nécessaire que l'éducation et l'élucidation des faits fassent la lumière sur ces problèmes si nous désirons aboutir à quelque chose. Vous êtes sans doute au courant que des efforts semblables ont été faits aux États-Unis grâce à la loi adoptée récemment à cet égard.

Le sénateur SULLIVAN: Monsieur le président, M. Morse nous a présenté une excellente analyse du problème en question. En qualité de médecin, je tiens à le féliciter de ces remarques. A mon avis, il y a deux ou trois points sur lesquels il vaut la peine d'insister. Il a mentionné que la proportion des gens âgés augmentait plus rapidement que toute autre catégorie. Il a ensuite ajouté qu'une personne sur sept a soixante ans ou plus. En deuxième lieu, il a signalé que les réalisations dans les domaines médical et scientifique ont eu cette répercussion profonde. Cette remarque m'a spécialement plu, comme au président d'ailleurs, j'en suis sûr. J'attire intentionnellement votre attention sur ce point pour plus d'une raison.

Devons-nous accepter le fait que dans une société industrialisée, de moins en moins de gens âgés, mettons de soixante ans ou plus, soient capables de trouver de l'emploi ou y a-t-il possibilité que l'automatisation qui exige moins de force et de résistance physiques ouvre aux gens âgés de larges horizons sur le marché du travail?

M. MORSE: Je suis d'accord avec vous sur ce que vous sous-entendez dans votre question, sénateur Sullivan, mais ici encore tout dépend de l'instruction et de la formation nouvelle reçue.

Le sénateur SULLIVAN: Oui. Je vous remercie.

Le sénateur GROSART: Monsieur le président, j'ai été beaucoup frappé par la façon dont M. Morse a appuyé sur le fait que ce problème touche de près aux problèmes plus vastes de la politique sociale. J'aimerais poser la question suivante. Avez-vous entendu parler d'études qui auraient été entreprises ou de mesures qui auraient été appliquées afin de déplacer ce problème du vieillissement vers les années productives qui le précèdent? Je devrais peut-être m'expliquer davantage. Il me semble que l'un des dangers auxquels on s'expose en abordant ce problème est celui de considérer les gens âgés comme un problème seulement lorsqu'ils ne travaillent plus et qu'ils sont livrés à leurs propres ressources. Pendant la guerre, nous avons fait au pays l'expérience d'orienter certaines personnes au point de vue culturel. C'est une solution. Une autre solution serait d'habituer les gens, lorsqu'ils sont jeunes, à s'intéresser à

d'autres activités que celles qui en général occasionnent chez eux la condition traumatique dont vous avez parlé.

Il me semble que si notre civilisation continue à attacher de moins en moins d'importance à la lecture, aux passe-temps utiles et à des sources d'intérêt qui en valent la peine, nous n'arriverons pas à résoudre ce problème; au fait, il s'aggravera probablement. Par contraste avec les générations précédentes, celle-ci semble moins portée à s'intéresser à des activités durables. Je ne mentionnerai pas en particulier la télévision, mais ce serait un bon exemple de passe-temps qui n'apporte pas grand chose en fait de valeurs permanentes qui pourraient être utiles pendant les années de la vieillesse.

Savez-vous si on a abordé l'étude de ce problème en ce sens dans quelque pays?

M. MORSE: Je crois que l'un des meilleurs rapports présentés sur le sujet,—il y en a d'autres,—a été rédigé par un Français du nom de Larocque. On y trace une ligne de conduite qui correspond au point de vue que vous avez exposé. Je crois aussi que c'est probablement en France qu'on effectue le meilleur travail dans ce domaine, même si les pays scandinaves travaillent aussi en ce sens. Je crois que nous de l'OIT devrions nous intéresser davantage à ce champ d'action.

Le sénateur GROSART: Vous avez parlé d'études intéressantes. Un des membres de votre personnel pourrait-il nous fournir une courte bibliographie des ouvrages que nous pourrions consulter à ce sujet?

M. MORSE: Oui, certainement. Nous possédons ces renseignements et nous serions heureux de les remettre au président, au profit des membres du Comité.

M. DAVIS: Je crois que cette demande de renseignements ne se limite pas seulement à vos publications. M. Larocque ne fait pas partie de l'O.I.T., n'est-ce pas?

M. MORSE: Non, c'est une publication française, mais toute la série de livres que nous possédons,—et je vous assure qu'elle est assez vaste,—peut être mise à votre disposition. M. Cox m'a dit que ces livres se trouvent à notre portée et qu'il serait facile de les rassembler.

Le sénateur HOLLETT: Nous comprenons tous la complexité de ce problème, monsieur le président. Je crois que c'est l'un des plus difficiles que nous ayons abordés jusqu'ici. Mais, à la suite de votre enquête, monsieur Morse, et je crois que vous vous occupez de cette question depuis quinze ans, pourriez-vous nous dire d'une façon certaine ce qui pourrait être fait en vue d'assurer plus d'emplois aux personnes âgées de 65 ans ou plus? Avez-vous trouvé une solution quelconque?

M. MORSE: Je ne crois pas qu'il y ait une réponse toute faite à cette question, sénateur Hollett. Je crois qu'il faut travailler sans relâche et, comme je l'ai dit dans mon exposé, admettre que la situation des personnes âgées constitue un des problèmes de la société qui doit être repensé de la même façon dont on étudie la situation des jeunes ou des autres personnes afin de leur permettre de participer à la vie économique de la société. Il n'y a pas de réponse toute faite. C'est un problème de la vie qui n'est jamais réglé. Je regrette de ne pouvoir vous donner de réponse: je crois tout simplement qu'il n'y en a pas. Tout dépend de la formation acquise ou de la formation nouvelle reçue.

Le sénateur BROOKS: Est-ce que l'on considère ce problème surtout comme un problème d'emploi ou fait-on aussi une étude des moyens de divertissement qui pourraient constituer une forme d'emploi? Est-ce qu'il s'agit de passer le temps?

M. MORSE: Les moments de loisir, bien entendu.

Le sénateur BROOKS: Je ne veux pas revenir sur cette question du temps.

M. MORSE: C'est un des éléments du problème.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): Monsieur le président, j'aimerais poser une question, mais je ne sais si elle est judicieuse. Je ne l'étendrai pas à tous les pays, mais je la limiterai, disons, aux États-Unis pendant une période d'un mois.

Monsieur Morse, combien de personnes qui seraient en mesure de travailler sont-elles mises à pied par mois, à la suite de l'automatisation? Possédez-vous des renseignements à ce sujet?

M. MORSE: Il est difficile de vous donner une réponse précise, parce qu'il n'a pas été établi comme un fait scientifique que le problème du chômage, aux États-Unis par exemple, soit causé exclusivement par l'automatisation. Certaines personnes ont fait des déclarations en ce sens, mais on n'a pas pu prouver nettement que c'était la seule cause du chômage. Ce facteur entre en ligne de compte, évidemment. Le manque de moyens appropriés pour calculer ce dont nous parlons est, à mon avis, une des difficultés auxquelles nous nous heurtons actuellement, même aux États-Unis où il faut faire face à un problème extrêmement compliqué amené par les changements technologiques. Nous essayons de créer un centre international au sein de notre organisation et aussi au Canada afin de trouver des méthodes scientifiques qui nous permettront de calculer exactement ce dont nous parlons. A la lumière de ce que je viens de dire, vous pouvez voir à quel point nous sommes peu avancés dans l'étude de ces problèmes à travers le monde, puisque nous ne pouvons répondre d'une façon satisfaisante à une question comme celle-là. Peut-être quelqu'un serait-il capable de le faire, mais personne n'est en mesure de fournir un chiffre certain en réponse à votre question.

Nous savons toutefois dans quel sens la situation évoluera. Par exemple, on a calculé qu'en l'an 2000, la population mondiale comptera trois milliards d'hommes de plus. Par conséquent, nous pouvons nous faire une idée de ce que sera l'aspect du monde. Nous savons qu'entre 1950 et 1975 le nombre des jeunes gens augmentera de 800 millions dont à peu près 600 millions se joindront à l'effectif de la main-d'œuvre. Admettons qu'il y ait trois milliards d'hommes de plus en l'an 2000. Les deux tiers d'entre eux vivront dans des pays sous-développés. Toutes ces prévisions sont plus ou moins précises et sujettes à des changements, puisque personne ne peut donner de réponse certaine.

Le sénateur GROSART: Vous avez mentionné les inconvénients de fixer une limite d'âge de façon arbitraire. Il me semble qu'il y ait une anomalie. Dans nos services administratifs, au niveau fédéral comme au niveau provincial, de même que dans la plupart des autres services civils au monde, on en est arrivé à la conclusion que cette limite d'âge avait sa raison d'être. Elle est bien établie et c'est, comme le savent la plupart des sénateurs, un des principaux sujets des plaintes que leur adressent les particuliers. Plusieurs fonctionnaires se plaignent d'avoir été mis à la retraite alors qu'ils n'avaient aucune envie d'abandonner leur emploi. Voudriez-vous nous dire, monsieur Morse, si, à votre avis, il faudrait faire un examen attentif à tous les niveaux afin de remettre en question ce principe—principe fondé évidemment sur des raisons d'ordre pratique—d'après lequel on fixe arbitrairement un âge limite auquel l'employé doit se retirer?

Le PRÉSIDENT: Sénateur Grosart, vous donnez l'exemple du service administratif, mais je crois qu'il serait juste d'inclure aussi le monde des affaires où on applique la même règle.

Le sénateur GROSART: Je pensais aussi au monde des affaires, mais j'ai également parlé d'une anomalie. Il n'est pas logique qu'un comité du Sénat étudie ce problème, alors même que le gouvernement propose des mesures afin d'apporter une aide spéciale aux employés qui sont mis à la retraite de façon arbitraire dans ses services. Le service administratif est un domaine où ceci se produit, mais je ne voudrais pas le confondre avec l'autre, parce qu'il

s'agit de mesures prises par le gouvernement, ce qui est tout à fait différent. A mon avis, les règles tracées par le gouvernement dans l'intérêt public devraient être assez différentes de celles du commerce.

M. MORSE: En effet, je crois que cette question devrait être étudiée et approfondie. Il faut aussi envisager la possibilité d'offrir d'autres emplois au moment de la retraite.

J'aimerais ajouter à ce sujet qu'à la suite de mon expérience au sein de notre service administratif international de l'O.I.T., je me suis rendu compte avec le temps qu'il était nécessaire de modifier ce qu'on faisait habituellement autrefois. Dans notre organisation, l'âge de la retraite est fixé à 60 ans—c'est un service administratif—mais le directeur général de l'Organisation peut garder certains employés jusqu'à l'âge de 65 ans.

Lorsque j'ai commencé à étudier ce problème d'une façon spéciale, j'ai constaté que l'âge de 60 ans n'était pas assez avancé pour justifier une mise à la retraite. Beaucoup de personnes diront le contraire, mais je vous fais part de mon expérience personnelle. Lorsque j'ai eu affaire moi-même aux fonctionnaires, je me suis rendu compte que c'était trop tôt et j'ai décidé par principe de ne mettre les gens à la retraite qu'à l'âge de 65 ans. J'ai aussi apporté d'autres changements. J'ai pris des mesures afin que toute personne arrivée à 65 ans qui désire rester au travail et qui est en mesure de le faire, ait la chance de continuer à travailler dans notre organisme, dans différents domaines qui ne nécessitent pas les qualités qu'on exige ordinairement dans le service administratif.

J'ai constaté, de plus, que ces personnes comptaient généralement parmi les membres les plus actifs de notre organisme. Ce n'est pas toujours le cas, mais cela se rencontre plus fréquemment lorsque le travail est mesuré et préparé pour répondre à leurs aptitudes à ce moment. Je crois que cette question est très importante et qu'elle devrait faire l'objet d'un examen attentif.

Le sénateur GROSART: Savez-vous si un gouvernement, une entreprise ou un autre organisme fait passer un examen de compétence à ce moment, plutôt qu'à l'âge fixé arbitrairement pour la retraite?

M. MORSE: Oui, on a fait des études à ce sujet, mais j'aimerais mieux ne pas en parler davantage parce que je ne veux pas me faire le représentant de l'industrie privée dans une déclaration publique comme celle-ci. Il y a certains organismes de consultation qui traitent des problèmes de la direction: ces organismes ont préparé des exposés très intéressants sur le sujet. Lorsque vous aurez en mains la liste des ouvrages à consulter, je serai heureux d'y ajouter le nom, peut-être pas des établissements privés qui ont fait le travail, mais plutôt des Fondations qui ont aussi examiné le problème.

Le sénateur GROSART: Serait-il exagéré de dire que tout employé qui a atteint la limite d'âge fixée arbitrairement pour la retraite pourrait revendiquer le droit de subir un examen de compétence?

M. MORSE: Je pense que ce n'est pas la même chose.

Le sénateur GROSART: Je crois que seulement les personnes âgées ont habituellement des droits dans ce domaine.

M. MORSE: Oui. Ceci nous amène à étudier le problème d'une façon plus terre à terre. A mon avis, ce n'est pas une question de rendement; tout dépend des occasions qui se présentent, de la santé, de la capacité d'adaptation et de bien d'autres facteurs. Bien entendu, ceci se rapporte à ce dont vous avez parlé, mais je préfère ne pas entrer dans les détails.

Le sénateur SULLIVAN: Le dernier numéro de la revue *Time*, qui publie toutes les nouvelles les plus récentes dans le monde médical, contenait un article qui répondait à cette question. Cette revue croit en savoir plus long sur la médecine que toute revue médicale. On y trouve le résultat d'une enquête faite à l'Université de Chicago, enquête au cours de laquelle des hommes

d'affaires âgés de 55 ans et plus ont été soumis à des tests d'intelligence. On a trouvé que leur capacité mentale était encore satisfaisante.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je vous ai dit que M. Morse était très occupé. Au début, il n'avait pas l'intention de témoigner devant ce Comité. Il est venu au Canada pour d'autres raisons, mais il a trouvé moyen de nous parler. Nous avons épuisé le temps qui était à notre disposition et M. Morse doit remplir d'autres engagements.

Je me ferai votre interprète pour dire à M. Morse combien nous avons apprécié sa visite et combien l'exposé qu'il a présenté constitue pour nous un encouragement et une inspiration. Cet exposé nous servira de point de départ pour le travail que nous avons à faire.

Monsieur Morse, nous n'oublierons pas votre apport et vous pouvez être assuré que, sans compter tout ce que vous avez fait au Canada, en plus de rencontrer les personnes que vous désiriez voir, nous nous souviendrons de vos bonnes paroles dont nous vous remercions de tout cœur.

M. MORSE: Monsieur le président, messieurs les sénateurs, je vous remercie.

Le Comité s'ajourne.



Première session de la vingt-sixième législature
1963

SÉNAT DU CANADA
DÉLIBÉRATIONS
DU
COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE
SUR LA GÉRONTOLOGIE

Fascicule 2

SÉANCE DU JEUDI 24 OCTOBRE 1963

Président: L'HONORABLE DAVID A. CROLL

Vice-président: L'HONORABLE J. CAMPBELL HAIG

TÉMOIN:

Le professeur John S. Morgan, de l'École de travail social,
Université de Toronto

ANNEXE

A. Composition de la population canadienne

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1963

29595-6-1

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR LA GÉRONTOLOGIE

Président: l'honorable David A. Croll

Vice-président: l'honorable J. Campbell Haig

MM.

Blois
Brooks
Croll
Dessureault
Fergusson
Gershaw
Grosart
Haig
Hollett
Inman

Jodoin
Lefrançois
Macdonald (*Brantford*)
McGrand
Pearson
Quart
Roebuck
Smith (*Queens-Shelburne*)
Smith (*Kamloops*)
Sullivan—20

(Quorum 7)

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat en date du lundi 29 juillet 1963:

Conformément à l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck:

Qu'un Comité spécial du Sénat soit institué en vue d'étudier le problème que comporte une amélioration du bien-être des personnes âgées et vieillissantes, pour leur assurer la jouissance d'un revenu convenable, en recourant à des services et des facilités adéquats, d'une nature positive et préventive, afin que les personnes d'un âge avancé puissent continuer à vivre dans des conditions saines et utiles en leur qualité de membres de la communauté canadienne, et constater le besoin d'une coopération maximum tendant au but visé, à tous les niveaux du gouvernement.

Que le Comité soit composé de vingt honorables sénateurs, devant être désignés plus tard.

Que le Comité soit autorisé à s'assurer les services de techniciens et autres employés qu'il jugera nécessaires aux fins de cette enquête.

Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire documents et dossiers, à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat, et

Que le Comité soit requis de faire rapport à cette Chambre de ses conclusions, de temps à autre, aussi de présenter les recommandations qu'il jugera opportunes.

Après débat, la motion mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Macdonald, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Brooks, C.P.—

Que le Comité spécial du Sénat institué en vue d'étudier le problème que comporte une amélioration du bien-être des personnes âgées et vieillissantes, pour leur assurer la jouissance d'un revenu convenable, en recourant à des services et des facilités adéquats, d'une nature positive et préventive, afin que les personnes d'un âge avancé puissent continuer à vivre dans des conditions saines et utiles en leur qualité de membres de la communauté canadienne, et constater le besoin d'une coopération maximum tendant au but visé, à tous les niveaux du gouvernement, soit composé des honorables sénateurs Blois, Brooks, Croll, Dessureault, Fergusson, Gershaw, Grosart, Haig, Hollett, Inman, Jodoin, Lefrançois, Macdonald (*Brantford*), McGrand, Pearson, Quart, Roebuck, Smith (*Kamloops*), Smith (*Queens-Shelburne*) et Sullivan.

Après débat, la motion mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
J. F. MacNEILL.

PROCÈS-VERBAUX

JEUDI 24 octobre 1963.

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité spécial d'enquête sur la gérontologie se réunit à 10 heures du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Croll, *président*, Blois, Fergusson, Gershaw, Grosart, Hollett, Inman, Jodoin, Lefrançois, McGrand, Pearson, Quart, Roebuck, Smith (*Queens-Shelburne*) et Smith (*Kamloops*)—15.

Aussi présent: M. R. E. G. Davis, conseiller spécial.

Le Comité entend le professeur John S. Morgan, de l'École de travail social de l'Université de Toronto.

Il est ordonné qu'un graphique cité par le témoin et intitulé *Composition de la population canadienne* soit imprimé en appendice au présent compte rendu.

A 11h.45 du matin, le Comité s'ajourne au jeudi suivant, 31 octobre, à 10 heures du matin.

Certifié conforme.

Le sous-chef de la Division des comités,
John A. Hinds.

LE SÉNAT

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR LA GÉRONTOLOGIE

TÉMOIGNAGES

Le Comité spécial d'enquête du Sénat sur la gérontologie, chargé d'examiner les moyens de favoriser le bien-être des personnes âgées et vieillissantes, se réunit à dix heures du matin, sous la présidence de l'honorable David A. Croll.

Le PRÉSIDENT: Nous sommes en nombre. Nous entendrons aujourd'hui le professeur John Morgan, de l'École du travail social de l'Université de Toronto.

Le professeur Morgan est né dans le Yorkshire, en Angleterre, et a étudié aux universités d'Oxford et de Durham. Il a été attaché au Conseil national du Service social de Grande-Bretagne de 1936 à 1946, année où il est venu au Canada pour se joindre au personnel de l'École de travail social de Toronto, où il est maintenant professeur. M. Morgan a étudié en particulier la sécurité sociale et l'administration des services de bien-être public. Il a agi comme conseiller auprès de plusieurs ministères aux échelons fédéral et provincial et auprès des Nations Unies dans plusieurs pays européens.

Le secrétaire vous a distribué des exemplaires du mémoire que le professeur a préparé à mon intention au mois d'août et vous avez eu l'occasion de le lire. Je vous présente donc M. Morgan.

Le professeur John Morgan, École de travail social, Université de Toronto: Monsieur le président, je constate, entre autres choses, que la lecture me devient de plus en plus difficile à mesure que je vieillis; je vais donc enlever mon amplificateur acoustique pour lire mes notes, quitte à le remettre en place ensuite pour entendre vos questions.

Je n'entends pas vous lire ce mémoire au long, mais j'ai cru qu'il serait peut-être bon que j'en fasse ressortir les points principaux. J'étudie les problèmes de la vieillesse au Canada et j'en parle depuis 16 ans; j'ai organisé des cours sur ce sujet, il y a 16 ans, à Windsor et la difficulté pour moi consistera à résumer ce que j'ai à dire en un temps raisonnable. Quoi qu'il en soit, je vais faire de mon mieux.

Je voudrais commencer par me demander ce que nous entendons au juste quand nous parlons de gens âgés. A mon avis, il est vraiment à craindre que nous nous les représentions comme des gens différents des autres, comme une espèce à part au sein de la collectivité. Un des points qu'il nous faut constamment nous remettre en mémoire, je crois, c'est que leurs besoins, sur les plans de l'alimentation, du logis, des soins médicaux et de l'affection, restent les mêmes et qu'il faut considérer ces gens comme tout aussi utiles à la société que les autres membres de la collectivité. D'autre part, ils ont aussi des besoins spéciaux, particuliers à notre époque et caractéristiques de leur groupe d'âge, tout comme les enfants et les adolescents ont des besoins particuliers à l'enfance et à l'adolescence. En somme, cependant, le gros de leurs besoins s'apparente à ceux des autres citoyens.

Vous savez tous que, lorsqu'on parle d'âge, il est difficile de déterminer où commence la vieillesse. Un fait qui m'a toujours intrigué, c'est que certaines gens sont beaucoup trop vieux à 45 ans pour occuper certains emplois bien qu'ils soient considérés comme un peu jeunes pour faire partie du Cabinet.

Pour les fins de la discussion, j'ai adopté l'âge de 65 ans parce que c'est celui qu'on prend le plus communément comme point de départ. Toutes nos études démontrent que nous avons probablement tort de choisir un âge en particulier comme seuil de la vieillesse; à mesure que la médecine progressera et que le nombre des personnes âgées s'accroîtra, il nous faudra songer à reculer le seuil de la retraite au delà de l'âge de 65 ans. C'est ce qu'a déjà fait mon université en fixant à 67 ans l'âge de la retraite officielle. J'ai bien confiance qu'au moment où mon tour viendra, ce sera 70 ans.

Je voudrais maintenant parler de l'ampleur du problème. A cause de la composition assez exceptionnelle de notre population, nous sommes exposés, je pense, à sous-estimer l'ampleur et la nature du problème canadien. En somme, le Canada est un jeune pays; mais, en ce moment, le poids de la population inactive, c'est-à-dire des personnes à charge, y est extrêmement lourd.

Comme M. Morse le signalait la semaine dernière, 7.8 ou 7.9 p. 100 seulement des Canadiens ont plus de 65 ans; mais, en même temps, les moins de 20 ans comptent pour près de 40 p. 100 de la population. En ce moment, la moitié des Canadiens ont moins de 25 ans, ce qui veut dire qu'aux deux bouts de l'échelle, nous avons des groupes de personnes à charge. Si nous voulons que nos jeunes continuent de fréquenter les écoles, les instituts techniques et les universités—ce qui est absolument nécessaire pour les préparer à l'âge technologique dont l'avènement est de plus en plus imminent—il faut que le reste de la population, qui représente moins de la moitié du total, continue de produire les denrées et services nécessaires pour nourrir, vêtir, loger et instruire tous les autres.

J'ai cru bon de vous présenter ici un tableau très rudimentaire; je suis sûr que les renseignements que peut vous fournir le Bureau fédéral de la statistique vous donneront une bien meilleure idée de la situation, mais ce tableau est celui que je présente à mes propres élèves. Les données du recensement de 1961 y sont réparties en groupes d'âge de cinq ans. Voici le groupe de 0 à 4 ans, celui de 5 à 9 ans, celui de 10 à 14 ans, et ainsi de suite. Ce sont les chiffres de 1961. (Voir appendice «A».)

Ce qu'il faut retenir ici, c'est cette énorme masse de jeunes, dont le nombre a augmenté sensiblement. De fait, les quatre premières lignes—les groupes 0-4, 5-9, 10-14 et 15-19,—représentent environ 40 p. 100 de la population. Au sommet figurent les personnes âgées et vous y voyez que leur nombre augmente avec régularité.

Après avoir préparé mon mémoire en août, j'ai découvert que le *Financial Post* avait fait certaines extrapolations. Seul, à ma connaissance, l'Institut démographique britannique se livre à ces calculs et, pourtant, nous en avons grandement besoin pour le Canada.

Pour vous donner une idée plus claire du sujet que nous traitons ici, je vais me servir des extrapolations du *Financial Post* qui sont très révélatrices. Les bandes vertes (données du recensement de 1961 dans le graphique) représentent la situation actuelle, c'est-à-dire celle de 1961. Si le *Financial Post* a raison, nous constaterons qu'en 1971 le plus petit groupe (groupes d'âge 30-34 et 35-39) aura diminué. Je veux parler des deux petits carrés blancs ici: ils indiquent un déficit net pour le groupe de 30 à 40 ans, incontestablement un des groupes d'âge où la puissance de gain et la productivité sont les plus élevées.

M. DAVIS: C'est une conséquence de la crise économique.

Le professeur MORGAN: Oui, une conséquence de la crise.

Le sénateur GROSART: Le pourcentage diminuera mais non le nombre absolu, n'est-ce pas?

Le professeur MORGAN: Non, c'est le nombre absolu qui diminuera par rapport au chiffre de 1961. C'est cela qu'il faut retenir; l'effectif de ce groupe d'âge diminuera effectivement de quelques milliers. Vous voyez qu'il n'augmentera certainement pas dans la même proportion que les autres groupes d'âge. C'est donc une brèche profonde qui frappe successivement la plupart des groupes d'âge.

Pour la colonne des vieillards, vous obtenez proportionnellement à peu près le même accroissement que ces dix dernières années, soit environ 36 p. 100, ce qui veut dire une nouvelle augmentation d'environ 400,000 pour le groupe des plus de 65 ans.

Pour la période de 1981 à 1991, on prévoit une augmentation très appréciable chez les groupes d'âge les plus élevés. Quel que soit l'effectif de la population inactive, il ne semble pas qu'il doive diminuer. Pour cette colonne-ci, il y aura accroissement; il s'ensuit donc, il me semble, qu'une étude de notre population est un élément important de tout examen de la ligne de conduite ou des programmes afférents aux vieillards, afin de déterminer comment nous pourrions les affecter à des emplois productifs en vue de combler dans une certaine mesure le vide des groupes d'âge 30-39, et comment nous entendons leur assurer les choses nécessaires à la vie de même qu'un niveau d'existence convenable, quand nous serons aux prises avec ce problème.

Ce sont là quelques-unes des difficultés que révèle une analyse relativement rudimentaire; j'espère qu'un spécialiste de la démographie pourra vous fournir des chiffres plus sûrs que les miens. J'ai tiré ces données de la première page du *Financial Post*, mais il me semble nécessaire de charger un démographe de faire une étude soigneuse des probabilités. Cette étude importante, déjà entreprise en Grande-Bretagne et aux États-Unis, me semble indispensable. Nous avons donc une idée de l'envergure du problème. Notre désir très légitime d'accroître les moyens d'instruction pour bien préparer nos jeunes à se tirer d'affaire dans un monde technologique en pleine transformation menace de nous faire oublier les citoyens plus âgés. Il y a danger que ce secteur de la population soit négligé. Éviter cet écueil me semble l'une des plus importantes fonctions d'un comité comme le vôtre. Il vous faut constamment vous rappeler que les gens à qui vous avez affaire ont non seulement rendu de précieux services dans le passé, mais qu'ils peuvent effectivement se révéler d'une extrême utilité si nous pouvons trouver moyen d'utiliser leurs talents.

Une autre constatation qui se dégage du recensement c'est l'inégale répartition de la population. Pour la décennie 1951-1961, c'est en Alberta, au Québec et en Colombie-Britannique que l'augmentation a été la plus forte et c'est en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick qu'elle a été la plus faible. Ces tendances régionales sont également très importantes comme le sont les différences entre les régions rurales et urbaines; elles indiquent dans quel sens se fait l'évolution. Vous verrez plus loin pourquoi j'affirme que cette constatation revêt une grande importance; vous en conviendrez quand vous ferez le rapprochement entre les régions rurales et urbaines du point de vue des conditions d'existence, du revenu et des occupations.

Voilà donc ce que j'en pense. Tout ce que je puis dire, c'est que nous n'en savons pas assez long sur les changements qui s'opèrent dans la composition de notre population; le peu que nous connaissons, cependant, indique qu'il nous faut étudier de très près cette déformation, si je puis dire, de notre structure démographique qui fait que nous sommes un peuple très jeune qui compte pour tant un très fort contingent de personnes âgées dont le nombre augmente.

Le sénateur ROEBUCK: Pouvez-vous expliquer pourquoi il y a eu diminution en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick et augmentation dans l'Ouest?

Le professeur MORGAN: Ce sont les chiffres de 1951 à 1961.

Le sénateur ROEBUCK: Mais pourquoi?

Le professeur MORGAN: Je ne sais pas. Ces phénomènes sont bien difficiles à expliquer à moins qu'on les ait étudiés en détail. Une explication possible, évidemment, c'est que la population se déplace vers l'Ouest.

Le sénateur ROEBUCK: Cela dure depuis longtemps déjà.

Le professeur MORGAN: Pas en nombre suffisant pour modifier la structure démographique; du moins, je ne le crois pas. La grosseur des familles et la migration de groupes vers les provinces centrales ont quelque chose à y voir, je pense. Les jeunes élèvent ensuite leurs familles dans le centre du pays ou dans l'Ouest. Cela s'explique peut-être par l'exode des jeunes, mais je n'en suis pas sûr.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): C'est avant tout un problème économique qui oblige les jeunes à émigrer vers les États-Unis ou vers cette partie-ci du pays depuis dix ans.

Le professeur MORGAN: Vous avez probablement raison. Feu M. Sidney Smith, mon ancien président, me disait souvent: «Vous savez, John, la Nouvelle-Écosse exporte surtout des cerveaux».

Le PRÉSIDENT: Messieurs, puis-je vous rappeler qu'il y aura une période de questions après l'exposé de M. Morgan. D'ici là, vous pouvez prendre des notes pendant que dure cet exposé.

Le professeur MORGAN: C'est parfait. J'ai terminé mon premier point.

J'ai cherché à dégager de ce tableau d'ensemble les faits qui me paraissent présenter un intérêt spécial pour votre comité; c'est à dessein que j'ai laissé de côté les deux domaines importants qui font déjà l'objet d'études et de délibérations, c'est-à-dire, la question des pensions et celle du coût et de la distribution des soins médicaux sur laquelle une commission royale doit faire rapport. Si je ne m'en suis pas occupé, ce n'est pas parce qu'ils me paraissent sans importance mais parce qu'ils font l'objet d'études et de discussions publiques en ce moment; j'ai donc cru qu'il valait mieux concentrer mon attention sur certains autres domaines qui ne sont ni à l'étude ni en discussion.

Comme on vous l'a dit la semaine dernière, la question du vieillissement de la population a été très soigneusement étudiée, en particulier depuis 25 ans, dans la plupart des pays de l'Europe occidentale, et plus récemment aux États-Unis où a eu lieu une réunion monstre, la Conférence de la Maison Blanche sur la Gérontologie, qui a groupé plusieurs milliers de participants et qui disposait pour ses recherches d'un budget de plusieurs millions. Nos connaissances sur les vieillards d'autres pays sont donc en voie de s'élargir, mais nous en savons relativement peu sur les vieillards du Canada.

Mon examen portera sur quatre points principaux: le statut économique de la personne âgée et les problèmes qui en découlent; la question de l'emploi, à laquelle je rattacherai, quand le moment viendra, toute la gamme des occupations utiles, qu'elles soient ou non rémunérées; les conditions d'existence, dont j'ai fait mon troisième sujet; et enfin, les soins médicaux en général, non pas quant aux problèmes immédiats que pose la façon dont seront administrés ces soins ou le mode de paiement, puisque la Commission Hall a étudié ces points, mais quant aux besoins des vieillards.

Qu'on me permette de traiter ces quatre points à tour de rôle. Quand on parle du revenu des vieillards—j'emploie ici le mot «vieillard» dans son meilleur sens, sachant que, pour moi, le seuil de la vieillesse apparaît déjà à l'horizon—c'est-à-dire de ceux qui ont plus de 65 ans ou un peu moins peut-être et qui pour la plupart habitent la collectivité, une des plus graves erreurs qui se soit glissée dans les écrits sur le sujet et dans l'esprit des gens c'est que toutes les personnes âgées sont caduques et ont besoin d'être soignées dans des institutions. Ce n'est pas vrai. La plupart des vieillards vivent une vie normale au sein de la

collectivité, achètent eux-mêmes leur épicerie, entretiennent leur logis, cultivent leur jardin et s'efforcent de vivre une vie normale, saine et respectable. Dans la société moderne, cela exige un revenu, c'est-à-dire un revenu quelconque en espèces, car dans notre société industrielle la vie est inconcevable sans argent.

Tout étonnant que cela puisse paraître, nous sommes bien peu renseignés sur le revenu des vieillards au Canada. Nous savons que, le 31 mars 1961, plus de 20 p. 100 d'entre eux étaient admissibles à l'assistance publique. Cela veut dire que leur revenu était tellement bas qu'ils ont pu satisfaire aux strictes exigences de l'évaluation des ressources aux termes de la loi sur l'assistance-vieillesse.

M. DAVIS: Pour les cinq ans, de 65 à 69.

Le professeur MORGAN: Oui, pour le groupe de 65 à 69 ans. Les autres touchaient la prestation de sécurité de \$65. A ce sujet, j'appelle votre attention sur le fait qu'on a publié aux États-Unis et en Grande-Bretagne des chiffres assez renversants auxquels bien peu de gens s'attendaient. Je ne les ai pas inclus dans mon exposé, car j'avais terminé mon travail quand ils ont paru mais je vais quand même en donner la source au secrétaire. Quelques-uns d'entre vous aimeraient peut-être lire un ouvrage de Michael Harrington, intitulé *The Other America*. M. Harrington est un journaliste distingué qui a fait une revue de plusieurs études pour le Congrès des États-Unis, à l'Université du Michigan, au secrétariat du Commerce des États-Unis et ailleurs; il a établi ce qu'il appelle «le niveau de pauvreté», en se fondant sur la statistique officielle américaine, et il estime que, si on adopte sa norme—je ne saurais vous donner ici les chiffres exacts—la moitié des vieillards des États-Unis vivent dans la pauvreté. Il appelle les vieillards les oubliés et déclare:

«... Les pauvres comptent de moins en moins aux yeux de la nation...

Beaucoup d'entre eux sont à un âge où on ne les voit plus. Bon nombre ont soixante-cinq ans ou plus...»

Puis il ajoute: «La moitié environ des citoyens âgés des États-Unis vivent dans la pauvreté».

C'est ce que corroborent certaines études très soigneuses effectuées en Grande-Bretagne; je viens de remettre à votre secrétaire un document portant sur une étude récente de Dorothy Cole Weddeburn, du Département de l'économie appliquée à Cambridge, qui a examiné tous les travaux récents sur la pauvreté en Grande-Bretagne. D'après cette étude, environ 44 p. 100 des vieillards de Grande-Bretagne ont un niveau d'existence égal ou inférieur au niveau de l'assistance publique nationale, c'est-à-dire le niveau de base du programme national d'assistance.

Le sénateur HOLLETT: En Grande-Bretagne, avez-vous dit?

Le professeur MORGAN: Oui, en Grande-Bretagne.

Le sénateur GROSART: Quel est le titre de ce document?

Le professeur MORGAN: «*Poverty in Great Britain Today. The Evidence*». L'auteur est Dorothy Cole Weddeburn et ce travail a paru dans la *Sociological Review*, numéro de novembre 1962.

Pour nous, il semble clair qu'au sein des deux économies qui s'apparentent le plus à la nôtre, entre 40 et 50 p. 100 des gens vivent dans la pauvreté. C'est une constatation vraiment alarmante. J'ai l'impression qu'elle s'applique aussi au Canada, mais nous ne le savons pas.

Vous voulez sans doute savoir ce que nous entendons par pauvreté. Si vous acceptez ces niveaux, même avec l'augmentation des prestations de sécurité de la vieillesse, cela se ramènera en définitive à un niveau de \$75 par mois, soit \$900 par année. Quel que soit le mode de calcul, vivre à même cette somme équivalait, je pense, à la pauvreté.

Il faut se demander quelles sont leurs autres ressources, s'ils en ont, et combien de vieillards ont d'autres ressources. Cela, nous ne le savons pas. Mais c'est un point très important. Celui qui touche \$75 par mois, qui est propriétaire de sa maison et qui reçoit une petite pension, se trouve dans une situation toute différente de celle d'un vieillard qui reçoit \$75 par mois et vit en chambre dans le centre de Montréal ou de Toronto. Leur situation, du point de vue du revenu, est entièrement différente et il nous faut absolument en connaître beaucoup plus sur ces écarts entre les régions urbaines et rurales et entre les différentes parties du pays, car le coût de la vie au niveau de la pauvreté varie notablement d'une partie du pays à une autre.

Nous savons que, lorsque le comité parlementaire mixte s'est réuni en 1951, autant que je me souviens—car je n'ai pas les documents sous les yeux—environ 40 p. 100 ou plus des vieillards satisfaisaient à l'évaluation des ressources établie en vertu du régime de l'époque, ce qui également nous porte à croire que ces autres chiffres sont exacts.

Nous savons que le rapport Clarke, étude sur la sécurité de la vieillesse au Canada, indique que, sous le régime de la sécurité de la vieillesse, on récupère sous forme d'impôt sur le revenu, les prestations de ceux qui n'ont pas besoin de cette assistance; qu'environ 8 p. 100 seulement, si je cite correctement le rapport Clarke, ont effectivement remboursé la totalité de la prestation de sécurité de cette façon et qu'une autre tranche de 8 p. 100 seulement en a remboursé une partie. Il faut en conclure que de tous ceux qui touchent les prestations de sécurité au moins 75 p. 100 ont bien peu de ressources. Cette partie de leur revenu, si tant est qu'elle existe, n'est pas assujétie à l'impôt sur le revenu.

Je crois que ces chiffres vraiment alarmants sur la pauvreté s'appliquent aux vieillards plus peut-être qu'à toutes les autres catégories de citoyens. Les jeunes sont pauvres aussi mais ils ont une chance de reprise, tandis que les vieux deviennent inactifs et s'appauvrissent davantage.

Il nous faut en savoir beaucoup plus long sur leur situation générale, sur leurs biens, leurs propriétés foncières et leurs épargnes, quand ils en ont. Il nous faut connaître beaucoup mieux leurs conditions d'existence. Pour ceux qui touchent \$75 par mois, la situation n'est pas la même suivant qu'ils habitent chez des parents ou qu'ils vivent seuls. Il nous faut donc recueillir beaucoup plus de renseignements sur la nature du revenu et sur la situation économique des personnes âgées.

Si nous pouvons nous en remettre aux données recueillies aux États-Unis et en Grande-Bretagne, tout indique que leur situation est beaucoup plus mauvaise que nous le supposons.

Emploi utile. Le deuxième point que je me propose de traiter concerne l'emploi. J'ai dit que, comme tous les adultes normaux, les gens âgés veulent jouer un rôle utile au sein de la collectivité. Dans une société agricole—en somme, le Canada en était une il y a deux ou trois générations—une personne d'âge avancé peut continuer, et continue effectivement, d'être utile à la collectivité aussi longtemps qu'elle reste active et en bonne santé et pourvu qu'elle sache travailler la terre; elle peut rendre service dans la mesure où elle en est physiquement capable. Dans le monde industriel, cependant, l'âge de la retraite est expressément déterminé quel que soit l'état de santé du travailleur et, à cause des méthodes de recrutement, il est extrêmement difficile pour celui qui, ayant dépassé l'âge de 45 ans, perd son emploi, de se trouver une nouvelle occupation.

Le Service national de placement vous dira, j'en suis sûr, qu'il est très difficile de trouver des emplois aux chômeurs de 45 ans et plus, parce que nous

n'avons pas vraiment examiné sous une nouvelle optique la situation de l'employé à la lumière de ces séries de chiffres; pourtant, nous devrions utiliser cette capacité de production. Nous devrions en tirer parti pour notre propre bien et pour le bien de ces chômeurs, car celui qui éprouve de la difficulté à se trouver du travail ou est condamné au chômage permanent à partir de l'âge de 45 ans deviendra très malheureux, très instable et très diminué avant d'atteindre l'âge de 65 ans. La perspective d'avoir à se chercher de l'emploi pendant vingt ans n'est pas très rassurante.

La retraite elle-même opère une transformation radicale. A notre époque, celui qui part quitte non seulement son emploi, mais aussi son employeur et tous ses compagnons de travail. Il cesse de travailler et laisse en même temps ses amis et ses compagnons de jeu. Il en est séparé et cette séparation exige de lui une réadaptation majeure. La retraite est donc un âge qui s'accompagne, sur le plan humain, de grands besoins auxquels nous n'avons guère songé jusqu'ici.

Ces considérations nous amènent à envisager le problème de l'emploi des personnes d'un certain âge. Le Service national de placement et la Division des placements spéciaux dont quelques-uns d'entre vous avez entendu parler—en particulier celle de Toronto—ont établi, sous la direction du D^r Scott, des services de consultation pour personnes âgées et ont obtenu d'excellents résultats; mais ces services sont loin d'être assez répandus. Ils ne sont pas non plus assez facilement accessibles. Il faudrait élargir sensiblement les cadres de cette aide spécialisée qui permet au travailleur de faire une nouvelle évaluation de sa capacité de travail et de se réadapter à un emploi utile. C'est la tâche que se sont assignée certains groupements bénévoles. Cependant, il y a trois ans, à la Conférence de la Maison Blanche aux États-Unis, on a pu constater que la moitié environ des citoyens de 65 à 70 ans étaient encore au travail et que l'âge de la retraite, ou ce qu'on appelle là-bas l'âge-limite du travail, se situe vers 67 ans. Autrement dit, une multitude de gens continueraient de travailler s'ils le pouvaient. Dans une étude entreprise par le gouvernement britannique en 1954, on a cherché à déterminer pourquoi certaines gens restent au travail après l'âge de la retraite, c'est-à-dire après 65 ans. La raison principale semble d'ordre économique; ces gens ont besoin d'argent pour mener une existence qu'ils considèrent comme à demi convenable. J'ai l'impression que, pour un très grand nombre, c'est la vérité mais il est également vrai que, pour beaucoup, la simple satisfaction d'être utile est aussi importante, sinon plus, que le revenu. Il est difficile de dire quels changements la technologie apportera de ce côté. Il est probablement vrai, c'est assurément ce qui ressort de la dernière enquête du Sénat sur la main-d'œuvre, que nous devons tous nous réadapter à de nouveaux emplois deux ou trois fois au cours de notre existence. Si nous dressons nos plans en conséquence et si nous tenons compte de ce fait, il n'est pas impossible que nous parvenions—c'est le but qu'il nous faut envisager—à préparer les quinquagénaires et les sexagénaires à de nouveaux emplois qui leur permettront de se tirer d'affaire jusqu'à la soixantaine et au-delà. Mais il nous faudra réfléchir à cette question pour atteindre ce résultat. Quoi qu'il en soit, ces études sur les occasions d'emploi et la réadaptation sont importantes.

Nous en venons maintenant à ce que nous appelons le travail désintéressé, c'est-à-dire auquel ne s'attache aucune rémunération. Il semble probable que ce genre de travail deviendra beaucoup plus important pour toutes les classes de la société; il deviendra essentiel de trouver des moyens de se rendre utile à la collectivité dans l'accomplissement de tâches non rémunérées. Tous les témoignages attestent que l'isolement est une des plus pénibles caractéristiques de la vieillesse. Le vieillard est isolé de son travail; sa famille se disperse ou s'en va vivre ailleurs, ses vieux amis meurent et il n'a plus sa place au sein de la société. Cette question de l'isolement est donc d'importance capitale. Pour

cette raison, il nous faudra probablement songer à lui trouver un emploi utile. Il serait regrettable qu'on qualifie ces emplois de récréatifs, car dans bien des cas ils sont extrêmement utiles à la société; mais on les distingue du travail proprement dit en ce qu'ils ne sont pas rémunérés. C'est un domaine où des organismes particuliers seraient tout désignés pour tenter des expériences.

Et voilà pour ce qui est des occupations rémunérées ou non. Il reste encore beaucoup de points d'interrogation; de nombreuses données nous échappent. Il nous faut orienter nos efforts vers des domaines comme la consultation, la réadaptation à de nouveaux emplois et l'encouragement aux expériences qui ont pour but l'utilisation de cette main-d'œuvre expérimentée.

Conditions d'existence. Je passe maintenant à mon troisième point: les conditions d'existence. Je vous ai dit, au début de mon exposé, que toutes les données recueillies attestent que l'immense majorité des vieillards habitent leurs propres maisons et qu'un plus petit nombre habitent chez des parents mais sans être à leur charge. J'ai dit et je tiens à répéter que c'est un mode de vie qu'il faut favoriser, pourvu qu'ils aient les moyens d'habiter des maisons convenables et acceptables et qu'ils soient physiquement capables d'y vivre. A cela, il y a deux raisons au moins. Premièrement, il est beaucoup plus satisfaisant d'habiter chez soi; on peut y créer soi-même des occasions de s'occuper et de se divertir. Deuxièmement, la collectivité n'est plus tenue, évidemment, de fournir au vieillard un abri et des services. C'est donc un double avantage. Quiconque étudie les besoins des vieillards en matière de logement constate qu'ils sont très variés. Tout dépend de leur mode de vie passé et du genre de logis qu'il leur faut.

Ce sujet a été passablement étudié aux États-Unis, et beaucoup plus encore dans les pays européens. J'ai été à même de me rendre compte d'une bonne partie du travail accompli en Suède, en Grande-Bretagne, en Norvège et dans d'autres pays. Nous avons fait bien peu au Canada sous ce rapport. Nous ne nous sommes pas assez préoccupés des besoins de logement de nos vieillards.

Ici, évidemment, il faut ajouter que nous ne savons pas réellement comment vivent nos vieillards. Mes collègues du travail social, dont l'activité s'exerce surtout dans les villes, nous disent que les conditions de vie des vieillards sont pitoyables, qu'ils habitent des maisons de chambres délabrées et décrépites, dépourvues des services nécessaires et ne répondant pas du tout à leurs besoins. On y trouve parfois des escaliers et des couloirs qu'ils ne peuvent franchir. De fait, leurs constatations sont décourageantes. Ce sont là des cas dont ils s'occupent; ils savent que ce sont des gens qu'il faut aider. Au niveau national, par conséquent, il nous faut envisager ce besoin beaucoup plus en fonction de l'ensemble de la collectivité, puisqu'il nous faut fournir, à ceux qui avancent en âge et qui n'ont plus d'enfants, des logis qui leur conviennent, en se rappelant la nécessité de leur assurer des conditions acceptables d'existence. C'est normal. J'ai maintenant atteint un âge où tous mes enfants ont quitté le foyer et il me faudrait me trouver une maison qui me convient mieux. Mon revenu me permet de le faire, mais j'en serais incapable si je devais me contenter du revenu que touchent la plupart des gens. Je ne pourrais pas changer d'habitation ni en trouver une qui me convienne davantage. Cela est vrai pour les classes moyennes aussi bien que pour la classe dite pauvre.

Nous avons une loi nationale sur l'habitation au Canada, mais j'ai été estomaqué de découvrir qu'en 1961, aux termes de cette loi, on n'a autorisé l'aménagement que de 579 logis pour personnes âgées. J'en ai demandé l'explication à un de mes collègues, spécialiste en la matière; il y trouve deux raisons principales. Premièrement, cette activité relève entièrement de l'initiative locale. Il faut qu'un organisme local s'occupe de recueillir des fonds pour ensuite réclamer le prêt de 90 p. 100 que prévoit la loi nationale sur l'habitation. Deuxièmement, même après avoir épuisé tous les moyens prévus par

cette loi, il faut exiger un loyer de \$50 à \$55 par mois pour un appartement dans une ville comme Toronto, Hamilton ou Montréal, ce qui exclut immédiatement la moitié des vieillards puisqu'un simple calcul suffit pour démontrer qu'ils ne peuvent pas payer \$55 avec un revenu de \$65 par mois.

Voilà une des raisons pour lesquelles ces appartements sont occupés par des gens assez à l'aise, c'est-à-dire par ceux qui touchent une pension, et non par l'autre moitié dont j'ai parlé il y a quelques instants. L'enquête sur le logement, entreprise par le Conseil canadien du bien-être, nous renseignera sans doute davantage à ce sujet.

A ce propos, en partant de l'idée que les vieillards peuvent habiter leurs propres maisons si on les aide un peu, divers services ont été établis, en particulier en Grande-Bretagne et en Scandinavie. Les vieillards ont atteint un point où il ne leur est pas tout à fait possible d'habiter chez eux sans une certaine aide. Il suffira peut-être que quelqu'un les visite une fois par semaine pour accomplir les travaux trop lourds pour eux ou encore que quelqu'un les aide à faire leurs emplettes les jours de mauvais temps. Ce sont des services qui aident les vieillards à conserver leur indépendance. Plusieurs de ces services sont bien connus au Canada, notamment le Service ménager dont la Croix-Rouge et d'autres organismes ont été les initiateurs, mais on ne trouve pas en ce moment qu'ils représentent une aide appréciable pour les vieillards.

Beaucoup de personnes âgées pourraient vivre à la maison avec l'aide d'une ménagère ou si elles pouvaient compter sur des services comme celui des «Repas sur roues» qu'on a établis en Grande-Bretagne. Ce service permet aux vieillards qui ne peuvent se préparer un repas chaud d'en acheter un à un prix qui leur convient. Un autre service qui s'est révélé d'une extrême utilité en Grande-Bretagne c'est celui des pédicures. Tant que les vieillards peuvent se tenir sur leurs pieds, ils restent en bonne santé. Ce service est devenu une très importante caractéristique du programme britannique de bien-être de la vieillesse.

Ceux qui ne sont pas bien, mais ne sont pas assez malades pour être hospitalisés, peuvent compter sur les infirmières de chevet. S'il habitent seuls, ils ne peuvent pas se soigner eux-mêmes.

Si, grâce à ces services, nous pouvons soutenir ceux qui habitent leur propre maison, un très grand nombre d'entre eux pourront se passer de certaines autres formes d'assistance.

Ici encore la question de l'isolement intervient. J'en ai déjà parlé. «*The Social Medicine of Old Age*», étude effectuée en Grande-Bretagne au début des années 40 par le Dr Sheldon, est devenue un classique sur ce sujet. Il y traite le problème caractéristique de l'isolement et explique ensuite pourquoi si peu de vieillards habitent avec leurs parents. Évidemment, il y a de nombreuses explications, meilleures les unes que les autres. Cependant une des raisons les plus importantes c'est que, dans une famille moderne, il n'est plus possible tout simplement de prendre soin d'un vieillard tant à cause du manque d'espace que parce que ce fardeau supplémentaire est trop lourd pour la ménagère. Si la mère a quatre ou cinq enfants et vit avec son mari dans une petite habitation moderne, l'addition d'une personne d'une autre génération, sans aide correspondante, même si ce vieillard est bien accueilli, impose un fardeau que de nombreuses familles ne peuvent pas supporter. Ce n'est pas faute d'affection mais faute de ressources. Il est possible qu'un service ménager ou un service de visites à domicile puisse soulager la famille de ce poids supplémentaire et permettre à certains vieillards d'habiter avec des parents.

Soins dans les institutions. Je vous ai parlé de gens qui veulent rester dans leur propre maison, c'est-à-dire dans une maison qui leur appartient,

bien qu'elle soit peut-être plus petite que celle qu'ils avaient l'habitude d'habiter. Il nous faut maintenant regarder l'envers de la médaille: les soins dans une institution. Dans le domaine du bien-être, les soins hospitaliers ont toujours compté pour beaucoup. Nous connaissons tous ce domaine d'activité auquel se rattache l'aménagement d'institutions comme les refuges privés, par exemple les Belmont Homes de Toronto, ou encore les hospices construits par des communautés religieuses. Il y aura toujours un certain nombre de gens qui ne peuvent suffire à leurs propres besoins. Les faits recueillis démontrent, je crois, qu'ils sont beaucoup moins nombreux que le pensent la plupart des gens. Les études que nous avons effectuées en Grande-Bretagne indiquent qu'environ 5 p. 100 des vieillards ont besoin de soins de longue durée dans un hôpital ou une institution de gériatrie et qu'une autre tranche de 5 p. 100 peut-être a besoin de certains services qu'assurent les institutions en ce sens que quelqu'un doit se charger de la préparation des repas, du nettoyage, des travaux ménagers et de l'administration, mais pas plus. Cet autre groupe dont je parlais plus tôt a donc besoin qu'on lui accorde beaucoup plus d'attention que dans le passé.

Pour ce qui est des institutions, elles sont évidemment de diverses catégories. Il nous faut des foyers où les gens pourront mener une vie active. Certains foyers pour vieillards en Ontario en sont un excellent exemple; on y fournit un abri en même temps que les services essentiels mais, par ailleurs, les vieillards se tirent d'affaire seuls, font le ménage de leurs chambres, vont à la ville, font du jardinage et visitent leurs parents mais, à l'endroit où ils habitent, ils peuvent compter sur l'aide d'une infirmière ou d'une autre personne compétente—du moins, j'espère qu'elles sont compétentes—qui leur assure la protection supplémentaire nécessaire. En partant de là, il est nécessaire d'étendre la gamme des soins et beaucoup de nouveaux services sont mis sur pied. Les refuges pour vieillards, au niveau de la municipalité ou du comté, se multiplient en Ontario. En Alberta, un réseau de sociétés spéciales est en voie de formation pour l'établissement de refuges pour vieillards, mais la même évolution se dessine dans chacune des provinces et il s'agit là d'institutions soutenues par les pouvoirs publics. Les pensionnaires vont des vieillards qui peuvent circuler librement à ceux qui sont retenus au lit. Les besoins varient énormément et il serait sage probablement de nous engager beaucoup plus à fond dans cette voie. Même si vous prenez le chiffre de 5 p. 100 pour la ville de Toronto, que j'habite, je suis convaincu que nous n'avons pas dans cette ville assez d'institutions pour loger cette fraction de la population de 65 ans et plus. Il y a d'autres parties du Canada où il n'y a pas d'institution du tout. Qu'arrivera-t-il si nous manquons des institutions nécessaires? Cela aussi représente un grave problème. Des gens occupent des lits d'hôpitaux qui coûtent \$10, \$12, \$14 ou \$16 par jour; les hôpitaux sont remplis de vieillards qui ne peuvent aller ailleurs parce qu'ils sont vieux. Tout surintendant ou administrateur d'hôpital peut vous dire que beaucoup de ces lits sont occupés par des gens qui pourraient être beaucoup mieux soignés dans d'autres institutions qui leur seraient expressément destinées. Ici les exemples ne manquent pas. J'ai mentionné la Grande-Bretagne parce que j'y ai passé six mois en 1955 à étudier les besoins des vieillards. On y a aménagé ce qu'on appelle «les maisons intermédiaires» qui, tout en offrant certains services hospitaliers, ne sont pas isolés de la collectivité. Les malades dont l'état n'est pas désespéré, mais qui ont besoin de traitement actif, peuvent y être logés et peuvent ensuite rentrer chez eux. Si leur maladie s'aggrave avec le temps, on les transporte à l'hôpital. Ceux qui entrent à l'hôpital pour être traités peuvent passer par la maison intermédiaire, s'ils prennent du mieux, avant de retourner dans leur milieu. Sur le plan des

services hospitaliers, ce régime est beaucoup plus économique; il est certainement beaucoup plus encourageant et beaucoup plus utile pour les vieillards eux-mêmes. Il nous faut dresser un bilan beaucoup plus précis de nos besoins et des moyens dont nous disposons pour les soins hospitaliers. Combien de personnes chez nous sont assez malades pour être hospitalisées et combien seraient mieux soignées dans ce qu'on pourrait appeler des maisons intermédiaires; combien doivent être logées dans des institutions sociales mais non dans des institutions de traitement actif, et combien, avec une certaine aide, pourraient continuer de vivre au sein de la collectivité? En toute conscience, il nous faut chercher à pourvoir à toute cette gamme de conditions d'existence si nous acceptons mon postulat initial, à savoir que la moitié de ces vieillards n'ont pas les ressources voulues pour s'en charger eux-mêmes.

Besoins en matière de santé. Mon dernier point porte sur les besoins des vieillards en matière de santé, car certains besoins leur sont particuliers. Les maladies de la vieillesse et les soins qu'elles exigent ont leur caractère propre. Tout comme nous avons des pédiatres pour les enfants, nous avons maintenant des gérontologistes pour les vieillards.

Je désire m'arrêter à deux considérations. Premièrement, comment pouvons-nous leur conserver un état de santé optimum? Il ne s'agit pas du soin des vieillards malades, mais des services médicaux qui permettront de conserver la santé aux personnes âgées. J'ai bien l'impression que ce domaine relève de la recherche médicale, sujet sur lequel je ne suis guère renseigné. Je ne sais si ces recherches sont poussées très loin, mais je soupçonne qu'elles se ramènent à très peu de chose.

Le ministère du Bien-être de l'Ontario a entrepris une étude intéressante sur les caractéristiques de la vieillesse en partant d'un groupe témoin, composé de personnes âgées de 45 ans, dont il étudie le comportement à mesure qu'elles avancent en âge. On tiendra ces dossiers à jour pendant vingt ans et, après cette expérience, nous serons beaucoup plus renseignés que nous le sommes.

La deuxième considération à laquelle je désire m'arrêter me semble d'une extrême importance: est-ce que nous formons des spécialistes bien renseignés sur les besoins des vieillards—spécialistes de la médecine, du travail social, du logement, des services de placement—qui soient bien au courant des connaissances déjà acquises sur les besoins particuliers des vieillards et sur les moyens de les aider? La réponse évidemment c'est que nous ne le savons pas et qu'en somme nous n'avons pas tenté d'effort concerté ni voulu pour former ces spécialistes.

Le dernier problème sur lequel j'appelle l'attention est celui de la coordination. Le vieillard en butte à des difficultés ne sait réellement pas où s'adresser car il n'existe pas d'endroit où il peut se renseigner sur ces services, lesquels—qu'il s'agisse de services publics ou de services privés—ne sont rattachés à aucune institution en particulier. Si quelqu'un sait qu'une certaine institution peut répondre à ces besoins, il a plus de chance d'obtenir satisfaction. Mais comment le savoir? Qui peut vous dire où vous adresser? La réponse, évidemment, c'est que, si vous ne le savez pas, vous ne vous renseignez pas. L'établissement d'une sorte de centre d'information, d'un comité de bien-être de la vieillesse ou d'un comité central de bien-être me semble d'une extrême importance pour deux raisons. Premièrement, nous pouvons mieux coordonner nos services pour combler les vides et éviter le chevauchement. Deuxièmement, ces services doivent être accessibles à ceux qui en ont besoin. Au Canada, nous en trouvons l'exemple le plus saisissant dans le domaine de la réadaptation, où la nomination d'un coordonnateur national civil a beaucoup amélioré les choses dans un secteur jusque-là éparpillé entre divers organismes de travail, de santé et de bien-être. On est en voie d'assurer en ce moment partout au Canada une coordination beaucoup plus étroite des divers services de réadaptation. Sur les

plans physique et médical, les services de réadaptation ont pu être sensiblement élargis simplement parce que nous nous sommes donné la peine de les coordonner.

Je pense, monsieur le président, avoir couvert les quatre points que je me proposais de traiter: l'ampleur du problème, le statut économique des vieillards, le problème de l'occupation, le problème du logement et des conditions d'existence. J'ai ajouté quelques considérations accessoires sur les soins médicaux.

Une des conclusions que j'ai tirées de ce travail c'est qu'à l'heure actuelle, au Canada, il faut absolument étudier beaucoup plus à fond certains de ces problèmes, qu'il nous faut étudier la composition de la population plutôt que le traitement des personnes âgées et tenir compte des leçons qui se dégagent de la statistique démographique dont nous avons pris connaissance plus tôt.

Il me paraît certes évident qu'il nous faut réfléchir mûrement au problème de la pauvreté qui intéresse en particulier les vieillards, mais aussi le reste de la population. Il nous faudra faire la revue de toutes nos lois sur le logement afin de déterminer si elles répondent réellement aux besoins de ceux à qui elles sont censément destinées. En ce moment, je ne crois pas qu'elles y répondent. Le problème de l'emploi et des occupations exigera aussi notre attention, car il nous faut tirer parti de l'expérience et des aptitudes de nos citoyens âgés.

Monsieur le président, il serait bon, je pense, que je m'arrête ici pour le moment.

Le PRÉSIDENT: Les membres du Comité peuvent maintenant poser des questions.

Le sénateur McGRAND: Monsieur le président, le professeur Morgan peut-il nous fournir des renseignements sur le coût de la vie dans les régions rurales et urbaines, à ce niveau de pauvreté?

Le professeur MORGAN: Non, sénateur McGrand, je n'ai pas de données là-dessus.

Le sénateur McGRAND: Existe-t-il une statistique; a-t-on fait des recherches sur ce sujet?

Le professeur MORGAN: Il doit y avoir des chiffres. Le Bureau de la statistique en a sans doute. Il effectue une étude sur le coût de la vie des familles et je suppose qu'il pourrait vous fournir ces renseignements.

M. DAVIS: Monsieur le président, il n'existe pas de statistique distincte pour les régions rurales.

Le professeur MORGAN: C'est dans le coût de la vie, je pense, que réside la différence fondamentale. Il est probable que la nourriture coûte aussi cher à la campagne qu'à la ville, s'il vous faut l'acheter à la campagne. Les vivres et les articles qu'on achète se vendent généralement un peu plus cher dans les régions rurales. Mais, pour les loyers, l'écart est très sensible. Évidemment, pour celui qui habite sa propre ferme et qui cultive son propre jardin, comme beaucoup le font dans les collectivités rurales, la différence est appréciable. Il est probablement vrai que, dans certaines parties du Canada, on se tire beaucoup mieux d'affaire avec \$75 que dans d'autres régions du pays.

Le PRÉSIDENT: Tout le monde a des questions à poser, je pense. Donnons la chance à chacun d'en poser une et nous pourrons ensuite recommencer la ronde.

Le sénateur GERSHAW: Comment suggérez-vous d'aider le groupe nombreux des gens qui pourraient se tirer d'affaire chez eux s'ils avaient une petite maison?

Le professeur MORGAN: Dans les maisons rurales?

Le sénateur GERSHAW: Où trouverez-vous l'aide nécessaire?

Le professeur MORGAN: Vous voulez savoir qui fournira cette aide?

Le sénateur GERSHAW: Je veux dire que ce mode d'assistance fait défaut dans une large mesure.

Le professeur MORGAN: Oui, vous avez raison; mais, d'autre part, je soupçonne qu'il existe de vastes réserves, chez les groupes plus âgés, auxquelles nous n'avons pas encore touché. Le service ménager s'élargit très rapidement; en Ontario, c'est un service public. Il est maintenant couvert par la *Homemakers' Service Act* et toute municipalité peut établir ce service; certaines l'ont déjà fait mais sans aller très loin dans le domaine de l'aide aux vieillards. Je crois qu'il existe une vaste réserve encore inexploitée, mais il nous faut en tirer parti et trouver moyen d'en payer le coût puisque les vieillards eux-mêmes en sont incapables.

Le sénateur INMAN: Monsieur le président, les maisons intermédiaires m'intéressent. Professeur Morgan, ne croyez-vous pas que c'est un domaine où les femmes de 65 ans et plus, mettons, pourraient apporter une aide précieuse?

Le professeur MORGAN: J'en suis convaincu.

Le sénateur INMAN: Si on leur assurait un minimum de formation, si tant est qu'elles en aient besoin.

Le professeur MORGAN: J'aimerais qu'on leur donne une certaine formation.

Le sénateur INMAN: Celles qu'on appelle les aides-infirmières ne seraient-elles pas tout à fait compétentes pour ce genre de travail?

Le professeur MORGAN: Je suis sûr que beaucoup de femmes mariées dont les familles sont élevées ne seraient que trop heureuses d'accepter un emploi, pourvu que les conditions soient acceptables et qu'on leur donne une certaine formation.

Le sénateur INMAN: C'est un domaine où les veuves pourraient apporter leur concours, n'est-ce pas?

Le professeur MORGAN: Oh, oui!

Le sénateur FERGUSSON: Monsieur le président, je m'intéresse à l'emploi. Professeur Morgan, pouvez-vous nous dire si la réadaptation des personnes âgées a donné de bons résultats?

Le professeur MORGAN: De quel groupe parlez-vous?

Le sénateur FERGUSSON: De la réadaptation des personnes âgées. Vous parlez de leur assurer une nouvelle formation. Avez-vous des chiffres indiquant que cette réadaptation a donné de bons résultats?

Le professeur MORGAN: Je n'ai pas de renseignements pour le moment. Un article publié dans le journal de ce matin—il s'agit d'un rapport de l'Association médicale américaine, à la dernière page du *Globe and Mail* de ce matin—indique que les vieux peuvent apprendre au moins aussi facilement que les jeunes. La vieille légende qui veut qu'on ne puisse enseigner à un vieux singe à faire des grimaces est en voie d'être démolie, car les vieux singes ne cessent jamais d'apprendre à faire des grimaces. C'est certainement la conclusion qui se dégage des faits que nous connaissons. C'est ce qui ressort d'une étude entreprise par l'Association américaine de psychologie; je suis sûr, pour ma part, que les personnes âgées, de toutes les classes de la société, peuvent s'adapter à de nouvelles tâches. Winston Churchill est devenu un grand stratège militaire alors qu'il avait dépassé la soixantaine; il a appris avec assez de succès à se servir d'armes dont il ne soupçonnait pas l'existence à quarante ans. Je crois que c'est une légende dont nous sommes en voie de nous défaire. D'après les données psychologiques actuelles, il faut s'y prendre différemment pour enseigner aux vieillards; on ne leur enseigne pas de la même façon qu'aux écoliers.

Il nous faut mettre au point de nouvelles méthodes d'enseignement qui conviennent aux personnes d'un certain âge.

Le sénateur ROEBUCK: Monsieur le président, le professeur Morgan a parlé de l'opportunité de se procurer plus de renseignements, de la nature de ceux que publie le Bureau fédéral de la statistique. J'ai toute une série de questions à poser, mais celle que j'ai à l'esprit s'adresse plutôt à vous. La voici: Enverrait-on à la direction du Bureau de la statistique le texte du magnifique exposé que nous venons d'entendre afin qu'elle sache ce que nous attendons d'elle et quels services elle pourrait nous rendre en préparant des données pour nous?

Le PRÉSIDENT: Je puis vous informer que notre conseiller, M. Davis, a constitué un groupe de travail où tous les services sont représentés, y compris le travail, la santé et le bien-être, et le logement. Le groupe s'est déjà réuni une fois et se réunira de nouveau le 6 novembre. Il n'a pas hésité à lui dire qu'il attend de lui certains résultats. Personne n'a soulevé d'objections et, par conséquent, je suppose, qu'il ne sera pas difficile d'obtenir cette collaboration.

Le sénateur ROEBUCK: On devrait faire parvenir le texte de cet exposé au Bureau fédéral de la statistique.

Le PRÉSIDENT: Ces gens prendront connaissance du compte rendu avant notre prochaine réunion, je puis vous l'assurer.

Le sénateur QUART: Monsieur le président, les observations du professeur Morgan à propos des repas sur roues m'ont intéressés. C'est une initiative du Service bénévole féminin, n'est-ce-pas?

Le professeur MORGAN: C'est ainsi qu'il a commencé.

Le sénateur QUART: Oui, il a été mis en marche pendant la guerre par le Service bénévole féminin et maintenant l'idée a fait son chemin. J'ai fait partie de ce même service ici au Canada pendant la guerre; il m'intéressait beaucoup et, lorsque je suis allée à Londres, je me suis rendue à Tothill, siège de cette organisation en Grande-Bretagne. A ce propos, ne croyez-vous pas que ces femmes ont été à la hauteur de la tâche pendant la guerre en leur qualité de volontaires? Je pense qu'elles accepteraient volontiers d'en faire autant maintenant, pourvu qu'elles puissent compter sur les directives et les encouragements nécessaires et qu'elles aient réellement le sentiment que ce travail est indispensable et urgent. Les volontaires canadiennes, par la voie appropriée d'organisme comme nos associations nationales, répondraient en grand nombre à cet appel, je pense.

Le professeur MORGAN: C'est une excellente occasion qui s'offre aux organismes bénévoles de tenter une nouvelle expérience; soit dit en passant, ils pourraient ainsi fournir des emplois utiles à des gens qui ne demandent pas mieux.

Le sénateur QUART: Il faut commencer par franchir un obstacle: les rapports entre les travailleurs bénévoles et les professionnels.

Le professeur MORGAN: D'accord, il faudra que les professionnels apprennent, entre autres choses, à faire appel aux services d'un grand nombre de travailleurs bénévoles.

Le sénateur QUART: Exactement. Cela aiderait énormément, je crois. Que les travailleurs bénévoles aient le sentiment qu'on a besoin d'eux et qu'il soit bien entendu qu'ils ne cherchent pas à se substituer aux professionnels.

Le professeur MORGAN: Voilà la clé du problème. Au cours des années à venir, l'aide bénévole sera une caractéristique importante du travail social; mais, dans un grand nombre de cas, le poids de ces services deviendra tellement lourd que le concours du public sera nécessaire, un peu comme ce fut le cas pour le service ménager en Ontario; il est devenu tellement nécessaire à

certaines endroits qu'il est en quelque sorte un service d'utilité publique. Quand les choses en sont là, l'aide bénévole ne suffit plus.

Le sénateur QUART: Partout au Canada, le Service bénévole féminin a maintenu des comités embryonnaires qui peuvent servir en cas d'urgences et qui pourraient s'occuper de ce problème.

Le professeur MORGAN: Il y a amplement de place pour eux.

Le sénateur QUART: Pour revenir encore une fois à ce même point, il serait préférable qu'ils fussent invités à s'intéresser à ce domaine en amorçant des discussions ou en prenant d'autres initiatives de même nature, afin qu'ils soient convaincus que leur travail n'est pas inutile.

Le professeur MORGAN: J'espère qu'ils en prendront l'initiative.

Le sénateur QUART: Je l'espère aussi.

Le sénateur BLOIS: Dans quelle mesure a-t-on cherché à déterminer pour quelles raisons les travailleurs de 60 à 65 ans ont été mis à pied? On les met automatiquement à la retraite à 65 ans, mais un très grand nombre ont été congédiés entre 60 et 65 ans. L'été dernier, j'ai voulu faire un relevé à ce sujet à plusieurs endroits. J'ai demandé à plusieurs travailleurs industriels pourquoi ils avaient été mis à pied à cet âge et j'ai obtenu des réponses différentes. Est-ce qu'une étude a été faite là-dessus?

Le professeur MORGAN: Je crois que le ministère du Travail a fait une étude à ce sujet il y a deux ans environ. Je crois me souvenir d'un rapport du ministère canadien du Travail. Je sais qu'il y a eu le rapport britannique, en 1954; il portait sur l'autre aspect du problème, à savoir pourquoi les gens continuent de travailler.

Ce sujet a donné lieu à de nombreuses discussions et le ministère du Travail en a fait une étude approfondie; je suppose qu'il vous en communiquera les résultats.

Je ne saurais dire si ce travail a été poussé assez loin ni si les réponses obtenues ont été satisfaisantes.

Quoi qu'il en soit, quand on me dit que l'explication en est le coût des pensions, comme me l'affirment les employeurs, et quand, par un simple calcul arithmétique, je constate que la pension ne représente qu'une fraction infinitésimale du bordereau de paye, j'ai bien de la peine à me convaincre que c'est là que réside la véritable explication. Cette raison ne me paraît pas du tout probante; je ne crois pas non plus ceux qui me disent que les personnes d'un certain âge ne peuvent pas satisfaire aux exigences de la technologie moderne. On envoie ensuite quelqu'un en Europe et on recrute un autre technicien pour le remplacer. Ce qu'on dit à ce sujet, quant à la façon de former ces hommes, ne me convainc pas, car c'est une curieuse façon de leur donner une formation. Je ne suis pas sûr qu'on obtienne des réponses satisfaisantes.

Le sénateur BLOIS: J'ai constaté la même chose quand je me suis renseigné à ce sujet; beaucoup de gens prétextent que les plus jeunes s'en iront ailleurs si on leur refuse de l'avancement; en conséquence, ils laissent partir un employé à 62 ans et lui versent une petite pension, alléguant que dans quelques années il touchera une autre pension du gouvernement.

J'ai aussi demandé pourquoi on n'embauche pas de travailleurs de 45 ans. J'ai constaté moi-même ici à Ottawa que les gens de 40 à 45 ans sont des travailleurs sur qui on peut compter. On m'a répondu que ces gens ont besoin d'aide et qu'on n'a pas les moyens de les embaucher. J'ai bien l'impression qu'on n'a pas étudié ces problèmes autant qu'il l'aurait fallu. C'est pour cela que je pose ces questions.

Le professeur MORGAN: Depuis deux ou trois ans, le ministère du Travail fait beaucoup dans ce domaine, mais j'ai l'impression qu'il reste quand même

beaucoup à faire. Je suis sûr que vous aimerez apprendre de ses représentants ce que ce ministère à accompli.

Le sénateur HOLLETT: Êtes-vous bien convaincu qu'il vaut mieux aborder ce problème à l'échelon national qu'à l'échelon de la localité?

Le professeur MORGAN: Il nous faut recourir à tous les moyens. C'est un problème de très grande envergure. Pour certaines choses, il y a des méthodes qui conviennent mieux que d'autres. J'espère que, dans certains cas, on pourra compter dans une large mesure sur l'initiative bénévole, mais je ne crois pas que la construction de ces maisons puisse aller très vite si nous nous en remettons aux organismes bénévoles. Il faut établir toutes sortes de priorités, pour les terrains, la production de logis et l'affectation des fonds publics. Il me semble que ce serait manquer d'esprit pratique que de s'en remettre à des organismes privés.

Le sénateur HOLLETT: Je me demande quelles pourraient en être les conséquences sur la société, au cours d'une période d'années, si l'on supprimait, pour l'homme d'âge moyen ou pour le jeune homme, le vieux stimulant que représente pour lui l'idée de pourvoir à ses vieux jours. C'est un problème, je le conçois et je ne m'attends pas que vous me répondiez.

Le professeur MORGAN: Ce n'est pas un problème unique, mais une série de problèmes humains qu'il faudra étudier en fonction des différentes catégories de besoins humains.

Le sénateur SMITH (*Kamloops*): Les graphiques que nous a montrés le professeur m'ont fort intéressé. J'ai été étonné d'apprendre que les groupes d'âge les plus bas et les groupes d'âges les plus élevés, où figurent les gros des personnes à charge, sont à peu près du même ordre de grandeur. Vous nous avez dit, je crois, professeur, que l'échelon qui varie le moins se situe entre les âges de 30 et 40 ans, n'est-ce-pas?

Le professeur MORGAN: L'augmentation se produit chez les très jeunes et les très vieux; il y a accroissement aux deux extrémités de l'échelle. Le groupe du centre restera en quelque sorte stationnaire d'ici 30 ans.

Le sénateur SMITH (*Kamloops*): Ce qui m'intrigue—et je me demande si vous avez des renseignements là-dessus—c'est la mesure dans laquelle ce groupe central se soutient par lui-même puisque, de tous les groupes, il est celui qui subvient le mieux à ses propres besoins.

Le professeur MORGAN: Évidemment, je ne suis pas un spécialiste en la matière. Seul un démographe pourrait vous répondre en professionnel. Cependant, le bon sens nous suggère une réponse et c'est que la population âgée en ce moment de 20 à 30 ans, qui est relativement peu nombreuse, diminuera graduellement à mesure qu'elle augmentera en âge, conséquence inévitable de la maladie et de la mort, de sorte que cet écart que vous voyez ici et dont vous venez de parler, qui tient à ce que les enfants nés pendant la crise sont maintenant dans la vingtaine et la trentaine et seront alors dans la trentaine et dans la quarantaine, sera partiellement comblé par l'immigration. Mais les immigrants plus jeunes et d'âge moyen ont maintenant élevé des familles et c'est pourquoi le groupe important des personnes à charge continue de s'accroître ici chez les moins de 20 ans. D'ici 30 à 40 ans vous aurez donc un groupe important de personnes à charge au sommet. Lorsque ceux qui ont maintenant de 20 à 30 ans auront vieilli, la situation sera encore plus inusitée; nous aurons relativement peu de vieillards en l'an 2,000; il y en aura plus qu'en ce moment sans doute, mais leur nombre sera plus faible proportionnellement au total. Par la suite, le nombre des sujets d'âge moyen et des jeunes sera très élevé. Ce que nous ne savons pas, évidemment, c'est si ces prédictions se réaliseront. Ce sont les prédictions du *Financial Post*. Quant à moi, je ne sais pas; je le répète, je ne suis pas spécialiste.

Il y a dix ou quinze ans seulement, les spécialistes ne se seraient jamais hasardés à vous présenter un tableau comme celui-là. Les diagrammes démographiques, pour un pays industriel, à l'époque où j'allais à l'école, il y a vingt ans, prévoyaient un fléchissement de la population, une contraction des groupes d'âge les plus bas. On redoutait effectivement la prépondérance future des vieillards. On disait alors que dans vingt ans, les enfants auraient quitté l'école pour devenir des membres de la collectivité et supporteraient eux-mêmes le fardeau économique de leur propre subsistance et de celle de leurs familles. Ce sont des constatations qui nous viennent à l'esprit quand on envisage le problème dans son ensemble.

Le sénateur SMITH (*Kamloops*): Ce qui me préoccupe c'est qu'il nous reste bien des choses à étudier; je me rends compte qu'on n'a pas beaucoup de réponses à nous fournir. C'est pour cette raison que le Comité a été établi.

Je me demande si la responsabilité publique ne se trouve pas de plus en plus engagée vis-à-vis d'un certain groupe. Nous étions bien peu au courant de ces problèmes, mais on nous a fait comprendre qu'une certaine catégorie de gens, dans la vingtaine et la trentaine, ont su très bien se tirer d'affaire eux-mêmes. En plus des problèmes de plus en plus pressants qu'il nous faudra étudier, il nous faut tenir compte du fait que l'attitude de ce groupe se modifie. A mesure que nous assurons plus de bien-être et de sécurité à la vieillesse, est-ce qu'on n'a pas tendance à négliger ceux qui dressent eux-mêmes leurs plans en prévision de leurs vieux jours?

Le professeur MORGAN: Vous avez soulevé deux points, je pense. Ce n'est là que mon opinion personnelle. Le premier comporte un changement complet de mentalité.

A l'heure actuelle, la plupart des gens, s'ils parviennent à vivre convenablement, à assurer à leurs enfants une bonne instruction et à bien préparer leur avenir, estiment qu'ils ne peuvent guère faire davantage. Si vous prenez le cas d'un homme marié, âgé de 35 ans, qui a une femme et une famille, ses ressources sont à peu près épuisées quand il a payé ses frais de logement, de nourriture et d'instruction aux coûts actuels et qu'il a modestement pourvu à sa propre vieillesse, pourvu que son revenu soit raisonnablement élevé. On est renversé de constater qu'il ne peut en faire davantage. Sur le plan de la mentalité sociale, notre responsabilité va beaucoup moins loin—ce sont des choses difficiles à définir—à cause de la transformation radicale qu'ont subie les conditions d'existence. Quand les gens vivaient en famille à la campagne ou à la ville et menaient une existence stable, ils se sentaient responsables en qualité de membres de la famille et de la collectivité. Tout cela tenait à ce que l'existence était en quelque sorte statique.

La situation a changé du tout au tout. Quelqu'un peut travailler ici aujourd'hui, à Vancouver demain et à Val-d'Or la semaine prochaine. L'emploi moderne exige des jeunes une grande mobilité, inconcevable au sein d'une famille qui groupe trois ou quatre générations. Celui qui veut progresser, dans le contexte moderne, doit être prêt à plier bagages et à aller travailler à 3,000 milles de chez lui. Les conditions de vie sont devenues plus limitées et c'est pour ces raisons qu'il est beaucoup plus difficile de pourvoir aux besoins de la génération qui suit. La plupart d'entre nous, nous prenons soin de nos enfants et de notre épouse et payons nos dettes. C'est à peu près dans cet ordre que nos obligations se présentent à nous et c'est pourquoi le sens de nos responsabilités vis-à-vis des vieillards s'est atténué. C'est le pendant inévitable d'une civilisation industrielle moderne.

Le sénateur SMITH (*Kamloops*): Monsieur le président, la conclusion que je tire des idées que j'ai cherché à exprimer c'est que, d'après tous les signes prémoniteurs que nous pouvons apercevoir, la nécessité d'un État tutélaire se fait sentir de plus en plus.

Le PRÉSIDENT: Le président ne répond à aucune question.

Le sénateur SMITH (*Kamloops*): Pouvez-vous répondre, professeur?

Le professeur MORGAN: Je n'ai rien à dire à ce sujet.

Le sénateur GROSART: Monsieur le président, ma question s'apparente de près à la précédente. Il me semble exister un vide et c'est là-dessus que je veux me renseigner. Le vide se situe entre, d'une part, le problème que posent les besoins des citoyens âgés et, d'autre part, l'idée qu'on a exposée ici et qu'on a maintes et maintes fois répétée ailleurs, à savoir que l'État doit faire quelque chose et que des services bénévoles doivent être mis sur pied. Ce que je veux savoir c'est dans quelle mesure nous mettons l'accent sur le problème qu'expose ma question précédente, le problème de la responsabilité à l'égard de ce vide—et je souligne le mot responsabilité—à l'égard a) des parents, et b) des vieillards eux-mêmes, étant donné que l'homme commence à vieillir dès le jour de sa naissance.

Prenons comme exemple deux modalités du vieillissement, en commençant, mettons, par le mariage. Une famille loue un appartement; une autre, disposant du même revenu, affecte la même somme à l'acquisition d'une maison. A l'époque de la retraite, une des deux familles vit dans un appartement qu'elle ne peut pas entretenir et l'autre—je parle ici de petits salariés—possède une maison. Chacune des deux familles a affecté la même somme au logement pendant les années de travail rémunéré. Le problème est-il le même pour les deux? Allons-nous dire: «Vous qui ne vous êtes pas soucié d'acheter une maison et qui ne vouliez pas de jardin serez traités exactement de la même façon que les autres»? Évidemment, le fait est qu'il y a des gens qui assurent leurs vieux jours et d'autres qui ne le font pas. Allons-nous, en fin de compte, les placer exactement sur le même pied? En tant que problème, oui. Mais en tant que particuliers—et je crois que c'est la bonne façon d'aborder le problème—quelqu'un qui a contribué pendant des années à la prospérité de la nation a droit à la sécurité pendant sa vieillesse. Donc, il faut certes tenir compte de ce qu'ils ont fait dans les limites de leurs moyens et de leur revenu pour aider à bâtir le pays, n'est-ce pas?

Puis-je parler maintenant des parents? Vous avez employé les mots «une transformation de la mentalité sociale»; je conviens que ce changement est en voie de s'opérer, mais devons-nous l'accepter? A mon avis, c'est un domaine où une étude très soigneuse s'impose; du reste, une étude ne suffira pas, car l'attitude sociale d'une famille «A» peut être de se désintéresser du sort de la mère, tandis que celle de la famille «B» sera d'en prendre soin, quels que soient les inconvénients que cela comporte, quel que soit le nombre des enfants, même si l'on n'aime pas la présence d'une belle-mère à la maison. Les organismes bénévoles, je le demande encore une fois, s'attaquent-ils exactement de la même façon aux deux problèmes?

Voici donc ma question: Savez-vous si des études ont été faites à l'égard de la responsabilité qu'acceptent des parents ou des particuliers envers les vieillards?

Le professeur MORGAN: Aucune étude n'a été effectuée au Canada, du moins pas à ma connaissance. Plusieurs études de familles ont été faites aux États-Unis en particulier, ainsi qu'en Grande-Bretagne et ailleurs.

Le fait est qu'un changement est en voie de s'opérer. La question n'est pas réellement de savoir si c'est une bonne ou une mauvaise chose. Le problème est beaucoup plus compliqué qu'on le croirait. Reprenons votre propre exemple: le travailleur moderne peut acheter sa propre maison; mais, s'il est employé dans l'électronique, il est probable qu'il lui faudra la vendre au bout de cinq ans et il pourra y perdre.

Le sénateur GROSART: La main-d'œuvre n'est pas aussi mobile que cela.

Le professeur MORGAN: Oh, oui! On me dit que le Canadien moyen déménage tous les cinq ans. Dans la société moderne, il y a bien peu de différence entre posséder sa propre maison et louer un appartement.

Le sénateur GROSART: En toute déférence, je crois que vous parlez des déménagements à l'intérieur d'une même localité.

Le professeur MORGAN: Les déplacements augmentent et les déménagements sont de plus en plus fréquents.

De plus, pour ce qui est des parents, qui sont-ils exactement? Ce sont précisément ces gens et déjà ils fournissent la nourriture, le vêtement, le logement et l'instruction à la moitié de la population.

Le sénateur GROSART: Il en est ainsi depuis le commencement du monde.

Le professeur MORGAN: Non, ce n'est pas exact, car nous en avons beaucoup plus ici proportionnellement à ce groupe d'âge plus élevé et beaucoup moins ici proportionnellement au nombre des moins de 20 ans.

C'est un des faits dont il nous faut tenir compte; il est probable que le groupe des jeunes dont nous devons assurer la subsistance est plus nombreux que jamais dans l'histoire. Le nombre des enfants que nous avons à élever est le plus fort de toute notre histoire et, toutes proportions gardées, il est un des plus élevés au monde. Le nombre des vieillards est aussi plus grand que jamais et, par conséquent, le fardeau à supporter est tout différent. C'est une des conclusions qui ressort de ces chiffres, conclusion à laquelle nous ne nous sommes jamais arrêtés réellement jusqu'ici.

Le sénateur GROSART: Certes, il faut également se rappeler que, pour ce groupe, une journée de travail rapporte plus que jamais auparavant, ce qui rétablit l'équilibre. C'est ce que nous révèle une étude du produit national brut exprimé en fonction du revenu par tête.

Je ne cherche pas à minimiser le problème: je crois plutôt qu'il faut en reconnaître toute l'importance. Mais il faut l'aborder avec réalisme et en fonction de la responsabilité individuelle et non pas simplement en fonction de l'État ou des organismes bénévoles.

A ce sujet, j'ai autre chose à ajouter en m'inspirant d'une expérience personnelle. Depuis trois semaines, je publie dans les journaux et par l'entremise de diverses agences de placement une annonce pour obtenir, ici à Ottawa, les services d'une personne âgée de plus de 65 ans qui accepterait de s'occuper d'une maison pendant huit heures par jour. J'en recherche une depuis trois semaines, mais j'ai reçu bien peu de réponses; trois personnes seulement ont communiqué avec moi et aucune ne pouvait donner satisfaction.

Je reviens à la responsabilité individuelle. Vous êtes tous au courant du problème que pose l'entretien d'une maison; il est impossible d'obtenir de l'aide; tous les jours on entend de nouvelles plaisanteries à ce sujet. Par cette expérience personnelle, j'ai constaté qu'une des difficultés tient à ce que les vieillards sont portés à se dire: «Je ne veux pas me tracasser; je ne veux pas sortir.»

A ce propos, monsieur le président—c'est ma dernière observation—vous pourriez songer à convoquer un fonctionnaire supérieur du Service national de placement pour qu'il nous parle de ces attitudes et de la difficulté qu'éprouve son service—j'en ai appris beaucoup là-dessus depuis trois semaines—à persuader certaines de ces personnes d'accepter une occupation qui leur rapportera \$1.25 l'heure pendant une journée de travail de cinq heures.

Le PRÉSIDENT: Sénateur Grosart, nous convoquerons évidemment certains hauts fonctionnaires du ministère du Travail.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Je voudrais revenir au premier sujet qu'a abordé le sénateur McGrand. Les études ont indiqué, nous a-t-on

dit, qu'environ la moitié des vieillards vivent dans la pauvreté. C'est un état de choses qu'on pourrait qualifier de révoltant. Pourriez-vous revenir là-dessus pour m'éclairer?

Le professeur MORGAN: Certainement. Je trouve cela révoltant moi aussi.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Pourriez-vous revenir là-dessus afin de me dire si cette étude a été faite aux États-Unis et si, à votre avis, elle peut aussi s'appliquer au Canada. Troisième question: comment définissez-vous le niveau de pauvreté?

Le professeur MORGAN: C'est une question très difficile; on a exécuté aux États-Unis, non pas une seule mais toute une série d'études, y compris une enquête spéciale pour le Comité sénatorial d'enquête sur la gérontologie, une entreprise par un groupe d'économistes de l'Université du Michigan et une autre effectuée par la Conférence sur le progrès économique—c'est ainsi qu'on l'a appelée, je pense—et enfin d'autres recherches par un certain M. Caldwell. Il y en a toute une gamme, dont certaines sont officielles, d'autres théoriques et une ou deux qu'on pourrait qualifier de relativement populaires. J'ai lu dans la revue *New Yorker* un résumé de certains des travaux que ces hommes ont accomplis. Le D^r Galbraith, auteur de l'ouvrage *The Affluent Society*, déclare que, selon lui, le seuil de la pauvreté est représenté par un revenu de mille dollars par année. En 1949, la CIO donnait le chiffre de deux mille dollars. Le Bureau américain de la statistique du travail a fait de nombreux calculs budgétaires et a examiné la question assez à fond; il estime—ces chiffres ont été cités à la Conférence sur le progrès économique—que, pour 37 millions d'Américains, le revenu familial, non pas le revenu individuel, se situe entre \$4,000 et \$6,000 et que deux millions de célibataires touchent de \$2,000 à \$3,000 par année. Les auteurs situent l'état de privation au-dessus du niveau de pauvreté; il se caractérise par la non-satisfaction de besoins minimums et ils prétendent que 77 millions d'Américains, soit près de la moitié de la population, vivent dans un état de pauvreté ou de privation.

Ils définissent l'état de pauvreté comme correspondant à un revenu familial inférieur à \$3,500 par an en dollars américains. Après une analyse statistique portant sur le coût du loyer, de la nourriture, des vêtements et de l'habitation, on a établi le niveau de privation à \$4,500 par année. C'est là qu'on situe la ligne de démarcation. Je dirais au pied levé et sans entrer dans les détails que les études elles-mêmes, si j'ai bonne mémoire, établissent que le niveau de pauvreté se situe approximativement à \$2,500 pour une famille et entre \$1,500 et \$2,000 pour un particulier.

Il est plus facile de se faire une idée de la situation qui existe en Grande-Bretagne parce que cette étude y a été faite directement et se fonde sur l'assistance nationale, c'est-à-dire sur l'allocation versée après évaluation des ressources. Il y a 22 p. 100 des personnes âgées qui reçoivent l'assistance nationale, soit en tant que membres d'une famille soit, plus vraisemblablement, en tant que particuliers, ce qui veut dire qu'elles se situent au niveau de pauvreté, c'est-à-dire que les moyens de subsistance sont assez limités pour qu'elles touchent l'allocation consécutive à une évaluation des ressources. Une autre tranche de 6 p. 100 ne touche pas l'allocation; mais, d'après tous les relevés qui ont été effectués, ses conditions d'existence sont inférieures à ce niveau. Un autre secteur de 16 p. 100 ne reçoit pas l'allocation mais on sait que son niveau de vie est égal ou supérieur à cette norme. On voit donc que le niveau d'existence de 44 p. 100 des gens correspond au chiffre minimum de l'évaluation des ressources ou lui est inférieur. Ces données semblent corroborer et confirmer les chiffres obtenus, à la suite de diverses études faites par Brian Abel Smith, Richard Titmuss et Tony Hayden Lynes, qui ont été tellement renversés par ces résultats qu'ils ont entrepris des analyses détaillées en interrogeant des familles, en recueillant des données budgétaires et en analysant à la loupe les

budgets de familles et de particuliers. Si c'est le résultat qu'on obtient au sein d'économies qui ressemblent de près à la nôtre, j'en conclus que nos constatations seraient à peu près les mêmes si nous entreprenions des études comme celles-là.

Le sénateur SMITH (*Kamloops*): L'étude a porté presque exclusivement sur des citadins, n'est-ce pas?

Le professeur MORGAN: Oui.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Si vous aviez à établir un budget qui pourrait s'appliquer de la même façon à la population rurale du Canada—je ne connais qu'une seule population rurale, celle de la Nouvelle-Écosse—il vous faudrait abaisser sensiblement ce niveau avant d'atteindre ce que vous pourriez considérer comme l'état de pauvreté. Certains d'entre nous le comprennent bien. Mais même si ce niveau était considérablement abaissé, on trouverait encore des gens qui vivent au-dessous du niveau de pauvreté. La solution serait, à mon avis, de sortir ces gens des centres urbains et de les ramener à leur lieu d'origine.

Le professeur MORGAN: Le fait est qu'à l'heure actuelle 60 p. 100 ou plus des Canadiens habitent les villes; en 1967, la proportion sera de 80 p. 100.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): C'est une pensée qui fait frémir.

Le professeur MORGAN: Peut-être mais il nous faut nous y faire.

Le PRÉSIDENT: Le sénateur Pearson a une question à poser.

Le sénateur PEARSON: J'ai une question à poser. A propos de cet effort qu'on tentera, je suppose, pour venir en aide aux personnes âgées, je dirais que la population peut se répartir en trois groupes. Premièrement, il y a ceux de 20 ans ou moins qui fréquentent l'école et qui s'instruisent. Deuxièmement, il y a ceux qui ont 65 ans ou plus et qui sont plus ou moins à la charge de quelqu'un d'autre, et enfin, il y a le groupe intermédiaire. Il s'agit de savoir dans quelle mesure il y a lieu de pourvoir à cette assistance massive aux vieillards, alors que le coût entier de cette aide doit être supporté par le groupe des citoyens de 25 à 40 ans qui luttent désespérément pour se tirer d'affaire et pour assurer la subsistance de leurs enfants et de leurs familles. Dans quelle mesure pouvons-nous tirer de l'argent de leurs goussets pour le financement de cette aide? Est-ce qu'une étude a été entreprise pour déterminer jusqu'où nous pouvons aller?

Le professeur MORGAN: Se fondant sur ces chiffres, beaucoup d'économistes soutiennent que nous devrions rechercher, de propos délibéré, des moyens de faire retomber ces frais sur la très nombreuse jeune génération lorsqu'elle sera d'âge à gagner. Autrement dit, ils estiment que nous devrions trouver moyen de retarder à dessein le paiement des frais d'instruction et de pension afin que ce groupe important puisse supporter une partie du fardeau. A l'heure actuelle, il semble que plus de la moitié de la population appartienne aux groupes d'âge à charge et cet état de choses persistera vraisemblablement pendant 15 ou 20 ans. Ensuite, la situation se modifiera au fur et à mesure qu'un très grand nombre de jeunes atteindront l'âge de la productivité; on estime qu'une partie du fardeau devrait retomber sur eux. C'est un problème de politique économique qui dépasse les cadres des soins aux vieillards. Il se peut évidemment que certains économistes soient d'avis différent. Mais certains pensent que ces régimes de pension et d'aide financière devraient être systématiquement conçus de façon que le poids en retombe sur ceux qui quittent maintenant l'école. C'est un problème vraiment concret qu'il faudra trancher.

Le PRÉSIDENT: Nous allons passer maintenant à la discussion générale; tous ceux qui le veulent peuvent poser des questions.

Le sénateur McGRAND: J'ai posé une question au début et le sénateur Smith a enchaîné. Étant membre du comité qui étudie l'utilisation des terres au Canada,

j'aimerais que vous nous communiquiez des renseignements à propos d'études qui ont été faites sur les familles qui ne veulent pas accueillir leurs vieillards chez elles, car j'ai l'impression que l'encombrement dont on parle n'est souvent qu'un prétexte plutôt qu'une raison valable. A propos de l'aménagement des maisons intermédiaires dont vous avez parlé, quelles études a-t-on faites pour déterminer le coût de ce programme?

Le professeur MORGAN: Franchement, je ne sache pas qu'on ait entrepris au Canada, sur les conditions d'existence des vieillards, des études qui permettraient de résoudre le problème que pose pour eux la vie chez des parents.

Le sénateur McGRAND: Je vois que les gens qui habitent les maisons intermédiaires peuvent contribuer largement au coût des services que leur assurent la collectivité et l'hôpital. On a vu naître une nouvelle occupation, celle des gardiennes d'enfants qui prennent soin des enfants et de la maison pendant que les parents sont absents. Ils accomplissent même ce travail le soir auprès des malades hospitalisés qui sont trop pauvres pour engager une infirmière. Voilà une occasion pour ces gens de continuer à subvenir à une partie de leurs besoins par ce moyen.

Le professeur MORGAN: Oui, les «maisons intermédiaires» dont j'ai parlé ont été aménagées par les Services de santé britanniques. Certaines sont dirigées par des organismes bénévoles comme la Croix-Rouge et d'autres par les autorités locales. Cependant, elles sont intégrées au service de santé et rattachées directement à un hôpital. C'est en 1955 que je les ai visitées; si j'ai bonne mémoire, le coût s'établissait alors en chiffres ronds à la moitié environ du coût quotidien d'un lit d'hôpital.

Le sénateur McGRAND: Vous songez plutôt à ce que nous appelons une maison de repos.

Le professeur MORGAN: C'est un peu moins qu'une maison de repos, ou pas tout à fait une maison de repos. Ce sont des maisons où l'on donne des soins de protection.

Le sénateur McGRAND: Voulez-vous dire que les gens qui y habitent n'ont pas autant besoin de soins que...

Le professeur MORGAN: Ils ont peut-être besoin de certains soins peu compliqués, mais non de traitement médical actif. Ils peuvent, par exemple, passer une semaine au lit et se lever ensuite la moitié du temps. Beaucoup sont sur la voie du rétablissement.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je sais que certains partis ont leur réunion intime ce matin; mais, pendant que le professeur Morgan est ici, ceux qui veulent rester peuvent en profiter pour l'interroger. La réunion a lieu à midi; ceux qui veulent y assister ont donc encore quinze minutes devant eux.

Le sénateur HOLLETT: Monsieur le président, aurons-nous un exemplaire des diagrammes?

Le PRÉSIDENT: Oui, ils seront imprimés. Il nous reste quinze minutes avant midi.

Le sénateur GROSART: Professeur Morgan, j'ai été frappé par votre déclaration portant que 44 p. 100 de ceux qui touchent l'assistance nationale au Royaume-Uni, et que 50 p. 100 de la population américaine vivent au niveau de l'état de pauvreté. Puisque vous avez mentionné des chiffres, je dois avouer que je n'y vois pas très clair; je me rends compte que je ne comprends pas très bien, mais je suis sûr que personne ici n'estime qu'un revenu de \$4,500 correspond à l'état de pauvreté ou de privation.

Le professeur MORGAN: Le chiffre du Dr Galbraith, que tout le monde a rejeté, était de \$1,000 par année. Il est tellement au-dessous du niveau de pauvreté pour une famille que personne n'a voulu l'accepter. A l'échelon de la

famille, on reconnaît assez généralement qu'un revenu de \$2,500 équivaut à la pauvreté.

M. DAVIS: Aux États-Unis.

Le professeur MORGAN: En effet. Ces études situent entre \$2,500 et \$3,500 le revenu familial correspondant à la pauvreté. Pour une famille, l'état de privation correspond au revenu annuel de \$3,500 à \$4,500. Ces chiffres se fondent sur des études sur le coût de la vie, les loyers et ainsi de suite. On a adopté le chiffre de \$1,000, mais il a maintenant été écarté. On estime que le seuil de la pauvreté se situe entre \$2,500 et \$3,500 par année. Ces chiffres, cependant, s'appliquent au revenu familial. Pour le particulier, ils sont évidemment beaucoup moindres.

Le sénateur GROSART: Évidemment, personne n'a tout ce qu'il désire.

Le professeur MORGAN: On veut dire que ces vieillards sont privés de choses essentielles. Le ministère américain du Travail a dressé une liste de ce qu'il appelle les choses nécessaires à l'existence: normes minimums de logement, de vêtement et de soins médicaux. Ces chiffres se fondent sur le revenu exprimé en dollars et sont le produit d'une étude scientifique.

Le sénateur GROSART: Je ne vois pas comment on peut affirmer qu'une famille dont le revenu est de \$4,500, soit \$80 par semaine, doit se passer de certaines choses nécessaires à l'existence aux États-Unis.

Le professeur MORGAN: C'est le chiffre qu'on a pris pour base. Quand on parle de pauvreté, on entend par là le niveau le plus bas. Les gens des paliers supérieurs ne sont privés de rien.

Le sénateur GROSART: J'imagine que \$4,500 par année représente le salaire moyens aux États-Unis. C'est beaucoup plus que la moyenne canadienne.

Le professeur MORGAN: Le salaire hebdomadaire moyen au Canada est de \$84 par semaine, c'est-à-dire dans le sud de l'Ontario.

Le sénateur GROSART: C'est le salaire hebdomadaire moyen dans l'industrie?

Le professeur MORGAN: Oui, dans les régions industrielles.

Le sénateur GROSART: Oui, mais ce n'est pas la moyenne générale.

Le professeur MORGAN: Cela ne nous renseigne pas sur le revenu familial car, dans beaucoup de familles, deux ou trois personnes travaillent, de sorte que le revenu familial doit être de \$4,000, \$5,000 ou \$6,000 par année. Évidemment, les personnes âgées ont très peu d'occasions de travailler et, pour ces groupes d'âge, les chiffres sont manifestement plus bas.

Le sénateur GROSART: Si ces chiffres correspondent à la réalité et si nous continuons de parler de \$75 par mois, nous ne sommes pas au bout de nos difficultés.

Le sénateur INMAN: J'ai apprécié vos remarques sur la nécessité de maintenir les personnes âgées en bonne santé. Comment peut-on s'y prendre?

Le professeur MORGAN: Cela relève de la recherche médicale, je crois.

Le PRÉSIDENT: Je pourrais mentionner que le D^r Sherman, de l'*American Geriatric Society*, viendra témoigner dans deux semaines.

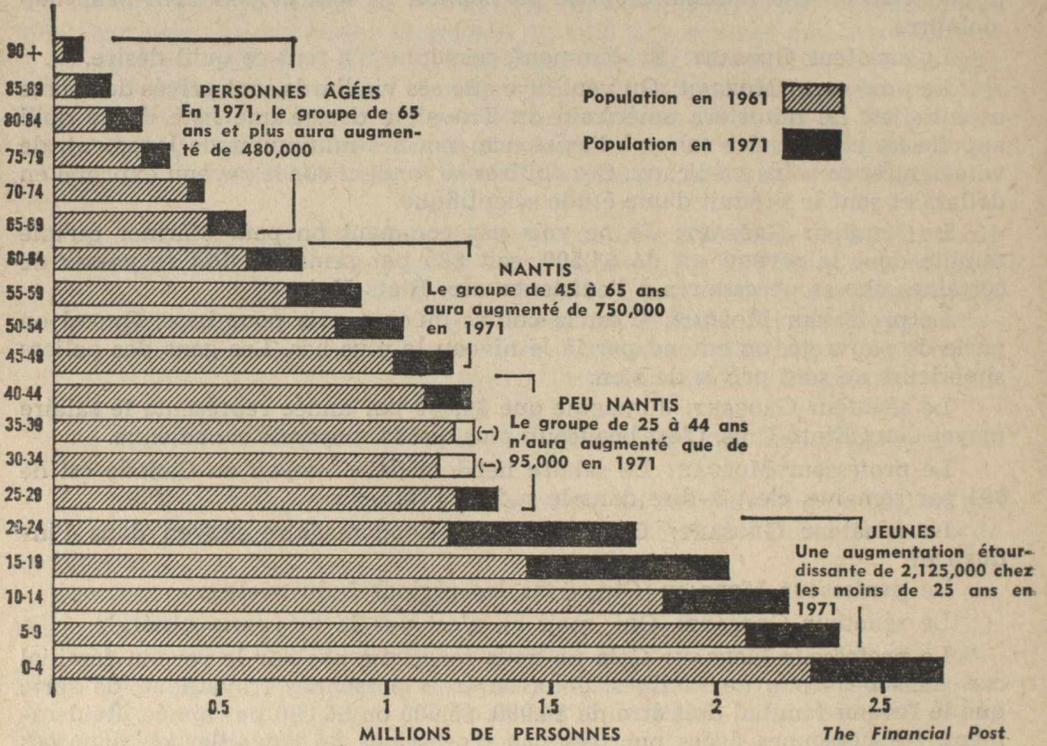
Le professeur MORGAN: Oui, c'est un expert. J'espère que vous lui poserez cette question, car la recherche médicale peut nous renseigner énormément.

Le PRÉSIDENT: Avant l'ajournement, je tiens à dire au D^r Morgan que nous avons apprécié son émouvant exposé de ce matin et que nous le remercions d'avoir bien voulu venir ici de Toronto. Son programme est très chargé. Il a dû priver les jeunes aujourd'hui de son enseignement spécialisé pour s'adresser ici à un groupe un peu plus âgé. Nous vous sommes très reconnaissants de votre présence ici, D^r Morgan. Le Comité vous remercie.

(Le Comité lève la séance.)

APPENDICE A

COMPOSITION DE LA POPULATION CANADIENNE





Première session de la vingt-sixième législature
1963

SÉNAT DU CANADA
DÉLIBÉRATIONS
DU
COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE
SUR LA GÉRONTOLOGIE

Fascicule 3

SÉANCE DU JEUDI 31 OCTOBRE 1963

Président: L'HONORABLE DAVID A. CROLL

Vice-président: L'HONORABLE J. CAMPBELL HAIG

TÉMOIN:

M^{me} Jean Good, conseillère en gérontologie, Toronto (Ontario).

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1963

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR LA GÉRONTOLOGIE

Président: l'honorable David A. Croll

Vice-président: l'honorable J. Campbell Haig

Les honorables sénateurs

Blois	Haig	Pearson
Brooks	Hollett	Quart
Croll	Inman	Roebuck
Dessureault	Jodoin	Smith (<i>Queens-</i>
Fergusson	Lefrançois	<i>Shelburne</i>)
Gershaw	MacDonald (<i>Brantford</i>)	Smith (<i>Kamloops</i>)
Grosart	McGrand	Sullivan—20

Quorum 7)

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Procès-verbaux* du Sénat en date du lundi 29 juillet 1963.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck:

Qu'un Comité spécial du Sénat soit institué en vue d'étudier le problème que comporte une amélioration du bien-être des personnes âgées et vieillissantes, pour leur assurer la jouissance d'un revenu convenable, en recourant à des services et des facilités adéquats, d'une nature positive et préventive, afin que les personnes d'un âge avancé puissent continuer à vivre dans des conditions saines et utiles en leur qualité de membres de la communauté canadienne, et constater le besoin d'une coopération maximum tendant au but visé, à tous les niveaux du gouvernement.

Que le Comité soit composé de vingt honorables sénateurs, devant être désignés plus tard.

Que le Comité soit autorisé à s'assurer les services de techniciens et autres employés qu'il jugera nécessaires aux fins de cette enquête.

Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire documents et dossiers, à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat, et

Que le Comité soit requis de faire rapport à cette Chambre de ses conclusions, de temps à autre, aussi de présenter les recommandations qu'il jugera opportunes.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Macdonald, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Brooks, C.P.:

Qu'un Comité spécial du Sénat soit institué en vue d'étudier le problème que comporte une amélioration du bien-être des personnes âgées et vieillissantes, pour leur assurer la jouissance d'un revenu convenable, en recourant à des services et des facilités adéquats, d'une nature positive et préventive, afin que les personnes d'un âge avancé puissent continuer à vivre dans des conditions saines et utiles en leur qualité de membres de la communauté canadienne, et constater le besoin d'une coopération maximum tendant au but visé, à tous les niveaux du gouvernement, soit composé des honorables sénateurs Blois, Brooks, Croll, Dessureault, Fergusson, Gershaw, Grosart, Haig, Hollett, Inman, Jodoin, Lefrançois, Macdonald (*Brantford*), McGrand, Pearson, Quart, Roebuck, Smith (*Kamloops*), Smith (*Queens-Shelburne*) et Sullivan.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
J. M. MacNEILL.

PROCÈS-VERBAUX

JEUDI le 31 octobre 1963.

Comme convenu, le Comité spécial d'enquête sur la gérontologie se réunit aujourd'hui à 10 heures du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Croll (*président*), Blois, Dessureault, Fergusson, Gershaw, Grosart, Hollett, Inman, Lefrançois, McGrand, Pearson, Quart, Roebuck, Smith (*Queens-Shelburne*), Smith (*Kamloops*) et Sullivan. (16).

Aussi présent: M. R. E. G. Davis, conseiller spécial.

Le témoin entendu est M^{me} Jean Good, conseillère en gérontologie, de Toronto (Ont.).

La suite des délibérations, suspendues à 11 h. 30, est remise à jeudi prochain, le 7 novembre, à 10 heures du matin.

Certifié conforme.

Le secrétaire-adjoint des comités,
John A. Hinds.

LE SÉNAT
COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR LA GÉRONTOLOGIE
TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 31 octobre 1963

Le comité spécial du Sénat institué pour étudier les problèmes que pose l'amélioration du bien-être des personnes âgées et vieillissantes se réunit aujourd'hui à 10 heures du matin, sous la présidence de l'honorable David A. Croll.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons le quorum. Nous entendrons aujourd'hui M^{me} Jean Good qui, depuis 17 ans, s'intéresse au problème des personnes âgées; elle a passé dix de ces années au service de la division de gérontologie du Conseil de bien-être de Toronto. M^{me} Good a dirigé les préparatifs de la première conférence ontarienne sur la gérontologie, tenue sous les auspices du département des services extérieurs de l'Université de Toronto. Cette conférence a donné naissance à la Société ontarienne de gérontologie, dont elle fut le premier directeur exécutif alors que je siégeais moi-même au conseil d'administration.

Je suis heureux de l'accueillir parmi nous aujourd'hui et de vous la présenter comme une experte en la matière.

M^{me} Jean Good, conseillère en gérontologie, Toronto (Ont.): Merci, monsieur le président et honorables sénateurs. On m'a priée de vous entretenir tout particulièrement des installations et services que les collectivités mettent à la disposition des personnes âgées pour leur permettre de mener une existence indépendante. Chacun de vous a sous les yeux un tableau qui représente une série de cercles qui se coupent. Ce tableau illustre la portée et l'enchevêtrement des nombreux aspects de l'existence d'une personne âgée.

(Le tableau est reproduit en appendice)

Les cercles portent les titres suivants: Revenu du travail et de la retraite; connaissance de la vie, croissance spirituelle; possibilités de servir les autres, activité permettant l'expression et le progrès personnels; distractions, vacances, voyages; institutions de soins, traitements et réadaptation; soins à la maison; conseils, appréciation et affectation; mode d'existence et vie de famille.

Vous penserez sans doute que ces éléments ressemblent beaucoup à ceux qui composent la vie d'un adulte. Voilà justement la question. Mais il arrive très souvent que la société traite les adultes qui vivent longtemps comme si le grand âge était une maladie qui amoindrit brusquement les gens à tel point qu'ils ne sont plus bons que pour le lit d'hôpital ou la retraite.

Je me propose donc de traiter trois aspects du sujet dont vous m'avez demandé de parler:

1. Le vieillard est une personne, non un élément statistique.
2. Les adultes âgés compétents qui comprennent les répercussions de la longévité devraient pouvoir s'occuper des dispositions que la collectivité et la nation prennent à l'intention des personnes âgées.

3. La nécessité pour les collectivités d'aménager les installations et services permettant une existence indépendante, et les problèmes de leur financement.

Donc, la personne âgée est une personne, non pas une donnée statistique. Le vieillissement vous arrive à vous, comme à moi, simplement parce que nous continuons à respirer. Pourtant, nous sommes apparemment, pour la plupart, mauvais juges de notre vieillissement, car le changement est si graduel que nous ne l'admettons pas. Au cours de nos jeunes années, notre temps se passe à aller à l'école, gagner notre vie, chercher un compagnon et élever une famille. Puis il semble soudain que les autres commencent à dire et à penser que nous existons depuis longtemps déjà, que nous sommes trop vieux pour apprendre du nouveau, pour être sentimentaux, pour élever des enfants et que nous devrions quitter notre emploi. Même si nous admettons que nous avons dépassé le sommet de notre carrière, que la vie n'est pas éternelle et que notre rôle de parents est à peu près terminé, il nous déplaît souverainement de nous faire dire que nous sommes vieux. Le D^r Margerie Fry déclarait à l'âge de 84 ans, au troisième congrès de gérontologie, à Londres:

Rares sont ceux qui ressentent le vieillissement comme une partie d'eux-mêmes.

Le vieillissement n'est pourtant pas nouveau. Il a toujours existé: mais au XX^e siècle, nous voyons pour la première fois en Europe et en Amérique un très important secteur de la population bénéficiant de ce qui s'est appelé un «sursis d'existence».

En outre, cette augmentation de longévité se produit à une époque de grands changements technologiques, de productivité élevée, de retraite obligatoire à âge fixe et d'économie inflationniste laissant de plus en plus de loisirs à une partie considérable de la population.

Le vieillissement est un phénomène très personnel et notre attitude envers notre grand âge est naturellement en rapport avec notre personnalité acquise au cours des 40, 50 ou 60 dernières années. Que nous soyons riches ou pauvres, malades ou en bonne santé, intelligents ou médiocres, nous avons au moins comme vieillards un avantage qui nous soit propre: une longue expérience de la vie. N'oublions pas les nombreuses années de formation ou d'apprentissage qui nous ont faits ce que nous sommes, l'habileté ou la sagesse acquise au cours de 40 ou 50 ans d'expérience dans un métier, une entreprise ou une profession, ainsi qu'en élevant une famille, tout cela venant s'ajouter à notre instruction première.

Le vieillard fait partie de notre patrimoine national. Le mettre au rancart revient à dilapider un placement de centaines de milliers de dollars.

Nous parlons toujours du vieillard au masculin, tout en admettant qu'il y a beaucoup plus de vieilles dames que de vieux messieurs. Beaucoup de femmes sont des veuves qui, au cours de leur vie de famille, ont beaucoup appris sur les relations humaines, les soins à domicile, l'hospitalité, l'organisation du foyer et la gestion d'un budget. Certains vieillards, hommes et femmes, ont des talents particuliers bien connus de leur entourage. D'autres ont des aptitudes que ni les autres ni eux-mêmes n'ont particulièrement remarquées. On les a simplement prises pour admises. Il faut qu'ils soient encouragés et aidés à s'en servir pour leur bien et celui des autres.

Nous apprenons presque chaque jour que de nouveaux produits sont maintenant extraits de matières autrefois jetées au rebut. Est-il excessif de demander qu'autant de temps et d'effort soient consacrés à la conservation de nos ressources humaines?

Certaines personnes reconnaissent déjà les services que peuvent rendre les vieillards, à en croire une annonce publiée en août 1962, aux États-Unis. Elle s'intitulait:

Citoyens âgés demandés pour la milice de la paix,

et dont voici le texte:

Ne soyez pas jaloux des occasions qui s'offrent à la jeunesse. Si vous êtes à la veille de la retraite et si vous avez un métier que vous pouvez exercer, si vous avez les aptitudes physiques voulues et si vous êtes prêt à faire profiter de votre talent les habitants de pays d'Afrique, du Proche, du Moyen ou de l'Extrême-Orient, ou d'Amérique latine, le Contingent de la Paix recevra votre demande avec plaisir.

Les organisations qui recrutent des agents bénévoles feraient bien de suivre cet exemple et de lancer un appel tout spécial aux gens qui ont l'expérience de la vie.

VALEUR DE LA RECHERCHE:

Quelques personnes qui s'intéressent depuis très longtemps au problème de la vieillesse et qui ont mis en commun les résultats de leurs travaux ont abouti à plusieurs conclusions. Il serait intéressant maintenant que certaines d'entre elles soient confirmées ou modifiées par des travaux de recherches entrepris par les universités.

L'Université de Tokyo a recherché ce qui constitue le bonheur pour les vieillards. Après avoir interrogé des vieillards dans deux villages japonais, M^{me} Omachi a constaté, entre autres choses, que l'un des facteurs les plus importants était leur foi.

INDÉPENDANCE ET INTIMITÉS

Cette notion se dégage d'une étude réalisée par un étudiant de l'école de service social de l'Université de Toronto. S'intéressant aux réactions des locataires demeurant dans un immeuble réservé aux vieillards, il constate que beaucoup mettent leur intimité et leur indépendance au premier plan. Un vieillard aurait, par exemple, fait la déclaration suivante:

C'est l'éloignement des amis qui est le plus pénible. Quand je rentre dans mon appartement, j'ai l'impression de quitter tout ce que j'ai toujours connu. Cela m'attriste, mais je suis heureux de retrouver mon petit chez-moi. Je dois maintenant renoncer à tout ce que j'ai connu pour préserver mon intimité et mon indépendance, qui, pour moi, sont primordiales.

REVENU SUFFISANT, SANTÉ, AMIS:

M^{me} Mary Laurence, du département de psychologie de l'Université de Toronto, a entrepris de déterminer ce que pensaient de la retraite les membres assidus des clubs *Soroptimistes* des États-Unis et du Canada, organisations féminines de service social. Un questionnaire les interrogeait sur les faits et leurs sentiments vis-à-vis de leur ancien travail et de la retraite, leur famille, leur mode d'existence, leur situation financière, etc.

L'enquête a démontré l'importance d'une bonne santé, de l'indépendance financière, de relations familiales étroites et affectueuses et des amitiés véritables pendant la retraite. Ces clubs appliquent des programmes actifs et variés de passe-temps et d'initiatives de groupes, dont les participants s'occupent bien avant la retraite.

Un détail important qui différencie les *Soroptimistes* de la situation générale des vieillards au Canada est que les premiers, d'après les questionnaires, n'ont pas de véritables soucis d'argent.

Un autre détail, qui n'est pas encore étudié et qui le mérite sans doute, est que, selon toute probabilité, un très grand nombre des personnes de plus de 60 ans n'ont pas d'automobile. Et il conviendrait sûrement d'en tenir compte en synchronisant les feux de circulation et dans le choix des résidences destinées aux vieillards. Nous sommes en effet des piétons pour la plupart.

LES ABSENCES DE MÉMOIRE:

Même parmi les *Soroptimistes* de M^{me} Laurence, certaines ont admis qu'il leur arrive d'avoir des absences de mémoire. Il est entendu que nous n'aurions sans doute pas à chercher bien loin pour trouver une personne distraite. N'oublions pas, je le répète, que certaines personnes sont distraites toute leur vie. Il faudrait néanmoins entreprendre sous diverses disciplines des recherches sur les absences de mémoire.

Il est encourageant de constater que l'*Allan Memorial Institute*, de Montréal, a déjà commencé et certains d'entre nous connaissent bien les travaux sur la mémoire exécutés par le D^r van Zonneveld aux Pays-Bas. Espérons que cette recherche bénéficiera d'un appui financier généreux.

A mesure que nous vieillissons, nos responsabilités de travailleur, de parent ou d'époux diminuent, mais nos responsabilités de citoyen, d'ami, de membre d'une Église ou d'un club et notre recours aux loisirs peuvent augmenter, si nous en avons le désir et la capacité.

Je crois pouvoir dire cependant que notre régime d'enseignement accorde trop d'importance à la mémoire, ce qui nous donne un sentiment de défaillance lorsque notre mémoire nous trahit, alors qu'en réalité notre jugement peut être très supérieur à celui de personnes douées d'une excellente mémoire. Je pense que toute notre attitude envers les absences de mémoire peut contribuer beaucoup à la perte progressive de la mémoire, à notre propre attitude à ce sujet, ainsi qu'à celle des autres.

Les personnes d'âge moyen tiennent beaucoup à ce que les vieillards et les enfants suivent les normes de l'âge moyen. Pendant notre vie d'adulte, beaucoup d'entre nous obéissent aux conventions, à la mode, aux usages, à la diplomatie, au souci de rivaliser avec le voisin pour obtenir de l'avancement, pour faire plaisir au conjoint ou pour avoir les meilleures places au théâtre.

Nous vivons de conformisme; puis, soudain, notre emploi nous est ravi et notre revenu diminue ou devient nul. Nos enfants se marient et déménagent. Beaucoup doivent s'organiser une nouvelle existence et chercher des emplois à demi-temps. Nous vendons la maison pour nous installer dans un appartement ou une chambre bon marché, nos vêtements se délabrent et nous ne pouvons en acheter de la qualité que nous voulons. Cela nous ébranle. Nous avons perdu notre place dans la société. Les personnes déplacées sont souvent solitaires. Il faut nous aider à trouver notre place, une autre place.

Le grand âge a des avantages certains; mais il y a aussi des obstacles qui nous empêchent d'apporter à la société tout ce dont nous sommes capables. Par exemple, la société actuelle qualifie de vieillards bien des personnes qui ne sont ni infirmes ni si âgées que cela. Bien des personnes d'âge moyen en mauvaise santé sont volontiers considérées comme vieilles pour ne pas dire séniles, alors que des personnes d'un âge avancé sont considérées comme des infirmes, même si elles sont en parfaite santé.

Les adultes âgés compétents qui comprennent les répercussions de leur propre vieillissement devraient participer aux services que la collectivité et la nation organisent à l'intention de leurs vieillards.

Des enquêtes scientifiques ont démontré que le don d'apprendre décline très peu entre 30 ans et 80 ans, mais qu'il n'existe pour ainsi dire aucun service d'enseignement et de formation pour les adultes âgés. Nous ne savons même pas quelle sorte de moyens d'instruction et de formation souhaitent les personnes âgées.

Nous faisons à l'heure actuelle une étude sur ce problème au moyen d'un cours intitulé: «Entretiens sur la gérontologie»; ce cours est donné au Centre d'enseignement pour adultes à Toronto. Les participants ont l'âge de la retraite et ont fait une carrière professionnelle. Le programme avait annoncé que les personnes inscrites feraient leurs propres cours; après quatre séances, on a constaté une carence dans les services pour les vieillards, c'est-à-dire l'absence de services de consultation. Il est reconnu qu'une certaine sélection et quelques directives seraient nécessaires. L'idée qui se dégage des «Entretiens» est que la possibilité d'enseignement que certains adultes âgés pourraient utiliser serait une formation acquise en travaillant comme conseillers pour les personnes de leur âge.

TRAVAIL COLLECTIF:

C'est d'abord à la société qu'il incombe d'éduquer la collectivité et la nation pour faire comprendre la valeur des citoyens âgés et enseigner à ces derniers l'art d'employer leur vie plus longue à des fins constructives.

Plusieurs villes et localités un peu partout au Canada ont prouvé combien il pouvait être fructueux de travailler collectivement; elles ont institué des comités chargés d'intéresser le public au sort des vieillards. Le simple fait de réunir des gens de tous les secteurs de l'existence qui s'intéressent à cette question pour échanger des renseignements et leurs expériences sur leurs efforts à l'égard des vieillards est en soi fort utile. En général, ce travail collectif a conduit le groupe intéressé à assumer des responsabilités comme celles qui suivent:

1. Déterminer ce qu'offre la collectivité pour aider les vieillards à rester dans le courant de la vie sociale.
2. Déterminer les facteurs qui isolent et séparent les vieillards.
3. Découvrir ce que les vieilles gens estiment nécessaire.
4. Devenir un groupe bien au courant des principes à observer dans tout ce qui concerne le vieillissement.
5. Informer le public des bons points et des faiblesses de la situation actuelle dans la localité.
6. Prendre l'initiative: a) d'encourager et d'appuyer les bons services qui existent; b) de redresser les situations fâcheuses, et c) de mettre en œuvre les nouvelles installations et services jugés nécessaires.
7. Faire en sorte que les vieillards se sentent mieux acceptés.

La famille, les amis et l'Église sont probablement les groupes les plus importants aux yeux d'un grand nombre de personnes âgées. C'est donc de ce côté qu'il faut chercher à créer un climat hospitalier.

LA FAMILLE:

Comment expliquer que certaines familles conservent des relations étroites même lorsque leurs membres demeurent loin les uns des autres? Est-il possible de resserrer les liens entre les membres des familles qui se sont dispersées?

Lors de noces d'or qui ont eu lieu récemment, le «marié», répondant à l'hommage que venaient de lui rendre trois générations de sa famille, a déclaré pensivement:

En me penchant sur mon passé, il m'arrive de me demander ce qui a eu le plus d'importance pour moi, mes voyages, mes relations d'affaires, mes écrits; mais, après mûre réflexion et en présence de cette table, je sais que c'est vous tous qui représentez le plus pour moi.

Cette évaluation des liens de famille doit être vraie pour des milliers et des milliers de Canadiens âgés, riches ou pauvres. Il est donc encourageant d'apprendre que la conférence créée par Son Excellence le Gouverneur général s'intéresse à la place de la génération la plus âgée au sein de la famille canadienne. Espérons que cet examen de la situation et des relations actuelles conduise à des modes de vie qui resserreront les liens de compréhension et d'affection dans les familles qui, de plus en plus, comptent jusqu'à cinq générations.

Certains observateurs estiment que les liens de famille se relâchent. Nous ignorons si c'est vraiment le cas au Canada. Des études récentes sur la vie de famille de personnes âgées à Londres, en Angleterre, et dans une paroisse de trois grandes villes américaines indiquent que les liens de famille sont très forts. Il existe assez peu de familles où de trois à quatre générations demeurent sous le même toit; mais des contacts réguliers, souvent quotidiens, sont maintenus entre les générations. Il serait très intéressant d'entreprendre une étude des relations familiales dans une grande ville, dans un bourg et dans les zones rurales de plusieurs régions du Canada. Il faudrait sans doute que les Églises lancent le mouvement.

LES AMIS:

Des adultes âgés qui, ces dernières années, sont retournés dans leur ville natale pour en célébrer le centenaire, ont retrouvé beaucoup de vieux amis avec un plaisir considérable; mais, une fois les fêtes terminées, ils ont compris que la plupart d'entre eux n'étaient en somme que des visiteurs dans la ville natale. Bien qu'on se plaise à répéter: «Les vieux amis sont encore les meilleurs», il faut admettre que leurs occasions de se rendre visite diminuent constamment. La distance, l'impotence, et bien souvent la mort réduisent considérablement les relations sociales des vieillards.

C'est parce qu'elle a compris l'importance pour les adultes âgés de se faire de nouveaux amis que la Croix-Rouge de Toronto a créé un service de visites amicales. Ce service était bientôt repris en plus grand par la division ontarienne de la Croix-Rouge du Canada qui a rédigé un manuel sur les visites amicales entre gens âgés. La Croix-Rouge a également préparé un programme et trois plans devant servir à préparer des gens à rendre ces visites amicales.

Plus tard, plusieurs confessions religieuses ont préparé des manuels analogues. Grâce à ces efforts, des milliers de vieillards, au Canada, ont la joie de recevoir la visite régulière d'un ami complaisant qui leur apporte le plus beau don qui soit, sa présence et son temps, et les hommes, tout comme les femmes, sont exhortés à rendre visite aux hommes de leur Église ou de leur voisinage.

Je n'oublierai jamais une remarque que j'ai relevée il y a 15 ans dans un rapport du Comité national sur la gérontologie, en Angleterre: «Il est plus facile de recueillir des fonds pour construire une institution à l'intention des vieillards que de faire rendre une visite amicale.»

LA FOI:

J'ai déjà dit qu'une étude faite au Japon avait indiqué que les vieillards les plus heureux étaient ceux qui avaient une foi religieuse.

Je ne pense pas me tromper en disant que les Canadiens âgés ont, en proportion plus forte que n'importe quel autre groupe d'âge, une véritable vie spirituelle. Dans la société moderne, nous n'entendons guère parler de méditation, de prière, de contemplation; la plupart des gens ne semblent même pas avoir le temps de penser; pourtant, nous en aurions bien besoin à notre époque. Étant donné que les gens âgés ont plus de temps et sont mieux au courant des problèmes de la foi, ils pourraient bien devenir des «fontaines de jouvence».

Le Comité interconfessionnel de la Société ontarienne de gérontologie comprend des membres de foi juive, catholique, et de six Églises protestantes. Ces gens ont constaté que la gérontologie est un domaine dans lequel il est très facile d'obtenir la collaboration.

INSTALLATIONS ET SERVICES DE LA COLLECTIVITÉ PERMETTANT L'INDÉPENDANCE:

Il faut avoir une personnalité forte pour ne pas se laisser abattre par les vicissitudes du vieillissement. Ceux qui ont su garder le respect d'eux-mêmes tiennent à jouer un rôle dans la famille et la collectivité, ainsi que dans les affaires de la nation. Pour leur permettre de jouer ce rôle, il faut que les gens de tous âges apprennent à travailler de concert pour répondre à certains besoins essentiels. Quels sont ces besoins essentiels?

REVENU DE RETRAITE:

Reportons-nous au cercle du sommet du tableau intitulé: «Revenu du travail et de la retraite». Il faut un revenu de retraite qui permette une alimentation suffisante, un logis convenable, des vêtements et la satisfaction d'autres besoins personnels sur une base modeste, mais suffisante. Une étude entreprise en 1958 par le Conseil du bien-être de l'Ontario a révélé qu'il faudrait de \$90 à \$95 par mois pour assurer ce niveau de vie dans les villes. Il faudrait savoir combien de Canadiens de plus de 65 ans dépendent entièrement de l'assistance publique. Pourrait-on le découvrir en demandant à toute personne de plus de 65 ans de faire une déclaration d'impôt? Il est clair que, s'il faut \$95 par mois comme minimum vital, l'exemption de \$1,000 est trop basse pour les retraités.

Bien qu'une très forte proportion des Canadiens de plus de 65 ans n'aient pas de revenu imposable (88 p. 100 en Ontario, en 1956), il est possible que les 12 p. 100 qui restent puissent, par l'impôt sur le revenu des particuliers, l'impôt sur les sociétés dont ils détiennent la majorité des actions, les impôts indirects et les droits de succession sur leurs héritages, assumer une part considérable des versements de sécurité de la vieillesse dont bénéficient l'autre tranche de 88 p. 100.

EMPLOI:

Il faudrait mettre des emplois satisfaisants à la disposition de tous les adultes âgés qui veulent et peuvent travailler, soit à temps complet, soit à temps partiel, avec ou sans rémunération.

Le Service national de placement a rendu un immense service à cet égard en établissant dans un certain nombre de villes canadiennes un service d'orientation à l'intention des personnes âgées sollicitant un emploi. Le Canada est le premier pays du monde à prendre une telle initiative, admirée et copiée par presque tous les états des États-Unis, et ce service d'orientation a fait une excellente impression sur d'autres pays qui le connaissent. Je crains fort cependant qu'il soit sur le point d'être abandonné au Canada.

En vue de dissiper les attitudes défavorables des employeurs et d'améliorer leurs dispositions envers les candidats au travail qui avancent en âge, le ministère du Travail a écrit à quelque 45,000 employeurs d'un océan à l'autre pour leur exposer le problème et solliciter leurs conseils sur la façon de

l'atténuer. Ces lettres ont suscité des réactions encourageantes et beaucoup au Canada se sont mis à réfléchir sur les moyens de résoudre l'ensemble du problème. Enfin, récemment, une subvention a été offerte aux entreprises qui engagent des personnes âgées.

TRAVAIL À TEMPS PARTIEL:

Ce n'est pas un emploi à temps complet que beaucoup de vieillards recherchent. Ils préfèrent un emploi à temps partiel, une activité au ralenti. Les occasions d'emploi à plein temps ou pour de courtes durées sont beaucoup plus nombreuses pour les femmes âgées depuis cinq ou six ans. Les entreprises commerciales comprennent maintenant que les questions de caisses de retraite et d'ancienneté ne jouent pas dans le cas des employés à temps partiel. Les services de placement commerciaux peuvent envoyer des femmes de 65 ans à temps partiel ou à titre provisoire chez des employeurs qui avaient mis à la retraite tous leurs employés féminins à l'âge de 60 ans. D'après mes recherches, je crois que les candidats au travail à temps partiel sont engagés selon leurs aptitudes personnelles bien plus qu'en raison de leur âge. C'est très encourageant, bien qu'on puisse conclure à un certain illogisme des méthodes courantes d'embauche et de mise à la retraite. Il se peut même qu'une étude plus approfondie révèle qu'elles ne sont même pas profitables.

LE TRAVAIL RÉSERVÉ:

L'atelier réservé des femmes, à Toronto, fonctionne depuis la première guerre mondiale et donne d'excellents résultats. On y trouve de 50 à 70 femmes âgées exécutant à leur propre rythme des travaux comme du raccommodage familial, du tricot, du piqué, du tissage de tapis, de l'enfilage d'étiquettes et mille et un autres travaux. Elles touchent une modeste rémunération, leurs frais de transport et un bon repas à midi; mais, et c'est très important, elles ont de la compagnie et sentent que leur travail est apprécié. Les travailleuses prennent le temps qu'il leur faut; le client apporte le travail et revient le chercher, mais il ne peut pas fixer de délai. Il est important pour beaucoup de gens, et surtout les vieillards, de pouvoir travailler sans être bousculés.

Étant donné que le prix demandé pour le travail ne couvre pas les frais d'exploitation, l'organisme est appuyé par la Caisse de bienfaisance. Cet atelier réservé a la réputation d'aider les travailleuses âgées à conserver une bonne santé physique et mentale, ce qui permet d'épargner des deniers publics qu'il faudrait autrement dépenser pour soigner des gens malades et découragés.

TRAVAIL À DOMICILE:

Beaucoup de gens savent fabriquer certains articles chez eux, ou savent bricoler; mais ils ne connaissent pas les moyens de faire fructifier leurs talents. Certains états américains ont nommé des conseillers gouvernementaux sur les produits à domicile et la façon de les mettre en vente.

NOUVEAU PROGRAMME:

Le Conseil national des femmes juives du Canada a adopté cette année un nouveau programme devant permettre aux personnes âgées de rendre des services de bon voisinage à des particuliers, à des familles et à des organisations dans toute la localité.

Le programme intitulé: «Un bureau des aînés au service de la collectivité», s'est fixé les objectifs suivants:

1. Permettre aux personnes âgées actives ou retenues chez elles d'offrir leurs services à temps partiel pour des travaux bénévoles ou rémunérés;

2. Permettre à des particuliers, des familles et des organisations de demander de l'aide à temps partiel;
3. Protéger à la fois les intérêts des vieillards et ceux de leurs employeurs;
4. Fournir des renseignements de toutes sortes, donner des conseils et fournir de la main-d'œuvre.

Des encouragements et la collaboration de nombreuses organisations avec un appui financier assez considérable pourraient en faire une entreprise digne du centenaire. Ne serait-ce pas le moment ou jamais de remettre le bon voisinage à l'honneur?

LE LOGEMENT:

Dans la tradition canadienne, les vieillards vivent avec leurs enfants; mais, depuis la Deuxième Guerre mondiale, cette tradition semble se perdre. Pendant la guerre et immédiatement après, il y avait une telle pénurie de logements que les institutions pour vieillards étaient submergées de demandes. Les autorités en ont conclu qu'il fallait beaucoup plus d'institutions de ce genre, des hospices de vieillards. Il fallait certainement plus de lits dans les institutions, ainsi qu'une nette amélioration des conditions et des soins; mais nous avons mis beaucoup de temps à comprendre qu'un très grand nombre de vieillards qui s'adressaient aux institutions n'avaient besoin ni de soins ni de traitements, mais d'un logement indépendant à portée de leurs moyens. Ils ne voulaient qu'une place et pouvaient s'occuper d'eux-mêmes.

Les institutions pour vieillards ont pris de l'importance à une époque où l'entretien d'un feu de bois en hiver et le transport de seaux d'eau pompée au puits étaient les deux principales tâches des vieillards vivant seuls et essayant d'être indépendants. L'électricité et le chauffage au mazout ont changé tout cela.

Ce dont il faut finir par nous convaincre, c'est que les Foyers, avec un «F» majuscule, c'est-à-dire des institutions, ne doivent pas se confondre avec des logements permettant une existence indépendante dans la collectivité. Nous avons au Canada de plus en plus de logements permettant une telle existence indépendante; mais nous sommes loin d'en avoir éliminé la pénurie; cependant, comme le rapport Nuffield sur la gérontologie l'exprime si simplement en Grande-Bretagne, «les vieillards ne désirent pas tous la même chose».

Toutefois, pour les vieillards qui souhaitent mener une existence indépendante, l'emplacement de leur logis est de toute première importance. Il doit se trouver à proximité des magasins, sur une ligne de transport public sans correspondance, à proximité de l'église et des lieux de distraction, sans côte à monter pour aller aux magasins et sur des rues munies de trottoirs.

Ces conditions semblent simples; mais vous seriez étonnés du nombre de projets de construction pour les vieillards, et je parle d'appartements et de bungalows individuels, qui ne répondent pas à ces conditions. J'en connais un qui se trouve à plus d'un mille du centre commercial, un autre qui se trouve au bas d'une pente raide et qui oblige à payer deux tickets pour se rendre au centre commercial, tandis qu'un autre se trouve sur une route sans trottoir.

Monsieur le président, cela m'amène à poser la question suivante: Devrait-on permettre aux propriétaires d'automobiles de choisir l'emplacement des logements des vieillards qui, eux, vont à pied?

Il arrive trop souvent que le choix se porte sur des terrains peu coûteux des faubourgs. Par contre, voyez l'attitude du public à l'égard des terrains de stationnement!

Une étude sur le logement des personnes âgées est actuellement en cours sous les auspices du Conseil canadien du bien-être et sera sans doute prête dans quelques mois. Je ne m'attarderai donc pas sur la question des logements autonomes à loyers modiques que l'on pourrait construire; mais je tiens à répéter qu'il est important de bien choisir leur emplacement.

CLUBS, CENTRES SOCIAUX ET CENTRES DE VACANCES:

Il y a bientôt trente ans qu'existe ce que je crois être le premier cercle pour personnes âgées au Canada: le *Second Mile Club* de Toronto. Ce cercle devait répondre à un grand besoin, car il y en a maintenant une centaine dans la région métropolitaine de Toronto. Ils portent des noms, et vous le savez sans doute, comme les cercles de citoyens âgés, l'âge d'or, le bon âge, nouveaux horizons. Ils sont organisés par des commissions récréatives, des Églises, des clubs sociaux, la Caisse de bienfaisance.

On trouve de nombreux cercles pour adultes âgés, non seulement dans la plupart des villes canadiennes, mais aussi dans certaines localités rurales. S'ils sont moins répandus dans les régions rurales, c'est sans doute parce que les instituts féminins groupent des membres de tous âges.

C'est très bien ainsi, et partout où l'expérience et la sagesse des membres âgés sont bien employées dans les instituts féminins, les cercles groupant des gens du même âge ne sont peut-être pas nécessaires.

La plupart des cercles se réunissent une fois par semaine; mais quelques-uns sont devenus des foyers sociaux ouverts cinq, six ou sept jours par semaine, une sorte de second chez-soi. Le programme ressemble un peu à celui qu'offrent les «Y» masculins ou féminins.

Je dois vous parler maintenant des *soins à domicile*. Pour permettre à des vieillards de mener une existence indépendante dans une localité grâce à des logis individuels, il faut avant tout s'assurer qu'ils recevront l'aide et les soins voulus en cas d'urgence ou de maladie. Le téléphone est indispensable dans la vie moderne et toute personne âgée devrait pouvoir obtenir un médecin lorsqu'elle en a besoin. La collectivité doit s'assurer qu'il est possible d'avoir une infirmière visiteuse, une ménagère visiteuse, un pédicure-manucure, une veilleuse pour la nuit, la blanchisserie, des appareils acoustiques, des lunettes, des dentiers, des appareils de prothèse, les médicaments nécessaires et les comptoirs de prêts, organisés par la Croix-Rouge dans de nombreuses localités où les gens qui en ont besoin peuvent emprunter toutes sortes d'accessoires, y compris des lits d'hôpitaux nécessaires pendant une maladie.

Tout cela, monsieur le président, donne l'impression d'une commande volumineuse; mais très peu de particuliers ont besoin de tout cela, du moins pas de tout à la fois, et des milliers de personnes âgées n'en ont jamais besoin, sauf peut-être des lunettes et des dentiers.

Nous connaissons tous très bien les merveilleux services rendus par les infirmières de l'Ordre de Victoria et de Sainte-Élisabeth, dont profitent tant de vieillards au Canada. En Ontario, et probablement dans quelques autres provinces, des lois prévoient le paiement des services infirmiers «à domicile». Ces lois s'appliquent aussi aux ménagères visiteuses; mais il y en a si peu qu'un grand nombre de vieillards doivent s'adresser à des institutions alors qu'ils pourraient rester chez eux, si leurs filles, leurs brus ou eux-mêmes recevaient de l'aide durant quelques heures, plusieurs jours par semaine, pour la préparation des repas, les commissions, le ménage, c'est-à-dire toutes sortes de tâches qu'une personne âgée n'a pas la force de faire, ou que la fille ou la bru n'a ni le temps ni la force de faire. Le grand besoin d'aide au foyer ou de ménagères visiteuses pour les vieillards est sans doute l'un des aspects les plus urgents et les plus inquiétants de tout ce qui relève de la gérontologie.

L'Association des ménagères visiteuses de Toronto a exécuté un programme pilote de trois ans dans un secteur de Toronto, pour apporter aux vieillards de l'aide à domicile.

Ce service répondait à un véritable besoin; mais, au bout de trois ans, la Caisse de bienfaisance n'avait plus d'argent pour continuer. Au lieu d'en faire un programme applicable à toute la ville de Toronto, on l'a donc purement et simplement supprimé.

L'aide à domicile pour les vieillards de Grande-Bretagne est un service très répandu payé à même les deniers publics. La Hollande a également depuis très longtemps un service analogue pour ses vieillards. Dans ce pays, ce sont les Églises qui s'en occupent.

J'ai parlé des soins à domicile, ce qui est un peu différent de l'aide à domicile. Le ministère de la Santé publique applique à l'heure actuelle à Toronto un programme pilote de soins à domicile. Il s'agit d'un service coordonné qui offre au malade, à son propre domicile, des services qui n'existent habituellement que dans un hôpital. Il s'agit d'apporter à certains malades choisis, y compris les malades chroniques, des soins continus et le maximum d'exercices de réadaptation chez eux.

Il est recommandé que les conclusions de l'étude servent à établir une organisation permanente à l'échelle de la localité pour donner des soins à domicile d'une façon organisée à l'intérieur des municipalités de la ville de Toronto. L'aménagement de logis indépendants et l'organisation de soins à domicile étendus contribuerait beaucoup à faire voir le logement en institution sous un jour différent.

SERVICES DE PROTECTION:

Depuis quelques années, un certain nombre de personnes se préoccupent de la difficulté dans laquelle se trouvent les personnes âgées aux revenus modestes qui s'avouent incapables de gérer leurs propres affaires et qui ne savent pas à qui s'adresser pour se faire aider en toute confiance. Une personne riche peut confier ses affaires à une société de fiducie. Le particulier qui a droit à l'assistance publique s'adresse au département local d'assistance sociale. Très souvent, les personnes âgées ont besoin non seulement de renseignements, mais de conseils d'experts qu'il leur est impossible d'obtenir à bien des endroits. Il en résulte que le vieillard inapte à gérer ses affaires est à la merci de personnes que cela n'intéresse pas et risque de se faire exploiter par d'autres. En Ontario, une personne âgée n'a droit à la protection du fiduciaire public que s'il est admis dans une institution pour malades mentaux. Reportons-nous de nouveau au tableau. A gauche se trouve un cercle portant le titre: «Conseils, appréciation, affectation». Envisageons-le en même temps qu'un autre cercle intitulé: «Institutions de soins, traitements et réadaptation». Il me semble que nous devrions avoir dans toutes les localités un bureau central d'accès facile où les vieillards pourraient discuter de leurs affaires avec un conseiller de leur âge et où, s'ils doivent changer de mode de logement, une équipe d'appréciation composée d'un médecin, d'un psychologue et d'un travailleur social, qui appréciera la santé et la situation sociale de l'intéressé, recommandera le mode de logement qui lui convient et la quantité de services, soins et traitements dont il a besoin.

A Toronto, ce genre de service d'appréciation existe déjà grâce à l'excellente collaboration du service social de la collectivité juive, de l'hôpital du Mont Sinaï, du Foyer juif pour vieillards et de l'hôpital Baycrest.

Il y a une dizaine d'années, le ministère des Affaires des anciens combattants a créé un service analogue à l'intention des anciens combattants de la première guerre mondiale; mais il semble que nous n'ayons pas encore pensé à prodiguer les mêmes avantages aux vétérans de l'existence dans l'ensemble de la collectivité. C'est une œuvre que nous devrions pouvoir accomplir.

Je voudrais maintenant signaler particulièrement les institutions de soins, traitements et réadaptation. Je ne sais pas exactement où en est l'assurance-hospitalisation dans les autres provinces; mais, en Ontario, cette assurance est en vigueur tant que c'est médicalement nécessaire dans les hôpitaux généraux, les hôpitaux pour maladies chroniques, les hôpitaux de convalescence, les hôpitaux particuliers, les hôpitaux pour malades mentaux, les sanatoriums et les hospices pour malades chroniques. Ne bénéficient pas de l'assurance-hospitalisation les sections de soins au lit dans les hospices de vieillards administrés par le ministère ontarien du Bien-être social, ni les hospices non autorisés par la Commission ontarienne des services hospitaliers.

Deux aspects des soins dans une institution suscitent de la difficulté aux vieilles gens. D'abord, pourquoi l'assurance-hospitalisation n'assure-t-elle pas les soins qui ne sont peut-être pas nécessaires médicalement, mais qui exigent l'attention d'une infirmière? Deuxièmement, si je me fais admettre dans une institution pour vieillards, que deviendront mes biens financiers? Ces biens seront-ils pris et conservés par l'institution?

Si nous consultons de nouveau le tableau, nous voyons au centre les titres: Recherche, Organisation collective (ce qui revient à la collaboration de tous), Communications et Action sociale. En regard de toutes ces rubriques, il faudrait inscrire: Assistance financière. En effet, rien de tout cela ne peut se faire sans une aide financière.

Il faudrait également des sommes d'argent du même ordre, de l'aide et des encouragements pour éduquer un plus grand nombre de professionnels sur la question de la vieillesse, et pour entreprendre des recherches scientifiques.

Les progrès réalisés au Canada depuis 20 ans, grâce à la collaboration de personnes bénévoles dévouées, de quelques rares professionnels et de hauts fonctionnaires sont extraordinaires; mais il est temps que tous les adultes canadiens comprennent que nous avons à choisir entre des personnes âgées à l'esprit ouvert et actif qui se rendent utiles ou une génération de vieillards pauvres, découragés et malades.

Il faut de l'argent pour donner l'impulsion voulue à l'aménagement de services d'installation collectifs convenant à une existence indépendante, et, jusqu'à présent, cet argent a fait douloureusement défaut.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, M^{me} Good est prête à répondre aux questions que vous pourriez lui poser. Je donne la parole à l'honorable sénateur McGrand.

L'hon. M. McGRAND: J'ai deux courtes questions à poser. La première a trait au Japon. Pouvez-vous établir un rapport entre le pourcentage élevé de vieillards au Japon qui ont foi dans leurs méditations, et ainsi de suite, et le pourcentage élevé de suicides? Telle est ma première question.

Mon autre question porte sur la nécessité de faire des recherches sur les absences de mémoire. Nous savons tous que les recherches sur la santé mentale ne bénéficient que du centième et peut-être moins des sommes consacrées à la recherche sur les maladies physiques. Avez-vous des chiffres ou des renseignements sur la somme de recherches exécutées dans le domaine des défaillances psychologiques des personnes âgées? Telles étaient mes deux questions.

M^{me} GOOD: A propos de votre question au sujet de la contemplation et du suicide, je ne lis naturellement que les documents de recherches sur la gérontologie et j'ignore si les suicides sont plus fréquents, au Japon, chez les personnes âgées que chez les personnes d'âge moyen. Le taux de suicides est très élevé au Canada parmi les gens âgés et je ne pense donc par pouvoir répondre à votre question.

L'hon. M. SULLIVAN: Pourrais-je intervenir? Je peux peut-être répondre à l'honorable sénateur McGrand. Alors que j'assistais à une conférence au Japon, on m'a dit que le barème des suicides chez les vieillards était si élevé

qu'il devait y avoir une bonne raison pour cela. On m'a dit plus ou moins en plaisanterie: «Ne serait-ce pas à cause de la doctrine inhérente à tout le peuple japonais?» C'est un facteur très fort chez les personnes âgées au Japon.

Le PRÉSIDENT: Merci, honorable sénateur.

M^{me} GOOD: A propos de votre question sur la santé mentale et les absences de mémoire, je me vois obligée de vous demander de me rafraîchir la mémoire.

L'hon. M. McGRAND: J'ai évoqué la recherche sur les problèmes de la santé mentale, disant que les sommes dépensées et les recherches sont faibles par rapport aux sommes consacrées à la recherche sur les maladies physiques. Avez-vous des renseignements sur la somme de recherches exécutées sur les défaillances psychologiques des personnes âgées?

Le PRÉSIDENT: Honorable sénateur, notre témoin du 5 décembre sera le président de la Société gériatrique américaine, et je crois qu'il pourra répondre à votre question. Il est expert en ce domaine et je vous invite à lui réserver cette question.

L'hon. M^{me} QUART: Vous nous avez présenté, madame Good, un grand nombre d'idées merveilleuses qui m'intéressent toutes. Vous avez cité les entreprises du Conseil national des femmes juives et toutes sortes d'autres projets; avec ma manie de m'occuper de tout, les idées que vous évoquez me donnent toutes envie de bouger. Vous avez parlé du Contingent de la Paix, par exemple, et nous savons tous que des idées nouvelles suscitent toujours un grand enthousiasme. Ces associations nationales ne pourraient-elles pas constituer toutes ces personnes bénévoles en une sorte de contingent de la paix, ou organisme d'un nom analogue, pour bien faire comprendre que les personnes bénévoles pourraient faire accepter toutes ces idées ou rendre de plus grands services?

J'ai entendu avec intérêt vos observations sur ce qui constitue le bonheur à un âge avancé. Cette question du bien-être des vieillards m'intéresse beaucoup. J'aimerais vous parler un instant d'une dame, excellente amie depuis de nombreuses années, libre de tout souci financier. Elle va régulièrement à l'université et je lui disais un jour: «Mon Dieu, vous devez au moins posséder maintenant une demi-douzaine de doctorats.» Elle m'a répondu: «Je n'oserais pas me présenter à un examen, mais je suis heureuse d'avoir ainsi de la compagnie et de m'instruire avec les autres.»

L'hon. M. ROEBUCK: Je tiens à dire tout le plaisir que j'ai éprouvé à entendre cet exposé, triste par endroits, mais si bien imprégné de la sympathie de l'orateur envers les personnes dont elle expose le cas.

Il y a un sujet sur lequel j'aimerais un renseignement supplémentaire, si vous pouvez me le donner. Vous avez parlé des institutions qui demandent à leurs pensionnaires de leur céder les biens qu'ils peuvent posséder au moment de leur admission. Est-ce l'usage dans toutes les institutions?

M^{me} GOOD: Cela, je l'ignore. Je l'ai appris de certains vieillards et de leurs familles, mais je n'ai pas vérifié. Il serait très intéressant de savoir si cet usage est général dans une province ou dans toutes les provinces du Canada. Quant à moi, je l'ignore.

L'hon. M. ROEBUCK: Je connais une institution qui l'exige, et j'imagine volontiers que cela se fait beaucoup. L'institution a sans doute une excellente raison, puisque les biens de la personne indigente seraient autrement recueillis par des parents qui ne s'occupent pas d'elle, alors que l'institution les prend à sa charge. Par contre, beaucoup de vieillards qui doivent se faire admettre dans une institution doivent hésiter considérablement, car je suis sûr qu'il leur répugne de remettre à l'institution tout ce qu'ils possèdent.

M^{me} GOOD: C'est probablement vrai et il faudrait savoir quel est exactement l'usage; puis, s'il est vrai que les ressources sont en quelque sorte confisquées, il faudrait déterminer si cette action est légale.

Le PRÉSIDENT: Madame Good, si j'évoque mon expérience de ministre du Bien-être, il y a très longtemps, il est d'usage dans nos institutions provinciales que le pensionnaire remette ses biens à l'institution et le préposé tient une comptabilité de ces biens au besoin. Savez-vous quelle est la situation dans les institutions privées?

M^{me} GOOD: Je n'ai vraiment pas plus d'expérience dans les institutions privées que dans les institutions publiques.

L'hon. M. GROSART: Monsieur le président, j'ai relevé ce matin sur la première page du *Globe and Mail* un article très à propos. Il semble que les pensionnaires des institutions se soient plaints que l'augmentation de \$10 de la pension de vieillesse soit gardée par l'institution au lieu d'être remise directement au bénéficiaire. Il semble qu'en déterminant les besoins ou, pourrions-nous dire, le minimum vital des vieillards pensionnés, l'institution a déclaré qu'il leur fallait \$10 par mois d'argent de poche et que le reste était versé au budget des frais de subsistance. L'institution dit maintenant aux vieillards: «Vous continuez à recevoir vos \$10, mais nous conservons les \$10 d'augmentation.» Je ne m'en prends pas à cela, car je pense qu'on peut comprendre que l'institution estime qu'elle a raison d'agir ainsi. Par contre, on peut comprendre tout autant que les vieillards pensionnés s'opposent à cette initiative et estiment que les \$10 d'augmentation doivent s'ajouter à leur argent de poche.

Le PRÉSIDENT: Je dois prendre la défense du gouvernement de l'Ontario dans ces circonstances. Le règlement a été légèrement modifié; mais je crois qu'il est admis, et vous pouvez me reprendre si je me trompe, que 15 p. 100 de la pension de vieillesse sont remis au vieillard comme argent de poche. Cette règle existe depuis très longtemps, malgré des déficits considérables. Les vieillards reçoivent donc maintenant \$1.50 de plus, ce qui représente les 15 p. 100 de \$10. Le ministre a précisé que, dans les logements à gestion fédérale, il n'y aurait pas d'augmentation, mais ce dont nous parlons relève de l'administration provinciale et j'ai bien l'impression que la situation est à peu près la même dans tout le pays, car je crois que le même genre de règle est en vigueur partout et que tout le monde estime qu'elle répond convenablement à la situation.

L'hon. M. GROSART: Je ne fais pas de reproches à cette institution; je dis simplement que c'est un cas manifeste de malentendu. J'aimerais en profiter pour placer la question que j'avais l'intention de poser. M^{me} Good nous a parlé, je crois, de l'étude qui avait conclu que \$95 par mois constituaient une sorte de minimum vital.

M^{me} GOOD: En 1958.

L'hon. M. GROSART: En 1958?

M^{me} GOOD: Oui.

L'hon. M. GROSART: Il me semble, monsieur le président, que c'est un domaine où nous devrions faire enquête, car nous entendons des chiffres allant jusqu'à \$4,500. Notre dernier témoin nous a déclaré sans ambages que le chiffre de \$1,000 par an, avancé il y a quelque temps par le professeur Galbraith, a été rejeté par tout le monde comme ne répondant pas du tout à la réalité. Or, voici que nous entendons dire que tout le monde n'a pas rejeté ce chiffre, du moins sur la base de 1958.

Le PRÉSIDENT: C'est à peu près à cette époque que Galbraith a publié son ouvrage, et la situation dont il parle est même un peu antérieure. Le monde a changé au cours des cinq ans qui ont suivi, même en ce qui concerne le chiffre avancé par Galbraith.

L'hon. M. GROSART: Pas autant que cela. Les chiffres enregistrant la hausse du coût de la vie n'atteignaient pas une telle proportion. Nous avons aussi un chiffre de \$2,000 qui, je crois, a été attribué au Congrès du Travail du Canada.

Je crois que c'est une question que notre Comité se doit d'étudier, et j'irai jusqu'à dire au comité directeur de s'efforcer de convoquer les personnes qui peuvent nous éclairer sur ces questions. Même si notre Comité ne réalisait que cela, il se serait rendu très utile s'il pouvait aboutir à un chiffre qu'il considérerait comme un minimum vital.

L'exposé que nous venons d'entendre est très intéressant, tout comme ceux qui nous ont été présentés au cours des deux dernières séances. Cependant, comme on nous en a toujours donné lecture, j'aimerais qu'à l'avenir ces documents nous soient remis d'avance, afin que nous puissions passer le temps que nous consacrons en comité à interroger le témoin intéressé. Il est très difficile de résumer un document de cette ampleur après l'avoir simplement entendu. Chacun d'entre nous pourrait lire le document en dix ou quinze minutes au lieu d'écouter le témoin le lire, et nous pourrions tirer un bien meilleur parti de l'expérience de ces témoins si, après avoir lu leur exposé d'avance, nous pouvions les interroger sur leur travail, du moins lorsque le témoin nous lit un texte préparé. Il me semble que cela rendrait notre travail beaucoup plus fructueux.

L'hon. M. ROEBUCK: Ne serait-il pas de beaucoup préférable d'entendre le document d'avance et de le lire ensuite?

L'hon. M. GROSART: Permettez-moi d'objecter que le témoin ne serait plus là pour que nous puissions l'interroger.

Le PRÉSIDENT: Certaines difficultés se présentent à cet égard. La plupart des témoins ne sont pas organisés pour préparer un grand nombre d'exemplaires, et, quand leurs notes sont prêtes, ils n'ont souvent plus le temps de les faire transcrire. Nous essayons cependant de le faire chaque fois. J'estime, en tout cas, que les honorables sénateurs sont, collectivement, aussi au courant du problème que peut l'être à lui seul un témoin que nous entendons. Je dis bien collectivement, car chacun d'entre nous connaît au moins un aspect de la question: le médecin, le cultivateur, la femme ont chacun leur idée sur le sujet, et il est facile de saisir le reste.

L'hon. M. GROSART: C'est entendu, mais dix ou quinze sénateurs consacrent en gros trois quarts d'heure à cet aspect du témoignage, au lieu de procéder à l'enquête que, je crois, nous sommes censés faire.

L'hon. M. PEARSON: A propos de la difficulté qu'il semble y avoir à obtenir d'avance les textes préparés, je me souviens qu'au comité d'enquête sur l'utilisation des terres, il était prévu que tous les témoins seraient invités à préparer une déclaration et à en envoyer le texte en trente exemplaires au Sénat. S'ils ne pouvaient pas le faire, ils étaient priés d'en envoyer un exemplaire et nous nous chargions de la reproduction. Tous les sénateurs participant au comité avaient une copie de la déclaration.

Le PRÉSIDENT: Tout cela est fort bien, mais nous demandons à ces gens de préparer ces exemplaires pour nous. M^{me} Good n'y est pour rien et c'est moi qui suis en cause. Elle avait son document, mais nous n'avons pas eu le temps d'en faire tirer des exemplaires. Tout cela est assez délicat; mais je vous en reparlerai plus tard. En toute franchise, je puis vous dire que, pendant des années, j'ai siégé où vous siégez vous-mêmes aujourd'hui; des documents nous étaient remis quand nous entrions dans la pièce, et j'ai l'impression qu'il y en a beaucoup que je n'ai pas lus. Je voudrais bien en avoir lu davantage.

L'hon. M. GROSART: Je ne veux pas dire que ces textes devraient nous être remis juste avant la lecture du document. J'estime que nous devrions les recevoir une semaine d'avance. C'est possible, puisque cela se fait dans d'autres comités; il ne s'agit évidemment pas de notre genre de comité, mais de comités d'affaires, où cela se fait constamment. Je doute beaucoup qu'un témoin invité à venir nous adresser la parole ait des objections à nous faire parvenir au

moins le texte de son exposé une semaine d'avance. Je doute beaucoup que notre demande en ce sens soit jamais rejetée.

M. DAVIS: Je suis entièrement d'accord avec les honorables sénateurs qui viennent de parler; mais puisque j'ai la charge de l'organisation des séances et d'inviter les témoins, j'aimerais signaler deux choses: premièrement, nous devons agir avec très peu de préavis. Il y a à peine un mois que nous sommes rentrés et il n'y a que cinq jours que nous avons obtenu les services de M^{me} Good. Nous avons travaillé avec acharnement pour préparer la documentation. Les témoins ne sont pas rémunérés; ils nous font bénéficier gratuitement de leur expérience. Que pouvons-nous leur demander de plus? Par exemple, nous n'avons pas de témoin pour la semaine prochaine. Je crois que nous en avons un pour la semaine suivante, mais pas pour la semaine prochaine. Il faut d'abord trouver les témoins, et il ne faut pas trop leur en demander alors qu'ils nous consacrent leur temps gratuitement. Après Noël, quand nous entendrons des témoignages présentés par des organismes du genre du Congrès du Travail du Canada, la situation sera différente.

Le PRÉSIDENT: Très bien. Madame Fergusson, auriez-vous une question à poser?

L'hon. M^{me} FERGUSSON: En effet. M^{me} Good nous a parlé des occasions offertes aux gens âgés par le Contingent de la Paix. Savez-vous si des candidats se sont présentés, si des gens ont manifesté de l'intérêt?

M^{me} GOOD: Je sais par les journaux que des candidats se sont présentés, et bon nombre d'entre eux ont été envoyés à l'étranger par le Contingent de la Paix.

L'hon. M^{me} FERGUSSON: Je me souviens qu'un jour où j'assistais à une conférence sur la gérontologie, une dame s'est levée pour déclarer qu'elle ne voyait pas pourquoi nous devrions trouver quelque chose à faire pour les vieillards, car elle venait tout juste de prendre sa retraite et s'en trouvait fort bien.

Le PRÉSIDENT: Si vous aviez pu parler à cette personne un an plus tard, vous auriez sans doute constaté qu'elle avait changé d'attitude.

L'hon. M^{me} FERGUSSON: Je m'intéresse beaucoup aux ménagères et aides-ménagères. Je sais que chez les infirmières de l'Ordre de Victoria, il est de règle de visiter les vieillards, même s'ils n'ont pas les moyens de payer. S'ils en ont les moyens, ils paient la visite. Êtes-vous au courant de la ligne de conduite suivie par les ménagères ou aides-ménagères?

M^{me} GOOD: Je l'ignore pour le Canada et même pour Toronto. Tant que le service a duré, je crois qu'il était offert à toutes les personnes qui en avaient besoin.

L'hon. M^{me} FERGUSSON: Elles n'avaient pas à y renoncer, parce qu'elles n'avaient pas d'argent pour payer. Mais savez-vous si l'abandon est dû à d'autres causes?

M^{me} GOOD: Non, je ne le sais pas.

L'hon. M^{me} INMAN: Je m'intéresse à la question des soins de protection pour les personnes âgées qui sont malades et qui demeurent dans les logements qui leurs sont destinés. Est-il prévu qu'un médecin les visite? Je songe à certains malaises physiques comme des maladies des reins et du foie qui peuvent devenir très graves avant d'être décelées, du moins si ces gens ne savaient pas qu'ils étaient malades.

M^{me} GOOD: Dans les logis indépendants construits sous l'autorité du comité métropolitain de logement et de bien-être social de Toronto, les locataires ont librement accès à l'infirmerie de l'institution publique, et tout vieillard qui a besoin de soins de cette nature a le droit de solliciter les services

de l'institution et de se faire ramener à son logis après avoir reçu les soins appropriés.

L'hon. M^{me} INMAN: Ce n'est pas exactement à cela que je pensais. Je me demandais s'il y aurait des examens réguliers pour ces genres de personnes, une fois par mois ou tous les deux mois, par exemple.

M^{me} GOOD: Je ne sache pas que cela se fasse quelque part. Le locataire a naturellement le droit d'appeler son propre médecin.

L'hon. M^{me} INMAN: Oui, mais je pense à la personne qui ne sait peut-être pas qu'elle n'est pas en bonne santé. Je connais justement un cas de ce genre.

Le PRÉSIDENT: Vous voulez savoir si des visites régulières sont prévues?

L'hon. M^{me} INMAN: Oui, une sorte de médecine préventive.

M^{me} GOOD: Les infirmières de la santé publique surveillent de très près, je crois, ces immeubles d'appartements.

L'hon. M^{me} INMAN: Je voulais seulement y voir plus clair sur cet aspect de la question.

L'hon. M. ROEBUCK: Y a-t-il d'autres services médicaux en plus des visites d'infirmières?

M^{me} GOOD: Disons que lorsque l'infirmière des services d'hygiène publique en contact avec le locataire âgé s'aperçoit que des soins sont nécessaires, elle conseille au locataire d'appeler son médecin.

L'hon. M. ROEBUCK: Mais qu'arrive-t-il si l'intéressé n'en a pas les moyens?

L'hon. M. SULLIVAN: Monsieur le président, je puis dire que lorsqu'une infirmière de la santé publique, c'est-à-dire une infirmière compétente, relève un cas qui exige des soins, l'intéressé est soigné sans retard. Il y a une organisation à cette fin. Cet exposé m'a beaucoup plu; mais j'ai une question à poser. Ai-je bien compris, à la fin de votre exposé, que vous avez déclaré que le régime ontarien d'assurance-hospitalisation devrait assurer toutes les sortes de soins, médicaux et autres?

M^{me} GOOD: C'est une question que je soulève, mais j'ignore ce qui se fait dans les autres régions du Canada. J'aimerais cependant bien le savoir. Un certain nombre de questions que j'ai soulevées appellent étude et enquêtes, et je ne vous en ai parlé que parce que des vieillards m'ont posé la question; mais je ne suis pas en mesure de répondre moi-même.

Le PRÉSIDENT: Sénateur Blois, avez-vous une question à poser?

L'hon. M. BLOIS: C'est avec un très grand intérêt que j'ai entendu l'exposé de ce matin et les diverses questions qu'il aborde, et je me demande si, en étudiant la situation, M^{me} Good n'a pas constaté que l'assistance financière est la plus importante. Je signale d'ailleurs que pendant les mois d'été j'ai interrogé un grand nombre de vieillards dans de petites villes. J'admets volontiers que la situation n'est peut-être pas la même à Toronto qu'à Montréal. Mais dans le cas de la plupart des gens que j'ai interrogés, il m'a semblé que c'était toujours le problème prédominant. Ainsi, l'Église dont je suis membre a organisé il y a quelque temps un service qui permettait aux vieillards de se faire conduire à l'église en automobile. Invité à en prendre quelques-uns, je suis allé voir un monsieur qui assistait régulièrement aux offices religieux. Je lui ai demandé pourquoi il ne pouvait pas venir, puisque nous étions prêts à lui envoyer une automobile. Il m'a répondu qu'il n'avait plus les moyens de s'habiller assez bien pour aller à l'église. D'autre part, je connais un homme qui touchait une retraite de mon ancienne société. Son revenu lui suffisait pour vivre et il déclarait qu'il n'avait jamais connu de si beaux jours depuis son enfance. C'est justement pour cela que je me demandais si l'assistance financière n'aurait pas un rôle primordial à jouer.

M^{me} GOOD: Je crois volontiers que c'est l'un des facteurs les plus importants. Il est indispensable d'avoir un revenu suffisant pour conserver un mini-

mum vital convenable. Sinon, ces personnes ne peuvent plus faire partie de la collectivité.

L'hon. M. GERSHAW: J'ai trouvé ce document très intéressant, monsieur le président. Je suis heureux que M^{me} Good nous ait signalé son idée sur les aides-ménagères. Les infirmières de l'Ordre de Victoria préparent une campagne; si tout va bien, elles vont probablement diffuser dans tout le Canada l'idée d'ajouter à leurs services professionnels de visites d'infirmières un programme d'aides-ménagères. Une personne que nous connaissons tous dirigera cette campagne, et si les résultats en sont satisfaisants, il est très probable que les deux services seront combinés.

L'hon. M. SMITH (*Kamloops*): Je tiens à dire, moi aussi, que tout cet exposé m'a très favorablement impressionné. Je sais que nous avons parfois de la difficulté à bien saisir certains problèmes. Certaines questions nous ont probablement plus impressionnés que d'autres.

Sans vouloir retarder l'enquête, monsieur le président, il me semble que nous devrions souligner l'importance d'un facteur dont M^{me} Good a parlé, c'est-à-dire celui des services de conseillers pour les personnes âgées. Dans notre province, la côte du Pacifique est le havre préféré de ceux qui ont atteint la retraite et un grand âge. Nous apprenons dans les journaux très souvent qu'une certaine personne, cultivateur à sa retraite, venant de quelque part en Saskatchewan, est descendue dans un hôtel bon marché et s'y est fait voler \$6,000 en espèces dans sa valise.

Je cite un exemple particulier narré par le *Sun* de Vancouver, il y a tout juste trois semaines. On se demande comment des gens peuvent commettre la bêtise d'entasser \$6,000 dans une valise. Or, nous entendons parler d'un grand nombre de ces cas. En plus d'être un havre et une retraite pour les vieillards, la région semble attirer l'opportuniste, l'escroc, la personne qui sait gagner la confiance de gens comme cela. Il y a une infinité de moyens par lesquels une personne peut perdre les économies de toute sa vie. Il me semble que c'est un aspect pratique du problème auquel le Comité devrait pouvoir trouver une solution.

Je me demande si les sociétés de fiducie et les conseillers spécialisés dans ce domaine ne pourraient pas, comme les avocats et les médecins, mettre leurs services, en quelque sorte à titre charitable, à la disposition de ceux qui ne peuvent pas payer. Je pense que nous pourrions apprendre à ces gens à s'affranchir de leur crainte de s'adresser à des spécialistes sur ces questions, parce que cela leur coûtera cher. Les spécialistes de ce domaine pourraient rendre un grand service aux vieillards, ne serait-ce qu'en préparant un manuel ou fascicule que l'on pourrait remettre aux personnes qui souhaitent s'informer sur la façon de gérer leurs biens terrestres, si modestes soient-ils, quand la plupart d'entre eux en ont besoin.

M^{me} Good: Monsieur le président, j'aimerais dire un mot à ce sujet. Le fiduciaire public en Grande-Bretagne a des pouvoirs beaucoup plus étendus et quiconque ne se sent pas apte à gérer ses propres affaires financières, peut les remettre entre ses mains. Cette personne peut aussi les retirer lorsqu'elle se sent de nouveau à même de s'en occuper personnellement.

L'hon. M^{me} QUART: Un monsieur faisant partie d'une société de fiducie charitable nous a fait un exposé sur les héritages, les gens qui sont exploités, etc.; et lorsque je lui ai demandé s'il nous permettrait de publier son exposé à titre de service public, il m'a répondu:

Attention, une société de fiducie doit conserver sa clientèle; je vous présente des idées de caractère très général, mais cet exposé s'adresse à un auditoire restreint, et je ne puis le laisser publier, car il nous ferait perdre certains de nos clients.

L'hon. M. GROSART: J'ai deux questions à poser. Je me demande si M^{me} Good, en s'appuyant sur sa longue expérience, se hasarderait à nous dire quel écart existe, à son avis, entre ce qu'elle considère en moyenne comme un minimum rigoureusement vital, et la somme de \$75 par mois. J'insiste sur le chiffre moyen d'un minimum rigoureusement vital. On a cité le chiffre de \$75, et j'aimerais savoir si ce chiffre est loin du minimum?

M^{me} GOOD: Je ne le sais vraiment pas. Je pense, comme vous l'avez dit vous-même, qu'il faudrait faire enquête sur cet aspect de la question au Canada. Nous ne sommes pas suffisamment renseignés sur le coût de la vie.

L'hon. M. GROSART: Je vous poserai donc ma question ainsi: d'après votre expérience, pouvez-vous dire qu'il y a ou qu'il n'y a pas un nombre considérable de nos concitoyens âgés qui n'ont pas les moyens de recevoir les soins médicaux indispensables?

M^{me} GOOD: J'ignore quel rapport il peut y avoir entre leur situation financière et les soins médicaux.

L'hon. M. PEARSON: J'aurais une question à poser ici. Depuis la deuxième guerre mondiale, la tendance générale de nos programmes de construction et du mode de vie de notre population a été d'abandonner une petite maison pour aller vivre dans un appartement situé dans un immeuble à nombreux étages. Il en résulte qu'il n'y a plus de place au foyer pour le vieillard. Est-ce que cette tendance de notre mode de construction va maintenant contraindre l'État à construire de plus en plus de maisons à petits loyers pour les vieillards, ainsi que pour les chômeurs?

M^{me} GOOD: Je pense qu'il est très possible que l'État ait l'inéluctable responsabilité de le faire. Cela résulte de la grande mobilité de toute la population, et cela ne permet plus à beaucoup de vieillards de demeurer avec leur famille.

L'hon. M. PEARSON: De nos jours, la construction coûte si cher qu'une personne de revenus moyens peut tout juste construire une maison pour lui-même et sa jeune famille, ce qui chasse les vieillards du foyer familial.

M^{me} GOOD: Je pense que c'est en effet exactement ce qui se passe.

L'hon. M^{me} FERGUSSON: J'ai une autre question à poser. Vous nous avez parlé, madame Good, de l'excellent service consultatif prodigué à Toronto, sous l'impulsion du D^r Scott.

Le PRÉSIDENT: Cette activité relève du Service national de placement.

L'hon. M^{me} FERGUSSON: En effet, mais le D^r Scott est l'employé du Service et c'est lui qui a vraiment été l'organisateur de cette activité.

Le PRÉSIDENT: Oui.

L'hon. M^{me} FERGUSSON: Vous avez parlé de ce Service comme si, au lieu de grandir, il semblait devoir disparaître; est-ce bien ce que vous avez voulu dire?

M^{me} GOOD: Oui, je pense que c'est à craindre. J'ai tout lieu de croire que le conseiller principal a été retiré du service consultatif de Toronto.

L'hon. M. GROSART: Pourriez-vous, d'après votre expérience, remettre au Comité une liste des organisations de votre région qui s'intéressent effectivement à ce problème des citoyens âgés? Vous en avez signalé quelques-unes au cours de votre exposé; pourriez-vous nous en fournir une liste raisonnablement complète?

M^{me} GOOD: Je crois qu'on peut obtenir ce renseignement en s'adressant à la section de gérontologie du Conseil d'organisation sociale du secteur métropolitain de Toronto. Pour l'Ontario, ce renseignement pourrait vous être fourni par la Société ontarienne de gérontologie ou la division ontarienne de la Croix-Rouge canadienne.

L'hon. M. GROSART: Monsieur le président, j'aimerais demander que ce renseignement nous soit fourni.

Le PRÉSIDENT: C'est entendu.

L'hon. M. GROSART: Il s'agirait d'une région?

M^{me} GOOD: Une région, en effet.

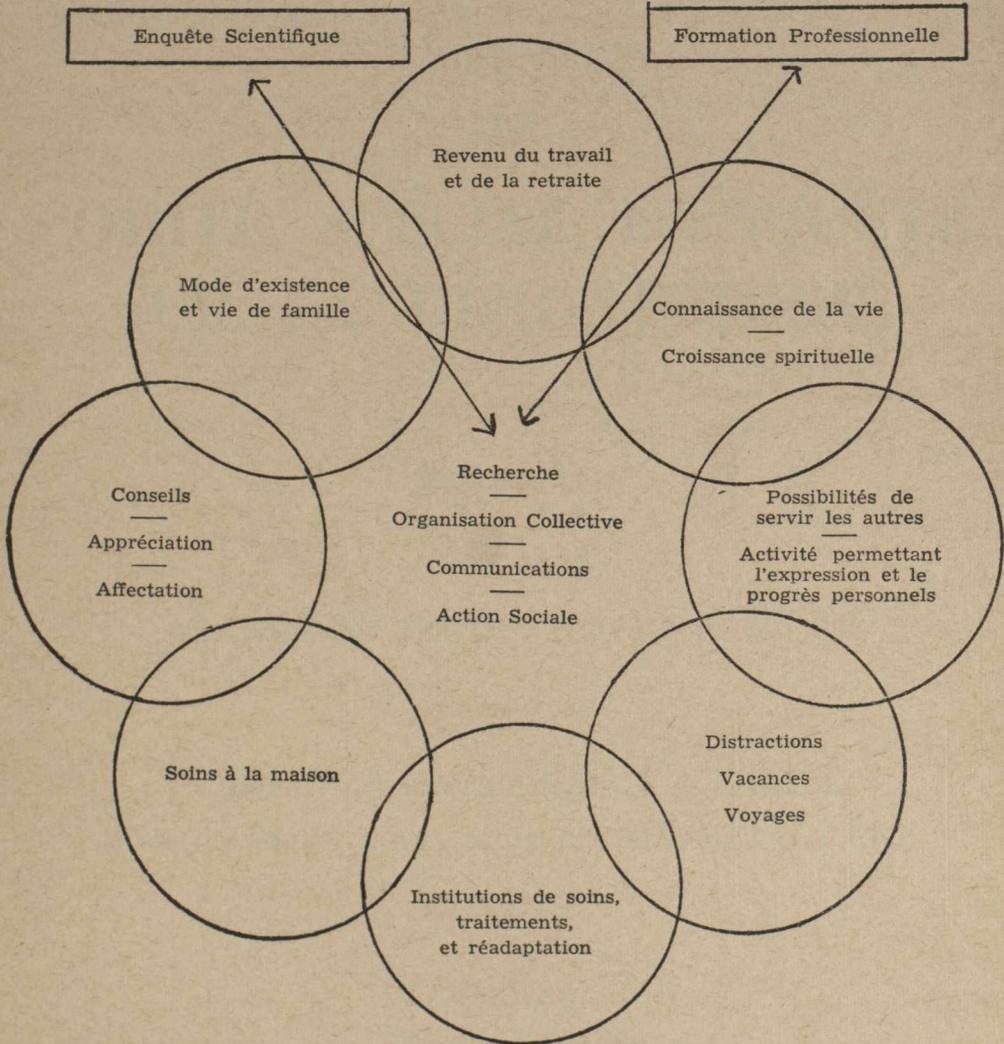
Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser? Sinon, je tiens à vous dire, madame Good, que nous vous remercions infiniment de nous avoir fait bénéficier de vos connaissances et de votre expérience pour nous aider à trouver une solution à un problème qui nous laisse tous très perplexes. Les sénateurs ici présents, qui se préoccupent de ce problème, vous remercient d'être venue. Nous vous sommes vraiment très reconnaissants.

(La séance est levée.)

APPENDICE

«La vie donne au grand âge
autant qu'à la jeunesse, mais autre est son visage.»

— Longfellow





Première session de la vingt-sixième législature
1963

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR LA GÉRONTOLOGIE

Fascicule 4

SÉANCE DU JEUDI 7 NOVEMBRE 1963

Président: L'honorable DAVID A. CROLL

Vice-président: L'honorable J. CAMPBELL HAIG

TÉMOINS:

Cinq citoyens âgés.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1963

29599-8-1

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR LA GÉRONTOLOGIE

Président: L'honorable David A. Croll

Vice-président: L'honorable J. Campbell Haig

Les honorables sénateurs

Blois	Hollett	Quart
Brooks	Inman	Roebuck
Croll	Jodoin	Smith (<i>Queens-</i> <i>Shelburne</i>)
Dessureault	Lefrançois	Smith
Fergusson	Macdonald	(<i>Kamloops</i>)
Gershaw	(<i>Brantford</i>)	Sullivan—20
Grosart	McGrand	
Haig	Pearson	

(Quorum 7)

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat en date du lundi 29 juillet 1963:

Suivant l'ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck:

Qu'un Comité spécial du Sénat soit institué en vue d'étudier le problème que comporte une amélioration du bien-être des personnes âgées et vieillissantes, pour leur assurer la jouissance d'un revenu convenable, en recourant à des services et des facilités adéquats, d'une nature positive et préventive, afin que les personnes d'un âge avancé puissent continuer à vivre dans des conditions saines et utiles en leur qualité de membres de la communauté canadienne, et constater le besoin d'une coopération maximum tendant au but visé, à tous les niveaux du gouvernement.

Que le Comité soit composé de vingt honorables sénateurs, devant être désignés plus tard.

Que le Comité soit autorisé à s'assurer les services de techniciens et autres employés qu'il jugera nécessaires aux fins de cette enquête.

Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire documents et dossiers, à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat, et

Que le Comité soit requis de faire rapport à cette Chambre de ses conclusions, de temps à autre, aussi de présenter les recommandations qu'il jugera opportunes.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Macdonald, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Brooks, C.P.—

Que le Comité spécial du Sénat, institué en vue d'étudier le problème que comporte une amélioration du bien-être des personnes âgées et vieillissantes, pour leur assurer la jouissance d'un revenu convenable, en recourant à des services et des facilités adéquats, d'une nature positive et préventive, afin que les personnes d'un âge avancé puissent continuer à vivre dans des conditions saines et utiles en leur qualité de membres de la communauté canadienne, et constater le besoin d'une coopération maximum tendant au but visé, à tous les niveaux du gouvernement, soit composé des honorables sénateurs Blois, Brooks, Croll, Dessureault, Fergusson, Gershaw, Grosart, Haig, Hollett, Inman, Jodoin, Lefrançois, Macdonald (*Brantford*), McGrand, Pearson, Quart, Roebuck, Smith (*Kamloops*), Smith (*Queens-Shelburne*) et Sullivan.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
J. F. MacNEILL.

PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 7 novembre 1963.

Conformément à l'ajournement et à l'avis, le Comité spécial d'enquête sur la gérontologie se réunit à 10 h. du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Croll, *président*; Blois, Brooks, Des-sureault, Fergusson, Gershaw, Grosart, Hollett, Inman, Jodoin, Lefrançois, McGrand, Quart et Roebuck (14).

Aussi présent: M. R. E. G. Davis, conseiller spécial.

Les personnes suivantes ont été entendues:

M^{lle} F.

Âgée de 78 ans, elle n'a jamais travaillé, mais a vécu à la maison et vit maintenant seule depuis la mort de sa mère il y a onze ans. A l'heure actuelle, elle vit dans une pension mais cherche à entrer à la nouvelle maison municipale désignée comme Island Lodge. Frappée par la poliomyélite dès l'âge de neuf mois, elle porte des supports aux jambes. Elle aime les travaux d'aiguille et se rend, trois après-midi par semaine, aux réunions des citoyens âgés.

M^{me} S.

Âgée de 73 ans, elle est veuve depuis sept ans. Elle habite avec une amie dans «des appartements destinés aux couples mariés» du lotissement Lowren, à Ottawa. Son mari était fonctionnaire. Elle a cinq enfants, dont deux vivent à Ottawa. *M^{me} S.* est trésorière d'une association de citoyens âgés. Elle fut, durant plusieurs années, une organisatrice active du parti progressiste-conservateur.

M. W.

Veuf depuis dix mois, il est âgé de 65 ans. Il prit sa retraite en mars dernier de la Division de l'électricité du Conseil de recherches pour la défense. *M. W.* vit avec sa fille célibataire (une psychologue) dans un appartement du centre de la ville. Il participe à l'activité du Centre diurne des Bons Compagnons. *M. W.* est affligé d'arthrite et de phlébite, ce qui ne l'empêche pas de se déplacer par lui-même.

M^{me} O.

Veuve depuis huit ans, elle est âgée de 65 ans. Elle travaille actuellement comme femme de ménage dans une maison privée. Elle a travaillé durant quarante ans (comme femme de peine) d'abord pour élever sa famille à cause d'un mari invalide, puis pour assurer sa subsistance. *M^{me} O.* a un fils et une fille mariés qui vivent à Ottawa. Orpheline, elle émigra au Canada en 1914 venant d'Écosse avec un groupe d'enfants. Active dans les clubs de citoyens âgés, elle est présidente des *Evergreen Pioneers*.

M. B.

Il a été à l'emploi de la société J. R. Booth durant quarante ans et de Kemp Edwards, durant neuf ans. Il a pris sa retraite il y a dix ans, sans pension, à l'âge de 65 ans. La pension de vieillesse est son seul revenu actuel.

M. B. vit avec son fils qui est père de cinq enfants dans une maison de deux chambres à coucher. Il compte habiter bientôt dans sa propre chambre. Il passe six jours de la semaine chez les Bons Compagnons où il prend ses repas du midi et du soir pour un prix modique.

A midi 15, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Attestation.

John A. Hinds,
Secrétaire en chef adjoint des Comités.

LE SÉNAT

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR LA GÉRONTOLOGIE

TÉMOIGNAGES

OTTAWA le jeudi 7 novembre 1963.

Le Comité spécial du Sénat sur la gérontologie, constitué dans le dessein d'étudier les problèmes relatifs au bien-être des personnes âgées et de celles qui vieillissent, se réunit à 10h. du matin.

L'hon. DAVID CROLL (*président*) occupe le fauteuil.

Le PRÉSIDENT: Mesdames et messieurs, je vous présente les personnes qui sont avec nous aujourd'hui. Ce sont: M^{lle} L., M^{me} S., M. W., M^{me} O. et M. B., tous d'Ottawa.

Ceux qui sont présents sont tous membres du Sénat. (Il montre les membres du Comité).

Nous aurons également d'autres membres féminins du Sénat qui seront ici avant longtemps. Elles nous ont prévenus par téléphone qu'elles arriveraient dans quelques minutes.

Nos sénatrices sont des mères de familles et des femmes d'intérieur, à juste titre, fort distinguées. Personne ne leur a légué la position qu'elles occupent: elles l'ont méritée par les services rendus au Canada et elles ont bien travaillé.

Je peux en dire autant des sénateurs qui, toutefois, ne valent pas grand-chose comme mères ou femmes d'intérieur.

La sénatrice QUART: Ils en sont les seuls responsables.

Le PRÉSIDENT: A tous autres égards, nous représentons toutes les classes de la société. Nous comptons parmi nous deux hommes qui ont passé leur vie à être médecins de famille. D'autres personnes fort distinguées sont des publicistes, des hommes d'affaires, des avocats et d'autres qui ont beaucoup contribué à la vie canadienne.

Nous vous avons convoqués sans cérémonie ici aujourd'hui dans le dessein de connaître vos idées pour que vous puissiez nous aider à être nous-mêmes utiles aux autres. Nous tentons d'étudier les problèmes qui entourent la gérontologie. Nous en savons naturellement quelque chose puisque, vous le constatez, nous aussi nous avons vieilli un peu. Quoi qu'il en soit, nous voulons qu'on nous renseigne sur ces problèmes et nous voulons l'apprendre des gens qui les vivent eux-mêmes à tous les jours, dans des conditions qui ne sont pas tout à fait celles de notre mode de vie.

Une fois la séance terminée, à midi et trente, le comité directeur, à la demande de notre Comité du Sénat, vous invite, il va sans dire, à déjeuner avec nous dans la salle de la Nouvelle-Zélande aux étages supérieurs qui est toujours réservée à l'intention de nos citoyens les plus distingués. Tous les membres du Comité ne pourront pas nous accompagner à cause d'engagements antérieurs.

Les sénateurs vous poseront des questions dans le seul dessein d'obtenir des renseignements. Mettons que chacun d'entre vous nous dise quelque chose à son sujet sans parler trop rapidement. Commençons par vous madame S.

M^{me} S.: Moi?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M^{me} S.: Que voulez-vous savoir?

Le PRÉSIDENT: Parlez-nous simplement de vous-même.

M^{me} S.: Bien, je suis âgée de 73 ans et suis mère de cinq enfants, trois garçons et deux filles. Je suis grand-mère 21 fois: j'ai 17 petits-fils et quatre petites-filles. Que voulez-vous que je vous dise d'autre?

Le PRÉSIDENT: Depuis combien de temps êtes-vous veuve?

M^{me} S.: Sept ans.

Le PRÉSIDENT: Que faisait votre mari?

M^{me} S.: Il était fonctionnaire.

Le PRÉSIDENT: Il a été fonctionnaire durant combien d'années?

M^{me} S.: Depuis la fin de la Première Grande guerre. A la déclaration de la première guerre, il faisait partie du corps des commis militaires, puis il fut durant quelque temps en service actif et, en 1920, il devint fonctionnaire.

Le PRÉSIDENT: Dites-nous ce qui vous arrive depuis que vous êtes veuve. Comment vivez-vous et où vivez-vous?

M^{me} S.: A la mort de mon mari, j'habitais la Côte de sable, tout près de l'université d'Ottawa. En conséquence, j'ouvris ma maison et donnai des repas à 45 ou 50 jeunes étudiants en médecine, ce que j'ai fait jusqu'à ce que j'atteigne 70 ans. J'avais alors une fille qui n'était pas mariée, et Marguerite—je ne dois pas trop m'attendrir. Toutefois, Marguerite demeurait avec moi et elle était fiancée à un jeune médecin. Mais puisqu'elle ne voulait pas me quitter, j'ai abandonné ma maison pour vivre par moi-même et lui laisser l'occasion de vivre sa vie. Elle est désormais mariée et habite Baltimore.

J'habite ce qu'il est convenu d'appeler les habitations à loyer modique, à Overbrook. Je demeure rue Prince-Albert. Entre Prince-Albert et Queen Mary, la rue suivante, on compte 230 logis. Ces logis sont destinés aux gens mariés. Mais arrive-t-il que le mari meurt, on demande à la veuve de se trouver une autre dame qui puisse partager ses appartements. Mais lorsque la femme meurt, on n'encourage pas le mari à garder le logis à lui seul puisque, même s'il y a 230 logis, des gens aussi nombreux tentent d'obtenir un appartement, selon M. Skuce, le gérant ou l'administrateur de ces maisons de rapport.

En conséquence, je partage mon logis avec une autre veuve. A mon arrivée, nous payions entre nous un loyer de \$47, la lumière et le téléphone étant par surcroît. Le logis est chauffé. Nous avons une grande chambre à coucher, assez de meubles, des lits jumeaux, deux bureaux, en définitive un bon logement pour deux personnes. Nous avons un assez joli salon et une salle à manger, de même qu'une cuisinette. Cette pièce sert à la cuisson: nous avons une cuisinière, un réfrigérateur, de belles armoires et une belle chambre de bain. Nous avons un beau jardin—à l'arrière—une belle pelouse à l'avant et, en plus, le salon donne sur un balcon. Nous avons dans la cave une assez grande remise de même qu'une lessiveuse et une essoreuse.

Le PRÉSIDENT: Madame S., vous avez dit: «A soixante-dix ans». Que vouliez-vous dire? L'âge où vous recevez la pension de vieillesse?

M^{me} S.: Oui.

Le PRÉSIDENT: Parlez-nous de votre revenu, s'il vous plaît?

M^{me} S.: Je répète que mon mari a été fonctionnaire durant longtemps. Au début, son salaire n'était pas élevé. Toutefois, à l'âge de la retraite, à 65 ans, il recevait \$88.00.

Le PRÉSIDENT: Par mois?

M^{me} S.: Oui.

Le PRÉSIDENT: A vie?

M^{me} S.: Oui. Il n'a pas vécu très longtemps pour en jouir; il est mort à 72 ans. Après sa mort, je reçus la moitié du montant. A 70 ans, j'ai touché la pension de vieillesse qui s'ajoute à la pension de mon mari. Mais sans l'aide de ma famille, je ne serais pas aussi bien. J'ai peut-être plus d'aisance que d'autres personnes, mais je le dois à ma famille qui m'aide de mille et une façons.

Le PRÉSIDENT: Vous avez eu combien d'enfant?

M^{me} S.: Cinq.

Le PRÉSIDENT: Ici, à Ottawa?

M^{me} S.: Non, pas tous ici. Un habite à Chilliwack, en Colombie-Britannique et un autre, le Nouveau-Brunswick.

Le PRÉSIDENT: En avez-vous à Ottawa?

M^{me} S.: Oui, j'ai une fille et un fils. Ma fille a vécu dans l'Est durant 11 ans, mais elle est maintenant à la maison.

Le PRÉSIDENT: Pourquoi n'allez-vous pas habiter chez l'un de vos enfants?

M^{me} S.: Je ne veux pas. Puisque j'en suis capable et que Dieu m'en donne la force, je préfère me tirer d'affaires moi-même. Arriverait-il que je vive que dans une chambre, je serais alors assurée de pouvoir les visiter à ma guise puisque je n'aurais pas été un fardeau pour personne. Même si chacun d'eux m'invite à aller habiter chez lui, je ne le fais pas. Je me fais un plaisir de les visiter, mais je suis contente de revenir chez moi. Je répète que j'ai eu 73 ans en août dernier et que je mène une bonne vie.

Le PRÉSIDENT: Je crois que votre revenu s'établit à \$44 par mois, plus votre pension de vieillesse qui est de \$65.00, pardon de \$75 maintenant.

M^{me} S.: Oui.

Le PRÉSIDENT: C'est là votre revenu?

M^{me} S.: Oui.

Le PRÉSIDENT: Et vous nous avez dit que vous aviez un peu de luxe?

M^{me} S.: Oui, grâce à ma famille.

Le PRÉSIDENT: Votre famille vous aide selon vos besoins?

M^{me} S.: Je ne leur demande pas. L'un d'entre eux m'écrit et me fait parvenir \$5 ou \$10. Une lettre d'un autre contient parfois un chèque de \$10. Je ne demande rien et mes enfants ne me demandent pas si j'ai besoin de quelque chose, ils me font parvenir tout simplement cet argent.

Le PRÉSIDENT: Êtes-vous en bonne santé?

M^{me} S.: C'est là une autre bénédiction. Comme vous le savez, le 1^{er} juillet 1960, un plan d'assurance fut mis en œuvre pour les fonctionnaires et je fus invitée à y adhérer, ce que je fis. On en retire les contributions à même ma pension. Ce fut en 1960, et depuis, je n'ai eu qu'une facture de médecin de \$5 à acquitter. Ce fait parle par lui-même. Je souffre d'arthrite aux genoux, mais le vieil âge en est la cause. A cette exception près, je suis heureuse d'être en santé.

Le sénateur GROSART: De quelle partie de l'Écosse avez-vous hérité votre bel accent?

M^{me} S.: De Glasgow. Je suis au Canada depuis 52 ans.

Le sénateur GROSART: Qu'avez-vous fait pour le conserver?

M^{me} S.: Je ne sais pas. Mon mari venait d'Edimbourg et à nous deux peut-être, nous avons réussi. Certaines gens me demandent si je suis Irlandaise. Je ne sais pas s'ils veulent m'insulter.

Le sénateur GROSART: Je suis né en Irlande.

La sénatrice QUART: Je fus très intéressée à vous entendre parler de vos petits-enfants.

M^{me} S.: Je sais que vous aussi vous avez des petits-enfants.

La sénatrice QUART: Oui, j'en ai vingt-trois.

M^{me} S.: Ne vous souvenez-vous pas de moi, madame Quart? J'accompagnais M^{lle} Jensen quand nous sommes allées à l'enquête.

La sénatrice QUART: Oui, je vous reconnais.

Le sénateur GROSART: M^{me} S. ne prétend pas se faire passer pour ce qu'elle n'est pas. Elle a été organisatrice du parti progressiste-conservateur.

M^{me} S.: J'ai déjà beaucoup travaillé pour le parti conservateur.

Le sénateur GROSART: Vous êtes aussi présidente d'une association de citoyens âgés?

M^{me} S.: Oui. Nous ne sommes que quatre membres, mais nous venons à peine de commencer. Nous avons tenu une réunion au cours de laquelle eut lieu l'élection des directeurs et, la semaine suivante, nous avons donné deux petites réceptions, dont un thé le vendredi après-midi. Incidemment, il y a autre chose que je ne vous ai pas dit. Je crois que je monopolise la conversation.

Le PRÉSIDENT: Allez-y, ne vous gênez pas.

M^{me} S.: J'ai donné le thé vendredi après-midi, puis le dimanche suivant, je me rendis à Burlington rendre visite à la plus jeune de mes filles et y passer une semaine. Mais je ne suis revenue qu'environ cinq semaines plus tard. A mon retour, on organisa une partie de cartes. Nous tiendrons un autre petit thé vendredi prochain. Je veux vous dire quelques mots de cette association à Overbrook. Je ne sais pas, messieurs et mesdames, si vous le savez, mais au printemps dernier, le premier mai, on inaugura une maison de rapport qu'on appelle Queen Mary Court. J'habite tout près de cet appartement qui accueille des personnes âgées célibataires. On compte 110 logis dans l'immeuble placé sous la direction de M. Skuce qui m'a montré une liste d'attente de 125 personnes qui y désirent des chambres.

Le sénateur BROOKS: Comment faites-vous la sélection?

M^{me} S.: Pour les appartements?

Le sénateur BROOKS: Oui, puisqu'il y en a 125 qui attendent. Avez-vous une liste préférentielle?

M^{me} S.: Je ne saurais dire puisque de tels renseignements sont dans le bureau. Mais je crois qu'on accorde la préférence selon les besoins du logement. A tout événement on y trouve là 110 logis qu'occupent 104 femmes et six hommes. L'immeuble est très beau, je l'ai déjà signalé. On l'appelle Queen Mary Court et il fut construit sur une petite rue entre Prince-Albert et Queen-Mary, la rue Bernard. On y trouve un merveilleux salon où l'on peut passer le temps. Il est très confortable. On trouve des tapis mur à mur dans tous les corridors et, au rez-de-chaussée, une salle de récréation où nous tenons nos réunions. On y a également branché une cuisinière dans une petite salle adjacente avec armoires dont nous pouvons nous servir. Ainsi, c'est très agréable. Ces gens payent \$41 par mois. Ils ont une grande chambre dont la grandeur est d'environ la moitié de celle-ci. Elle ressemble à un salon avec divan. Adjacente à cette chambre, mais non complètement fermée, se trouve une cuisine complète munie d'un réfrigérateur et d'une cuisinière. La salle de bains, munie d'une douche, est décorée de rideaux posés avant que n'entrent les pensionnaires. C'est vraiment très joli. Ces gens payent \$41, plus leur éclairage et, s'ils en ont un, leur téléphone. Plusieurs d'entre eux n'ont pour soutien que leur pension de vieillesse.

Le PRÉSIDENT: A l'égard de la pension de vieillesse, nous supposons que le montant reçu est \$75. Croyez-vous que c'est suffisant?

M^{me} S.: Non. Ce n'est pas assez. Ce n'est pas assez pour ceux qui n'ont pas d'autres revenus parce qu'ils sont mal nourris. Personnellement, je n'ai

pas l'air d'une personne mal nourrie, mais ces gens le sont. Je suis bonne cuisinière et peux me tirer d'affaires toute seule.

Le PRÉSIDENT: Mais vous dites que la subsistance de ces gens est assurée seulement par leur pension de \$75.

M^{me} S.: On ne peut pas parler d'un montant de \$75 puisqu'ils ne l'ont pas encore reçu.

Le PRÉSIDENT: Tout de même, \$65, ce n'est pas suffisant.

M^{me} S.: Non.

Le PRÉSIDENT: Ils souffrent donc ceux qui ne reçoivent que ce montant?

M^{me} S.: Oui, ils souffrent.

Le PRÉSIDENT: N'est-il pas possible qu'un autre organisme public puisse accorder une aide supplémentaire?

M^{me} S.: Je ne le crois pas. S'ils sont vraiment malades, je crois qu'ils peuvent se procurer des médicaments gratuits, mais quant aux frais de médecin, je ne saurais dire. Je n'ai jamais eu moi-même une telle expérience, mais je sais que ces gens peuvent se rendre à l'hôpital municipal ou à l'hôpital Général ou encore à une clinique où ils peuvent obtenir leurs médicaments sans payer.

Le sénateur HOLLETT: Achètent-ils eux-mêmes leurs vivres?

M^{me} S.: Oui.

Le sénateur HOLLETT: Ils payent un loyer de \$41 par mois?

M^{me} S.: Oui et leur électricité en plus.

Le PRÉSIDENT: Sont-ils deux pour payer \$41?

M^{me} S.: Non, \$41 chacun. Chaque logis n'abrite qu'une personne. Je fréquente des personnes qui en ont plus, mais le montant dont il est question ne leur permet pas de vivre comme il se devrait. Tous ne sont pas dans ma situation. D'autres personnes ont élevé des familles également mais celles-ci ne peuvent que se suffire à elles-mêmes et sont incapables de prodiguer de l'aide.

Le sénateur GROSART: Vous recevez de l'aide de vos enfants. Mais quel montant considéreraient comme raisonnable pour qu'une personne plus âgée puisse bien vivre, les membres de l'Association des citoyens âgés? Serait-ce \$100?

M^{me} S.: Je crois que tout montant inférieur à \$100 ne suffirait pas à les garder satisfaits.

Le sénateur GROSART: Êtes-vous d'avis que la majeure partie des citoyens âgés pourraient vivre avec \$100 par mois?

M^{me} S.: Oui, je le crois, véritablement.

Le sénateur GROSART: Monsieur le président, je propose que nous entendions maintenant d'autres témoins.

Le sénateur BROOKS: Puis-je vous demander, madame S., quelle proportion des gens vivent de leur pension de vieillesse?

M^{me} S.: Je crois que dans la maison de rapport que j'habite, chaque logis doit abriter un mari et sa femme qui, n'ayant pas d'autres revenus, touchent la pension de vieillesse. Mais ce problème comporte un autre aspect. Car nombreux sont ceux qui, parmi eux, reçoivent les allocations des anciens combattants. C'est le problème que je devais soulever mais que j'allais oublier. Car plusieurs hommes m'ont rendu visite hier et m'ont demandé de ne pas oublier d'en parler. Il semble que les allocations accordées aux anciens combattants aient accusé une baisse de \$10 par mois peu de temps après un tel accroissement dans la pension de vieillesse.

Le PRÉSIDENT: Madame S. regardez cet homme: il est l'ancien ministre. Il peut vous répondre.

M^{me} S.: C'est bien vrai, n'est-ce pas?

Le sénateur BROOKS: On a plafonné les allocations aux anciens combattants et lorsque l'allocation dépassait le plafond...

M^{me} S.: Elles devaient s'accroître jusqu'à un certain niveau?

Le sénateur BROOKS: Oui. Ce montant était d'environ \$1,700 par an. Les allocations aux anciens combattants sont assez généreuses puisque ceux à qui elles sont destinées reçoivent plus que les personnes qui habitent dans la même maison de rapport que vous.

M^{me} S.: Si je me souviens bien, quelques hommes m'ont mentionné un montant de \$139.

Le sénateur BROOKS: C'est \$135.

M^{me} S.: A tout événement lors de la dernière augmentation de \$10; les loyers ont monté de \$5 et en mai dernier, ils ont encore accusé une hausse de \$2. C'était le premier mai. Mais je ne parle pas du nouvel appartement que l'on vient de construire puisqu'on ne l'habite que depuis le premier mai: je parle de l'appartement que j'habite. Mais à peine deux mois après l'avant-dernière augmentation de \$10, les gens reçurent les \$10 dans leurs allocations d'anciens combattants.

Le sénateur BROOKS: Ainsi, elles n'ont donc pas été réduites.

M^{me} S.: Pour deux mois seulement et par la suite on leur remit ce montant à cause des nombreux mécontentements. Ainsi, on craint aujourd'hui que la même chose ne se répète et c'est pourquoi on m'a priée de soulever ce point.

Le sénateur GROSART: Madame S., je ne veux pas me méprendre à ce sujet. Vous recevez \$75 et \$44 de plus sous forme de pension, un total de \$119?

M^{me} S.: Oui.

Le sénateur GROSART: De ce montant, vous avez pu en épargner un peu?

M^{me} S.: En plus de ma subsistance?

Le sénateur GROSART: Oui.

M^{me} S.: Non, je dois dire la vérité. Je ne le crois pas puisque, je le répète, ma famille contribue à accroître mon revenu.

Le sénateur GROSART: Oui?

M^{me} S.: Si je ne recevais pas d'aide financière de ma famille, je ferais comme les autres, je végérais.

Le sénateur GROSART: Ainsi quand vous parlez de \$100, vous supposez qu'ils recevaient quelque chose de plus?

M^{me} S.: Oui, ce petit peu qui leur permettrait de vivre.

Le sénateur GROSART: Croyez-vous qu'un montant mensuel de \$125 soit le revenu minimum avec lequel une personne puisse vivre sans recevoir d'aide supplémentaire?

M^{me} S.: Oui, une telle personne le pourrait confortablement, surtout s'il s'agissait de gens mariés.

M. DAVIS (*conseiller spécial*): Ne doit-on pas noter ici le fait important que vous habitez un projet domiciliaire public?

M^{me} S.: Oui.

M. DAVIS: Les loyers que vous payez sont inférieurs à ceux que doivent payer ceux qui louent leur propre maison. Ils auraient plus de \$10 à payer?

M^{me} S.: Oui, beaucoup plus.

M. DAVIS: Nous nous en tenons réellement au revenu des citoyens âgés.

M^{me} S.: Je fais réellement allusion aux personnes âgées qui habitent ce que l'on est convenu d'appeler les projets domiciliaires à loyer modique. M. Skuce a déclaré qu'il avait reçu 125 demandes pour les logis destinés aux célibataires cependant que chez nous 250 personnes attendent.

Le sénateur McGRAND: Les gens qui habitent ce lotissement reçoivent-ils de l'aide de leur famille?

M^{me} S.: Je ne saurais dire. C'est véritablement une question personnelle.

Le sénateur McGRAND: Je le sais, mais les nouvelles voyagent.

M^{me} S.: Je me mêle de ce qui me regarde. Je ne veux pas—je ne sais pas si des gens reçoivent 5 cents ou 5 dollars.

Le PRÉSIDENT: Madame S., vous nous avez rendu un précieux service. Pour le moment, je vous demande de vous reposer. J'invite M. W. à prendre la parole, à nous parler de lui-même.

M. W.: En ce qui me concerne, je suis venu au Canada il y a plusieurs années. A mon arrivée, je travaillais. J'arrivai au cours de la Première Grande guerre. Je me rendis outre-mer et je revins m'établir dans une petite ville de campagne. J'y ai travaillé et je m'entendais bien avec les gens. J'étais électricien employé comme opérateur d'une centrale électrique. J'ai travaillé à différents aspects du métier.

Je fus durant plusieurs années au service d'une municipalité. A la déclaration de la Deuxième Grande guerre, j'étais entrepreneur en électricité. Éventuellement, je m'engageai et je passai sept ans en service militaire. J'étais encore militaire quand je vins m'établir à Ottawa en 1946. On m'assigna à une division de recherches. Une fois licencié de l'armée, je demeurai à l'emploi du Conseil de recherches pour la défense jusqu'à ce que je prenne ma retraite récemment. Voilà ma vie en résumé.

Le PRÉSIDENT: Arrivé à l'âge convenu, vous avez pris votre retraite.

M. W.: Oui.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous une pension?

M. W.: Oui, j'ai une pension de retraite.

Le PRÉSIDENT: Du ministère?

M. W.: Oui.

Le PRÉSIDENT: Êtes-vous veuf?

M. W.: Je le suis.

Le PRÉSIDENT: L'êtes-vous depuis peu?

M. W.: Oui.

Le PRÉSIDENT: Combien d'enfants avez-vous?

M. W.: J'ai trois enfants.

Le PRÉSIDENT: Où sont-ils?

M. W.: J'en ai deux à Los Angeles et une autre avec moi à la maison.

Le PRÉSIDENT: Est-ce un garçon ou une fille?

M. W.: Un garçon et une fille.

Le PRÉSIDENT: A la maison?

M. W.: Non, à Los Angeles.

Le PRÉSIDENT: Qui est à la maison?

M. W.: La plus jeune de mes filles.

Le PRÉSIDENT: Quel âge a-t-elle?

M. W.: Elle a vingt-six ans.

Le PRÉSIDENT: Travaille-t-elle?

M. W.: Oui, elle travaille. J'ai payé ses études à l'université et elle est maintenant psychologue.

Le PRÉSIDENT: Où demeurez-vous?

M. W.: Au 258 de la rue Lisgar.

M. DAVIS: Seul?

M. W.: Avec ma fille.

La sénatrice FERGUSON: C'est une maison de rapport?

M. W.: Oui.

Le sénateur GROSART: Si vous n'y voyez pas d'objection, voulez-vous nous dire le loyer que vous payez?

M. W.: Bien, ma fille travaille. Le loyer est \$172.

Le sénateur GROSART: Par mois?

M. W.: Par mois. Notre appartement a deux chambre à coucher. Ma fille travaille et le peu que j'apporte—

Le PRÉSIDENT: Êtes-vous en bonne santé?

M. W.: Je l'espère, oui.

Le PRÉSIDENT: Recevez-vous une pension militaire?

M. W.: Oui, j'ai une pension militaire.

Le PRÉSIDENT: Vous recevez un petit montant?

M. W.: Oui.

Le PRÉSIDENT: Vous avez donc droit aux frais médicaux?

M. W.: Jusqu'à un certain point et seulement en ce qui a trait à mon invalidité. Mais je dois payer les autres frais médicaux.

Le PRÉSIDENT: Mais en raison de votre invalidité, vous recevez aussi des soins médicaux pour lesquels on ne lésine pas afin de vous garder en bonne santé. Dites-moi, vous avez travaillé durant toute votre vie?

M. W.: Oui.

Le PRÉSIDENT: Vous êtes un bon travailleur?

M. W.: Oui.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous fait instruire vos deux autres enfants?

M. W.: Oui, j'ai fait instruire les autres. La plus peune de mes filles a étudié la musique dès son jeune âge de sorte que, plus tard, elle a enseigné la musique à la maison et participé ainsi à défrayer ses études. A vrai dire, presque toute ma famille aimait la musique que nous apprenions facilement. De cette façon, elle m'aida à défrayer ses études universitaires.

Le PRÉSIDENT: Que faites-vous maintenant? Voici que vous avez travaillé toute votre vie et que vous avez atteint l'âge de la retraite. Quelles sont vos occupations?

M. W.: Je m'occupe de différentes choses, ici et là. Parfois un ami à besoin d'aide dans le domaine de l'électricité et je me rends chez lui pour l'aider. Une autre fois, ce sera une autre chose à laquelle je pourrai aider. J'essaie de lire et d'étudier pour me tenir occupé. Je ne m'arrête pas à une chose en particulier: j'aime l'activité.

Le PRÉSIDENT: Je ne veux pas être indiscret, mais je présume qu'au cours des ans vous avez épargné une partie de votre revenu et qu'il vous reste quelque argent?

M. W.: Non, je suis peiné de le mentionner. L'éducation de ma famille et d'autres dépenses, tel que la maladie de ma femme qui, durant huit ans, m'a fait acquitter des factures de médecin m'ont forcé à travailler sans relâche. Toutefois, j'ai réussi à passer à travers grâce à mon travail et en étant très économe.

Le PRÉSIDENT: A l'heure actuelle quel est, à peu près, votre revenu?

M. W.: Mon revenu est d'environ \$150.

Le PRÉSIDENT: \$150 par mois?

M. W.: Oui.

Le PRÉSIDENT: Vous habitez chez votre fille, mais elle doit vivre sa vie?

M. W.: Oui.

Le PRÉSIDENT: Vous faites votre chemin tout seul?

M. W.: Oui.

Le PRÉSIDENT: Que manquez-vous le plus? Manque-t-il, en particulier, quelque chose dans votre vie?

M. W.: Oui, principalement l'avantage de me lever le matin, de me rendre au travail en prenant l'autobus à une heure régulière et de faire les choses de routine en général.

Le PRÉSIDENT: Faites-vous allusion à vos compagnons de travail?

M. W.: Il m'arrive parfois, pour me changer les idées, de me rendre à l'endroit où je travaillais car il n'y a pas de meilleure chose pour une personne que de sortir. Plusieurs personnes passent le temps assis, à lire ou à ne rien faire. Je ne crois pas que ce soit une bonne chose; je préfère une activité continue.

Le PRÉSIDENT: Vous voulez dire aux membres du Comité que vous manquez la camaraderie de vos copains de travail?

M. W.: Oui, c'est bien ça.

Le PRÉSIDENT: Même aujourd'hui, vous retournez saluer «Joe», «John» et «Jim»?

M. W.: Mais il y a plus que cela. Lorsque je travaillais, je faisais partie de certaines organisations et j'assistais à des réunions et prenais part à différentes activités. On m'autorise encore à m'y présenter. Les employés sont invités à plusieurs endroits: ils prennent part à plusieurs voyages ou tournées d'études se rapportant à de nombreux sujets. Ces voyages n'ont pas tous lieu en même temps. Ainsi, il y a deux ans, nous nous sommes rendus en tournée d'inspection aux écluses Eisenhower. L'an dernier, nous avons visité les usines Eddy. Toutes ces choses comportent un intérêt: de plus, se rattachant au travail que j'accomplissais déjà, elles me gardent dans la même ambiance.

Le sénateur GROSART: Croyez-vous qu'il soit convenable d'accorder forcément la retraite aux personnes de 65 ans?

M. W.: Non. J'ai un ami, en fait j'ai deux amis, dont l'un est âgé de 90 ans. Son esprit est alerte comme s'il avait 50 ans. Son corps, naturellement, se détériore, mais c'est tout. Il a bonne mémoire. Mais nous sommes tous un peu moins alertes.

Le sénateur GROSART: En ce qui vous concerne, croyez-vous que vous étiez aussi efficace sinon plus que les autres travailleurs maintenus dans leur emploi par le simple fait qu'ils n'ont pas encore atteint 65 ans?

M. W.: En ce qui a trait à l'efficacité, le vieil employé est plus stable, plus confiant et plus sûr mais il n'est pas aussi rapide. L'âge nous fait ralentir physiquement, mais notre pensée est claire dans la mesure ou nous gardons notre esprit au travail. Et cela nous empêche de devenir mentalement malades.

Le sénateur GROSART: Comment, à 65 ans, peut-on comparer votre compétence technique dans votre métier à celle d'autres métiers?

M. W.: En ce qui a trait à ma compétence technique dans mon métier, je prétends que très souvent une personne doit se garder à la page et ne pas tenter de se figer dans le passé en disant: «Nous avons l'habitude de le faire de cette façon.» Je m'abstiens d'agir ainsi; je vis au présent plutôt que dans l'ancien temps. Très souvent une personne dit: «Nous ne faisons pas cette chose de la même façon.» Je pense à la façon de le faire aujourd'hui parce que l'automatisation arrive tellement rapidement que nous sommes forcés de nous y adapter. De cette façon, je pense adroitement et je ne recule pas.

Le sénateur BLOIS: Se peut-il que vous soyez une exception? Un grand nombre de gens à l'usine où vous travailliez croient encore dans les anciennes méthodes du passé. Vous êtes l'exception en essayant de vous tenir au courant des idées nouvelles.

M. W.: J'ai connu des hommes qui ont pris leur retraite avant moi. Ils partageaient mon avis et je les ai souvent entendus dire: «Ce n'est pas de cette façon qu'on le faisait déjà». Il est même arrivé une fois que j'eus l'avantage de dire à un compagnon: «Ce que tu dis là est bien vrai, mais n'as-tu pas remarqué que tous les appareils et les choses modernes qu'on produit aujourd'hui nous rendent un meilleur service que ceux qu'on avait auparavant?»

J'ai commencé jeune dans le métier de l'électricité, j'ai grimpé dans des poteaux et j'ai appris par moi-même les différents échelons du métier. Nous devons alors grimper dans un poteau, mettre en place avec nos mains gantées le courant 2.300, y pratiquer des dérivations et y placer des fils au haut du poteau. Il n'y avait aucune mesure de sécurité. Il fallait être très prudent pour manier le 2.300 car il n'aurait pas fallu s'y tromper. Mais aujourd'hui, on ne l'approche même pas à dix pieds et des appareils spéciaux servent à le mettre en place. J'essaie de vivre conformément aux exigences modernes.

Le PRÉSIDENT: Mettez-vous à notre place. Dites-nous ce que, selon vous, nous pourrions faire pour aider les vieilles gens.

M. W.: Excusez-moi. (M.W. sort des notes).

Le PRÉSIDENT: C'est parfait.

M. W.: Si vous n'y voyez pas d'objections—

Le PRÉSIDENT: Prenez votre temps, c'est exactement ce que nous attendions de vous.

M. W.: Je crois que les deux plus importantes choses que l'on peut faire pour les personnes âgées, c'est de leur faire sentir qu'elles sont encore utiles et, la deuxième, c'est de leur procurer l'avantage de travailler. Certains organismes pourraient offrir des emplois aux personnes âgées d'une communauté. Le privilège qu'on devrait accorder à une personne c'est de lui permettre d'aller travailler si elle est en bonne santé. On pourrait aussi lui confier des travaux d'importance secondaire. Ce serait lui changer les idées. Même si on ne la payait pas beaucoup, elle se sentirait au moins utile et on lui prouverait qu'elle peut faire autre chose que simplement rester assise. On pourrait entreprendre un relevé des emplois disponibles aux personnes âgées, en tenant compte de l'occupation que chacune d'elles a déjà exercée. Si une personne âgée pouvait se rendre au travail, y accomplir quelque tâche, elle se sentirait beaucoup mieux et partie utile de la communauté, sans qu'elle ait besoin de compter sur quiconque. Je fais allusion à l'expérience que l'individu aurait eue dans son propre métier, autant dans son adresse et son habileté à faire face aux aspects sociaux de la situation du travail. L'individu a besoin d'un métier. En ce qui me concerne, si je retournais au travail, je me sentirais—De fait, depuis ma retraite, on m'a convoqué et je suis retourné au travail pour six mois avant de retourner à la retraite pour une seconde fois. En conséquence, j'ai senti que j'étais encore apte à accomplir des choses utiles et je me suis véritablement senti encore utile.

De fait, une personne a des passe-temps. Ceux-ci peuvent parfois apporter des gains pécuniaires, mais ils sont surtout nécessaires pour le maintien de la vivacité de l'esprit et du sens de l'utilité. L'homme occupé ne sentira pas qu'on l'éloigne et la solitude ne pèsera pas sur lui. Il accomplit quelque chose; ainsi il se sent mieux.

Les passe-temps ont leur raison d'être et ils doivent tenir compte des habitudes d'une personne, des habitudes invétérées. Certains prétendent qu'on ne peut rien montrer aux hommes d'expérience, mais de fait, on le peut, sans toutefois exagérer. C'est là une chose que nous savons tous.

En considérant l'adresse dans le métier d'une personne, il faudra la relier aux facteurs physiques et à la rapidité de l'opération. C'est la même chose. Une homme âgé ne peut pas être aussi rapide qu'il l'était déjà, mais il connaît encore son métier. S'il reste oisif à se tourner les pouces, à lire un livre, il se sentira rigide quand il se lèvera, ne sachant pas trop où il va. Parfois il sera distrait et fera ceci au lieu de faire cela.

Le sénateur GROSART: Existe-t-il des organismes qui offrent du travail que l'on peut accomplir à une allure moins rapide. En connaissez-vous?

M. W.: Oui. Je crois qu'on l'appelle *Neighbourhood Services*. Cet organisme emploie des infirmes et des invalides. Personnellement, je n'en ai jamais vu à cet endroit, mais on me l'a dit. C'est un organisme que je connais.

Le sénateur GROSART: Les personnes âgées, surtout celles qui sont spécialisées, accepteraient-elles un salaire inférieur au taux régnant si on parvenait à s'entendre avec les syndicats à cet effet?

M. W.: Oui, pour tenir leur esprit occupé. Ainsi, à Toronto, où l'on emploie surtout des invalides à la fabrication de plaques d'autos miniatures. Vous pouvez constater ce qu'ils font, même s'il manque à certains d'entre eux des mains, des bras ou d'autres membres. Ils travaillent pour se tenir occupés et ils en sont heureux. Je ne connais pas le salaire qu'ils reçoivent, mais j'imagine qu'il n'est pas aussi élevé que le salaire régulier.

Le sénateur BROOKS: Ce sont des anciens combattants, naturellement, victimes d'amputation qui reçoivent une assez forte pension.

M. W.: Quelques-uns d'entre eux, assurément. Mais au demeurant, ils peuvent encore travailler. C'est pourquoi je le mentionne.

Le sénateur GROSART: Vous êtes électricien breveté?

M. W.: Oui.

Le sénateur GROSART: S'il vous arrivait d'aller travailler aujourd'hui une journée entière dans la maison de quelqu'un, vous ne travailleriez pas aussi rapidement qu'un jeune homme.

M. W.: Non.

Le sénateur GROSART: Vous accepteriez donc moins que le taux ordinaire?

M. W.: Oui.

Le sénateur GROSART: Croyez-vous que vous entreriez en conflits avec les syndicats?

M. W. Oui, puisque je devrais faire partie d'un syndicat et j'aurais besoin d'un permis de la ville d'Ottawa pour accomplir un tel travail. Ce ne serait donc pas pour moi une chose à faire. Un tel travail m'aiderait, mais d'autres s'y opposeraient.

Le sénateur GROSART: Si l'on devait vous confier des travaux légers, vous seriez par conséquent forcé de le faire en dehors de votre métier.

M. W.: Oui, mais vous devez aussi tenir compte du bien général. En ce qui a trait aux personnes âgées, elles pourraient accomplir certaines tâches sans être trop rémunérées. Elles pourraient recevoir de petites sommes qui leur suffiraient.

Le sénateur BLOIS: Vous dites que vous entreriez en conflit avec les inspecteurs de la ville et du syndicat? Que pensez-vous alors que vous pourriez faire sans nuire à personne?

M. W.: Je crois qu'il ne s'agit pas de travailler et d'être tout simplement payé. En ce qui me concerne, je pourrais rendre de petits services aux gens et recevoir en retour un merci, plus ou moins. Ce ne serait pas là exercer une profession régulière. Par exemple, une personne qui doit faire poser un commutateur doit payer trois ou quatre dollars à un électricien. Mais dans mon cas, à titre d'ami, je lui dirais tout simplement d'acheter le commutateur et je le poserais.

Le sénateur BLOIS: Il vous donnerait peut-être un dollar.

M. W.: Ou une tasse de thé.

Le sénateur BLOIS: Mais tôt ou tard, le syndicat le saurait et vous seriez de nouveau dans des difficultés.

M. W.: Oui, mais ce ne serait pas coutume. En agissant ainsi, je ne ravirais rien à personne. Mais si l'on me demandait d'installer l'électricité dans une maison, je répondrais que l'on confie la tâche à un électricien. L'autre jour, de fait, j'ai dit à un homme de se trouver un électricien puisque je ne suis plus en mesure d'accomplir ce travail comme je l'étais déjà. Je dois y aller plus lentement. J'aimerais maintenant ajouter qu'un club de vieilles personnes a une valeur sociale et un attrait. Une telle association nous permettrait de nous entraider. Il arrive souvent que les vieilles gens ne peuvent pas voir le bon côté de la vie et qu'après certaines difficultés, elles se croient incapables de rien faire. Mais lorsque d'autres personnes de leur âge commencent à danser et à se récréer, elles ne tardent pas à dire. «Regardez ces vieux fous, ils essaient d'agir comme des jeunes de 20 ans. Elles se trompent. Elles devraient plutôt faire la même chose. Plusieurs vieilles personnes vivent seules: elles gardent la chambre et ne sentent pas le besoin de sortir. Elles se lèvent le matin, gardent la chambre, se rendent peut-être au magasin pour en revenir et c'est tout. Cependant, nous serions beaucoup plus heureux si des gens venaient nous inviter à rencontrer des amis ou à faire partie de certaines associations. De plus, il y a la question de l'hygiène mentale qui implique la nécessité d'un conseil d'orientation, d'un psychologue ou d'un travailleur social pour nous aider à mieux nous adapter à notre nouveau mode de vie. Un psychologue professionnel ne serait pas toujours requis, pourvu que l'on ait quelqu'un à qui se confier de temps à autre. Ce serait les aider que de faire en sorte qu'ils se confient à un conseiller au moins une fois par mois. Lorsqu'une personne a quelques difficultés, elle n'aime pas trop en faire part aux autres par crainte qu'ils ne répandent la nouvelle. Mais la chose est bien différente lorsque cette personne peut se confier à un travailleur social. L'aspect social du vieil âge comporte aussi un autre problème: celui de faire comprendre aux vieilles personnes la place qu'elles occupent parmi leurs enfants. Toute personne qui a des enfants en sait quelque chose. Les enfants invitent leur père ou leur mère à aller vivre avec eux. A la suite de cette invitation, on y consent. Mais pour d'autres, c'est impossible. La mère et la bru entreront peut-être en conflit. L'une veut faire telle chose d'une telle façon, l'autre le veut autrement. En de tels cas, la mère ne se sent pas indépendante et maîtresse chez elle. Ainsi, elle préfère vivre seule. Mais ainsi que le laisse entendre la dame ici présente, elle doit se compter heureuse de recevoir de l'aide de ses enfants puisque de tels cas sont plutôt rares. Je propose maintenant qu'on montre des films au grand public pour lui expliquer comment les personnes âgées pourraient vivre dans l'entourage de leur famille. Je crois comprendre qu'aux États-Unis, on a commencé le *Stanford Later Maturity Study*.

Le PRÉSIDENT: M. W., nous vous remercions de vos renseignements très utiles et nous vous rappellerons.

Mme O., pourriez-vous, s'il vous plaît, nous parler de vous-même?

Mme O.: Je ne crois pas que ma vie soit aussi importante que celle de Mme S. ou de M. W. J'atteins presque 65 ans. J'ai un fils et une fille, tous deux mariés. J'ai une petite-fille âgée de quatre mois. J'ai attendu 20 ans pour une telle chose. Mon mari, invalide, a passé près de 18 ans dans une institution où il entraît au cours de la crise économique. Nous n'avions pas d'argent, nous étions au crochet de l'assistance publique n'ayant que du travail à la journée. J'ai été femme de ménage à l'emploi du gouvernement durant 15 ans. Mais j'ai fait du ménage durant 39 ans. Je veux me reporter à la question qu'on a posée

à M. W. relativement au montant d'argent qu'il a pu épargner durant ses années de travail.

En vérité, je dois avouer qu'il m'a été impossible d'épargner de l'argent parce que durant plusieurs années j'ai travaillé pour \$3 ou \$4 par jour et que je devais payer le loyer, le chauffage, l'électricité en plus d'élever deux enfants. En conséquence je n'ai jamais eu l'avantage d'épargner de l'argent. Je suis très fière de ma famille qui va très bien. J'ai eu de la veine au cours des dernières années puisque j'ai décroché un emploi de femme de ménage que je considère une bénédiction puisque je n'ai pas besoin de travailler autant qu'auparavant. Puisque le Comité du Sénat veut savoir ce qu'il pourrait faire pour aider les vieux citoyens, je vais le lui dire. Ma santé a toujours été défaillante; elle l'est encore. Mais on se doit de porter une chose à votre attention: c'est le prix des médicaments. J'ai ici une facture pour des comprimés achetés hier. Je dois maintenant prendre des comprimés et, de l'avis du médecin, je devrai en prendre aussi longtemps que je vivrai. Je prends deux de ces comprimés trois fois par jour.

Une bouteille contient 100 comprimés qui coûtent \$9.30 et durent à peine un mois. L'autre vaut \$3.50. C'est donc là un sujet que le Comité du Sénat pourrait étudier puisque je crois véritablement que le prix des médicaments est trop élevé. Si je ne détenais pas mon poste actuel, je ne sais pas ce que je ferais.

Je sais que l'on peut fréquenter les cliniques. Je suis présidente de l'une des associations de citoyens âgés. Un soir, récemment, un travailleur social nous a adressé la parole et nous avons discuté des traitements médicaux et des médicaments. De temps à autre je dois subir une radiographie. J'ai dû payer \$20 pour un tel examen. L'hiver dernier, j'ai dû faire prendre trois radiographies qui m'ont coûté \$60, sans les médicaments. Le travailleur social m'a laissé entendre que si je ne pouvais pas payer de tels examens, l'hôpital me donnerait ces examens.

J'ai posé la question à mon médecin l'hiver dernier. Il m'a répondu: "Non, le gouvernement ne vous le permettrait pas parce que vous avez un revenu". Je dois vous avouer que je suis très fière d'être en mesure d'acquitter la note. Mon salaire n'est pas très élevé, mais quand j'ai payé ma chambre, ma pension et mes autres dépenses, je me sens fort bien.

Le PRÉSIDENT: Ne recevez-vous pas d'aide de vos enfants?

M^{me} O.: Non, je n'en reçois pas. Je sais que si j'étais dans le besoin, ils m'aideraient, mais je ne reçois aucune aide de ma famille et je n'en veux aucune. Je veux me tirer d'affaires moi-même aussi longtemps que ma santé me le permettra. Je me trouve très bien où je suis depuis sept ans, à titre de femme de ménage et, dans la mesure du possible, je ne veux pas que ma famille me prodigue de l'aide. Par contre, on devrait nous fournir des médicaments et des radiographies.

Le travailleur social me fit part du cas d'une personne assujétie à l'assistance publique qui a subi une radiographie à l'hôpital à la suite de laquelle on lui prescrivit des pillules. Comme elle n'avait pas l'argent pour acheter les médicaments prescrits, elle demanda au médecin ce qu'elle devait faire. Celui-ci, levant les épaules, dit tout simplement: "Je ne le sais pas".

La même chose m'arriva il y a plusieurs années. Je crois que ma santé serait meilleure aujourd'hui si j'avais eu les moyens alors de faire remplir les ordonnances qu'on me prescrivait. Je me contentais simplement d'apporter chez moi l'ordonnance. Toutefois à la clinique nous pouvons obtenir nos remèdes à meilleur prix, si je ne m'abuse.

Le PRÉSIDENT: Mais en ce qui a trait aux soins médicaux, ils étaient toujours disponibles, que vous puissiez payer ou non. Je parle du médecin.

M^{me} O.: En définitive, on ne pouvait pas appeler un médecin, mais on pouvait se rendre à l'hôpital municipal. Puisque vous le mentionnez,—je ne sais pas ce qui se passe depuis quelques années,—je me suis déjà rendue à l'hôpital municipal et plusieurs fois j'ai dû rester assise durant au moins cinq heures, soit dit sans exagérer. C'est la pure vérité. Quand une personne malade doit passer cinq heures assise à attendre, elle se sent plus mal à la sortie qu'elle ne l'était à l'entrée.

Le PRÉSIDENT: Vous voulez nous dire que lorsque le médecin vous prescrivait une ordonnance, vous deviez voir à la faire remplir vous-même. Aucun organisme public ne pouvait s'en charger?

M^{me} O.: Durant les années de la crise économique, ceux qui recevaient du secours pouvaient se rendre à l'assistance publique, qui leur confiait un certain montant d'argent destiné à payer les factures du médecin.

Le PRÉSIDENT: Vous dites que la chose qui vous fatigue c'est de ne pas pouvoir obtenir des médicaments à un prix raisonnable.

M^{me} O.: Puisque je parle de remède, pourquoi ne pas parler du P.S.I., qu'on désigne *Physicians' Services Incorporated* dont je faisais partie lorsque j'étais femme de peine au gouvernement, de même que la Croix Bleue. Mais peu de temps après avoir quitté le service du gouvernement, on m'avertit que je ne faisais plus partie du groupe. En conséquence, je souscrivis au P.S.I. à titre individuel. Je dus me rendre à l'hôpital pour quelque temps, croyant que la P.S.I. acquitterait une partie des factures du médecin. Ma famille s'occupa de la chose pour découvrir que, m'étant rendus chez le médecin en plusieurs occasions avant d'entrer à l'hôpital, les services du P.S.I. ne s'appliquaient pas pendant que j'étais patiente à l'hôpital.

J'écrivis donc au P.S.I. pour leur faire part de mon intention de payer du surplus pour obtenir les services du médecin à la maison ou à son bureau, mais on me laissa entendre qu'on ne pouvait le faire.

Voilà un problème qui pourrait faire un sujet d'étude de la part du Comité, celui de constituer un groupe de citoyens âgés au sein du P.S.I. Je crois que les employés du gouvernement à leur retraite jouissent d'un service de santé pour lequel on déduit à la source une certaine cotisation. Je crois qu'en ce qui me concerne, n'ayant aucun revenu—j'ajoute qui si je n'avais pas l'occupation actuelle, je serais moins bien partagée et je ne pourrais certainement pas trouver le temps de me rendre à l'hôpital et d'attendre comme je le faisais déjà, de me rendre chez le médecin ou de me procurer des remèdes, sans perdre de nombreuses heures de travail. C'est pourquoi, il conviendrait d'étudier la possibilité de constituer un groupe de citoyens âgés qui pourraient bénéficier des avantages qu'accordent la *Physicians' Services Incorporated*.

Le PRÉSIDENT: Merci pour le moment, M^{me} O. Et maintenant, M^{lle} L., qu'avez-vous à nous dire?

M^{lle} L.: Parmi les personnes ici présentes, je crois que je suis celle qui a le plus de veine. Il y a plusieurs années, à l'âge de sept ans, je fus victime de la poliomyélite. Mes parents étant à l'aise, on m'envoya au couvent. Je fus pensionnaire au couvent de la rue Rideau et j'obtins des diplômes de musique, d'anglais et de français. Mon père est mort il y a vingt-cinq ans, après une longue maladie. Il me légua la succession, mais on le fit passer pour aliéné. Toutefois, aussi longtemps que je pouvais compter sur ma mère, je n'avais aucune crainte. C'est à elle qu'étaient versés les revenus de la succession. J'étais riche. Mais après la mort de ma mère, on dut aller en cour et les avocats ont tout pris.

Le PRÉSIDENT: Votre mère est morte il y a 11 ans?

Le sénateur GROSART: Ne changez pas de sujet.

Le PRÉSIDENT: Votre mère étant morte il y a onze ans, vous vivez seule depuis?

M^{lle} L.: Oui.

Le PRÉSIDENT: Dites-nous quelque chose à ce propos.

M^{lle} L.: Je vivais avec une bonne amie qui est décédée il y a sept ans. Maintenant, je reçois entre autres, la pension de vieillesse, \$20 de la municipalité et \$24.75 du Bureau des services et de l'information.

Le PRÉSIDENT: Qu'est-ce que ce bureau?

M^{lle} L.: Il se trouve à l'hôtel de ville. Il fait partie du bien-être.

M. DAVIS: Est-ce le service que dirige M^{lle} Bradford?

Le PRÉSIDENT: A tout événement, vous avez un revenu de \$75, plus \$20 et plus \$24.

M^{lle} L.: Oui.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres revenus?

M^{lle} L.: Non.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous des frères et sœurs?

M^{lle} L.: Ils sont tous morts. J'avais un frère qui était médecin et un autre pharmacien, mais ils sont morts.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous des neveux et nièces?

M^{lle} L.: Ils ont tous des enfants.

Le PRÉSIDENT: Oui, mais vous aident-ils?

M^{lle} L.: Non, l'une est veuve avec quatre enfants et ne peut pas aider.

Le PRÉSIDENT: Où demeurez-vous maintenant?

M^{lle} L.: Dans une maison privée et je paye \$100 par mois pour chambre et pension.

Le PRÉSIDENT: A même vos \$130?

M^{lle} L.: Oui.

Le sénateur GROSART: \$120.

Le PRÉSIDENT: Oui, à même vos \$120, vous payez \$100 pour chambre et pension?

M^{lle} L.: Oui. Je donnais déjà \$55.25 à même les \$65 de la pension de vieillesse.

Le PRÉSIDENT: Et en ce qui concerne les soins médicaux?

M^{lle} L.: Je consulte le médecin payé par la province. Il se rend chez moi ou je me rends à son bureau. Le service du bien-être solde la note de mon assurance-hospitalisation.

Le PRÉSIDENT: C'est-à-dire les \$20 que vous recevez du bien-être?

M^{lle} L.: Oui, il paye l'assurance.

Le sénateur GROSART: C'est l'allocation aux invalides.

Le PRÉSIDENT: Les \$22 s'appliquent à l'invalidité. On vous fournit les soins médicaux?

M^{lle} L.: Oui.

Le PRÉSIDENT: Qui paye vos vêtements?

M^{lle} L.: Je tricote pour les soins de l'*Ottawa Neighbourhood Services* et de *Marina's Creation*. J'ai 60 cents la paire de mitaines. Parfois, je me fais \$3 ou \$4 par mois. Je tricote deux ou trois paires de mitaines par mois. Je ne suis pas trop rapide à cause de mon âge. Avec cet argent, j'achète de vieux vêtements.

Le PRÉSIDENT: Ainsi vous vous tirez d'affaires?

M^{lle} L.: Il m'est arrivé d'avoir besoin de bas noirs. On m'en donna deux bonnes paires. Ces gens me traitent fort bien et je ne sais pas si l'on me gâte. J'ai été gâtée toute ma vie.

Le PRÉSIDENT: Mieux vaut être gâtée que dépourvue.

M^{lle} L.: On présume que j'ai tout, mais parfois on n'aime pas demander. Je préférerais, si je le pouvais, gagner l'argent moi-même.

Le PRÉSIDENT: Votre travail vous procure votre vêtement?

M^{lle} L.: Oui.

Le PRÉSIDENT: Autrement, on pourvoit à vos besoins?

M^{lle} L.: Oui.

Le PRÉSIDENT: Quelles sont les choses qui vous intéressent, devrais-je employer peut-être le mot «plaisir», récréation? Que faites-vous d'autre?

M^{lle} L.: Le mercredi, je me rends chez les *Bons Compagnons*. Le mardi et le mercredi, je me rends au *Heather Club* où je travaille pour les réfugiés. Je tricote et fais d'autres travaux. A tous les dimanches ma nièce vient me chercher.

Le PRÉSIDENT: Pour sortir?

M^{lle} L.: Oui, pour le dîner. Nous allons dîner chez les *Bons Compagnons* pour 40 cents et c'est un bon dîner. Mais j'attends d'entrer à l'*Island Lodge*.

Le PRÉSIDENT: Vous avez fait une demande à l'*Island Lodge*?

M^{lle} L.: Oui, on m'y a invitée. Quand j'ai besoin de chaussures, c'est la Marche des Dix Cents qui paie mes supports et mes bottines. C'est très dispendieux. Ne croyez-vous pas, en conséquence, que j'ai de la veine? Après avoir reçu mes \$75, une dame du Bureau des services me téléphona pour me dire: «Au lieu de \$65.25, vous devez payer \$73.75». Alors il me restait \$1.50 et j'ajoutai: «Je croyais que je serais riche ce mois-ci». Et la dame répondit: «Je suis vraiment peinée».

Le PRÉSIDENT: Pour l'instant, merci, M^{lle} L.

Parlez-nous de vous-même M. B.

M. B.: Je suis âgé de 75 ans. J'ai cinq enfants: quatre fils et une fille. L'aîné de mes fils travaille au gouvernement: il est garçon d'ascenseur. Deux autres travaillent pour le compte de la ville et le plus jeune est à Toronto. Il est à l'emploi d'un syndicat de garantie. J'ai travaillé durant la majeure partie de ma vie pour le compte de la société *J. R. Booth Lumber*, y ayant passé 40 ans. Je suis entré à son service à l'âge de 13 ans et j'y ai travaillé la majeure partie de ma vie. Je fus ensuite à l'emploi de *Kemp Edwards*.

Le PRÉSIDENT: *Kemps Edwards*?

M. B.: Oui.

Le PRÉSIDENT: Est-ce encore la société Booth?

M. B.: Non, *Kemp Edwards* est une autre société.

Le PRÉSIDENT: Vous avez été à l'emploi de la société Booth durant 40 ans?

M. B.: Oui.

Le PRÉSIDENT: L'année durant?

M. B.: Oui, l'année durant.

Le PRÉSIDENT: Quelle pension avez-vous retirée à votre départ?

M. B.: Aucune, pas un traitre sou.

Le PRÉSIDENT: Rien du tout?

M. B.: Rien.

Le PRÉSIDENT: En quelle année avez-vous quitté votre emploi?

M. B.: C'était au début des années quarante. C'était durant la guerre. Je me présentait à l'assurance-chômage qui me dirigea chez *Kemp Edwards* où j'ai travaillé durant environ neuf ans. Je classais le bois et j'accomplissais d'autres tâches tant à l'intérieur que dans la cour à bois.

Le PRÉSIDENT: Vous êtes maintenant âgé de 75 ans?

M. B.: Oui.

Le PRÉSIDENT: Vous avez cessé de travailler il y a dix ans?

M. B.: Oui.

Le PRÉSIDENT: Dites-nous ce que vous avez fait durant ces 10 ans.

M. B.: Au cours de ces 10 ans, je n'ai rien fait. J'ai travaillé quelque temps à la gare Union à cirer des chaussures.

Le PRÉSIDENT: Mais que faisiez-vous pour vivre?

M. B.: J'ai touché les prestations d'assurance-chômage durant un an, 15 mois, c'est-à-dire \$21 par semaine.

Le PRÉSIDENT: Et après?

M. B.: J'avais ma pension.

Le PRÉSIDENT: La pension que vous recevez?

M. B.: Oui.

Le PRÉSIDENT: Vos enfants vous aident-ils?

M. B.: Ils ont une grosse famille et ne peuvent pas me faire vivre. L'aide que je reçois vient de mon fils. Pour \$40 par mois, il me donne le déjeuner que je prends avec sa famille, cependant que je prends les autres repas de la semaine chez les *Bons Compagnons*.

Le PRÉSIDENT: Depuis combien de temps habitez-vous chez votre fils?

M. B.: Depuis environ huit ans.

Le PRÉSIDENT: Combien d'enfants a-t-il?

M. B.: Cinq.

Le PRÉSIDENT: Sa maison est-elle grande?

M. B.: Elle n'a que deux chambres à coucher et j'en occupe une. Je ne pourrai pas continuer à l'occuper encore bien longtemps puisque nous sommes encombrés.

Le PRÉSIDENT: Les quatre autres enfants sont-ils souvent à la maison?

M. B.: Un seul ne l'est pas, mais tous les autres sont en ville.

Le PRÉSIDENT: Et ils ne peuvent aider.

M. B.: Non, je n'aime pas demander de l'aide. Le seul fait d'y penser me rend malade.

Le PRÉSIDENT: Vous vivez entièrement de ce que vous avez?

M. B.: De ma pension seulement.

M. DAVIS: La pension du gouvernement?

M. B.: Oui.

Le PRÉSIDENT: Quel est l'état de votre santé?

M. B.: Je me sens assez bien.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous déjà eu besoin de soins médicaux?

M. B.: Non, pas depuis trois ans. J'ai consulté un médecin il y a trois ans, j'ai subi une opération et je suis revenu à la santé.

Le PRÉSIDENT: Qui a fait les frais de l'opération?

M. B.: Je ne le sais pas, mais elle ne m'a rien coûté: l'opération, l'hôpital, enfin tout.

M. DAVIS: Il doit adhérer à la caisse d'assurance-hospitalisation.

Le PRÉSIDENT: Non.

M. B.: Ce document me fut envoyé lors de l'entrée en vigueur—(il donne un document au président).

Le PRÉSIDENT: C'est un certificat de pension de vieillesse aux termes du plan d'hospitalisation d'Ontario?

M. B.: Oui.

Le PRÉSIDENT: Il démontre bien quels bienfaits on peut retirer d'un tel plan. Qui paye vos vêtements?

M. B.: J'ai ce qui me reste et c'est tout. Il me reste \$35 de mon chèque. Je paye 65 cents par jour pour deux repas chez les Bons Compagnons.

Le PRÉSIDENT: Que faites-vous de vos soirées. Il y a cinq enfants à la maison, elle est donc pleine—grâce à Dieu.

M. B.: Oui.

Le PRÉSIDENT: Que faites-vous de vos soirées?

M. B.: Vers six heures, je reviens chez moi.

Le PRÉSIDENT: Jouez-vous aux cartes avec des hommes de vos amis?

M. B.: Non, mais je me rends chez les Bons Compagnons.

Le PRÉSIDENT: Durant la journée?

M. B.: Tous les jours, du matin jusqu'au soir.

Le PRÉSIDENT: Qu'y faites-vous?

M. B.: Je travaille les métaux et parfois je fais autre chose.

Le PRÉSIDENT: Ce travail serait-il payé?

M. B.: Parfois je reçois deux dollars. Mais il se passe parfois deux ou trois semaines avant que je reçoive ces quelques dollars.

Le PRÉSIDENT: Une fois la journée terminée chez les Bons Compagnons, vous retournez chez vous pour y demeurer?

M. B.: Oui.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous un radio dans votre chambre?

M. B.: Non, quand j'entre dans ma chambre, je me couche.

Le PRÉSIDENT: Vous avez parlé d'un journal, comment vous le procurez-vous? Va-t-on le livrer à la maison?

M. B.: Oui, on vient le porter à la maison. On le lit d'abord en bas et ensuite on le monte.

Le sénateur HOLLETT: Vous dites que dans la maison il n'y a qu'une chambre à coucher de libre?

M. B.: J'en occupe une.

Le sénateur HOLLETT: Les sept autres personnes se partagent-elles l'autre chambre?

M. B.: Ils sont tous dans une chambre au rez-de-chaussée. Les autres dorment dans la chambre, en avant.

- Le sénateur GERSHAW: Vous avez été à l'emploi de la société *Booth Lumber*. Comment se fait-il que cette société ne vous ait pas accordé de pension?
- M. B.: La société n'a jamais accordé de pension à personne.
- Le sénateur GROSART: Avez-vous tenté de savoir combien il vous en coûterait pour louer une chambre?
- M. B.: Oui.
- Le sénateur GROSART: Combien vous coûterait-elle?
- M. B.: Au moins \$30 par mois.
- Le sénateur GROSART: Le déjeuner serait-il compris ou seulement la chambre?
- M. B.: La chambre seulement.
- Le sénateur GROSART: Une telle chambre ferait-elle votre affaire?
- M. B.: Je le crois.
- Le sénateur GROSART: Aussi bien que celle que vous avez maintenant?
- M. B.: Oui. Elle serait peut être plus grande puisque la mienne est petite.
- Le sénateur GROSART: Il vous resterait donc \$45?
- M. B.: Oui.
- Le sénateur GROSART: Serait-ce assez pour vous nourrir?
- M. B.: Oui.
- Le sénateur GROSART: Chez les Bons Compagnons?
- M. B.: Oui.
- Le sénateur GROSART: Que vous coûteraient trois repas par jour chez les Bons Compagnons?
- M. B.: On ne sert pas trois repas à cet endroit.
- Le sénateur GROSART: Deux repas?
- M. B.: Le dîner et le souper.
- Le sénateur GROSART: Qu'est-ce que ça coûte?
- M. B.: Soixante et cinq cents pour les deux.
- Le PRÉSIDENT: Dites-nous ce que nous pouvons faire. Comment pouvons-nous vous aider?
- M. B.: Ce serait uniquement d'augmenter encore la pension.
- Le PRÉSIDENT: Vous dites avoir besoin de plus d'argent?
- M. B.: Pour acheter du linge.
- Le PRÉSIDENT: A supposer que nous augmentions la pension à \$100 ou \$125, comment l'utiliseriez-vous, que feriez-vous?
- M. B.: Je pourrais être beaucoup mieux vêtu. J'ai besoin de sous-vêtements et je n'ai pas l'argent pour me les procurer.
- Le PRÉSIDENT: Vous vous trouveriez une chambre?
- M. B.: Oui.
- Le PRÉSIDENT: Mangeriez-vous mieux si vous aviez plus d'argent?
- M. B.: Oui, à la maison, assurément. Au club, nous avons de bons repas, de très bons repas.
- Le PRÉSIDENT: Selon vos moyens actuels, croyez-vous que vous mangez assez bien?
- M. B.: Non, je ne trouve rien à redire des repas servis chez les Bons Compagnons. Mais serais-je seul que je ne pourrais peut-être pas manger.

Le PRÉSIDENT: Que feriez-vous, vous pourriez vous procurer des vêtements et mieux vous habiller?

M. B.: Oui.

Le PRÉSIDENT: A l'heure actuelle, vous avez besoin de certaines choses?

M. B.: Oui.

Le PRÉSIDENT: Vous avez vécu ici toute votre vie?

M. B.: Oui.

Le PRÉSIDENT: Et vos enfants sont dans la région. Parlez-moi de vos enfants. Quelle instruction ont-ils reçue?

M. B.: Le cadet est un géologue.

Le PRÉSIDENT: Un géologue?

M. B.: Oui.

Le PRÉSIDENT: Vraiment?

M. B.: Et l'aîné est à l'emploi du gouvernement.

Le PRÉSIDENT: Le géologue est allé à l'université?

M. B.: Oui.

Le PRÉSIDENT: Comment se fait-il?

M. B.: Je l'ai aidé autant que j'ai pu.

Le PRÉSIDENT: Où travaille-t-il maintenant?

M. B.: Pour une société de garantie à Toronto.

Le PRÉSIDENT: Un tel homme doit recevoir un salaire assez respectable?

M. B.: Je ne sais pas quel est son salaire. Je ne le lui ai jamais demandé.

Le PRÉSIDENT: Il ne s'agit pas de demander. Vous avez fait beaucoup pour lui lorsqu'il avait besoin d'argent pour son éducation.

M. B.: Oui.

Le PRÉSIDENT: Votre fils a maintenant une belle situation.

M. B.: Oui.

Le PRÉSIDENT: Pourquoi ne fait-il rien pour vous?

M. B.: Je crois que je suis trop gêné pour le lui demander.

Le PRÉSIDENT: Votre autre fils, celui qui est à l'emploi du gouvernement, est-il marié?

M. B.: Il est marié et il a sept enfants.

Le PRÉSIDENT: Combien d'enfants a votre garçon de Toronto?

M. B.: Il n'est pas marié.

Le sénateur GROSART: Croyez-vous que votre fils, le géologue, sait que vous avez besoin de vêtements?

M. B.: Il le sait. Il me rend viste une fois par année, à Noël, et me donne \$20. Ensuite je n'ai plus rien de lui et il ne m'écrit même pas.

Le sénateur GROSART: Vous nous avez dit qu'un de vos fils serait prêt à vous accueillir chez lui. Ne pourrait-il pas vous aider?

M. B.: Non.

Le sénateur GROSART: Vous avez un fils qui vous aide et un autre qui ne vous aide pas du tout?

M. B.: Oui.

Le sénateur HOLLETT: Connaissez-vous d'autres hommes qui sont dans une situation qui ressemble à la vôtre?

M. B.: Je n'en connais pas, mais je suis sûr qu'il doit y en avoir plusieurs.

Le PRÉSIDENT: J'ai la conviction qu'ils ne parlent pas trop de ces choses entre eux puisqu'elles sont personnelles.

Le sénateur GROSART: Monsieur B., assumant que vous êtes en bonne santé, vous manquerait-il des choses essentielles ou ce dont vous avez besoin si vous receviez \$100 par mois?

M. B.: Je me tirerais beaucoup mieux d'affaires avec \$100 par mois.

Le sénateur GROSART: Vous manquerait-il des choses essentielles à la vie?

M. B.: Je ne le crois pas.

Le sénateur BLOIS: M. B., là où vous prenez vos repas, je suppose qu'il y a 100 ou 200 personnes qui mangent au même endroit que vous.

M. B.: Chez les Bons Compagnons.

Le sénateur BLOIS: Combien de personnes y prennent leurs repas?

M. B.: Disons, en moyenne, 40 par jour environ.

Le sénateur BLOIS: La majeure partie de ces gens sont-ils dans les mêmes conditions que vous?

M. B.: Bien, certains d'entre eux.

Le sénateur BLOIS: Certains d'entre eux peuvent avoir plus d'argent que vous n'en avez?

M. B.: Oui.

Le sénateur BLOIS: La nourriture est vraiment bonne?

M. B.: Oui.

Le sénateur BLOIS: A un prix fort raisonnable, naturellement.

M. B.: Oui.

Le sénateur ROEBUCK: Sont-ils toutes de vieilles gens?

M. B.: Oui.

Le sénateur ROEBUCK: Avez-vous dit 65 cents pour les deux repas?

M. B.: Oui. C'est un organisme de bien-être, strictement humanitaire, que soutient l'œuvre de la Plume Rouge.

Le PRÉSIDENT: Nous avons tenu une discussion préliminaire avec ces personnes qui ont toutes été merveilleuses. J'avais peur qu'elles ne s'expriment pas librement. Mais une fois dans l'ambiance, elles ont constaté que nous sommes humains tout comme elles le sont. La réunion est donc accessible à tous et tous peuvent poser des questions. Vous pouvez de plus nous dire toute chose qui pourrait nous être utile. Vous pouvez poser à qui que soit les questions que vous désirez et nos invités peuvent ajouter ce qu'ils veulent s'ils croient qu'ils n'ont pas eu le temps de le faire auparavant.

Le sénateur ROEBUCK: Vous avez tous déclaré que votre sort serait amélioré si l'on portait à \$100 par mois la pension de \$75. Mais au lieu de cette augmentation, que pourrions-nous faire d'autre? Que pourrions-nous faire pour vous au lieu d'augmenter votre pension?

M^{me} O.: D'abord, il y a les médicaments, puis le taux des hôpitaux. Parce que je suis salariée et que mon salaire n'est pas élevé, pourquoi dois-je payer ma chambre et ma pension quand je suis à l'hôpital? Je contribue à la Croix-Bleue à titre de patient «semi-privé», mais je dois quand même payer quelque chose puisque cette société ne solde pas la note. Il faut toujours payer. Je le sais puisque dans les derniers trois ans, je n'ai jamais quitté l'hôpital sans avoir quelque chose à payer.

Le PRÉSIDENT: Mais, M^{me} O., entendons-nous, Faisons la lumière à ce sujet. M. B. n'a rien à payer quand il se rend à l'hôpital puisqu'il reçoit la pension de vieillesse et qu'il n'a pas d'autre revenu.

M^{me} O.: Oui.

Le PRÉSIDENT: Vous pouvez adhérer au plan d'hospitalisation d'Ontario qui est moins dispendieux que la Croix Bleue. Vous ne devriez rien payer lorsque vous vous rendez à l'hôpital, sauf si vous demandez une chambre privée.

M^{me} O.: On m'a placée une fois dans une chambre privée puisqu'il n'y avait pas autre chose. On ne m'a pas consultée et j'ai dû payer \$3 par jour.

Le PRÉSIDENT: Naturellement, s'il n'y avait pas autre chose... On vous a imposé un paiement, mais on n'aurait pas dû. Les services d'hospitalisation d'Ontario devraient prendre soin de vous sans frais.

M^{lle} L.: C'est vrai, on paye tout selon le plan, car j'ai dû aller à l'hôpital au printemps dernier et je n'ai rien payé.

Le PRÉSIDENT: Qu'avez-vous à dire madame S.?

M^{me} S.: J'en ai assez dit.

Le PRÉSIDENT: Oh! pas du tout. Vous êtes pour nous une source de renseignements.

M^{me} S.: Mais c'est une source tarie puisque je ne peux plus rien dire. J'ai toutefois une note qui dit: «S'il vous plaît, demander au comité du Sénat d'augmenter encore une fois nos pensions». Mais cette remarque était plutôt une plaisanterie.

Le PRÉSIDENT: Non, non, il ne faut pas en rire...

M^{me} S.: Je vous la transmets de la même façon que je l'ai reçue.

Le PRÉSIDENT: Madame S. nous n'étions pas au courant de l'insuffisance de la pension. Mais je vous dis à tous que même si nous sommes des personnes de différentes allégeances politiques, ces choses n'existent pas au sein de ce Comité. Nous sommes ici à titre de serviteurs du peuple et il nous faut, pour le moment, garder à l'arrière-plan la question des pensions qui doit être résolue dans un autre lieu. Nous en prenons acte pour le mentionner dans notre rapport. En outre, chacun de vous a dit à peu près ceci; «Ce qui nous manque c'est l'argent nécessaire pour nous tenir à aller».

M. W. a dit—et il est plus jeune que M. B.—qu'il a besoin de travailler. Il prétend qu'il lui faut se tenir occupé et il ne tarde pas à se rendre vers ses vieux amis pour s'associer à leurs travaux.

M^{me} S.: Oui.

Le PRÉSIDENT: Dites-nous ce que vous pensez. Voici un homme qui entre dans sa chambre le soir et s'assied tout simplement. Il n'a pas même de radio. Il peut lire un journal, quand les autres en ont fini. Je ne lui ai pas demandé si c'est bien le journal qu'il lit d'habitude. C'est là mener une vie passablement vide et peu satisfaisante. Que pouvons-nous faire pour vous aider? Dites-nous le.

M^{me} S.: Je peux vous dire tout simplement que nous avons commencé une association de citoyens âgés à Overbrook. On compte 110 personnes dans des logis destinés aux célibataires âgés et nous allons essayer de faire marcher les choses. Nous avons là de belles salles de réunions et il me fait plaisir d'inviter tous les sénateurs qui le veulent à venir visiter cet endroit afin de voir comment vivent ces gens. Si vous daignez me prévenir, il me fera plaisir en tout temps de vous guider au cours de votre visite et de vous montrer les appartements où nous habitons.

Je ne veux pas faire de parti pris, mais les gouvernements fédéral, provincial et municipal subventionnent ou ont subventionné ces endroits et je crois qu'à tout prendre, en ce qui concerne le logement, ce serait un péché de se plaindre, si vous me comprenez bien. Toutefois, je l'ai dit, mon cas est peut être différent de celui des autres. Car il y en a d'autres qui sont dans ma position, mais pour un qui n'a pas trop à se plaindre, il y en a peut-être dix autres qui ont besoin d'aide financière, médicale ou d'un autre genre.

Le PRÉSIDENT: Le docteur McGrand est le vrai type de médecin de famille, ce qu'il a été toute sa vie. Des hommes comme lui, il n'en existe pas beaucoup. En passant, il est aussi politicien. Voici la sorte de gens que vous avez soignés toute votre vie. Faites-nous vos commentaires.

Le sénateur McGRAND: La chose qui me frappe le plus, c'est le refus des enfants d'aider quelque peu leurs parents. Je ne veux pas dire par là qu'ils devraient partager la même maison ou vivre sous le même toit. Je me demande si cette pratique de ne pas aider ses parents est fort répandue, forçant ainsi les parents à demander une plus forte pension. Il fut un temps, si je ne m'abuse, où la loi obligeait les enfants à aider leurs parents.

Le PRÉSIDENT: La loi n'a pas changé. C'est l'attitude des gens qui a changé.

Le sénateur ROEBUCK: Il existe des lois à cet égard, mais elles ne sont pas efficaces.

Le PRÉSIDENT: Vous connaissez tous le nom et la réputation du sénateur Roebuck. Que dites-vous de ce problème, sénateur?

Le sénateur ROEBUCK: Tout en vous écoutant, je pensais. Il me semble que vous êtes aux prises avec un problème d'ordre général. J'ai entendu déjà un homme très célèbre dire qu'il préférerait laisser son garçon dans une agglomération où les emplois étaient nombreux plutôt que de lui léguer un million de dollars. Je crois que s'il nous était possible de régler l'économie générale de nos agglomérations, plusieurs de vos problèmes disparaîtraient, mais c'est là une tâche de géant qu'il nous est impossible d'accomplir. Il nous faut chercher ce que nous pouvons faire et ce que nous pourrions proposer, y compris une augmentation dans les pensions et toute autre chose qui pourra soulager le sort des vieilles gens.

Le PRÉSIDENT: Le sénateur Hollett vient de Terre-Neuve. Il est un homme fort distingué qui a pris part à la vie de sa province. Il connaît bien le problème qui nous occupe puisque sa province l'a déjà étudié. Qu'avez-vous à nous dire sénateur Hollett?

Le sénateur HOLLETT: Je suis abasourdi après avoir entendu ces témoins nous dire tellement de vérités. Durant la crise économique, on a aidé des cas spéciaux, mais à Terre-Neuve, autrefois—je ne sais pas si c'était obligatoire—les enfants avaient l'habitude d'aider leurs parents. Il semble maintenant que l'inverse soit plutôt vrai et que les parents se doivent de subvenir aux besoins de leurs enfants trop longtemps.

A Saint-Jean, la capitale, nous avons deux ou trois foyers fort bien entretenus. Ils sont semblables à ceux que cette dame a mentionnés. A ces foyers se rendent non seulement les pauvres, mais aussi les riches qui y passent les derniers jours de leur vie. Ils ont leurs propres petits clubs, leurs salles de jeux de cartes et tiennent de petites réceptions. Je pense particulièrement au foyer catholique qui sert véritablement de modèle. J'aimerais qu'on puisse le voir. Après avoir entendu les témoignages des personnes présentes, il me semble que nous devrions nous étendre sur le sujet.

Le PRÉSIDENT: Le D' Gershaw, comme le docteur McGrand, est le dernier des vieux médecins de famille des Prairies. C'est un médecin fort distingué qui connaît très bien le sujet à l'étude.

Le sénateur GERSHAW: Monsieur le président la réunion a été excellente. Nous sommes entrés en rapport avec des personnes qui vivent au sein des problèmes à l'étude. On a parlé de plusieurs choses, dont l'argent et, de plus, un fonctionnaire du bien-être s'est dit en mesure de donner à ces personnes de précieux conseils. Mais il ressort de la présente réunion que de telles personnes devraient jouir gratuitement de soins médicaux et hospitaliers. Elles n'ont pas l'argent nécessaire pour payer ces services comme elles ne l'ont pas non plus pour payer les médicaments et les soins hospitaliers. Il me semble que c'est un sujet qui mérite notre attention. Arrivé à un certain âge, l'homme et la femme ont des soucis: ils ont des malaises tant au point de vue physique que mental. Et s'ils pouvaient se sentir libres de demander en tout temps les soins requis, ils ne s'en porteraient que mieux. La gérontologie devient une branche spéciale de la médecine, beaucoup ayant déjà été accompli dans cette voie. Si chaque citoyen âgé pouvait se procurer gratuitement les soins médicaux et hospitaliers, ainsi que les médicaments, il pourrait vivre plus heureux. Les soucis disparaîtraient, de même que la crainte de l'incapacité physique, de la douleur, de la maladie, des accidents et quoi encore. C'est tout ce que j'ai à dire.

Le PRÉSIDENT: La sénatrice Fergusson, qui vient des Maritimes, est une travailleuse sociale de renommée dans notre pays.

La sénatrice FERGUSSON: Je veux demander à nos invités s'ils croient qu'aujourd'hui les enfants attendent plus d'aide de leurs parents que par le passé et s'ils ne croient plus avoir des devoirs envers leurs parents, autant que par le passé.

M. W.: Oui, je le crois.

Le PRÉSIDENT: Vous croyez quoi?

M. W.: Je crois que les enfants, de nos jours, attendent plus qu'ils ne le devraient de leurs parents. De plus, on relève plusieurs cas où les parents vont garder les enfants de leurs enfants dans la maison de ceux-ci pendant que leurs propres enfants sont au travail. En conséquence, les jeunes connaissent mieux leurs grands-parents que leurs propres parents.

La sénatrice FERGUSSON: Il me vient un exemple à l'esprit que je veux vous transmettre. Je connais très bien une dame de ma province qui travaille très fort et qui, avec les gains de son mari, nē peut que se tirer d'affaires. Ils ont une grande famille de beaux enfants. Leurs enfants, très polis, sont mariés mais ne se croient pas dans l'obligation d'aider leurs parents qui, âgés, n'ont pas grand-chose, même s'ils se tirent assez bien d'affaires. Cette dame m'a confié elle-même que son fils lui avait demandé une forte somme d'argent. Puis elle répondit: «Pourquoi penses-tu que je peux t'aider. Je n'en ai pas les moyens». Le fils répondit: «Les mamans sont faites pour ça». Est-ce là les sentiments qu'entretiennent aujourd'hui les jeunes?

Le sénateur McGRAND: Quel âge a cette personne?

La sénatrice FERGUSSON: Trente ans.

M^{me} O.: En ce qui concerne les enfants, je dois dire que j'ai un fils qui me parle souvent au téléphone et qui me taquine en disant: «Maman, si j'avais ton argent, je ferais ceci et cela».

La jeune génération de notre époque veut tout simplement acheter une maison, puis une automobile et parfois deux, puis quand vient l'été, il leur faut un bateau. Je n'ai jamais eu tant de luxe dans mon jeune âge, même adolescente,

quand j'arrivai au Canada comme orpheline. Je n'ai jamais eu de luxe ou de choses semblables. Ma famille est heureuse mais elle n'a pas été élevée dans le luxe, même si, maintenant, je remarque qu'elle le recherche. Voilà d'où proviennent les malaises de la génération actuelle: les jeunes ont de gros salaires qu'ils dépensent à mesure. Puis il y a l'abondance du crédit. Je n'y ai jamais eu recours parce que je le crains trop.

Le PRÉSIDENT: Vous avez tout près de vous un ami qui vous comprend.

Le sénateur BROOKS: C'est là une bonne réponse.

Le PRÉSIDENT: Mais pourtant quelqu'un peut-il me dire pourquoi, m'indiquer la différence, me montrer ce en quoi mes enfants diffèrent de moi-même. Nous avons tous été élevés dans un foyer où l'on nous a enseigné à respecter nos parents. Ce sont là des gens normaux, des gens comme vous et moi. Tout de même, on vient nous dire qu'on se procure un bateau et qu'on s'achète une maison. Ils font tout ceci mais n'ont pas le temps ni l'argent pour aider leurs parents. Est-ce bien ce que vous dites?

M^{me} O.: Non. Si j'étais réellement dans le besoin, ma famille m'aiderait. J'en suis persuadée.

Le sénateur McGRAND: Mais les enfants veulent retarder autant que possible le moment d'affronter cette responsabilité.

Le PRÉSIDENT: Le sénateur Grosart, dont le nom est fort connu du peuple de cette province—M^{me} S. le reconnaît immédiatement—est un membre très dévoué du Comité.

Le sénateur GROSART: Monsieur le président, le sujet à l'étude m'intéresse beaucoup. Je ne crois pas qu'à l'heure actuelle les raisons soient très importantes. Nous devrions plutôt rechercher les faits. C'est pourquoi, si vous m'y autorisez, je vais demander aux cinq personnes présentes de répondre par un «oui» ou par un «non» à la question que je vais leur poser. Les témoins ici présents travaillent d'une façon ou d'une autre avec un grand nombre de personnes âgées. En conséquence, ne donnez pas votre propre opinion, mais celle des personnes âgées en général.

Diriez-vous que plusieurs enfants vivent dans le luxe au lieu d'aider leurs parents qui sont privés des nécessités de la vie?

Le PRÉSIDENT: Répétez tranquillement, s'il vous plaît.

Le sénateur GROSART: Diriez-vous qu'il y a plusieurs ou un grand nombre de cas où les enfants eux-mêmes se payent du luxe mais dont les parents sont dans le besoin et ne reçoivent pas d'aide de leurs enfants?

M. W.: Collectivement, non; mais nombreux sont ceux qui sont comme vous le dites.

Le sénateur GROSART: Il en est quelques-uns, mais pas plusieurs.

M. W.: Oui.

M^{me} S.: Je ne connais réellement personne en particulier. Tous ceux qui vivent avec moi sont dans la même situation. Dans notre maison de rapport, on compte quatre logis. Les quatre d'entre nous ont tous des familles qui aident véritablement et, à mon avis, sans qu'on le leur demande.

En ce qui me concerne, j'ai trois garçons et deux filles. J'ai un garçon qui est capitaine dans l'armée permanente à Chilliwack. Un autre fils est vendeur pour le compte de la société de construction Campeau. Le troisième est à l'emploi de la compagnie de téléphone Bell à titre de chef d'équipe dans la région de Pembroke. Le mari de la plus jeune de mes filles est commandant d'escadre dans l'aviation cependant que la dernière a épousé un médecin. Je suis de celles qui ont de la chance.

Je ne veux pas qu'on ait l'impression que je méprise certaines familles, mais je suis d'avis que la façon d'élever les enfants compte pour beaucoup. J'ai montré à ma famille comment respecter leur mère et aujourd'hui ce respect demeure.

Le sénateur McGRAND: Votre famille est généreuse envers vous?

M^{me} S.: Oui.

Le sénateur McGRAND: Mais vous prétendez quand même qu'on devrait augmenter la pension de vieillesse.

M^{me} S.: Non, je n'ai pas dit une telle chose.

Le sénateur McGRAND: J'ai cru vous entendre dire que vous l'aviez écrit sur une feuille de papier.

M^{me} S.: De la part de ceux que je représente.

Le sénateur McGRAND: Vous même, vous n'en voyez pas le besoin.

M^{me} S.: Je suis satisfaite de ce que je reçois. Je vis dans un logis que subventionnent les gouvernements fédéral, provincial et municipal qui m'aident. Ce serait donc un péché de me plaindre.

Le PRÉSIDENT: Elle exprimait la pensée de ses amis.

M^{me} S.: Je ne veux blesser personne en parlant de leurs familles. Mais prenons le cas de M^{lle} L. que je connais depuis plusieurs années et que je n'ai pas vue depuis 12 ou 15 ans. Alors, sa condition était tout à fait différente de ce qu'elle est aujourd'hui puisque, ainsi qu'elle l'a souligné, sa famille était riche. Ce fut toute une surprise pour moi d'apprendre à son sujet des choses que je ne savais pas.

Quant à moi, j'ai dû travailler fort pour élever cinq enfants qui n'ont été ni exigeants ni extravagants. Ils disent, quand arrive leur anniversaire ou Noël: «Maman, tu n'as pas besoin de dépenser d'argent. Aussi longtemps que nous te savons en bonne santé et que nous pouvons t'aider, c'est pour nous un bon cadeau de Noël ou d'anniversaire». Une lettre, parfois, m'apporte quelque chose. Je ne me plains pas et je remercie Dieu à genoux tous les soirs d'avoir une si bonne famille.

M^{lle} L.: J'ai connu à la pension une femme mariée qui ne recevait ni aide, ni visite de ses enfants. Je suis donc contente de mon état.

M^{me} O.: Ainsi que l'a souligné M^{me} S., la façon dont on élève nos enfants y compte pour beaucoup. Je répète que j'ai été le «père» et la mère de mes enfants puisque, dès leur bas âge, j'étais seule avec eux. Ils me respectent vraiment. Je sais que certains enfants n'ont aucun sentiment pour leurs parents. Mais si j'étais dans le besoin, ma famille m'aiderait.

Le PRÉSIDENT: M. B.?

M. B.: Bien . . .

Le PRÉSIDENT: Vous avez dit ce que vous aviez à dire?

M. B.: Oui.

Le sénateur GROSART: Nous avons tout lieu de croire que nous manquons de bonnes. Est-ce là une occupation dans laquelle les gens âgés, et particulièrement les dames, pourraient s'aider et aider les autres?

M^{me} S.: Je crois qu'il y en a très peu qui peuvent aider les autres. Je parle des personnes âgées. Mais il en existe plusieurs qui accomplissent certaines tâches.

Il en est une qui habite le *Queen Mary Court*. Elle a 65 ans apparemment. Elle reçoit un salaire horaire pour prendre soin d'une dame aveugle durant trois heures, l'après-midi, jusqu'à l'arrivée de sa famille. D'autres sont gar-

diennes d'enfants. Mais quant à devenir bonne à tout faire, elles n'ont pas la santé pour un tel travail.

Le PRÉSIDENT: M^{me} O. est un bien bon exemple.

M^{me} O.: J'espère demeurer dans le club. Nous sommes environ 75.

Le sénateur GROSART: Vous croyez qu'un bon nombre de personnes âgées font ce que vous faites?

M^{me} O.: Oui, je le crois. Mais à propos de citoyens âgés, je vous dirai que je suis membre de quatre clubs dont je veux mentionner au moins deux. Car parmi leurs membres, on compte des veuves qui reçoivent la pension accordée aux veuves de guerre.

Le PRÉSIDENT: Les allocations aux veuves de guerre?

M^{me} O.: Je ne connais rien au sujet des allocations, mais je sais que ce sont des pensions qui datent des première et deuxième guerres mondiales, en plus des pensions du service civil et de la pension de vieillesse. Plusieurs de ces personnes possèdent leur propre maison. Un grand nombre d'entre elles, membres des Bons Compagnons, ont leur propre maison. Je veux dire par là que leurs maisons sont payées depuis plusieurs années.

Le sénateur ROEBUCK: A cet égard j'ai un fait à raconter qui pourrait peut-être vous intéresser. Il y a quelques années j'ai essayé d'aider une famille en lui procurant une maison pour les parents. Je demandai à chacun de contribuer à ce projet un montant, sans lequel la réalisation était impossible. Je n'arrivai à rien. J'ai reçu comme réponse: «Nous prenons soin de nos enfants; comme on a pris soin de nous quand nous étions jeunes, nous devons rétribuer en prenant nous-mêmes soin de nos enfants». Le projet tomba à l'eau.

Le PRÉSIDENT: Il me semble toutefois qu'à Ottawa les cas de ce genre soient moins nombreux que dans les autres villes du pays. Car Ottawa est une ville de fonctionnaires à l'emploi du gouvernement, lequel dispose d'une caisse de retraite. Plusieurs personnes, en plus de leur pension de vieillesse, reçoivent une pension du gouvernement, supérieure à ce qu'elle était il y a 10 ou 15 ans. Nous avons parmi nous un homme qui a consacré 40 ans de sa vie à une même entreprise et il prend sa retraite sans pension. La sénatrice Inman a la distinction de venir de l'île du Prince-Édouard, siège de la Confédération, et je crois qu'elle peut nous adresser la parole.

La sénatrice INMAN: J'aimerais savoir si, au cours de leurs entretiens avec les personnes âgées, ceux qui sont ici présents ont constaté que la majorité des personnes âgées préféreraient vivre avec leurs enfants si elles le pouvaient ou bien est-ce que les parents sentent que leurs enfants n'en veulent pas?

M^{me} S.: Je ne le crois pas. Je pourrais aller demeurer chez l'un ou l'autre de mes cinq enfants, mais je ne le veux pas.

La sénatrice INMAN: Mais quelle est la situation en général?

M^{me} S.: La règle générale, à mon avis, indique que chacun veut avoir son propre logis, visiter ses enfants mais revenir ensuite chez soi. Je partage un appartement avec une autre femme. Elle est une veuve qui reçoit une pension de la Première Grande guerre de \$138 à laquelle s'ajoutent \$75. Vous voyez qu'il y a une différence.

M^{me} O.: Mais n'y a-t-il pas une disposition prévoyant qu'à l'âge de la pension de vieillesse...

M^{me} S.: Non, la disposition se trouve dans les allocations accordées aux anciens combattants. Il n'y a aucune disposition qui s'applique à la pension.

Le PRÉSIDENT: Vous faites allusion à la pension pour invalidité totale?

M^{me} S.: Son mari a été tué.

Le sénateur GROSART: Ma mère vit encore. Lui ayant demandé à plusieurs reprises de venir demeurer avec moi, elle m'a répondu: «Non, j'ai vécu avec toi assez longtemps».

La sénatrice QUART: On a, ici, donné tellement de réponses! J'en approuve plusieurs, mais je dois dire que je ne suis pas une travailleuse sociale. A mon avis, un nombre imposant de problèmes ayant trait aux relations entre enfants et parents a pris naissance il y a longtemps à cause de la façon dont sont élevés les enfants. Il n'y a rien que j'aimerais mieux que d'avoir une immense maison qui me permettrait d'avoir près de moi mes fils, mes filles et mes 23 petits-enfants. Nous serions très heureux, mais pourtant j'aime à vivre seule. J'ai vécu avec mon grand-père, alors qu'il y avait quatre générations dans la maison. De fait, mon mari et ma mère s'entendent à merveille. Ils ont tous deux appelé des ouvriers pour réparer la maison sans même me consulter. Mais ma seule préoccupation est l'ennui, le pire fléau dont quelqu'un puisse souffrir. Je crois que la vie serait un cauchemar si les différents clubs dont vous parlez n'existaient pas. N'est-il pas essentiel que les vieilles gens de la même génération se rencontrent? Même s'ils vivent au sein d'une famille très heureuse, ils ne sont pas du même âge. J'aime à venir au Sénat où je rencontre des amis de mon âge. Je crois que c'est une des principales leçons qui se dégagent de nos entretiens... Il ne s'est jamais ennuyé. Il est mort à 99 ans. Huit mois avant sa mort, il faisait encore partie d'un club de cartes et entrait tard le soir. Mais il lui fallait aller là. Et je crois que le fait de vivre avec nous l'a aidé à vivre jusqu'à 99 ans.

Le PRÉSIDENT: La sénatrice Jodoin, une dame très distinguée, aussi de Québec, est intéressée aux problèmes du bien-être.

La sénatrice JODOIN: Je ne parle pas assez bien l'anglais pour en dire beaucoup. Mais ce sujet m'intéresse grandement. Nous avons à Montreal de nombreux organismes qui aident ces gens.

La sénatrice QUART: J'aurais dû ajouter, sans trop de vantardise, qu'à Québec nous avons de merveilleux endroits qui prennent soin de ces gens. Une personne très prospère, qui a obtenu son diplôme avec moi, s'est réfugiée dans une de ces maisons, principalement pour ne pas être seule. Elle y est allée, même si ces maisons ont été instituées pour les pauvres.

M^{me} S.: Puis-je encore vous transmettre mon invitation, madame? Si vous pouviez me prévenir quant à la date de votre visite, nous réunirions le comité. Le nombre qui viendra m'importe peu, mais j'aimerais que vous ayez une idée de la façon dont vivent ces gens.

Le PRÉSIDENT: Le sénateur Dessureault est entré une fois le débat commencé. N'a-t-il rien à nous dire?

Le sénateur DESSUREAULT: Non, je n'ai rien à dire.

Le PRÉSIDENT: Puis-je, au nom du Comité, vous remercier tous, braves gens, d'être venus. Vous pouvez penser que vos paroles et la façon dont vous les avez prononcées ne sont pas importantes. Mais il n'en est pas ainsi. Vous avez bien éclairé les membres du Comité. Nous vous remercions de tout cœur.

Le sénateur GROSART: Monsieur le président, puis-je faire une proposition qui se dégage de nos entretiens? Je crois qu'il conviendrait d'étudier sur place un de ces emplacements pour se rendre compte par nous-mêmes de l'aménagement des lieux et du mode de vie de ces gens. Je propose qu'une visite ait lieu, ici, à Ottawa, puisque nous avons les gens pour nous aider.

Le PRÉSIDENT: La proposition est excellente.

Le Comité s'ajourne.



Première session de la vingt-sixième législature
1963

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR LA GÉRONTOLOGIE

Fascicule 5

SÉANCE DU JEUDI 21 NOVEMBRE 1963

Président: L'honorable DAVID A. CROLL

Vice-président: L'honorable J. CAMPBELL HAIG

TÉMOIN:

M. Roby Kidd, président du comité international pour l'avancement de l'éducation des adultes (UNESCO)

APPENDICE

B. Quelques moyens à utiliser dans des groupes d'étude ou à des congrès en vue de remédier à des déficiences dues à la perte de la vue et de l'ouïe chez les vieilles personnes.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1964

29601-2-1

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE
SUR LA
GÉRONTOLOGIE

Président: l'honorable David A. Croll

Vice-président: l'honorable J. Campbell Haig

Les honorables sénateurs

Blois	Haig	Pearson
Brooks	Hollett	Quart
Croll	Inman	Roebuck
Dessureault	Jodoin	Smith (<i>Queens-</i> <i>Shelburne</i>)
Fergusson	Lefrançois	Smith (<i>Kamloops</i>)
Gershaw	Macdonald (<i>Brantford</i>)	Sullivan—20
Grosart	McGrand	

(Quorum 7)

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Procès-verbaux* du Sénat en date du lundi 29 juillet 1963:

«Suivant l'ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck:

Qu'un Comité spécial du Sénat soit institué en vue d'étudier le problème que comporte une amélioration du bien-être des personnes âgées et vieillissantes, pour leur assurer la jouissance d'un revenu convenable, en recourant à des services et des facilités adéquates, d'une nature positive et préventive, afin que les personnes d'un âge avancé puissent continuer à vivre dans des conditions saines et utiles en leur qualité de membres de la communauté canadienne, et constater le besoin d'une coopération maximum tendant au but visé, à tous les niveaux du gouvernement.

Que le Comité soit composé de vingt honorables sénateurs, devant être désignés plus tard.

Que le Comité soit autorisé à s'assurer les services de techniciens et autres employés qu'il jugera nécessaires aux fins de cette enquête.

Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire des documents et des dossiers, à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat, et

Que le Comité soit requis de faire rapport à cette Chambre de ses conclusions, de temps à autre, aussi de présenter les recommandations qu'il jugera opportunes.

Après débat, la motion mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Macdonald, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Brooks, C.P.:—

Que le Comité spécial du Sénat, institué en vue d'étudier le problème que comporte une amélioration du bien-être des personnes âgées et vieillissantes, pour leur assurer la jouissance d'un revenu convenable, en recourant à des services et des facilités adéquats, d'une nature positive et préventive, afin que les personnes d'un âge avancé puissent continuer à vivre dans des conditions saines et utiles en leur qualité de membres de la communauté canadienne, et constater le besoin d'une coopération maximum tendant au but visé, à tous les niveaux du gouvernement, soit composé des honorables sénateurs Blois, Brooks, Croll, Dessureault, Fergusson, Gershaw, Grosart, Haig, Hollett, Inman, Jodoin, Lefrançois, Macdonald (*Brantford*), McGrand, Pearson, Quart, Roebuck, Smith (*Kamloops*), Smith (*Queens-Shelburne*) et Sullivan.

Après débat la motion est mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat,
J. F. MACNEILL.

PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 21 novembre 1963

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité spécial d'enquête sur la gérontologie se réunit à 10h. du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Croll, *président*; Blois, Brooks, Des-sureault, Fergusson, Gershaw, Grosart, Hollett, McGrand, Pearson, Quart, Roebuck et Smith (*Komloops*).—13.

Aussi présent: M. R. E. G. Davis, conseiller spécial.

Le Comité entend M. Roby Kidd, président du comité international pour l'avancement de l'éducation des adultes (UNESCO).

Un document que le témoin a intitulé: «Quelques moyens à utiliser dans des groupes d'étude ou à des réunions en vue de remédier à des déficiences dues à la perte de la vue et de l'ouïe chez les vieilles personnes», est annexé aux présentes à titre d'Appendice B.

A midi et demi, le Comité s'ajourne au jeudi suivant, le 28 novembre, à 10 h. du matin.

Certifié conforme.

Le sous-chef de la Division des comités,
John A. Hinds.

SÉNAT

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR LA GÉRONTOLOGIE

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 21 novembre 1963.

Le Comité spécial d'enquête du Sénat sur la gérontologie, chargé d'examiner les moyens de favoriser le bien-être des personnes âgées et vieillissantes, se réunit à 10 heures du matin, sous la présidence de l'honorable David A. Croll.

Le PRÉSIDENT: Nous sommes en nombre.

Notre témoin aujourd'hui est M. Roby Kidd. C'est un Canadien, né en Saskatchewan, qui a étudié au Canada. Il a fait des études supérieures à l'Université de Colombia. De 1947 à 1961, il a fait partie du personnel de l'Association canadienne pour l'éducation des adultes, dont il fut le directeur à compter de 1951.

En 1961, il fut élu président de la conférence mondiale de l'éducation des adultes. Il est maintenant président du comité international de l'UNESCO pour l'avancement de l'éducation des adultes.

Auteur de plusieurs ouvrages sur l'éducation des adultes, il est maintenant secrétaire exécutif de l'*Overseas Institute of Canada*, dont le travail consiste à apporter une aide technique et éducative aux pays sous-développés.

Tous ceux qui sont ici présents l'ont entendu plusieurs fois à la radio, l'ont vu à la télévision et le voient maintenant en personne.

M. KIDD: M. le président et honorables sénateurs, je dois tout d'abord vous dire que la totalité de mes propos ne sera en définitive qu'une variation sur un même thème, à savoir que les principales difficultés qu'éprouvent les personnes âgées proviennent de l'attitude qu'on entretient à leur égard et de celle qu'elles entretiennent elles-mêmes, mais non de leur comportement ou de leur invalidité. Le deuxième point que je toucherai, et que mes observations feront assurément ressortir, illustrera en vérité que l'on connaît peu de chose relativement à l'éducation et à la récréation des personnes âgées. Tout de même, à ce sujet, comme dans bien d'autres domaines, nous ne mettons pas en pratique toutes nos connaissances.

Si vous me permettez une digression, je vais raconter brièvement comment, pour la première fois, j'ai pris connaissance du sujet qui nous occupe. J'étais alors un très jeune secrétaire du YMCA, ici, à Ottawa. Parmi les clubs qui se réunissaient alors dans cet endroit, il y en avait un qui se groupait à l'heure du déjeuner, le vendredi, pour entendre des causeries que l'on discutait par la suite. L'âge moyen des membres de ce club était sensiblement supérieur à 60 ans. Mon prédécesseur m'avait prévenu que ces membres étaient polis et gentils, mais qu'ils ne se rendaient au déjeuner que pour parler sans jamais agir. Alors, comme lui, j'entretenais la même attitude à l'égard de l'éducation des adultes, voulant que chaque club se réunisse pour l'étude et la discussion. Celles-ci une fois terminées, ils devaient aller dans le monde en régler tous les problèmes. Et dans mon innocence relative, je connaissais même qu'elles étaient les réformes primordiales à apporter. Puisque les membres du club du vendredi n'accomplissaient aucune action sociale et puisque notre personnel ne suffisait pas à répondre à tous les besoins, mon prédécesseur m'avait conseillé de concentrer mes efforts envers les clubs de jeunes personnes des deux sexes et de ne plus assister

au déjeuner du vendredi. Ainsi dit, ainsi fait. Et quel en fut le résultat? Les membres ont commencé d'agir par eux-mêmes et le club fut du même coup renforcé. Si je ne m'abuse, c'est presque la seule activité qui, existant à mon départ, se poursuit encore au YMCA.

La persistance dans les réunions ne prouve qu'une chose, si ce n'est ma naïveté. Je constatai alors une chose plus importante: ces personnes ne se réunissaient pas une fois la semaine uniquement pour bavarder. Elles s'intéressaient véritablement aux problèmes du monde qui les entoure, voulaient les connaître et les étudier. De plus, elles sentaient le besoin du contact social que la réunion leur procurait. A mesure que je me suis mis à connaître ces gens, j'ai constaté que chacun jouait un rôle important dans d'autres associations religieuses, politiques ou municipales. Ils s'occupaient de tâches importantes à titre de citoyen, non pas seulement au cours de leur déjeuner du vendredi, mais au sein de leurs associations. De plus, les personnes vieillissantes me semblaient servir beaucoup mieux la collectivité que plusieurs autres hommes atteignant l'âge mûr. Il semblait exister un lien entre le fait de prendre part à une discussion qui éveillait les esprits et la variété dans la vie qu'ils menaient.

Ce sont là des considérations évidentes et élémentaires qui furent pour moi une révélation. Et lorsque je me rendis à New-York parfaire mes études, je rendis visite à un club d'études renommé, dont les membres étaient âgés de 75 ans et plus. Je rencontrai également M. George Lawton, le premier des conseillers en gérontologie, dont plusieurs d'entre vous ont sans doute lu les œuvres. J'ai dit tantôt «évidentes et élémentaires»; mais au Canada, à cet égard, on n'organise et ne met en pratique que peu de choses concernant le sujet qui nous préoccupe.

Nous savons relativement peu de choses de l'éducation et de la récréation des personnes âgées. Nous avons plutôt étudié les effets physiques de la gérontologie et la façon de régler les problèmes de bien-être qu'elle comporte. Mais après avoir admis mon ignorance à ce sujet, comme celle de la grande majorité d'ailleurs, qu'on me permette de signaler les choses connues qui, à mon avis, provoqueront des changements radicaux.

Je me bornerai à trois problèmes d'ordre général.

Premièrement, les personnes âgées peuvent-elles jouer un rôle plus efficace dans la vie économique et administrative de leur pays?

Deuxièmement, sont-elles capables de participer plus activement à la vie sociale et intellectuelle du pays?

Troisièmement, peuvent-elles et devraient-elles participer encore plus à l'activité de la nation?

A toutes ces questions, la réponse générale est la même. Si nous voulons parler de possibilité, de capacité et de puissance réelle, la réponse en devient absolument affirmative; mais, si l'on considère les entraves dont ces gens sont victimes ou les empêchements qu'ils se causent à eux-mêmes, la réponse devient plus ou moins affirmative.

Quant aux capacités des vieilles gens d'occuper un emploi, je laisse aux autres personnes qui comparaitront ou qui ont déjà comparu devant vous le soin de vous l'expliquer, selon leur compétence qui dépasse la mienne.

Notez bien que je me bornerai à parler de capacité, non pas de mesure sociale et économique, des tendances qu'ont les patrons à ne pas employer les hommes et les femmes dépassant 40 ans ou de l'attitude et des actes des syndicats ou d'autres mesures concernant la retraite. Je ne parlerai pas de ces choses; je me bornerai simplement aux possibilités.

A compter de la maturité, l'organisme humain subit les différents changements physiques suivants, dont la plupart se produisent graduellement:

Les tissus cellulaires se dessèchent, ne croissent pas aussi rapidement et se reforment plus lentement;

Les cellules corporelles perdent de leur élasticité;

Le rythme du métabolisme de base diminue;

Les forces diminuent;

Décroissent également en rapidité, en intensité et en endurance, les réactions neuro-musculaires;

La vue et l'ouïe deviennent affectées.

Quels sont les effets de tels changements sur l'efficacité au travail?

Premièrement, les forces:

Monsieur le président, j'ai quelques données provenant du *Harvard Fatigue Laboratory* dont je ne parlerai pas longtemps, mais que je résumerai en même temps qu'une étude faite en Angleterre, qui confirme un déclin dans les forces. Un tel facteur est important à l'égard de certains travaux, alors qu'il ne l'est pas à l'égard de plusieurs autres.

De l'étude faite à Harvard, le graphique indique que le déclin varie sensiblement, mais il est graduel jusqu'à 70 ans. De 70 à 75, la capacité devient la moitié de ce qu'elle était entre 35 et 40 ans.

Il ressort également que plusieurs facteurs non physiques accusent une influence marquante sur le rendement, particulièrement quant au degré de compétence et d'expérience qu'un homme peut consacrer à une tâche donnée et quant aux raisons qui le poussent à l'accomplir. Son rendement n'accusera aucun déclin dans plusieurs tâches reconnues comme «légères» du point de vue physique.

Au cours d'une récente expérience en Angleterre, les sujets devaient trier des cubes. Les hommes dépassant 65 ans ont pris plus de temps lors de leur premier essai que ceux de moins de 25 ans. Mais à mesure que se poursuivait le travail, le rendement des plus vieux s'améliorait. Vers la fin de l'expérience, la production des plus vieux étaient sensiblement inférieure à celle des plus jeunes, les hommes de 46 à 64 ans atteignant le meilleur résultat. Se classait au troisième rang de tout le groupe, un homme âgé de beaucoup plus que 70 ans. Il ressort donc de cette expérience que la dextérité doit être une considération plus importante que la force ou l'endurance. Et la plupart des études du genre démontrent que la perte de l'adresse est négligeable jusqu'à 70 ans et plus; l'entraînement et la pratique en retardent l'avènement.

On pourrait citer plusieurs données du même genre qui attestent de l'efficacité au travail des citoyens âgés, facteur que vous n'ignorez pas, j'en suis sûr.

Deuxièmement, la rapidité:

A mesure que les gens vieillissent, ils ralentissent. Cette simple exposition porte à ambiguïté, comme elle semble banale et évidente. De nos propres observations, nous savons pourtant qu'elles est vraie. Mais le fait de n'en pas reconnaître l'importance porte à méconnaître et à ne pas comprendre les gens qui vieillissent.

Le ralentissement s'observe sous plus d'une forme. L'une concerne la vitesse de la circulation du sang dans les veines et les artères, la réaction à la fois des mouvements volontaires et involontaires, et le temps nécessaire à la réparation du dommage causé au corps. On comprend et perçoit plus lentement, on agit plus lentement et l'on pense plus lentement.

Notre culture et notre ère tiennent compte du «temps». Quand on nous dit que nous «sommes pressés», nous acceptons cela comme compliment, qu'il en soit ainsi ou non.

L'homme du Moyen Âge, comme plusieurs Asiatiques aujourd'hui, tenait plutôt compte de la qualité de son travail que du temps qu'il y mettait. Ainsi, il ne tendait pas à mesurer «l'efficacité» en unités de temps.

Les psychologues répandent aussi une telle théorie. Au cours d'expérience chez les enfants, ils ont conclu que dans l'exécution de plusieurs tâches, l'enfant qui la faisait correctement la faisait aussi rapidement. Au cours de leurs travaux littéraires et selon les résultats de tests mentaux minutés qu'ils avaient eux-mêmes institués, on est arrivé à croire qu'il existe une relation étroite et directe entre la rapidité de la réponse et l'exactitude de celle-ci.

Voilà qui est vrai dans une certaine mesure en ce qui concerne les enfants, mais non en ce qui concerne les adultes et surtout les personnes âgées.

La capacité et l'exécution ne sont pas intimement liées à la rapidité. J'en veux comme preuve le résumé d'un grand nombre d'études concernant l'exécution de travaux qui se sont déroulés en Angleterre et dont parle A. T. Welford:

Il appert que l'exécution des sujets âgés tend à devenir plus lente et plus voulue que celle des jeunes, mais elle devient plus précise par la suite... Si l'on tient compte de la totalité des succès obtenus, sans autres considérations, il faut alors convenir que les jeunes l'emportent par une faible marge. Toutefois, les sujets âgés ont atteint leurs résultats en consacrant beaucoup moins de temps aux erreurs banales, de sorte qu'on peut au moins dire de leur exécution qu'elle était plus efficace. Enfin, si nous devons nous occuper de la précision, et nous le devons puisque chaque erreur représente le gaspillage d'un précieux matériel industriel, nous devons considérer les sujets âgés comme étant véritablement supérieurs dans la moyenne des cas... Bien que la rapidité puisse diminuer parmi les personnes âgées, ce facteur est plus que compensé par les gains dans la qualité et la précision... Il semble de plus que les réalisations d'un bon nombre de personnes ont maintenu la comparaison avec celles des personnes âgées de vingt ou trente ans.

La vue: l'acuité visuelle décline naturellement assez rapidement, même entre 13 et 18 ans, alors qu'elle atteint son apogée. On l'a remarqué et on en a parlé assez souvent. Et la vue décline graduellement jusqu'à la quarantaine, après quoi le déclin s'accroît jusqu'à l'âge de 55 ans et se poursuit à un rythme moins accéléré au delà de 55 ans.

Toutefois, on le notera au tableau, le déclin le plus grave se produit entre 40 et 55 ans. Des études démontrent qu'après 35 ans, on préfère plus de lumière pour lire. Après 20 ans, l'acuité visuelle de toute personne accuse un déclin et, après avoir atteint 40 ans, le déclin est considérable.

Un tel déclin inquiète beaucoup certaines gens, surtout dans les cas où les faits ne sont pas compris. Toutefois, ainsi qu'il arrive assez souvent dans la vie, lorsque les gens savent à quoi s'en tenir, ils s'y accommodent avec dignité et sans malentendu sérieux.

Monsieur le président, on a distribué parmi les membres du Comité ce que j'appellerais peut-être des «approximations». Il existe des choses assez élémentaires et évidentes qui peuvent et doivent se faire aux endroits de réunion de personnes âgées où elles travaillent, étudient ou consacrent quelque temps aux œuvres d'un comité, choses que ces gens peuvent développer au cours de réunions, dans des comités ou des séances d'étude.

Le PRÉSIDENT: Si le Comité en décide ainsi, nous le consignerons au dossier.

Le sénateur ROEBUCK: D'accord.

(Voir l'appendice à la fin du présent rapport.)

M. KIDD: J'en arrive maintenant à des considérations sur l'ouïe.

L'ouïe: l'acuité auditive est une qualité qui, à l'exception de la vue, subit les plus graves changements à différents stades de la vie.

Dans la plupart des cas, le rendement atteint son apogée avant le quinzième anniversaire, pour ensuite accuser un déclin graduel mais constant.

L'incapacité auditive assez aiguë pour comprendre difficilement une interview ou une conversation téléphonique s'accroît de 5 p. 100 chez les enfants de moins de 15 ans jusqu'à 65 p. 100 chez les adultes de 65 ans et plus. D'autres personnes semblent réagir moins rapidement aux vagues sonores. C'est dire que non seulement nos facultés auditives diminuent, mais qu'on écoute plus lentement, dans la réception du son comme dans nos actions en réponse à celui-ci.

Il ressort de la preuve que les femmes perdent la faculté d'entendre les sons graves et que les hommes perdent celle d'entendre les sons aigus. Il s'ensuit comme conséquence intéressante qu'en général, les femmes âgées communiquent plus facilement avec les femmes, et les hommes âgés, avec les hommes. On a cru qu'un tel facteur pourrait causer le désaccord chez les vieux couples mariés; mais il n'y a pas de preuve concluante. Les personnes âgées de plus de 65 ans sont, dans une certaine mesure, moins sensibles à la richesse des sons compliqués émis par les disques de haute fidélité.

Les conséquences psychologiques des effets de la surdité sur le comportement d'une personne sont plus significatives que physiques. La perte de l'ouïe peut engendrer chez certains l'insécurité et le manque de confiance; elle peut aussi porter davantage à penser qu'on ne peut plus apprendre. Une personne peut craindre de s'aventurer dans une nouvelle situation à cause de l'appréhension d'en être incapable, surtout lorsque l'activité survient dans un milieu encombré et mêlé.

La perte de l'ouïe peut avoir d'autres conséquences. Celui qui entend difficilement se sent mis de côté, isolé et éloigné de ses associés. Il peut même croire que les gens chuchotent entre eux à son sujet. Certains qui ont souffert de pertes auditives ont développé des symptômes apparents de paranoïa. D'autres affichent des attitudes de personnes isolées, renfrognées ou renfermées. La disposition à se plaindre que, dans la littérature, on associe au vieil âge, dans la mesure où une telle accusation peut être vraie, provient peut-être partiellement de la perte auditive.

Ai-je brossé un sombre tableau? Tel n'était pas mon intention. Car lorsque ces choses sont comprises et que les mesures appropriées entrent en pratique, les déficiences physiques ne comportent aucune entrave à l'accomplissement de la plupart des emplois, des études ou même de la plupart des tâches que les gens peuvent accomplir.

Je vous ai exposé un groupe d'idées relatives à l'activité éducative des personnes âgées. Elles se rattachent aux remèdes à apporter aux déficiences visuelles et auditives que vous serez capables d'adapter aux différentes situations.

J'arrive maintenant à l'habileté d'apprendre qu'ont les vieilles personnes. La pire accusation que l'on puisse porter contre ces gens, c'est qu'ils affichent un déclin intellectuel ou, du moins, dans leur capacité d'apprendre. Très peu de gens comprendront qu'il existe des hommes et des femmes exceptionnels qui, comme votre président, poursuivent leurs travaux intellectuels jusqu'à un âge assez avancé.

La sénatrice QUART: Ne l'accrochez pas au clou, s'il vous plaît.

M. KIDD: Vous connaissez tous l'œuvre de Goethe à 84 ans; le meilleur poème de Robert Bridges, terminé à 85 ans; le dernier volume de Tennyson sorti des presses alors qu'il atteignait 80 ans; la musique sacrée que composait Verdi à 85 ans et les mémoires de Wundt qu'il terminait à 87 ans.

Mais qu'est-ce à dire des gens ordinaires? Leur capacité intellectuelle décline-t-elle au cours de la vie au même rythme que leur capacité physique? Plusieurs croient qu'il en est ainsi. Mais cette croyance est enracinée dans le mythe, la fable et le proverbe.

Honorables sénateurs, j'ai étudié tous les témoignages que j'ai pu trouver à ce sujet. Il est vrai que certains sont contradictoires, mais j'en suis quand même arrivé à des conclusions définitives. Tout homme ou toute femme peut apprendre. L'âge, par lui-même, n'affecte pas d'une manière significative l'habileté des adultes à apprendre. Il existe, naturellement, des différences énormes dans les aptitudes intellectuelles des personnes. Les principaux facteurs qui influencent l'action d'apprendre des vieilles gens sont, entre autres, l'éducation reçue et leurs attitudes. Ce sont là des sujets importants.

Comment expliquer que certains observateurs croient que la capacité d'apprendre décline avec l'âge? Quelques-unes des raisons sont évidentes. Puisque la force physique décline, ne devrions-nous pas nous attendre à un semblable fléchissement dans la capacité intellectuelle? J'ai parlé de mythe, de fable et de folklore, ce qui semble confirmer une attitude pessimiste. Troisièmement, pour des raisons historiques, économiques et sociales, notre culture a toujours monté en épingle la jeunesse, du moins depuis que je suis sur cette terre. Enfin, les résultats des présumés tests d'intelligence donnés aux adultes semblent confirmer une telle attitude.

Ce dernier facteur mérite une étude approfondie puisqu'on a apporté des preuves certaines de déclin. Notons tout d'abord que les tests qui, au début, semblaient confirmer une attitude pessimiste, furent corrigés selon les caractéristiques suivantes: plusieurs d'entre eux se fondaient sur des tâches associées à l'école plutôt qu'aux situations de la vie; plusieurs étaient fondés sur la motivation propre à la jeunesse plutôt qu'aux adultes; plusieurs d'entre eux sont fondés sur l'expérience où les réalisations des enfants et des adolescents, non pas sur celles des adultes; plusieurs d'entre eux ont mesuré l'exécution en unités de temps, imposant par le fait même un désavantage aux personnes âgées et la plupart d'entre eux ont été interprétés par des gens qui, eux-mêmes, croyaient que la capacité d'apprendre diminue avec l'âge.

Durant dix ou vingt ans, on ajouta foi à tels propos, à une sorte d'interprétation des conclusions qui étaient présentées et acceptées comme étant des données scientifiques, interprétation concluant que les personnes au-delà de 25 ans avaient perdu la capacité d'apprendre. Il y eut également des déclarations extravagantes—que vous entendez encore— comme celle-ci: l'âge mental de l'adulte moyen est de 12 ou 13 ans. Si les résultats n'avaient pas été aussi sérieux, on aurait pu les qualifier de boutades académiques et rire d'eux comme on ri des boutades d'écoliers tel que: «La géométrie nous enseigne à prouver ce que nous connaissons comme vérité», ou; «Ambiguïté signifie dire la vérité sans avoir l'intention de la dire».

Quoi qu'il en soit, même si une telle interprétation en cours pendant longtemps, les preuves des derniers 20 ans s'accumulent à un rythme accéléré, grâce à l'emploi de tests intellectuels donnés sous une surveillance plus rigoureuse, qui tendent à confirmer que la faculté d'apprendre n'est pas entravée. Je me bornerai à vous présenter deux sortes de témoignages.

L'un de ceux-ci se rapporte à de présumées études complémentaires au cours desquelles on fait passer des tests, disons à des êtres de 17 ans qui fréquentent l'école secondaire ou le collège. Puis le même test a été soumis aux mêmes personnes lorsqu'elles eurent atteint 20 ou 25 ans et, parfois, 50 ans. Ces études complémentaires sont plutôt rares et l'on en saisit rapidement les difficultés d'exécution. Mais dans tous les cas qu'il m'a été donné de lire relativement aux études complémentaires, M. L. M. Terman étant principalement

associé à ce travail, les résultats des tests les plus récents accusaient une amélioration dans le total des points. Toutes les données ne sont pas encore recueillies et même si les études du genre sont plutôt rares, les leçons qu'on en tire sont les mêmes et sont à l'effet qu'il y a amélioration et non déclin.

L'autre témoignage principal, ou l'autre sorte de preuve, si vous préférez, se rapporte aux tests de vocabulaire. Il doit y avoir plusieurs façons de mesurer ce que nous appelons l'intelligence et une seule d'entre elles ne suffit pas. Devrait-on en choisir une seule, le test du vocabulaire l'emporterait. Les psychologues l'acceptent.

Parce que nous oublions des faits et des choses rares, nous pensons que notre aptitude à employer un bon vocabulaire décline probablement. Mais les tests démontrent que, véritablement, nous nous améliorons, surtout quand il y a des exercices. Plusieurs personnes qui, au cours de leur travail, emploient un vocabulaire riche, améliorent leur choix de mots. Ceux qui n'en font rien perdent leurs aptitudes dans ce domaine comme dans d'autres. C'est là une faculté où, contrairement à la vue, à la force ou à l'ouïe, il semble y avoir amélioration au lieu de déclin. Et c'est là le meilleur et unique instrument pour mesurer ce qui s'appelle l'intelligence ou, peut-être, la capacité d'apprendre.

Le professeur Irving Loge, après 30 ans d'études sur la faculté d'apprendre des adultes, a résumé dans les deux pensées que voici les résultats des principales enquêtes:

Toutes les fois qu'on mesure la capacité, c'est-à-dire, sans limites de temps rigoureuses, la faculté d'apprendre, il est clairement démontré que cette capacité ne change pour ainsi dire pas entre 20 et 60 ans. Une personne de 60 ans est en mesure d'apprendre avec autant d'aisance, de talent et de discernement qu'elle l'était à 20 ans. La faculté d'apprendre ou la capacité intellectuelle ne diminuent probablement pas chez un être. Ses manifestations ne sont peut-être pas aussi rapides à cause de changements dans sa motivation, sa rapidité, ses idées ou à cause de l'acuité sensorielle. L'âge, en soi, a peu d'effet sur ses facultés d'apprendre et de penser.

L'instruction, toutefois, nous porte à penser, en effet, de tous les facteurs qui influencent les manifestations, elle semble être la plus importante. Les résultats de tests conduits aux cours des deux guerres mondiales le démontrent amplement. Ceux qui ont eu à interpréter les données obtenues au cours de la première Grande Guerre, où l'on démontrait une moyenne d'âge mental de 12 ou 13 ans, furent étonnés de découvrir que, faisant usage des mêmes tests, «l'âge mental moyen» avait grimpé de trois ans entre les deux guerres, ce qui prouve péremptoirement la sottise des premières observations. Le changement véritable qui était survenu dépendait de ce que les hommes et les femmes s'engageant dans la deuxième Grande Guerre avaient, en moyenne, une fréquentation scolaire de cinq ou six ans de plus que ceux du premier groupe.

La volonté de se mettre à l'étude et la capacité d'apprendre, à tout âge, sont étroitement liées à la quantité et à la qualité de l'instruction déjà reçue. Fait important à noter, un très grand nombre de Canadiens âgés de plus de 65 ans n'ont fréquenté l'école que durant quelques années, et la qualité de l'enseignement était encore fort douteuse. Toutefois, à mesure que nous avançons, un nombre de plus en plus grand de vieilles gens seront plus instruites et se seront livrées à des tâches intellectuelles, conséquemment, elles formeront un groupe plus nombreux ayant la capacité d'apprendre. Plus nombreux, également, seront ceux qui voudront parfaire leur instruction au cours de leur vie.

Dans le sujet qui nous occupe, les sentiments sont importants. On a consacré beaucoup d'études aux sentiments et aux attitudes. La croyance commune veut,

vous le savez, que l'enfant soit un tissu d'émotions, alors qu'on semble croire que l'adulte n'en a plus ou qu'il les a domptées. Pourtant, le contraire est vrai, comme le démontre Gardner Murphey. Il a dit que l'adulte a plus que l'enfant d'associations émotionnelles, même si l'on assume généralement qu'il en a moins à cause du contrôle et de la gouverne qu'il peut exercer.

Deux des idées très importantes qui nous occupent veulent que plusieurs adultes soient convaincus qu'ils ne peuvent plus apprendre et qu'ils associent à l'instruction et à l'école des faillites et des tâches déplaisantes. En conséquence, ils s'éloignent de tous travaux intellectuels et ne veulent pas en entreprendre, puisque, à leurs yeux, l'école représente la faillite et la défaite.

L'effet des attitudes sur le vieil âge a fait l'objet de certaines études. La croyance commune relative aux faiblesses et aux défaillances du vieil âge est fortement enracinée et fort répandue. Un questionnaire, préparé déjà par Irving Loge et Jacob Tuckman, faisait état de clichés comme «Les vieilles gens... sont des personnes distraites». Distribué aux enfants et aux adultes, ce questionnaire eut pour résultat de démontrer que des enfants n'ayant même pas dix ans se faisaient une image négative de la vieillesse. On remarquera aussi que chez les diplômés, un tel cliché est tellement enraciné que même un cours de psychologie sur la gérontologie n'a pas réussi à le déraciner. Il n'est donc pas surprenant de constater que les adultes âgés entretiennent à leur propre égard une telle attitude.

Vous pouvez croire que je me suis trop étendu sur le sujet; mais il est de la plus haute importance quant à la formation et à l'embauchage. Nombreuses sont les vieilles personnes qui, en puissance, ont les capacités physiques et intellectuelles leur permettant d'accomplir plusieurs genres de travaux ou de poursuivre une formation ou la parfaire en vue de détenir un emploi. Mais elles auraient besoin de conseils et d'encouragement. M. W. A. Scott, de Toronto, a dégagé de son expérience au sein du Service national de placement que l'orientation est essentielle à cette fin. Je cite:

Nous avons trouvé que les découragés en quête d'emploi subissaient une sorte de transformation après avoir parlé à un conseiller qui s'intéressait à leur sort. Ces entretiens constituaient un remède. L'être découragé, chercheur d'emploi désespéré, devenait assuré, plein d'espoir et confiant. Avant l'entrevue, il recherchait n'importe quel emploi; mais après, il cherchait un emploi déterminé ou des emplois, à son choix, ceux qu'il pouvait et voulait exécuter.

La plupart des observations dont je vous ai fait part s'appliquent avec autant de force aux deux autres problèmes d'ordre général qui nous préoccupent.

J'en parlerai maintenant. Mais d'abord, permettez-moi de vous rappeler, comme d'autres l'ont fait, trois facteurs relatifs au marché de l'embauchage qui tendent à favoriser l'emploi des citoyens âgés et dont l'importance va continuer de s'accroître à l'avenir:

- (1) Le fléchissement, relatif et absolu, dans le nombre d'emplois exigeant une force excessive et des réactions rapides;
- (2) L'accroissement dans le nombre d'emplois (dont plusieurs dans le domaine de l'automatisation) qui exigent jugement, expérience et sûreté, qualités qu'on retrouve chez les personnes âgées;
- (3) L'accroissement du nombre d'emplois relatifs aux services, au sein desquels les déficiences attribuables au vieil âge y sont relativement peu nombreuses.

Quant à la participation des personnes âgées à l'instruction et à la culture, la preuve déjà apportée, je le réitère, s'y rattache sous plusieurs aspects. Même

si nous nous bornons à des généralités, il convient de noter les carrières d'hommes et de femmes exceptionnels. Dans certains domaines de la connaissance, comme en mathématique ou en physique, par exemple, des réalisations éminentes ont été faites à un très bas âge. On raconte que les idées dominantes et incroyables de Newton ont germé lorsqu'il avait 20 ans et qu'il consacra toute sa vie à les faire épanouir. Certains poètes ont également été enfants prodiges. Mais on compte autant, sinon plus, de réalisations remarquables chez des gens âgés que chez les jeunes, ainsi que je l'ai dit tantôt.

Pour la plupart d'entre nous, il sera possible de continuer nos tâches intellectuelles et culturelles durant le cours de notre vie. On disait déjà des personnes âgées qu'elles ne pouvaient apprendre à jouer des instruments de musique compliqués, car elles ne pouvaient acquérir la technique requise ou la dextérité digitale. Mais j'ai moi-même connu deux hommes qui ont commencé d'apprendre le violoncelle à 70 ans. Les barrières que nous imposons sont naturellement fondées sur un facteur physique; mais elles semblent provenir autant, sinon plus, des barrières que nous imposons nous-mêmes. De fait, je l'ai mentionné, lorsque nous compterons parmi les vieilles personnes plus de gens instruits qui ont exercé leur métier ou leur profession, alors nous trouverons en plus grand nombre des personnes avides de s'instruire et de se cultiver davantage.

Un changement remarquable qui s'est produit dans notre société au cours du dernier quart de siècle n'est-il pas qu'on ait rapidement admis que les adultes continuent désormais à s'instruire tout le long de leur vie, les femmes et les hommes, surtout, d'une façon remarquable, les hommes.

Au début, monsieur le président, je voulais m'attarder sur ce point, parce qu'il constitue mon métier. Mais je ne le ferai pas, puisque je remarque que M^{me} Good et M. Morse l'ont fait avant moi.

L'intérêt est à la source des efforts qu'on fait pour s'instruire et se cultiver. Ce point mérite qu'on s'y arrête. Au cours du dernier quart de siècle, plusieurs psychologues ont étudié une variété d'intérêts dont certains résultats peuvent être retracés rapidement. Parmi ceux-ci, on remarque que la majorité des carrières peuvent se dessiner à bas âge, certaines d'entre elles étant établies même avant d'atteindre 25 ans. Pour qu'un homme s'intéresse à une chose à 60 ans, il aurait fallu qu'il l'ait connue avant d'avoir 25 ans. Ce n'est pas signifier qu'il ne puisse pas s'y attacher quand même plus tard; mais la tâche lui en sera facilitée lorsque son intérêt aura été éveillé auparavant.

Le métier d'un homme tendra vraisemblablement plus à affecter son intérêt que l'âge chronologique ne peut le faire, bien que des changements surviennent au cours de la vie. Les personnes âgées, autant que les jeunes, ont des goûts et des dégoûts. Les tâches qui exigent une adresse physique ou sensorielle bien développée, de même que la témérité ou la hardiesse, subissent plus de changements. Pour la plupart des hommes de vingt ans, il semble normal de vouloir escalader un pic ou marcher le long d'un précipice; mais cet intérêt n'est plus le même 30 ans plus tard. Les jeux d'équipe, les tests rigoureux d'endurance, la conduite d'une auto ou l'accomplissement de tours de prestidigitation sont autant de choses dans lesquelles l'intérêt peut décliner; mais l'observation des mœurs d'oiseaux ou la visite des musées peut persister et même s'accroître. Le vieil homme, beaucoup moins que le jeune, est apte à résister à l'acquisition de coutumes ou d'habitudes qui entrent en conflit avec celles qu'il a déjà.

Une intéressante étude suggère que les passe-temps d'un homme exigent très souvent une activité physique plus intense que ceux de la femme et c'est pourquoi il sera plus porté à les abandonner dans le vieil âge. Ainsi, l'homme qui se serait limité à ses passe-temps peut y perdre son intérêt au temps où il prend sa retraite et du même coup il perd deux choses importantes.

Toutefois, l'intérêt ou la récréation qu'on associe au discours, à la composition, à la lecture et que l'on continue à une allure modérée sera plus apte à survivre, à s'accroître même en intensité avec les années. C'est dire que l'intérêt que l'on porte à la plupart des moyens de formation demeure et s'intensifie même au cours de la vie. La personne âgée, beaucoup plus souvent qu'un jeune, préfère un travail individuel plutôt qu'en compagnie, ou peut-être en groupe, mais peu nombreux.

Il convient d'insister sur l'importance de l'activité dans la vie d'une personne d'âge mûr. Par exemple, certains prétendent que les vieilles personnes devraient avoir un passe-temps. Une telle activité peut très bien répondre à un besoin de détente à tout moment de la vie; mais la plupart des gens ne peuvent la substituer aux récompenses qu'apporte un travail essentiel. Lorsqu'il ne nous restera qu'un passe-temps pour remplir nos moments de loisirs, ceux-ci deviendront ennuyants, sans attraits, sinon amers. A moins que le passe-temps ne puisse servir quelque cause utile, il peut devenir suranné et désappointant. Il peut remplir son rôle, par contre, dans un club, contribuer au bonheur de patients hospitalisés grâce aux objets fabriqués, accroître l'efficacité d'un travail d'éducation fait par une église ou un organisme social, faciliter la direction d'un camp ou d'une troupe scoutie ou encore permettre de produire des choses qui puissent être données ou vendues. Telle est la valeur d'un passe-temps à tout moment de la vie d'un homme ou d'une femme, non seulement pour les jeunes.

L'intérêt que l'on manifeste, de même que la capacité d'apprendre, sont étroitement liés à l'instruction qu'une personne a reçue. C'est là un truisme. Plusieurs vieilles personnes n'ont jamais appris à écouter de la belle musique, à lire des vers, à voir une pièce de théâtre de qualité ou à visiter des galeries d'art ou des musées. Non seulement leur fréquentation scolaire a-t-elle été limitée en nombre d'années, mais leur scolarité s'est limitée aux données d'une philosophie qui insistait sur la lecture, l'écriture et l'arithmétique sous formes simplement d'exercices. Quels que soient les bienfaits qu'on puisse penser d'un tel enseignement, il n'a pas préparé les êtres qui l'ont subi à faire usage de leurs loisirs.

Naturellement, les sociologues étudient plusieurs problèmes d'ordre général concernant la façon qu'ont les hommes et les femmes de faire usage de leur temps libre, puisque, à cet égard, leurs idées influencent leurs actes. Si, comme plusieurs d'entre nous, ils ont grandi en croyant fortement que tout travail est bon et que toute oisiveté est mauvaise, ils s'adapteront difficilement à un mode de vie où le travail n'est pas le motif dominant. C'est pour cette raison que plusieurs adultes ont besoin d'aide pour apprendre à se distraire eux-mêmes et à s'exprimer eux-mêmes. Un autre facteur de progrès réside dans ce que l'on peut appeler la technique de l'instruction. Je veux parler surtout de l'usage de certains appareils servant à l'enseignement: la radio et la télévision, la réunion des circuits téléphoniques destinés à promouvoir l'étude à la maison, les formes variées de programmes d'apprentissage qu'on désigne faussement comme machines à enseigner et les améliorations apportées aux cours par correspondance. Toutes ces méthodes peuvent s'adapter aux besoins des personnes âgées et peuvent servir à l'enseignement individuel ou en groupes peu nombreux. Malheureusement, presque rien n'a été fait dans ce domaine pour venir en aide aux personnes âgées.

Au chapitre des vieilles gens traitées comme citoyens, demandons-nous s'il convient de les faire participer activement à la direction d'agences de bien-être ou d'hôpitaux, de commissions scolaires, d'institutions politiques ou municipales ou dans un service extérieur.

Le sujet est trop vaste pour le traiter brièvement. Mais je crois comprendre que vous l'étudierez plus profondément et y accorderez l'importance qu'il

mérite. Plusieurs personnes pourtant occupent des fonctions importantes jusqu'à leurs dernières années et nul autre groupe au Canada ne le sait mieux que le vôtre. Mais on a rarement prouvé que les vieilles gens avaient été invitées à participer à ces tâches ou qu'on les avait encouragées à cette fin. S'ils se montrent agressifs, s'ils ont des aptitudes évidentes et que leur réputation soit établie, on pourra leur offrir de telles positions ou les garder dans celles qu'ils occupent. Mais à ma connaissance, certains organismes ont commencé seulement depuis quelques années à rechercher des hommes et des femmes dans la soixantaine pour leur confier des postes importants de gestion, selon leur disponibilité et leur expérience.

Vous avez entendu parler du Contingent de la Paix des États-Unis, qui nous fournit une étude de cas intéressants.

Le sénateur ROEBUCK: Monsieur Kidd voudrait-il m'excuser un instant, je dois me retirer. Le président en connaît la raison et je l'avais prévenu de l'heure de mon départ. J'ajoute que j'apprécie hautement les propos de M. Kidd. Je crois que les renseignements qu'il nous a donnés sont fort utiles et je veux le remercier et le féliciter pour son brillant exposé. Je lui demande d'excuser mon départ.

Le sénateur HOLLETT: Je m'excuse également puisque, moi aussi, je dois me retirer.

Le PRÉSIDENT: Merci, sénateurs, d'être venus.

M. KIDD: J'ajouterai quelques mots au sujet des personnes qui sont chargées des études dont j'ai parlé. Vous savez que le Contingent de la Paix a été institué et fortement annoncé comme moyen de capter l'énergie, l'enthousiasme et l'idéalisme de la jeunesse pour un travail volontaire outre-mer. On le décrit encore ainsi dans la publicité officielle. Mais, à la grande surprise du personnel de ce Contingent, environ 40 p. 100 de ceux qui ont demandé à servir étaient d'âge moyen ou de vieilles gens. Les plus illustres volontaires du Contingent de la Paix sont des hommes et des femmes à la retraite. Pour quelle raison a-t-on été aussi surpris? A bien y penser, on s'aperçoit que des personnes d'expérience qui sont en bonne santé, sages et n'opposent aucune menace ou concurrence aux personnes compétentes d'autres pays, sont aptes à devenir les meilleurs volontaires qui soit. On a prouvé qu'il en était ainsi. Mais du moins, on doit reconnaître le mérite du personnel de la direction du Contingent de la Paix; malgré sa surprise, il n'a pas tenté d'empêcher les personnes d'un certain âge de s'inscrire comme volontaires. Nous ne pouvons en dire autant quant aux volontaires du Canada qui sont limités aux jeunes seulement, même si les meilleurs exemples de service volontaire outre-mer nous sont fournis par des Canadiens âgés.

Si l'on s'arrête à penser aux besoins qu'entraîne notre programme plus vaste d'aide à l'étranger et aux grands besoins que nous avons au Canada de personnes bien formées, on comprendra immédiatement qu'il importe de recruter des instituteurs, des vulgarisateurs, des administrateurs et des personnes capables de former toutes ces catégories de personnes parmi ceux qui sont à la retraite ou qui, songeant à prendre leur retraite avant l'âge, veulent s'engager dans une autre carrière.

Je crois, je le dis en passant, que le discours de Wilder Penfield intitulé *The Second Career*, maintenant contenu dans son livre du même titre, est peut-être le discours le plus important de la présente décennie.

Puisque l'on commence à préparer, car j'espère que cela se fera, le rayonnement de l'idée d'un service volontaire s'incorporant de façon permanente à la vie canadienne on trouvera moyen d'embaucher des personnes âgées. Le Canada, donnant comme exemple son *Frontier College* et les camps de travailleurs associés aux Églises, doit être capable de trouver les moyens d'attirer

plusieurs sortes de talents vers les tâches sociales, dont voici une énumération: conseiller les vieilles personnes ou leur enseigner; aider aux Indiens et aux Esquimaux, ainsi qu'aux néo-Canadiens, à s'adapter à l'ère moderne; travailler à développer des méthodes de coopération entre les Canadiens de langue française et ceux de langue anglaise. A plusieurs de ces tâches peuvent bien servir la patience et la fermeté dont font si souvent preuve les personnes âgées.

L'âge et le conservatisme: Je sais que l'on donne plusieurs interprétations à l'âge et au conservatisme et je devrais peut-être employer un autre mot, celui de rigidité, par exemple. Je sais autant que vous qu'on reproche assez souvent leur conservatisme ou leur rigidité extrêmes aux personnes âgées. Ceux qui prétendent que les vieilles personnes ne peuvent s'adapter ou ne peuvent s'occuper de responsabilités de gestion selon les exigences des changements rapides qui sont les nôtres, apportent plusieurs raisons qui motivent leur attitude:

Les vieilles personnes ont été élevées dans un autre âge, alors qu'en général, les attitudes étaient moins «libérales» qu'elles ne le sont aujourd'hui et elles ont conservé leur manière de voir;

Elles apprennent plus lentement;

Leur vie sociale est plus restreinte et les nouvelles idées ne les intéressent pas;

Elles ont un rôle social particulier. L'adulte âgé a une position qu'il est plus porté à défendre et à maintenir qu'une jeune personne qui n'a aucun statut particulier;

Elles ont accusé certaines pertes dans leur capacité sensorielle et physique, ont perdu de leur assurance et peuvent croire qu'il est nécessaire de se cramponner aux habitudes ordinaires et afficher plus de ténacité à l'approche d'un changement. Elles trouvent les vieilles méthodes plus faciles et moins menaçantes.

Pour ces raisons, on reconnaît qu'il existe un élément de rigidité. Je ne prétends pas éluder la difficulté; elle est réelle, mais on l'interprète souvent mal. Nous ne parlons pas ici d'un simple problème qu'accentue un nombre d'années. Quelques conformistes invétérés que je connais sont des jeunes. Les changements d'attitude sont possibles, mais ne sont jamais faciles.

Changements d'attitude: En général, les changements d'attitude sont possibles en diminuant la tension et les conflits avec lesquels la personne est aux prises. Par exemple, le fait de prodiguer des emplois et une habitation aux vieilles gens aura vraisemblablement un effet considérable sur leurs attitudes. On peut également accomplir beaucoup par l'accroissement des avantages que de telles personnes auront de continuer à lire, à entendre des causeries, à voir des films, à prendre part à des discussions en groupe. La fin à poursuivre est de les aider à se renseigner et à comprendre la vie plutôt que de les laisser oisives et soumises à un déclin inévitable. Les personnes âgées qui ont maintenu un intérêt éveillé aux affaires ne deviennent que très rarement des milieux d'influence conservatrice ou réactionnaire qui, parfois, sont des entraves au progrès.

Aux fins d'éducation, qu'offre-t-on au Canada aux personnes âgées. Un rapport récent du Bureau fédéral de la statistique, intitulé: *Participants à des projets d'étude au Canada*, apporte des chiffres approximatifs sur le nombre de Canadiens qui suivent des cours et ces chiffres sont établis selon un relevé des effectifs ouvriers. Ce rapport cite également des chiffres sous forme de tableaux qui démontrent que la participation à ces cours des personnes ayant plus de 65 ans est de 0.3 de la totalité de ce groupe d'âge en regard de 3.6 pour tous les groupes d'âge et de 7.2 pour ceux dont l'âge varie de 20 à 24 ans.

Ces chiffres démontrent que très peu de vieilles personnes à l'heure actuelle prennent part à des cours organisés.

Ce n'est pas surprenant. Très peu d'efforts ont été faits dans le dessein d'encourager la participation des vieilles gens à l'éducation des adultes. Elles peuvent s'inscrire, mais ressentent trop souvent qu'elles ne sont pas voulues. Une bibliothécaire que j'interviewais déjà me confiait que de nombreuses vieilles personnes utilisaient la bibliothèque et qu'elles avaient souvent recours à ses services dans le choix des livres. Elle ajoutait: «Ces gens me fatiguent énormément, ils parlent trop». Une institutrice d'économie domestique me confia qu'une fois elle avait eu une élève âgée de soixante ans, alors que l'âge moyen de sa classe était de 30 ans, et que «nous lui avons rendu la tâche tellement difficile qu'elle abandonna le cours de son propre chef».

A cause d'un manque d'instruction ou de la crainte d'un échec, plusieurs personnes âgées ne devraient suivre que des cours spéciaux ou prendre part à une activité préparée à leur intention. Les services d'un conseiller sont essentiels.

Ainsi que je l'ai noté antérieurement, le choix des locaux est important. Ils ne doivent pas être encombrés; ils doivent être atteints sans avoir à monter plusieurs escaliers et l'éclairage et l'acoustique doivent y être satisfaisants. Mais le climat ou l'atmosphère de l'institution est un facteur encore plus important. Désire-t-on les vieilles personnes? L'administration convient-elle aux personnes âgées ou aux adolescents? La façon d'enseigner commande-t-elle le respect et la coopération des adultes? En ce qui concerne les cours populaires et les cours du soir de certaines universités, la réponse à ces questions est affirmative, mais elle ne l'est pas dans un trop grand nombre de cas.

Le coût de l'instruction est un autre obstacle. Le professeur Morgan a relaté la piètre situation financière de plusieurs vieilles personnes qui ne peuvent même pas payer le prix fort raisonnable que les universités exigent pour leurs cours populaires.

Wilma Donahue a défini quatre principales tâches éducatives:

- (1) Aide dans l'adaptation d'un individu;
- (2) Encourager l'adaptation de la société aux besoins des personnes vieillissantes;
- (3) Formation d'un personnel apte à servir les vieilles gens;
- (4) Encourager les recherches sur la gérontologie.

Aucune université du Canada ne satisfait aux exigences de la formation d'un personnel pouvant servir dans ce domaine spécialisé ou se dépenser aux recherches.

Les universités de Toronto, McMaster et de la Colombie-Britannique donnent d'excellents cours sur la gérontologie. Je crois que dix universités offrent de temps à autre des cours intitulés, par exemple, *Préparation à la retraite*. Quelques écoles du soir donnent de tels cours. A noter, toutefois, le vocable «école du soir», expression maintenant reconnue. Nous avons, au Canada, des écoles du soir depuis plus de cent ans. Mais pour plusieurs personnes, les femmes en particulier, le soir n'est pas propice à l'instruction. Vancouver est la seule ville qui, jusqu'à présent, a institué une école spécialement destinée aux adultes. Elle ouvre ses portes le jour et le soir, aux heures qui conviennent le mieux aux adultes. La commission des écoles secondaires d'Ottawa étudie un tel projet, utilisant l'École technique actuelle pour les adultes lorsque la nouvelle École technique sera construite. Une fois de telles écoles établies, qui pourront offrir un programme d'études approprié aux personnes âgées, douées de conseillers et de l'orientation nécessaires et comptant de plus des personnes

âgées au sein de leur conseil d'administration et de leur corps professoral, alors, je le prédis, on aura amplement d'étudiants âgés, ayant les talents et la volonté de s'instruire.

Le programme d'études est important. A l'heure actuelle, on offre surtout des programmes préparés à l'intention de la jeunesse. Il faudra, dans le cas des adultes plus âgés:

Pour ceux qui travaillent à plein temps ou à temps partiel, une formation connexe à leur métier;

Des occupations qui les aideront à résoudre leurs problèmes de santé, de finance, de droit et de récréation;

Des cours tendant au développement de la personnalité ou de la qualité de citoyens.

Une bonne partie de mes propos, qui se rapportent aux commissions scolaires et aux cours populaires des universités, s'appliquent aussi aux églises, aux agences communautaires et au YMCA. Par contre, il est des exceptions distinguées avec lesquelles, monsieur le président, vous entretenez des liens étroits; mais la plupart de ces organismes n'ont pas encore étudié la façon de mettre à la disposition de la population âgée des services visant la culture et l'instruction.

Il ne s'agit pas ici d'un manque de connaissances ou d'argent, mais plutôt d'attitudes et de volonté, puisque les organismes qui le veulent trouvent les ressources et forment les chefs requis, qui sont même des vieilles personnes.

Dans une vingtaine de grandes villes, on compte quelques clubs désignés comme clubs de l'âge d'or, etc., et d'autres centres destinés précisément aux personnes âgées. Ceux que j'ai visités sont excellents. Mais il ne suffit pas d'établir les services requis par les vieilles gens dans des centres spécialisés; il faut de plus que plusieurs institutions principales d'une collectivité en établissent également.

Le problème ne se résume pas à établir quelques institutions qu'on met à la disposition des vieilles personnes. Il s'agit de rééduquer les gens de tout âge, la société toute entière.

IDÉES TENDANT À AMÉLIORER LES AVANTAGES CULTURELS ET ÉDUCATIFS OFFERTS AUX VIEILLES PERSONNES

Monsieur le président, je m'abstiens de donner à ma conclusion la dignité que comporte le mot recommandation. Je vous laisse tout simplement quelques idées visant les moyens d'améliorer et d'étendre les avantages culturels et éducatifs à offrir aux vieilles personnes:

1. C'est maintenant un truisme de dire qu'un homme ou une femme doit préparer sa retraite durant sa jeunesse. Dans la mesure où l'instruction régulière dans sa jeunesse doit le préparer à la vie, celle-ci doit lui servir durant toute sa vie et non seulement pour le métier qu'il embrasse. C'est un fait que les instituteurs des écoles primaires et secondaires devraient comprendre et recevoir l'aide requise à cette fin.

2. L'éducation régulière de la jeunesse devra, de plus en plus, être dispensée à différentes étapes successives. Il faut que l'éducation secondaire et toutes formes d'instruction supérieure soient disponibles à tous ceux qui en ont la capacité, sans égard à l'âge. Les dispositions requises pour que les femmes puissent continuer leur formation doivent être plus souples, surtout pour un bon nombre d'entre elles qui ont encore vingt ou trente ans à vivre, ayant été libérées de la tâche de prendre soin de leur famille 24 heures par jour.

3. La direction des universités et des écoles devrait réformer les programmes d'instruction publique pour les adapter au nombre croissant et important des personnes âgées, quant

A la teneur des programmes;

Aux installations;

Aux pratiques administratives, à l'atmosphère sociale, à la façon d'enseigner;

Au temps approprié pour dispenser les services offerts.

Plusieurs commissions scolaires pourraient mettre à la disposition des adultes, des programmes aux heures qui leur conviendraient, même au prix de dispositions spéciales. Autant que possible, les vieilles personnes devraient elles-mêmes faire partie des comités de direction et offrir l'enseignement et les directives à une telle fin.

4. Quelques universités canadiennes devraient assumer la tâche des recherches et de la formation du personnel spécialisé.

5. Les organismes de la collectivité, les Églises, les «YMCA», les services sociaux et récréatifs devraient étudier jusqu'à quel point ils peuvent rendre service aux personnes âgées. Cela serait en sus de la création et du maintien de quelques organismes spécialisés dévoués au vieil âge.

6. On devrait accorder une attention spéciale aux nouveaux avantages qu'offrent, dans le domaine de l'éducation, la radio et la télévision; le téléphone, grâce à des raccordements spéciaux aux maisons ou aux agences; les programmes d'apprentissage et les différents cours offerts par correspondance. Il nous est maintenant possible de stimuler et de guider les études de milliers de gens qui pourraient, la plupart du temps, le faire à la maison et parfois en petits groupes pour s'encourager mutuellement.

Voilà, monsieur le président, quelques points évidents et élémentaires sur des choses que nous pouvons faire, selon nos connaissances et nos ressources, choses qui apporteront des changements remarquables dans la vie de si bonnes gens.

Le PRÉSIDENT: Merci monsieur Kidd. Nous allons maintenant prendre une minute de détente. Sénateur Grosart, voulez-vous commencer l'interrogation?

Le sénateur GROSART: Je vous remercie, monsieur le président. Je crois que vous avez choisi la mauvaise personne pour commencer, puisque j'ai une protestation à formuler.

M. Kidd a parlé de conservatisme, conservatisme avec un petit «c». Il recherchait un synonyme. Je croyais l'avoir entendu dire «frigidité», du moins c'était mon impression et je me préparais à protester. Mais j'ai ensuite saisi que le synonyme employé était «rigidité»; mais je pense encore que ce synonyme n'est quand même pas tout à fait juste.

Monsieur le président, je partage l'avis du sénateur Roebuck: l'exposé que nous venons d'entendre est très profitable dans l'un des aspects les plus oubliés du problème du vieil âge. On est trop souvent porté à ne considérer que l'aspect économique.

Ma question se rapporte au graphique. M. Kidd a mentionné trois chiffres et dans chacun de ceux-ci se trouve une proportion maximum pour ceux du groupe qui nous préoccupe, c'est-à-dire le groupe qui dépasse 65 ans. Le premier chiffre apparaît à la colonne 5. Il indique que les personnes qui se sont rapportées pour suivre les cours de ce projet particulier étaient des femmes dans une proportion de 77.1 p. 100, la plus forte de tous les groupes d'âge.

En deuxième lieu, au graphique inférieur qui, à mon avis, a trait seulement à ceux qui se rapportent aux cours, nous avons un autre chiffre maximum

pour ceux qui appartiennent au groupe de 65 ans et plus. Nous lisons à la sixième colonne que 61.1 p. 100 des personnes du groupe âgé de 65 ans et plus étaient intéressées à suivre le cours désigné comme «entretien de la maison».

Le troisième chiffre maximum apparaît à la colonne 7 et peut, à cause de l'en-tête, paraître banal. Il démontre que 26.4 p. 100 ne suivaient «aucun cours ou autre que ceux inscrits».

M. KIDD: Puis-je interrompre, sénateur Grosart? Les chiffres cités sont extraits d'un rapport récent du Bureau fédéral de la statistique et je crois que j'en ai interprété la signification. Les chiffres qui apparaissent sous les différents titres se rapportent aux personnes qui appartiennent à ces catégories plutôt qu'à celles qui suivent des cours mentionnés dans le titre.

Le sénateur GROSART: Je regrette. En conséquence, ma dernière question est inutile.

Je présumais que les chiffres se rapportaient aux proportions des occupations des personnes qui suivaient les cours. A ce titre, je crois que le graphique porte à confusion. Ainsi disparaît ma deuxième question.

Comment expliquez-vous que 77.1 p. 100 en regard de 23 p. 100 de ceux qui se sont rapportés aux cours étaient des femmes?

M. KIDD: J'ai trouvé un tel chiffre renversant. Il vient à peine d'être publié, puisque je l'ai reçu moi-même il n'y a qu'une semaine. Je n'ai eu, comme vous, que le temps de réagir.

Je ne sais trop comment expliquer ce chiffre. Je suppose qu'on peut tirer certaines conclusions spéculatives en précisant que certains cours offerts, l'artisanat, par exemple, attirent les femmes des environs et que, par contre, aucun cours offert n'a d'attrait pour les hommes qui habitent la ville.

Je ne peux vous dire autre chose que ma propre réaction ou ma spéculation. Cette question mérite d'autres recherches. Je ne suis pas très utile, ce me semble.

Le sénateur GROSART: Je soulève un deuxième point qu'a mentionné M. Kidd et qui m'a vivement intéressé. Il s'agit de la réaction et de l'efficacité des personnes âgées qui augmentent avec le facteur temps accordé à l'évaluation d'une tâche. Par conséquent, je renouvelle ma requête, puisque nous sommes tous ici de vieilles personnes aux prises avec un problème, qu'on nous soumette les rapports une semaine d'avance. Je suis assuré que M. Kidd pensera comme moi que l'efficacité de notre réaction s'accroîtra, si l'on nous accorde plus de temps, puisque nous sommes un groupe âgé.

J'ai d'autres questions, mais je m'arrête pour le moment.

Le sénateur SMITH (*Kamloops*): Je veux poser une question à M. Kidd. En faisant une revue des études portant sur la vue, l'ouïe, et le reste, j'aurais aimé qu'il nous parle de la perte de la mémoire. Ce facteur, à mon avis, joue un grand rôle dans le manque de confiance. A mesure que les vieilles personnes perdent la mémoire, elles se croient incapables d'envisager les choses qui leur apporteraient beaucoup de plaisir, de confort et de tranquillité d'esprit!

Je me demande souvent si la perte de la mémoire n'est pas causée par des émotions.

On entend les gens dire: «Naturellement, j'ai 45 ans et ma mémoire n'est pas ce qu'elle était.»

Je crois que ce facteur explique le manque d'intérêt à essayer de s'améliorer ou à suivre des cours destinés à l'éducation des adultes, et le reste.

Est-ce vrai ou est-ce quelque chose de psychologique qui est la cause de la perte de la mémoire. Que peut-on faire, d'une point de vue médical, dans le dessein d'améliorer la condition qui amène la détérioration de la mémoire?

M. KIDD: J'apporte trois réponses partielles à votre question très importante.

Premièrement, vous répétez et insistez sur ce que j'ai essayé de faire ressortir, savoir, qu'en général, il y a manque de confiance, et c'est un facteur qui frappe la majeure partie des personnes âgées. Elles ne croient pas dans leur habileté d'accomplir les choses mentionnées.

Deuxièmement, sous ce chapitre, on se prend soi-même à oublier, à constater que la mémoire disparaît. Nous oublions les choses dont nous ne faisons pas usage. Je n'ai jamais rencontré un être qui ait accepté de reconnaître que nous améliorons réellement notre comportement. Nous ne voulons rien entendre à cet égard, puisque nous oublions. Prenons le vocabulaire français, nous l'avons oublié. De même nous oublions le nom des personnes que nous n'avons pas vues depuis longtemps. Nous acceptons notre perte de la mémoire, qui est une partie du problème que l'expérience semble consacrer.

Un résultat du test démontre que nous avons beaucoup de facilité à accumuler un vocabulaire; mais dans certaines sphères, on peut expliquer par la médecine le manque de mémoire en vieillissant. Le D^r Wilder Penfield a beaucoup étudié ce problème. Je n'en connais pas trop à ce sujet, mais permettez-moi de me reporter à son livre *The Second Career*.

Il s'agit du président ou du vice-président d'une société qui a pris sa retraite et à qui l'on a présenté une montre en or qu'il refuse absolument de recevoir alléguant qu'il ne s'agit pas d'une chose sérieuse ni importante. N'ayant rien d'autre à faire, il songe à son avenir, tond le gazon peut-être et transporte les boîte à déchets pour aider ainsi à sa femme. Il remarque que sa mémoire des choses récentes n'est pas aussi bonne qu'elle l'était durant sa jeunesse, bien qu'il se souvienne parfaitement de choses d'un lointain passé. Il ne sait pas que la cause d'un tel phénomène provient de la circonvolution hippocampe du lobe temporal sis de chaque côté du cerveau qui, très souvent, subit une interruption de circulation, tandis que les autres parties du cerveau sont et seront dans un bon état pendant encore des années.

Je rapporte ce fait dont parle le D^r Penfield. Il prétend que chacun devrait savoir que certaines choses subissent un déclin et qu'il nous faut accepter cela, sans pour autant reconnaître qu'il s'agit d'une condition générale.

Des renseignements supplémentaires sont nécessaires. Les gens devraient savoir ce qui doit leur arriver, de façon qu'ils puissent se prémunir contre des inquiétudes possibles.

Des fondements physiques motivent une telle considération; mais le problème concerne surtout les attitudes.

Le sénateur GROSART: J'ai lu récemment une étude qui donnait une autre raison expliquant la perte apparente de la mémoire et je l'ai trouvée personnellement très consolante. A mesure que l'on vieillit, nous avons tellement de choses à nous souvenir qu'il n'est pas surprenant que nous en oublions.

La sénatrice QUART: C'est vrai.

Le PRÉSIDENT: Vous avez parlé tantôt d'une école qui serait disponible au besoin. On m'a parlé l'autre jour de Mount Allison, Sir George Williams, à Montréal, où l'on comptait 3,000 étudiants dans les cours du jour et 8,000 ou 9,000, le soir. Je crois que ces chiffres sont assez exacts.

M. KIDD: Assurément.

Le PRÉSIDENT: On me dit que la même chose s'applique à certaines institutions de Toronto. Est-ce vrai?

Je me suis trompé. J'ai cru comprendre qu'un plus grand nombre d'étudiants fréquentaient Sir George Williams le jour que le soir. Est-ce exact?

M. DAVIS: Vous vous trompez, c'est le contraire. Le collège commença comme école du soir, ce qu'il n'a pas cessé d'être, bien que le nombre des étudiants du jour s'accroisse.

M. KIDD: Je pourrais ajouter qu'en certains endroits, l'inscription aux cours du soir est aussi nombreuse que le nombre d'enfants qui fréquentent l'école durant le jour. Je ne prétends pas nier le besoin des écoles du soir, puisqu'il en faut. Mais il est également vrai qu'un bon nombre de personnes n'assistent pas aux cours du soir, parce qu'elles ne peuvent pas sortir le soir.

Le PRÉSIDENT: A qui convient-il de sortir durant le jour?

M. DAVIS: Aux personnes retraitées.

M. KIDD: En ce qui concerne particulièrement les femmes à la retraite, l'après-midi convient mieux à leur besoin.

Le PRÉSIDENT: N'est-ce pas là répondre dans une certaine mesure à la question qu'a soulevée le sénateur Grosart concernant l'écart entre les proportions de 71 p. 100 et 23 p. 100 relatives aux nombres d'hommes et de femmes.

M. KIDD: Même à l'heure actuelle, ils se livrent à l'activité que nous énumérons ici. C'est apparemment vrai. Là où une école est ouverte à une autre heure de la journée (il y en a beaucoup au Royaume-Uni et aux États-Unis, où de tels cas s'appliquent), on compte en grand nombre des personnes âgées, hommes et femmes, qui assistent aux cours.

Le PRÉSIDENT: Vous parlez maintenant des femmes qui n'ont plus de devoirs à remplir à la maison ou envers leurs enfants ou qui peuvent vivre seules. Vous parlez surtout des femmes, n'est-ce pas?

M. KIDD: Certaines d'entre elles peuvent avoir des charges de famille, selon les tâches à remplir à la maison. Leur entretien constant a diminué; mais elles ont encore quelques devoirs à remplir. De plus, certaines d'entre elles doivent voyager et ne veulent pas le faire durant la soirée, puisque la distance joue un rôle important.

Le sénateur GROSART: Peut-on trouver une étude qui indiquerait à quelles heures de la journée les personnes âgées ont le moins à faire?

M. KIDD: Je n'en connais aucune; mais je ne doute pas qu'une telle étude ait déjà été entreprise.

Le sénateur GROSART: A ce propos, il est assez important de connaître, du point de vue psychologique et du point de vue de l'occupation, quelles sont les heures au cours desquelles les personnes se sentent les plus seules et les plus négligées. Est-ce durant la soirée ou au milieu de l'après-midi? Ces renseignements nous seraient utiles.

Le PRÉSIDENT: Naturellement, il y a toujours le problème des commodités, n'est-ce pas?

M. KIDD: Le genre de commodités?

Le PRÉSIDENT: Ce que comporte ces commodités?

M. DAVIS: Et à quelles heures?

M. KIDD: Lorsqu'une commission scolaire a décidé qu'il convient de préparer des programmes d'éducation destinés aux personnes âgées, les commissaires peuvent ordinairement trouver les commodités et les adapter à leur besoin. A cause des changements qui se produisent dans une ville, certaines écoles utilisées à une fin peuvent maintenant être utiles à une autre. Je peux exagérer, mais je crois qu'il s'agit principalement d'un problème de volonté et d'attitude. Une fois les décisions prises, on trouve les moyens nécessaires sans qu'il en coûtent trop cher.

En ce qui concerne les établissements scolaires, je me permets d'ajouter que je ne sais pas combien de millions de dollars on dépensera à cette fin d'ici

dix ans. Mais si l'on pouvait préparer l'école pour répondre également aux besoins de l'éducation des personnes âgées, ainsi disparaîtrait la nécessité d'adapter l'école à cette fin. Une fois construite, nous n'aurions pas à dépenser un sou de plus pour avoir de meilleurs locaux.

Le PRÉSIDENT: Que voulez-vous dire? Pourriez-vous donner un exemple? Quelle est la différence entre l'école que l'on construit aujourd'hui et celle que vous voudriez construire?

M. KIDD: Je ne vois aucune différence importante. Il s'agit tout simplement de disposer les locaux du rez-de-chaussée de façon qu'ils puissent servir aux adultes. Le stationnement se trouverait tout près, ainsi que la cafeteria où l'on pourrait prendre un café et fumer, en un mot, on créerait une atmosphère convenable aux vieilles personnes. Les chaises, par exemple, au lieu d'être fixes, pourraient être amovibles et disposées en rond de sorte qu'on puisse se former en petits groupes. On pourrait préparer l'aménagement de ces choses dès le début de la construction, grâce à l'aide d'architectes qui prévoiraient de tels usages, de même que les fils et les prises de courant nécessaires à la télévision.

Le sénateur BROOKS: Il faudra alors disposer les sièges les plus larges au rez-de-chaussée, et ainsi de suite.

M. KIDD: Oui. Puisque le premier étage serait pour les adultes. Plusieurs écoles du soir de notre pays sont ainsi disposées. Il faut de plus obvier à certains problèmes, par exemple, les tableaux noirs qui ne doivent pas être gris sur gris ou de vision indistincte, sans non plus exiger trop de clarté; ce sont des facteurs qui rendent la tâche plus difficile aux adultes. Les locaux ne devraient pas être près de la salle des travaux manuels où le bruit serait gênant. Autrement, nous aurions de vrais problèmes.

Le sénateur BROOKS: Oui, je peux m'en rendre compte.

Le PRÉSIDENT: Naturellement, je suppose qu'aujourd'hui on envisage toujours en général la construction d'un lotissement domiciliaire où fourmilleront quelque 1,200 nouveaux enfants et l'on se dit tout simplement: «Construisons une école pour les enfants.» Dans un pareil entourage, aurait-on proposé la construction d'une école destinée aux personnes âgées, je ne sais trop quelle aurait été la réaction.

Le sénateur BROOKS: Lors de la construction d'une école, on place invariablement les enfants au rez-de-chaussée et les plus vieux élèves à l'étage supérieur.

Le sénateur McGRAND: Monsieur le président, il me semble que les propos que nous tenons concernent la façon d'instruire les vieilles gens et de les aider à leur rendre la vie moins monotone, plutôt que de les préparer à observer une philosophie de la vie qui leur permettrait d'accomplir des choses utiles dans leur vieillesse. J'ai écrit la question que voici: L'éducation est une préparation à la vie. La majeure partie de la formation donnée à l'école prépare à un emploi, principalement dans les sciences. Il peut être nécessaire de réformer notre programme tout entier d'instruction publique, si la jeunesse d'aujourd'hui doit être préparée pour l'étape future du vieil âge. Les valeurs que place aujourd'hui notre système d'enseignement devant les enfants suffisent-elles à leur accorder une vie meilleure dans leur vieillesse?

M. KIDD: Je ne sais pas ce qui se passe dans toutes les salles de classe, mais je partage certains avis que vous exprimez. On peut faire quelque chose et il faut faire quelque chose dans les écoles pour préparer les enfants, non seulement à leur vieillesse, aussi pour tout ce qu'ils pourront rencontrer au cours de la vie, dans la mesure du possible. Je crois, et je l'ai signalé antérieurement, que les instituteurs des enfants de tout âge devraient en connaître beaucoup sur la marche entière de la vie.

Le sénateur BROOKS: L'éducation ne doit pas tout simplement assurer la subsistance, mais elle doit aussi préparer à la vie.

M. KIDD: En vérité, les enfants seront beaucoup plus heureux si l'on peut les empêcher de croire que le vieil âge est rempli de difficultés.

Le sénateur McGRAND: Mais ils ne s'en rendent pas compte. Leur occupation principale n'est-elle pas de gagner leur vie dans l'opulence de notre société?

Le PRÉSIDENT: Assurément. M. Kidd est le témoin, mais je ne partage pas votre point de vue.

Le sénateur PEARSON: Pouvez-vous nous dire, Monsieur Kidd, si un relevé a été entrepris de façon à savoir quelles lectures conviennent le mieux aux vieilles personnes? Est-ce que les bonnes revues ou les journaux leur sont plus profitables que la lecture des romans ou des œuvres littéraires d'un autre genre?

M. KIDD: Je crois qu'un tel relevé n'a jamais été fait. Je crois, ou plutôt je devine, que les résultats d'un tel relevé seraient négatifs, car ils démontreraient que, si un homme lisait des choses aptes à l'influencer et à l'intéresser à cause de la matière à lire ou à cause de la puissance du roman, ou parce qu'il a l'intention de prendre une part active à la politique de sa province ou de siéger au conseil d'administration de l'hôpital, alors la lecture qui se rattacherait à son ambition sociale pourrait lui rapporter beaucoup plus. Je crois que ces facteurs sont plus importants que le genre de lectures.

Le sénateur PEARSON: Mais je pense aux personnes qui dépassent 65 ans et qui ont pris leur retraite. Les médecins continuent d'étudier; il en est de même des avocats. Mais quelle sera la meilleure solution, dans le cas d'une personne ordinaire qui prend sa retraite à 65 ans?

M. KIDD: Je réponds tout simplement que, si on pouvait l'aider, elle et tous ceux qui sont dans son cas, à comprendre quel rôle important elles ont encore à jouer dans la société et que leur lecture porterait sur de semblables problèmes, alors elles en retireraient beaucoup de bien.

La sénatrice QUART: Puis-je faire une remarque un peu légère? Je revenais récemment en avion en compagnie d'un homme de science de haut rang au service du gouvernement, après avoir assisté à une réunion importante en Grèce. J'ai remarqué qu'il lisait un roman très lascif, je lui ai dit: «Ne me dites pas que vous lisez un livre semblable?» Il a répondu: «Je vous en prie, madame, le temps passe et je veux rester jeune.»

M. KIDD: Votre histoire m'en rappelle une autre concernant trois juges en chef des États-Unis qui, un jour, au cours d'une promenade, virent une belle secrétaire qui passait. S'adressant à son voisin, l'un des juges dit: «Oh! Louis, que n'aie-je encore 70 ans!»

Le PRÉSIDENT: Que diriez-vous, monsieur Kidd, d'une personne âgée qui lit le journal depuis 25 ans et qui a peut-être suivi depuis les exploits du club de football d'Ottawa, le hockey ou tout autre sport. Jusqu'à quel point est-il nécessaire que ce journal lui parvienne et jusqu'à quel point peut-elle garder son intérêt dans une chose qu'elle connaît déjà? Je présume que cette question s'applique aussi aux femmes âgées, mais je ne saurais dire de quelle façon.

M. KIDD: En nous reportant à l'exemple avec lequel j'ai commencé, j'ai compris que ces hommes n'en étaient pas à l'extrême limite de la vie, même s'ils étaient ce qu'il est convenu d'appeler des vieilles personnes. Ils lisaient déjà des journaux, mais voulaient, en compagnie d'autres personnes ayant les mêmes intérêts, savoir ce qui se passe. C'est une chose à laquelle ils tenaient beaucoup et ne l'auraient pas manquée pour aucune raison. Je crois que plusieurs personnes, comme celles-ci, auraient avantage à s'associer à de petits groupes, en plus de faire usage de leur radio, de leur télévision et de leur

journal. Je crois qu'ils tiennent à leur journal, puisqu'il est devenu familier, qu'il leur rappelle leur passé et les tient au courant du présent. Mais bien guidés, ils pourraient entreprendre d'autres tâches qui seraient beaucoup plus intéressantes que ces choses traditionnelles. Les hommes et les femmes qui n'entrent en contact qu'avec les choses qu'ils connaissent, n'entreprendront relativement rien de nouveau, à moins qu'ils ne soient encouragés à le faire.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Kidd, votre profession vous oblige à lire beaucoup. Vous êtes occupé toute la journée. En plus de vos tâches administratives, vous devez, en préparant votre travail, prévoir du temps pour la lecture. C'est un problème auquel l'homme doit faire face, à compter presque du moment où il reçoit son diplôme et qui le suit dans l'exercice de sa profession. Comment organisez-vous votre travail? C'est une tâche troublante pour nous tous.

M. KIDD: Oui. Nous recevons ici de très bons conseils.

Le PRÉSIDENT: Comment vous organisez-vous?

M. KIDD: Le fardeau de la lecture, naturellement, est mal partagé. Ceux qui siègent ici ont d'innombrables lectures à faire. Plusieurs ne peuvent lire tout ce qu'ils reçoivent. Ainsi, ceux dont le travail comporte beaucoup de lecture doivent s'organiser en conséquence. Mais les personnes âgées ont beaucoup de temps; il s'agit plutôt pour elles de choisir des lectures qui leur conviennent. C'est là où on peut les aider, les orienter vers une lecture appropriée qui servira à les renseigner sur ce qui se passe.

Nos bibliothèques ont fait quelques efforts dans ce sens, mais pas assez nombreux, de sorte que les lecteurs ont eu tendance à retirer leur affiliation. Dans la mesure où on peut le savoir, le nombre de ceux qui fréquentent les bibliothèques diminuent à mesure qu'ils avancent en âge. La faute, je l'ai souligné antérieurement, réside autant dans la direction des bibliothèques que dans le manque d'intérêt de la part des vieilles personnes. L'intérêt que les vieilles personnes portent à la lecture ne semble pas diminuer; mais il y a certainement déclin dans l'usage et l'organisation des bibliothèques.

Nous avons à la disposition des lecteurs un service consultatif qui semble en accroître le nombre, outre que la qualité de la lecture s'améliore. Je ne vous ai donné aucun conseil. Je crois que nul d'entre nous n'est bien organisé.

M. DAVIS: Le travail du sénateur est bien organisé.

M. KIDD: Vous m'en avez enseigné à cet égard.

Le PRÉSIDENT: Nous souffrons en commun. Si nous pouvons lire dix pour cent de la matière qui parvient à notre bureau, nous avons beaucoup de veine.

Le sénateur BLOIS: Toute cette étude m'intéresse beaucoup et j'ai moi-même fait mes propres relevés. L'aspect éducatif m'a intéressé, de même que la question de savoir que .03 p. 100 de personnes au delà de 65 ans suivent des cours. J'aimerais entendre l'opinion de M. Kidd à cet égard.

Premièrement, je crois que les cours disponibles ne sont pas appropriés à leur âge, à cause principalement de l'instruction reçue dans le passé. Deuxièmement, nous avons deux différentes classes de gens à considérer. Il y a ceux qui n'ont pas reçu beaucoup d'instruction et ceux qui en ont reçu davantage, ces derniers pouvant reprendre l'étude, car c'est plus facile pour eux.

A mes yeux, le principal problème se rapporte au manque d'argent. A titre d'exemple, je peux peut-être raconter que, dimanche dernier, je me trouvais aux États-Unis et j'ai été invité à un «déjeuner à la fourchette». Il y avait là 16 personnes, toutes retraitées, sauf un couple. Ils étaient tous âgés d'environ 70 ans et l'un d'entre eux avait peut-être 84 ans. Toutes ces personnes étaient à l'aise, s'étant procuré des habitations dans le district qu'elles ont payées jusqu'à \$75,000. Ces personnes m'ont confié qu'elles étaient maintenant plus occupées depuis leur retraite qu'elles ne l'étaient quand elles travaillaient.

Une était à écrire des pièces de théâtre. Un autre homme, ingénieur en électronique, aidait les gens de son entourage et enseignait la classe. Ils se réunissaient une fois la semaine. Ces gens se tiraient d'affaires à merveille.

Le problème auquel nous avons à faire face a trait aux personnes que nous avons accueillies ici il y a deux semaines, des gens sans trop de moyens et sans trop d'instruction. Ces personnes n'ont pas la compétence pour suivre des cours de formation. Je me demande s'il ne serait pas possible d'instituer des cours d'études aptes à mieux aider de telles personnes.

M. KIDD: Oui, j'abonde dans le sens de vos cinq raisons. Expliquer pourquoi nous comptons tant de vieilles personnes dont l'expérience est limitée...

Le sénateur BLOIS: C'est-à-dire à l'heure actuelle. Dans 20 ans, la situation sera différente.

M. KIDD: Oui. La plupart des cours sont préparés à l'intention et dans l'intérêt des jeunes. Mais on ne destine aux personnes âgées que des programmes d'études émiettés. Nous devons comprendre qu'elles ont aussi leurs doutes et que, parfois, elles ne se pensent pas bien reçues. Elles résistent à la formation et certains en sont surpris.

Vous connaissez tous la vieille histoire au sujet de l'homme de 95 ans qui avait demandé une assurance-vie. Tout le monde riait de lui; mais, se redressant de toute sa stature, il dit: «Il y a très peu de personnes de mon âge qui meurent aujourd'hui.»

Prévoyant de ne pas être bien accueillis, ils ne vont pas à la classe. Il y a aussi le problème de l'argent, celui de l'heure et de l'endroit des cours. Ce sont des facteurs qui frappent les gens dont on parle. Les cours populaires qu'offrent les universités et ceux des écoles du soir ne conviendront probablement pas.

Le sénateur BLOIS: Ces cours ne les intéresseraient peut-être pas.

M. KIDD: En conséquence, nous devons avoir des programmes spéciaux dans des écoles du vieil âge, inviter les vieilles gens et les attirer. Mais il en est d'autres qui se rendraient volontairement à des programmes réguliers, s'ils existaient.

De plus, il y a la possibilité, qui, à mon avis, fera l'objet d'études avant longtemps, de créer un grand nombre de programmes à l'intention des vieilles personnes à la maison, des programmes qui pourront être complétés avec des réunions de groupe. Grâce aux raccordements téléphoniques qui sont maintenant possibles—le coût entre en jeu, mais il peut se régler—et grâce à la télévision, beaucoup peut être fait à la maison, si les choses sont convenablement préparées. En plus de réunions hebdomadaires ou de choses semblables, les vieilles personnes pourraient se rendre à l'école ou à un centre quelconque pour jouir du stimulant supplémentaire que procurent les réunions en société.

Le PRÉSIDENT: Radio-Canada est partie intégrante de la mosaïque canadienne et nous tous, assis à cette table, sommes en mesure de nous en rendre compte. Que peut faire Radio-Canada pour encourager un tel programme?

M. KIDD: En vérité, Radio-Canada présente beaucoup d'émissions qui intéressent les personnes âgées. Mais, ici encore, d'autres facteurs viennent s'ajouter, dont l'un est le choix des émissions que font ces gens. Je parle d'expérience, puisque j'ai dû attirer l'attention de certaines personnes sur certaines émissions. Une fois cette chose faite, elles peuvent ensuite les suivre par elles-mêmes. Mais elles ne commenceront pas d'elles-mêmes.

Le PRÉSIDENT: La plupart d'entre nous, je parle en général, avons une préférence. Nous ne regardons jamais la télévision durant le jour. Nous le faisons le soir et nous chercherons une certaine émission qui nous intéresse. De plus, à moins de s'ennuyer à mourir ou lorsque la soirée ne peut se continuer, nous

n'avons que faire de la télévision. Mais existe-t-il des émissions durant le jour qui peuvent captiver l'attention de ceux dont nous parlons ici?

La sénatrice QUART: Il existe une excellente émission que j'ai appris à connaître en visitant les hôpitaux. On serait surpris de connaître le nombre des personnes hospitalisées, dans les hôpitaux militaires, par exemple, qui suivent *Scarlett Hill*. Je n'en sais pas beaucoup à ce sujet, mais c'est un genre de roman-feuilleton que l'on présente chaque après-midi. Je sais que ce n'est pas une émission éducative, mais elle est intéressante.

M. Kidd a fait valoir la camaraderie qui existe dans les clubs comme moyen de prévenir les effets de la gérontologie. Mais les clients des hôpitaux militaires sont à différents titres de gens instruits. Je me demande si une émission de ce genre diffusée par tout le Canada ne serait pas plus attrayante qu'une autre restreinte aux choses intellectuelles.

M. KIDD: Vous avez touché à deux points qui sont toutefois des généralités. Je parle peut-être de choses qui dépassent mon expérience, mais je crois qu'à cet égard notre radio canadienne a bien réussi. A mon avis, notre passé radio-phonique soutient avantageusement la comparaison avec n'importe quel pays. Je crois toutefois que, dans le domaine de la télévision, nous n'avons pas si bien réussi que d'autres pays à faire entrer dans les maisons des programmes éducatifs, culturels ou créateurs. Nous aurions pu faire mieux à cet égard. Je crois que nous avons trop de bonnes émissions qui ne sont pas écoutées. Il nous faudrait trouver une façon d'aider les gens à tirer partie des avantages qu'on met à leur disposition, tout comme nous devons trouver moyen de leur faire choisir les excellents livres qui se trouvent parmi les romans à bon marché au lieu de la pacotille qui constitue d'ordinaire cette littérature. Il faut trouver un moyen qui soit accessible à la population.

Le sénateur GROSART: Monsieur Kidd, vous avez parlé du sujet rendu apparemment plus difficile par l'attitude fautive de la part de ceux qui tentent d'aider les personnes âgées et par la fausse attitude de la part des vieilles personnes elles-mêmes. Ne pensez-vous pas que ce soit faire fausse route de parler de «cours d'études» pour les personnes âgées de 65 ans et plus?

Si nous envisageons le problème dans le même optique que le sénateur Blois, nous constatons que sur 11 millions de personnes qui suivent des cours, 0.3 p. 100 seulement, ou 3,670 ont plus de 65 ans. N'est-ce pas vouloir dire: «Nous ne voulons pas de cours d'études à 65 ans?» J'accorde à la culture son importance, mais ne devons-nous pas accepter les gens tels qu'ils sont à 65 ans, au lieu de songer à les changer, à leur donner des passe-temps ou de nouvelles habitudes de lecture? L'homme ne change pas si rapidement. Assurément, la chose importante est de les garder actifs.

Êtes-vous en mesure—et je suis assuré que vous l'êtes, à cause de votre expérience dans l'éducation des adultes—de nous indiquer une sorte de nomenclature des cours qu'offre, par exemple, le Conseil canadien de l'éducation des adultes?

M. KIDD: Oui et non. Puis-je commencer par le premier point que vous avez soulevé concernant la résistance à l'étude que peuvent entretenir les personnes âgées? Il y a beaucoup de vrai dans ce que vous dites. Il y a résistance, ou l'on doit s'en attendre à l'égard des cours strictement académiques qui ne semblent avoir aucun attrait pour les personnes âgées.

Le sénateur GROSART: Si vous parlez de «cours d'études».

M. KIDD: En vérité. Et si un cours ne dit rien, personne s'en occupera. Toutefois, je crois qu'il est possible de choisir la philosophie ou l'histoire, ou les pièces de Shakespeare avant l'ouverture de Stratford, ou un autre sujet relatant les expériences de vieilles personnes ou encore l'activité de la Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme et les agencer dans une

sorte d'instruction qui plairait aux personnes âgées. On n'aurait pas besoin de les désigner comme cours, mais je crois que de tels sujets, en plus des travaux manuels ou des tâches entreprises à titre de citoyens, intéresseraient les gens, si nous parvenons à apprendre une meilleure façon de les faire commencer. Il nous faudra choisir parmi une foule de choses. Mais je suis constamment bouleversé quand je rencontre des groupes ouvriers ou des gens de ferme dans leurs maisons qui servent d'écoles de constater que leur âge varie entre 45 et 75 ans. Je suis ébahi de voir l'intérêt que ces gens portent à la philosophie ou à l'économique, aux problèmes auxquels doit faire face le gouvernement du jour et à ce qui se passe dans le sud des États-Unis. Je conviens avec vous que, si nous agencions ces choses en les plaçant dans un cadre purement académique, elles ne nous intéresseraient probablement pas nous-mêmes. Ces choses doivent viser à une signification, à un but. C'est pourquoi si nous organisons des causeries sur des sujets que les gens aiment, ils y assisteront en grand nombre.

Le sénateur GROSART: Je partage entièrement l'avis exprimé dans votre dernière phrase. Vous nous proposez de prendre certaines mesures pour inciter les gens à atteindre un objectif significatif. J'en conviens. Je crois qu'il nous sera impossible d'intéresser à la philosophie, à l'histoire ou même à Shakespeare ceux de 65 ans qui n'ont pas déjà un intérêt dans ces matières. Mais je crois que vous voyez juste quand vous parlez d'actualités, parce que nous tous, ici, savons que l'actualité en général, que nous pouvons appeler la politique, intéresse beaucoup plus les vieux que les jeunes. De fait, tous ceux qui ont assisté—je suppose que tous ici l'ont fait—à de nombreux ralliements politiques conviendront que les personnes vieillissantes sont beaucoup plus nombreuses que les autres. C'est là démontrer l'intérêt que portent à l'actualité les personnes âgées et je ne peux convenir qu'elles peuvent satisfaire leur besoin d'une telle connaissance en lisant un journal.

Le PRÉSIDENT: Vous «ne pouvez pas» convenir?

Le sénateur GROSART: Non.

Le PRÉSIDENT: Je croyais qu'un publiciste comme vous aurait pensé autrement.

Le sénateur McGRAND: Le sénateur Grosart a parlé d'un «objectif significatif». C'est ce que j'avais à l'esprit lorsque le président a détourné la question que je voulais vous poser. L'objectif doit être significatif et non pas un simple divertissement passerager d'une soirée sans lendemain.

M. KIDD: Je ne saurais mieux dire. Je crois que c'est un sale tour d'aider tout simplement les gens à tuer le temps.

Le sénateur McGRAND: C'est bien ça, «tuer le temps».

M. KIDD: Je crois que nous nous devons de faire sentir à tous nos citoyens qu'ils occupent une place importante dans notre société. C'est alors servir; c'est alors s'imposer des tâches créatrices et c'est aussi garder son esprit éveillé aux problèmes terre à terre de notre société. Si nous agissons ainsi et si nous organisons nos modes d'action pour rendre possibles de telles expériences, de plus en plus, nos gens approuveront, parce que, de plus en plus, ils croiront que ces expériences les aideront à se préparer eux-mêmes.

Le sénateur McGRAND: Puis orner le tout du slogan: «Apprendre, c'est l'affaire de toute une vie.»

Le PRÉSIDENT: Le sénateur Gershaw?

Le sénateur GERSHAW: On a répondu en grande partie à ma question, mais je voudrais en poser une autre à l'égard des institutions. Partout, dans l'Ouest, nous avons des cours du soir pour les néo-Canadiens. Parfois, la commission scolaire paiera un instituteur qui aide et parfois l'enseignement se fait sur une base volontaire. Comment prétendez-vous recruter les instructeurs pour les classes dont vous avez parlé?

M. KIDD: Je n'ai aucune crainte ni scrupule à cet égard. J'ai dû moi-même, en plusieurs occasions, recruter des instituteurs. Très souvent, les meilleurs instituteurs qu'il nous faut pour enseigner aux adultes se retrouvent chez les adultes de la collectivité qui, eux-mêmes, ont bien vécu et sont doués de certaines qualités, intuition, connaissances ou spécialités.

M. DAVIS: Ils pourraient être des personnes retraitées?

M. KIDD: Oui, plusieurs le seront. Leur procurant un peu d'aide, ces gens peuvent devenir d'excellents instituteurs.

Le sénateur BROOKS: Il est des gens qui ont été étudiants toute leur vie—une telle expression est souvent employée—et qui sont fort utiles, assurément.

M. KIDD: Il est faux de prétendre que nous ne pourrions pas trouver les instituteurs requis pour les tâches envisagées.

Le PRÉSIDENT: Presque partout au pays?

M. KIDD: Oui, presque partout au pays, on les trouvera. Je ne suis allé nulle part où il ne s'en trouvait pas.

La sénatrice FERGUSON: Vous avez parlé de l'importance de l'orientation pour aider les vieilles personnes à acquérir la confiance en elles-mêmes. Diriez-vous que l'orientation s'accroît d'une façon significative au Canada?

M. KIDD: Dans la mesure où l'on en n'avait pas du tout auparavant, ou à peu près pas. Nous avons une orientation organisée depuis quelque temps seulement.

La sénatrice FERGUSON: Pensez-vous au service de placement, lorsque vous dites qu'il est organisé?

M. KIDD: Relativement au placement, on a recours maintenant, en partie, à l'orientation. La première conférence sur le rôle de l'orientation et de la direction dans l'éducation des adultes au Canada s'est tenue la semaine dernière seulement. Les dirigeants des cours populaires qu'offrent les universités, les écoles du soir, le YMCA et d'autres organismes en ont reconnu l'importance et, je le répète, viennent à peine de tenir leur première séance d'études à ce sujet. Je ne connais pas le nombre de personnes qui en ont fait une profession partout au pays, mais je sais que leur nombre, sans être élevé, augmente et qu'enfin on en reconnaît l'importance.

Le sénateur BROOKS: Les syndicats ouvriers s'y intéressent-ils?

M. KIDD: Oui. En Suède et en Allemagne occidentale, les syndicats font beaucoup dans l'orientation envers la retraite; de même au Royaume-Uni, jusqu'à un certain point, et aux États-Unis. Je ne sais pas, et pourtant je devrais le savoir, si oui ou non nos syndicats instituent de nombreux programmes de formation, mais j'en doute.

Le sénateur BROOKS: Mais les syndicats ouvriers pourraient se charger d'un tel travail, n'est-ce pas?

M. KIDD: Oui, on le reconnaît de plus en plus sans toutefois trop le mettre en pratique.

Le PRÉSIDENT: Nous entendrons bientôt les représentants du Congrès du Travail du Canada et puisqu'ils sont spécialisés à ce sujet, vous ne craignez pas de leur faire part de vos sentiments à cet égard.

Le sénateur PEARSON: Je voudrais poser une question relative à l'embauchage des personnes âgées. Puisque les grandes industries et les grands syndicats ne se soucient peu du projet d'une caisse de retraite, y aurait-il tendance à employer des gens âgés?

M. KIDD: Je suis désolé, mais je ne peux pas même exprimer une opinion à ce sujet, car je n'en sais rien. J'espère toutefois qu'on changera d'attitude une fois qu'on se sera pénétré de la capacité réelle des vieilles gens. Quant

à prévoir l'effet de la relation entre la caisse de retraite et d'autres tâches administratives, je ne peux même pas deviner.

Le sénateur DESSUREAULT: Je remarque que plusieurs personnes prennent leur retraite à 65 ans et meurent peu après; c'est ce qui arrive, à moins qu'on ne les tienne occupées. En général, lorsqu'elles sont inactives, elles ne vivent pas longtemps. Se tiennent-elles occupées, elles continuent plus longtemps. Aussi longtemps qu'elles sont actives—et nous du Sénat ne le remarquons pas, puisque nous sommes toujours occupés—elles peuvent ainsi étendre la durée de leur vie.

La sénatrice QUART: Je veux poser une question. Au début de vos observations, vous avez parlé de la formation d'un club au YMCA pour les gens âgés de 60 et 65 ans. Avez-vous remarqué, lorsque vous étiez parmi eux, des hommes d'affaires à la retraite, des hommes d'affaires prospères ou plutôt des gens de la classe moyenne ou d'une classe plus pauvre?

M. KIDD: Je ne peux pas répondre d'une façon générale. Je peux tout simplement m'en rapporter à ce groupe particulier. Si je ne m'abuse, on n'y trouvait aucun homme d'affaires retraité, au plus, un ou deux s'il s'en trouvait. Il s'agissait de fonctionnaires ou d'hommes au seuil de la retraite. Certains avaient été fonctionnaires et d'autres professeurs. Les entreprises ne sont pas nombreuses à Ottawa. Le problème peut être différent dans une autre ville; mais, autant que je sache, il n'y en avait aucun.

La sénatrice QUART: Croyez-vous que la plupart de ces organismes devraient s'efforcer de convaincre ceux qui sont fortunés à adhérer à ces clubs? Une telle adhésion ne leur serait-elle pas bienfaisante et n'aiderait-elle pas à relever le ton du club? A-t-on essayé un tel moyen dans le club en question?

M. KIDD: Je ne crois pas qu'on l'ait essayé d'une façon systématique. Je ne dis pas que, dans les clubs de vieilles personnes, on doit tout faire. Mais je crois que l'idée d'obtenir la participation de personnes qui peuvent tant aider est fort appropriée et devrait se faire d'une façon régulière et systématique.

La sénatrice QUART: Ma dernière observation exprime ma joie de voir que vous avez trouvé appropriée l'idée d'obtenir la participation des hommes. Je mentionne spécialement le mot «hommes» de façon à faire autre chose que du bavardage. Les hommes n'admettent jamais qu'ils bavardent; en fait, ils le font.

La sénatrice FERGUSON: Je voudrais revenir au sujet abordé auparavant. M. Kidd pense qu'il y aurait beaucoup d'instituteurs, si un allait les chercher. Les trouverait-on en plus grand nombre à la ville qu'à la campagne?

M. KIDD: Je connais moins les régions rurales que je les connaissais déjà. Je crois que le mouvement vers les villes peut avoir affecté quelque peu le recrutement des instituteurs. Mais j'ai toujours été très satisfait de mes relations avec les instituteurs des régions rurales. Ces groupes ont pu, par eux-mêmes, trouver d'excellents chefs. Ceux-ci ont dû se dévouer au sein de tout un canton plutôt que d'un village; mais un tel facteur n'est plus aujourd'hui une difficulté à cause des moyens de transports. On peut encore généraliser et prétendre que, si on les cherche, on trouvera d'excellents chefs de groupe dans la plupart des endroits au Canada.

Le sénateur BROOKS: On verra que plusieurs cultivateurs ont épousé des institutrices. Ayant été inspecteur d'écoles durant quelques années, j'en sais quelque chose.

Le sénateur GROSART: Monsieur Kidd, vous avez beaucoup d'expérience dans le domaine de l'enseignement des adultes. Vous nous avez fait comprendre que, d'après votre expérience, les personnes vieillissantes peuvent

facilement se remettre à l'étude. Sans toutefois vouloir réduire l'importance des programmes culturels ou récréatifs, diriez-vous qu'un programme d'études absolument organisé permettrait à un bon nombre de citoyens âgés de gagner leur vie?

M. KIDD: Dans la mesure de mes connaissances, oui. Et je rappelle l'expérience utile de la guerre où, principalement au Royaume-Uni, on a dû ramener au travail les gens dans la soixantaine et leur confier des emplois importants. Grâce à un peu d'apprentissage, ces hommes et ces femmes se sont admirablement bien tirés d'affaires. On peut citer à cette fin d'autres témoignages, mais comme je n'en connais pas trop à ce sujet, j'ajoute qu'ils sont pour la plupart affirmatifs.

Le sénateur GROSART: A quel âge, selon vous, les personnes vieillissantes devraient-elles se préparer à la retraite?

M. KIDD: Je ne le sais pas et je crois qu'on ne peut juger du problème en fonction du temps. Le problème se rattache surtout à l'attitude que ces gens ont de leur propre personne plutôt qu'à des considérations d'âge. On a répété souvent qu'un homme devrait songer à la retraite lorsqu'il a 40 ou 45 ans ou qu'il doit la préparer à ce moment de la vie. D'autres, par contre, soutiennent que la retraite doit se préparer bien avant cet âge.

Le sénateur GROSART: Je reviens à une question que j'ai déjà posée. Croyez-vous que la retraite obligatoire à 65 ans, imposée par l'industrie en général et les 11 gouvernements du Canada, cause chez les gens âgés un désavantage grave?

M. KIDD: Qu'on me permette de dire deux choses: premièrement, puisque je n'ai pas à ce sujet de compétence professionnelle, je donnerai mon opinion personnelle. Je trouve révoltant un tel état de choses qui crée de sérieuses difficultés au peuple de notre pays.

Le PRÉSIDENT: Comment en sommes-nous arrivés à un tel gâchis? Tous, autour de cette table, nous partageons votre avis. Comment en sommes-nous arrivés là? Une telle attitude semble être l'évangile du gouvernement.

Le sénateur GROSART: Elle est également partie de l'évangile des affaires.

Le PRÉSIDENT: Oui, du monde des affaires également. Mais que reste-t-il après le monde des affaires et le gouvernement? Je le répète, comment en sommes-nous arrivés là?

M. KIDD: J'ai fait une étude de ce problème qui motive une étude sérieuse. Certaines études ont également été entreprises sans trop de résultats. Tant de facteurs entrent ici en ligne de compte: le fait, commun à notre culture, de placer la jeunesse sur un piédestal et celui de considérer notre pays comme une terre de pionniers où les vivants meurent jeunes ont pu également y donner lieu.

Le PRÉSIDENT: Mais comparées aux États-Unis, ces choses ne tiennent pas debout.

M. KIDD: L'importance accordée à la jeunesse en regard du vieil âge et la reconnaissance des mythes et des fables dont j'ai parlé tantôt... Je ne m'explique pas l'attitude des compagnies d'assurance à cet égard, à moins de raisons économiques sérieuses. Mais je n'ai aucune compétence professionnelle... On m'apprend maintenant qu'aucune raison économique sérieuse n'en est la cause; pourtant, mes propos tenus avec des assureurs m'ont appris le contraire. Je sais que je ne donne pas une bonne réponse. Je me limite à dire que plusieurs facteurs entrent en ligne de compte. Nous en sommes arrivés là sans en prévoir les conséquences et sans penser aux faits d'une façon trop sérieuse, puisque nous les avons acceptés sans examen.

Le sénateur GROSART: C'était une façon facile d'en sortir pour tout le monde, voilà la réponse.

M. KIDD: J'imagine que c'est cela.

Le sénateur GROSART: A 65 ans, on pouvait se débarrasser des incompetents et des compétents; telle a été l'attitude des hommes d'affaires et des gouvernements. Je m'étonne de voir un gouvernement prendre une telle attitude. Je ne suis pas surpris de voir qu'on l'ait considérée comme une nécessité économique; mais je suis étonné de constater qu'elle soit devenue un évangile, selon l'expression de quelqu'un.

M. KIDD: Sans ce témoignage de préjugés, nous n'aurions peut-être pas glissé dans une telle voie.

Le PRÉSIDENT: Ici encore, nous avons glissé dans quelque chose qu'on aurait dû éviter et nul mouvement ne nous en fait sortir.

Le sénateur PEARSON: Mais un mouvement en faveur de son maintien existe au sein des syndicats de façon à créer plus d'emplois.

Le PRÉSIDENT: Mais c'est une autre question. Par acquit de conscience, le gouvernement prolongera d'un ou de deux ans les services d'un employé en bonne santé ou pour une autre raison. Par contre, les hommes d'affaires garderont un employé à titre de surveillant parfois.

Le sénateur McGRAND: Monsieur le président, si un tel état de choses constitue un grave problème de l'heure, qu'elle en sera donc la gravité dans dix ans, lorsqu'il aura fait boule de neige?

M. KIDD: Je ne peux répondre non plus à cette question, sauf pour signaler que nous reconnaissons des problèmes que nous ignorions auparavant et le fait de les étudier est le commencement de la sagesse.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Kidd, vous avez parlé au sénateur Grosart du renvoi aux études des personnes âgées. Ne sommes-nous pas maintenant en plein milieu d'une sérieuse tentative de réformer les jeunes?

M. KIDD: Oui.

Le PRÉSIDENT: Et nous sommes aux prises avec de nombreuses difficultés relativement aux jeunes gens et au manque de moyens; mais, naturellement, une telle expérience nous est profitable. Notre attention à l'heure actuelle se tourne vers la jeune génération et tout semble indiquer que le besoin d'une telle attention continuera peut-être encore pendant dix ans. Nous est-il possible, croyez-vous, de consacrer une certaine partie de cette attention à la vieille génération, vers laquelle on se tourne quand on requiert l'expérience et qu'on manque de main-d'œuvre?

M. KIDD: Je crois que ce sera très difficile. Presque tous les Canadiens accepteront certains changements concernant la jeune génération, mais je crois que, grâce à une publicité appropriée, on pourra de plus en plus adhérer à l'idée de dépenser de l'argent pour donner une nouvelle formation aux vieilles gens. Une telle entreprise n'entravera pas la nouvelle formation prévue pour la jeunesse. Je devine qu'à l'analyse, on se rendra compte qu'il est possible d'accomplir beaucoup sans dépenser des montants fabuleux; mais il nous faudra ces moyens sans trop dépenser d'argent.

Le PRÉSIDENT: Mais quelques-uns des moyens utilisés à la formation de la jeune génération peuvent-ils servir tant soit peu aux vieilles personnes?

M. KIDD: Je le crois et je crois que les gens s'en rendront compte.

Le PRÉSIDENT: Mais c'est à cela que vous consacrez votre vie, n'est-ce pas?

M. KIDD: Jusqu'à un certain point.

Le sénateur BLOIS: Que penser du problème auquel ont à faire certains pays où la situation de l'embauchage est moins sérieuse que dans d'autres? N'est-il pas vrai que, dans les pays où le chômage n'existe à peu près pas, les vieilles gens travaillent en plus grande proportion qu'aux États-Unis et au Canada? Si je dis cela, c'est parce qu'aujourd'hui plusieurs vieilles personnes

travaillent, qui autrement accroîtraient gravement le nombre des chômeurs au Canada.

M. KIDD: Je crois que là où l'on trouve l'emploi intégral, tout le monde a une meilleure chance. Mais là où existe la concurrence envers les emplois et l'argent, les groupes moins favorisés sont encore plus désavantagés. Il est vrai qu'en certains pays d'Europe, les vieilles gens ont davantage l'occasion de s'instruire en vue d'un nouvel emploi.

Le sénateur BLOIS: Je me trouvais en Italie au tout début de cette année. J'ai constaté que les emplois étaient nombreux et que les vieilles personnes travaillaient en plus grand nombre qu'aux États-Unis et au Canada. De fait, de nombreuses femmes travaillaient au champ à cause de la pénurie de main-d'œuvre masculine. Il me semble que nous envisageons le problème de la mauvaise façon et que nous devrions l'étudier tout simplement du point de vue de l'embauchage. Je le répète, je crois qu'on envisage le problème d'une mauvaise façon.

M. KIDD: Ou faire l'une et l'autre chose à la fois.

Le sénateur BLOIS: Ce serait la façon idéale.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Kidd, je comprends que l'objet de votre visite ici était de nous faire partager vos connaissances et d'éveiller nos esprits. A en juger par les questions qu'on vous a posées, vous y avez réussi. Un très grand nombre liront les observations formulées ici, deviendront intéressés et, de cette façon, partageront les connaissances que vous avez acquises au cours des ans. Nous vous remercions très sincèrement.

(La séance est levée.)

APPENDICE B

Quelques moyens à utiliser dans les groupes d'étude ou à des réunions en vue de remédier à des déficiences dues à la perte de la vue et de l'ouïe chez les vieilles personnes.

La vue:

a) Éclairage: Une idée générale semble évidente: le besoin d'un éclairage convenable. On croit encore beaucoup trop qu'il faille procurer aux enfants un bon éclairage alors qu'un vieux coin, quelque sombre qu'il soit, suffit aux adultes. C'est mettre la charrue devant les bœufs. Les vieilles personnes ont besoin d'un meilleur éclairage que les jeunes. Non seulement l'éclairage doit-il être suffisant (dans le doute, consulter un spécialiste) mais il doit être constant et sans scintillement. Ne placez pas votre auditoire directement devant un feu.

b) Lumière éblouissante: Avez-vous déjà remarqué, au cours de conférences ou de réunions, que certains membres du groupe doivent faire face à une lumière éblouissante, soit directement, soit par réflexion? Pourtant, une simple disposition des chaises peut atténuer ou éliminer un tel état de chose. La lumière éblouissante réduit l'efficacité de votre groupe; elle est habituellement inutile et une insulte à votre auditoire.

c) Les tableaux: Avez-vous déjà fait un relevé des tableaux à l'usage des adultes? Vous serez étonné de constater combien parmi eux sont luisants (éblouissants) ou, sinon pour la plupart, sont gris de poussière de craie. On devrait également toujours employer des feuilles de bois ou de grands blocs de papier qui assurent le meilleur contraste, comme, par exemple, blanc sur noir, jaune sur noir, blanc sur vert, toutes couleurs fort utiles.

d) Autres facteurs: Disposer les sièges de façon que les auditeurs soient près de l'orateur ou de la démonstration que l'on fait. Employez des couleurs vives dans les contrastes. Si vous faites usage de matériel photocopié, employez le pica (au moins) à double interligne. Simplifiez l'usage des mots qui doivent être simples, de même que les phrases au tableau. Autant que possible, évitez les abréviations et ne laissez au tableau que la matière requise à l'exposé.

L'ouïe:

a) Agencement et atmosphère. Ceux qui souffrent de surdit  se sentiront mieux et moins isolés ou menacés au sein de petits groupes que de groupes nombreux. Dans un groupe où l'on se coudoie sans cérémonie, la perte auditive n'a que très peu d'effets. Les conditions prescrites normalement pour les bonnes discussions en groupe conviennent admirablement aux vieilles gens.

b) L'instituteur ou le chef.

L'instituteur ou le chef devrait se tenir debout sans bouger pour que tous le voient et de façon que l'auditeur puisse s'habituer à la source du son et surveiller la physionomie et les gestes qui pourront l'aider à mieux comprendre.

Il doit parler fort, lentement, clairement et distinctement.

Il doit s'adresser directement au groupe, sur le ton de la conversation, évitant d'être monotone.

Il doit se servir de mots ou de phrases simples, claires et expressives.

Il doit employer un tableau, du papier peint, une illustration sur un tableau à fond de flanelle ou tout autre moyen qui apportera une aide visuelle supplémentaire lorsqu'il s'agira de présenter des mots, des chiffres, des titres ou des idées nouvelles, rares ou étranges.

c) Autres moyens à la disposition de l'instituteur ou du chef.

Surveiller, en essayant de les éliminer, les bruits de l'extérieur qui peuvent distraire le groupe ou l'empêcher de bien entendre.

Surveiller la physionomie des membres du groupe pour voir s'ils comprennent.

Demander à un auditeur à l'arrière de la salle d'attirer votre attention dès qu'un membre du groupe entend mal.

Les questions adressées à l'instituteur ou au chef par les membres du groupe doivent être répétées pour que tous les comprennent.

Les personnes présentes mettront peut-être une minute ou deux à s'habituer à l'acoustique de la pièce ou de la salle. Les réalisateurs des films éducatifs ne placent pas leur message important dans les trois premières minutes du film; ils accordent, pour ainsi dire, aux spectateurs le temps de «se réchauffer», de s'habituer à l'acoustique. Cette observation s'applique également à une classe ou à une réunion à laquelle assistent des vieilles personnes.

TABLEAU 2.—Personnes qui ont déclaré suivre un cours et groupes d'âge (juin 1960)

Groupes d'âge	Estimation totale de la population: 14 ans et plus	Estimation du nombre de ceux qui déclarent suivre un cours	Proportion de la participation	Personnes qui ont déclaré suivre un cours					
				Sexe		Études antérieures			
				Masculin	Féminin	Aucune et élémentaire	Secondaire	Universitaire	Inconnue et autre
				Répartition proportionnelle					
14-19.....	1,658,000	38,975	2.4	48.7	51.3	19.0	76.2	3.1	1.7
20-24.....	1,162,000	83,210	7.2	64.5	35.5	15.3	67.9	14.0	2.8
25-44.....	4,672,000	238,595	5.1	60.4	39.6	13.9	71.8	20.2	2.1
45-64.....	3,015,000	61,890	2.1	52.2	47.8	19.6	57.1	20.6	2.7
65 et plus.....	1,273,000	3,670	0.3	22.9	77.1	30.8	46.9	16.3	6.0
Total.....	11,780,000	426,340	3.6	58.6	41.4	15.8	64.4	17.4	2.4
	Nombre approx. de personnes	Occupations							
		Gestion	Commis	Agriculture	Transport	Soins ménagers	Autres ou néant		
14-19.....	38,975	8.6	43.8	8.2	21.8	10.3	7.3		
20-24.....	83,210	20.3	31.7	8.8	26.7	12.0	0.5		
25-44.....	238,595	25.6	26.3	2.7	21.7	23.1	9.6		
45-64.....	61,890	29.1	22.7	6.5	13.3	27.0	1.4		
65 et plus.....	3,670	6.0	6.5	—	—	61.1	26.4		
Total.....	426,340	23.4	28.3	4.9	21.3	20.6	1.5		

«Par occupations, les personnes de moins de 25 ans étaient généralement employées comme commis, dans l'industrie des transports et dans des entreprises connexes. Ceux du groupe de 25 à 64 ans, occupaient surtout des postes administratifs et professionnels ou gardaient la maison. La plupart de ceux qui étaient âgés de 65 ans et plus gardaient la maison, se disaient sans occupation ou à la retraite, alors que quelques-uns détenaient des postes administratifs ou professionnels ou encore étaient commis. La plupart des jeunes de moins de 25 ans suivaient des cours théoriques et d'autres, des cours de formation professionnelle, cependant que quelques-uns suivaient des cours de formation générale ou de beaux-arts. L'importance des cours se déplace dans les groupes d'âge avancé où ceux qui suivent des cours théoriques ou de formation professionnelle sont moins nombreux. Plus de la moitié des cours suivis par les personnes de plus de 45 ans se rattachaient à la formation générale ou aux beaux-arts...

«... Les cours que suivaient, dans une proportion presque constante (environ 15 p. 100), les personnes de 20 à 64 ans étaient donnés par les universités ou les collèges. D'autres organismes et d'autres institutions, principalement les employeurs et les Églises, donnaient 15 p. 100 des cours que suivaient ceux de 14 à 19 ans, cependant que les groupes plus âgés, par exemple, ceux de 65 ans et plus, suivaient dans une forte proportion de 69 p. 100 les cours donnés par des organismes bénévoles.»



Première session de la vingt-sixième législature
1963

SÉNAT DU CANADA
DÉLIBÉRATIONS
DU
COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE
SUR LA GÉRONTOLOGIE

Fascicule 6

SÉANCE DU JEUDI 5 DÉCEMBRE 1963

Président: L'honorable DAVID A. CROLL
Vice-président: L'honorable J. CAMPBELL HAIG

TÉMOIN:

Dr. E. David Sherman, président de l'*American Geriatrics Society*

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1964

29603-8-1

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR LA GÉRONTOLOGIE

Président: l'honorable David A. Croll

Vice-président: l'honorable J. Campbell Haig

Les honorables sénateurs

Blois	Jodoin
Brooks	Lefrançois
Croll	Macdonald (<i>Brantford</i>)
Dessureault	McGrand
Fergusson	Pearson
Gershaw	Quart
Grosart	Roebuck
Haig	Smith (<i>Queens-Shelburne</i>)
Hollett	Smith (<i>Kamloops</i>)
Inman	Sullivan—20

(Quorum 7)

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat en date du lundi 29 juillet 1963:

«Suivant l'ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck:

Qu'un Comité spécial du Sénat soit institué en vue d'étudier le problème que comporte une amélioration du bien-être des personnes âgées et vieillissantes, pour leur assurer la jouissance d'un revenu convenable, en recourant à des services et des facilités adéquats, d'une nature positive et préventive, afin que les personnes d'un âge avancé puissent continuer à vivre dans des conditions saines et utiles en leur qualité de membres de la communauté canadienne, et constater le besoin d'une coopération maximum tendant au but visé, à tous les niveaux du gouvernement.

Que le Comité soit composé de vingt honorables sénateurs, devant être désignés plus tard.

Que le Comité soit autorisé à s'assurer les services de techniciens et autres employés qu'il jugera nécessaires aux fins de cette enquête.

Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire documents et dossiers, à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat, et

Que le Comité soit requis de faire rapport à cette Chambre de ses conclusions, de temps à autre, aussi de présenter les recommandations qu'il jugera opportunes.

Après débat, la motion mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Macdonald, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Brooks, C.P.—

Que le Comité spécial du Sénat, institué en vue d'étudier le problème que comporte une amélioration du bien-être des personnes âgées et vieillissantes, pour leur assurer la jouissance d'un revenu convenable, en recourant à des services et des facilités adéquats, d'une nature positive et préventive, afin que les personnes d'un âge avancé puissent continuer à vivre dans des conditions saines et utiles en leur qualité de membres de la communauté canadienne, et constater le besoin d'une coopération maximum tendant au but visé, à tous les niveaux du gouvernement, soit composé des honorables sénateurs Blois, Brooks, Croll, Dessureault, Fergusson, Gershaw, Grosart, Haig, Hollett, Inman, Jodoin, Lefrançois, Macdonald (*Brantford*), McGrand, Pearson, Quart, Roebuck, Smith (*Kamloops*), Smith (*Queens-Shelburne*) et Sullivan.

Après débat, la motion mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat,
J. F. MacNEILL.

PROCÈS-VERBAL

Le jeudi 5 décembre 1963.

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité spécial d'enquête sur la gérontologie se réunit à 10 heures du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Croll, *président*, Dessureault, Gershaw, Grosart, Haig, Hollett, Jodoin, McGrand, Pearson, Quart, Roebuck, Smith (*Queens-Shelburne*) et Smith (*Kamloops*)—13.

Aussi présent: M. R. E. G. Davis, conseiller spécial.

Le Comité entend le docteur E. David Sherman, président de l'*American Geriatrics Society*.

A 12 h. 05 de l'après-midi, le Comité s'ajourne au jeudi suivant, 12 décembre, à 10 heures du matin.

Certifié conforme.

Le sous-chef de la Division des comités,
John A. Hinds.

SÉNAT

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR LA GÉRONTOLOGIE

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 5 décembre 1963.

Le Comité spécial d'enquête du Sénat sur la gérontologie, chargé d'examiner les moyens de favoriser le bien-être des personnes âgées et vieillissantes, se réunit à dix heures du matin, sous la présidence de l'honorable David A. Croll.

Le PRÉSIDENT: Nous sommes en nombre. Nous entendrons aujourd'hui le D^r David Sherman qui est né à Sydney (Nouvelle-Écosse). Il est gradué de la faculté de médecine de l'Université McGill, spécialiste en médecine interne, membre du Collège royal des médecins du Canada et membre du Collège américain des médecins. Il est actuellement comédecin-en-chef du *Maimonides Hospital and Home for the Aged*, de Montréal. Il est directeur des recherches à l'Institut de réadaptation de Montréal; membre du personnel médical de l'Hôpital Général juif de Montréal; chargé de cours en gérontologie, à l'École de réadaptation de l'Université de Montréal; vice-président de l'Institut de gérontologie de l'Université de Montréal; président de l'*American Geriatrics Society* (1963-1964) et membre du conseil d'administration. Il est membre du comité de la gérontologie de l'Association médicale canadienne et membre du conseil de l'Association internationale de gérontologie. Il est ancien combattant de la seconde Grande Guerre et se dévoue à plusieurs œuvres humanitaires.

Le sénateur HAIG: Monsieur le président, avant que le D^r Sherman commence son exposé, me serait-il permis de dire que je regrette beaucoup de ne pas avoir pu assister aux séances jusqu'à présent en raison de mon absence de la ville. Puis-je demander que M. Davis nous fasse une déclaration que nous pourrions consigner au dossier relativement aux études et aux rapports que le comité interministériel a entrepris, de façon que nous puissions les étudier avant la reprise des séances l'an prochain alors que, nous l'espérons, le Comité sera reconstitué.

Le PRÉSIDENT: Nous entendrons une telle déclaration avant notre prochaine réunion ou immédiatement après.

Le D^r David Sherman, président, *The American Geriatrics Society*, de l'hôpital Général juif, de Montréal: Monsieur le président et honorables sénateurs, je vous suis très reconnaissant de m'accorder le privilège de comparaître aujourd'hui devant un Comité aussi distingué. Je précise que le but et les objectifs de votre Comité ont fait vibrer des cordes sympathiques non seulement chez moi, mais aussi chez le président de l'*American Geriatrics Society*, société constituée de quelque 10,000 médecins du Canada et des États-Unis, dont le but principal est de favoriser un niveau plus élevé des soins des services destinés aux personnes âgées. De plus, nous favorisons des recherches cliniques. Puis-je ajouter qu'au cours des dix dernières années le nombre de nos membres est passé de 400 à 10,000 médecins et nous caressons l'espoir d'en compter 20,000 dans la prochaine décennie, facteur qui indique l'intérêt et l'importance que les médecins attachent à la gérontologie.

Je vous transmets également les vœux que formule notre société pour tout le succès possible de vos entreprises. Lorsque M. Davis m'a invité à comparaître,

il m'a déclaré que les membres du Comité aimeraient entendre traiter d'un sujet de ce domaine spécialisé qui serait relié à la tâche que vous poursuivez. C'est pourquoi j'ai intitulé ainsi mon exposé: «Le point de vue d'un médecin sur le processus du vieillissement».

En 1909, feu le D^r Ignatz Nascher, de New-York, a créé le mot «gériatrie» pour désigner une partie de la médecine destinée au diagnostic et au traitement de la maladie chez les personnes âgées. Bien que le mot approche rapidement d'un âge moyen respectable, il est d'usage général seulement depuis dix ans. Les désordres qui se produisent chez les personnes âgées constituent une partie essentielle de la médecine générale. Un autre terme qu'on emploie est gérontologie. Ce mot signifie littéralement la science du vieil âge ou du vieillissement et, dans son sens large, englobe les différentes divisions des sciences biologiques, physiques et sociales. Ainsi, le mot *gériatrie* n'est qu'une partie, une subdivision du champ plus étendu de la gérontologie.

L'objet de la médecine du vieil âge n'est pas principalement de prolonger la vie. Car la vie a une profondeur, une largeur de même qu'une longueur. Notre science travaille à l'édification d'une meilleure santé dans le déclin de la vie, à la prévention et au retardement des désordres de la sénescence qui entraînent une invalidité progressive ainsi qu'au développement intellectuel au moyen d'une meilleure éducation des adultes.

Le but le plus important est de retenir aussi longtemps que possible l'utilité de la personne âgée, puisque la véritable tragédie du vieil âge est la conscience de l'inutilité. Travailler à cette fin, telle doit être la responsabilité de la société moderne. Tous y ont un rôle à jouer.

La gérontologie se préoccupe principalement des changements qui surviennent entre l'atteinte de la maturité et la mort d'une personne et des facteurs qui influencent les changements progressifs. Ceux-ci varient de l'influence de l'hérédité aux différences dans les changements climatiques, y compris les effets des us et coutumes sociaux. La gérontologie se préoccupe non seulement de l'effet qu'a le temps sur le physique et le fonctionnement organique chez les individus, mais aussi des réactions de l'un par rapport à l'autre et des réactions des individus à l'égard de leur entourage. A cause de la nature compliquée des études sur le vieillissement et à cause des nombreuses disciplines qu'il faut appliquer aux nombreux problèmes que comporte un champ aussi diffus, il faut absolument envisager le sujet dans son ensemble.

Au Canada, comme en d'autres pays, l'accroissement du nombre et de la proportion des vieilles personnes en regard du reste de la population a créé des problèmes nouveaux et compliqués. Dans son discours d'ouverture, le président du 6^e congrès international de gérontologie, tenu en août 1963 à Copenhague, a déclaré que la plupart des sociétés accusaient un retard de dix ans dans l'étude des problèmes de la vieillesse, qu'il plaçait immédiatement après les problèmes de la paix mondiale.

Bernard Baruch a signalé que l'accroissement remarquable du nombre des personnes âgées représente l'un des plus importants événements des temps modernes. La santé et le bien-être général de millions de vieilles personnes aux États-Unis et au Canada, en vue de les intégrer à la vie nationale et de les y faire participer pleinement, demeurent une tâche de première importance. Au cours de la dernière décennie, nous avons assisté à la reconnaissance et à l'acceptation du vieillissement comme une expérience humaine et un défi harcelant que la gériatrie présente à la profession médicale.

Aujourd'hui, on compte de par le monde environ 200 millions de personnes âgées de 60 ans et plus. Elles constituent 7 p. 100 de la population humaine et dépassent en nombre toutes les personnes qui vivent au Canada et aux États-Unis ou dans toute l'Amérique du Sud. Ce phénomène représente l'un des faits

importants et récents dans l'histoire de la population mondiale. Jamais auparavant dans l'histoire écrite de l'homme autant d'êtres humains ont atteint une telle maturité.

En 1961, on comptait au Canada 1,435,000 personnes âgées de 65 ans et plus, chiffre par trois fois supérieur à celui de 1921. Les personnes âgées formaient 7.8 p. 100 de la population, en regard de 4.8 en 1921 ou 419,000 personnes. La projection de tels chiffres indique qu'en 1971, on comptera 1,845,000 personnes de 65 ans et plus. Les habitants du Canada âgés de plus de 60 ans se chiffraient par plus d'un million et demi en 1951 et représentaient 11 p. 100 de la population, accroissement de 4 p. 100 en regard de 1921. La Commission royale sur les perspectives économiques du Canada estime qu'en 1981 les personnes de 60 ans et plus se chiffreront par plus de 3,400,000 et ceux de 70 ans et plus, par 1,500,000.

Il est ironique de constater qu'au moment où l'on met au point des explosifs qui menacent prématurément les êtres de mort, les êtres humains, grâce aux progrès de la science, n'ont jamais eu autant d'occasions de vivre aussi longtemps qu'ils le peuvent. L'homme vient d'ajouter à son histoire un autre jalon. L'homme a non seulement l'avantage unique de vivre plus longtemps, mais, ce qui est peut-être plus important, il se tient aujourd'hui au début d'une ère nouvelle qui doit libérer les talents cachés du vieil âge, qui doit lui offrir de nouveaux avantages et lui présenter de nouveaux défis dans ses dernières années et qui doit lui procurer l'occasion, au cours de ces mêmes années, de se consacrer à l'épanouissement, la puissance créatrice et la satisfaction de son développement personnel. Cependant que les problèmes des personnes âgées du monde entier peuvent varier en intensité, on se rend compte de plus en plus que, fondamentalement, ces problèmes sont les mêmes de par le monde. Elles ont tous besoin des denrées essentielles leur assurant l'existence, les vivres, le vêtement et le gîte. Mais, quelle que soit leur culture, ils ont besoin de réconfort sentimental et d'amour-propre. Ils doivent recevoir des soins médicaux et se maintenir en santé et, dans la plupart des civilisations, ils doivent sentir qu'ils sont utiles d'une façon ou d'une autre, soit en travaillant, soit en rendant service à leur famille ou à la collectivité.

Les problèmes qu'apporte l'accroissement inexorable de la population vieillissante ne se limitent guère aux sciences biologiques et à la médecine clinique; les aspects sociaux et économiques ainsi que les aspects du milieu sont également importants. Trop souvent le public est porté à confier les problèmes d'une population vieillissante à la profession médicale tout simplement, alors que le médecin est «trop occupé» pour comprendre qu'une vieille personne a autant de problèmes sociaux et économiques que médicaux, sinon plus. Les malades, les patrons, les conseillers en orientation et le public devraient consulter un médecin pour recevoir ses conseils et ses directives en la matière. De plus, la profession médicale devrait s'intéresser aux problèmes du vieillissement autre que ceux d'une nature médicale.

Les problèmes du vieil âge ne sont pas nouveaux aux États-Unis ou au Canada. La référence classique est bien le «*De Senectute*», de Cicéron, écrit vers l'an 40 av. J.-C., alors qu'il était âgé de 63 ans, à un temps où la moyenne d'âge était de 22 ans seulement. Cicéron avait peu de patience envers ceux qui se lamentaient au sujet de leur vieil âge et notait que les personnes aux désirs simples et aux bonnes dispositions acceptaient facilement le vieil âge. Cicéron s'exprime ainsi dans un de ses discours: «Vous nous rendriez un immense service si... vous nous permettiez d'apprendre de vous, en temps opportun et avant qu'il arrive, par quelles méthodes l'on peut acquérir facilement la force de supporter le fardeau du vieil âge». Les vieux, étant rares dans la société primitive, étaient très respectés. Au temps où les communications étaient restreintes aux paroles, la grande expérience des plus vieux

constituait un dépôt important de connaissances et les rendaient les membres les plus estimés d'un groupe.

Au cours du siècle dernier, le respect et la sympathie envers le vieil âge ont diminué dans l'hémisphère occidental. Les vieillards ne sont plus rares et les changements rapides qu'apporte la technologie d'une ère industrielle ont dévalué l'expérience. Hauser précise également que la transition de société rurale à une société urbaine «ayant une diversité de mondes sociaux, de groupes raciaux et ethniques, de langues, d'institutions, de niveaux économiques, de modes de conduite et de pensée... mine l'importance du vieil âge comme porteur de la tradition d'expérience et de sagesse». La maison moderne peut à peine loger une famille de deux générations, encore moins une de trois générations, et par là ne peut accorder la sécurité et la familiarité du milieu familial à ses membres âgés. Tous les facteurs principaux qui permettent de s'adapter au vieil âge sont menacés: l'amour, l'affection, la sécurité, le logement convenable, l'occupation intellectuelle et physique nécessaire à l'esprit et au corps, la camaraderie et, par-dessus tout peut-être, le sens d'être compris, apprécié et accepté.

Pour accepter le vieil âge avec assurance, il faut une bonne santé, une bonne sécurité financière, une bonne adaptation sociale et un milieu réceptif. Il faut envisager dans son ensemble un problème qui comporte autant d'aspects.

Les trois choses qui causent de graves soucis au vieillard et au sujet desquelles il a besoin d'aide sont le maintien d'un revenu, le maintien de la santé et le maintien de l'adaptation sociale. Le maintien d'un revenu est sans doute le principal facteur de soucis dans le vieil âge et l'on n'appuiera jamais trop sur l'importance des problèmes économiques dans le vieil âge. Une solution peut également comporter le maintien de l'emploi ou l'attribution d'une nouvelle occupation. La retraite obligatoire à 65 ans est illogique, puisqu'elle ne tient pas compte des désirs personnels, des besoins psychologiques et sociaux de la capacité productive.

Préparation au vieillissement

La préparation à la sénescence par l'éducation ne s'est pas conformée aux changements de l'ordre social. Les programmes d'études des écoles et des collèges sont encore adaptés au temps où la moyenne de vie était inférieure de plus de 15 ans à ce qu'elle est aujourd'hui, alors qu'il suffisait que l'enseignant tente de préparer le jeune garçon ou la jeune fille à une maturité précoce. Mais des preuves commencent déjà à démontrer que les éducateurs s'éveillent aux besoins d'une préparation au vieillissement. L'instruction doit devenir la discipline de toute une vie. Des méthodes améliorées de l'enseignement peuvent faire naître une activité permanente chez les individus qui approchent de la dernière et de la plus importante période de la vie. L'attitude fausse et complètement béate que l'art de vieillir s'apprend spontanément a retardé gravement le développement des possibilités chez les personnes âgées. L'enfant se prépare à devenir un adulte; de même l'adulte doit se préparer à la sénescence pour que la vieillesse ne soit pas désagréable et amère. Les vies vraiment utiles, pleines et heureuses, ne sont pas le fait du hasard: elles se déterminent d'avance par la préparation. Car l'âge n'est pas une chose qui vient soudainement et qui doit être brusquement admise et reconnue. Il ne s'agit pas d'un nombre d'années mais d'efficacité. La vie tout entière doit servir de préparation à ce processus. L'ampleur des connaissances dans les dernières années vient de l'étude constante. Ce perfectionnement est rarement encouragé chez les adultes, sauf chez les membres des professions libérales où l'on trouve une exception remarquable. Les membres des professions libérales qui deviennent éminents continuent d'étudier et s'exercent consciencieusement à l'étude. Les

moyens d'éducation des adultes sont absolument insuffisants. Le personnel manque d'inspiration et d'instruction pour résoudre les problèmes pédagogiques particuliers aux adultes.

Répéter une fausseté durant plusieurs années, c'est éventuellement l'adopter comme vérité. Le concept lamentablement erroné selon lequel la personne âgée ne peut plus apprendre a causé un tort incommensurable. La répétition constante de platitudes comme: «Vous ne pouvez enseigner rien de nouveau à une vieille personne», s'est fixée dans l'esprit de tant de personnes vieillissantes qu'elles craignent maintenant d'essayer d'apprendre. Les études de Miles, Thorndike et autres ont démontré la fausseté d'une telle idée. Ces enquêteurs ont prouvé que l'habileté d'apprendre diminue très lentement lorsque l'on garde la volonté d'apprendre. Miles a précisé que l'accroissement du savoir s'accumule à travers les âges et que la pratique constante de l'exercice mental favorise la préservation des facultés mentales. Le vieillissement affine le jugement. Le cerveau de l'adulte discerne rapidement la superficialité et le poli d'une belle phraséologie employée comme paravent de l'ignorance. Car avant d'essayer de montrer de nouvelles choses à une vieille personne, il faut en savoir plus qu'elle.

Le vieillissement est asymétrique. Tout comme certains attributs physiques déclinent avec l'âge, d'autres s'affermissent. La mémoire peut diminuer, mais le jugement qui apprécie la signification des faits s'améliore avec l'âge. L'intensité visuelle diminue naturellement, mais l'habileté de comprendre ce que l'on voit s'accroît avec l'âge. L'intelligence, mesurée selon l'échelle de Bellevue, diminue très tranquillement dans un âge avancé et, à certains égards, des changements qualitatifs compensent une dépréciation quantitative. Plusieurs facteurs, tels la motivation, l'intérêt, la pratique ou la maladie modifient et changent les études quantitatives de ceux qui ont franchi le seuil de la vieillesse.

Principes généraux des problèmes psychiatriques du vieillissement

Plusieurs des changements intellectuels et émotifs qu'on associe au vieillissement sont conformes à la vie. L'abandon de plusieurs anciennes choses intéressantes de la vie peut donner à un homme vieillissant un sens d'impuissance. Dans son désir de se garder intact, il sent qu'il a peu à donner et que tout doit être conservé. Le temps suspendu à ses mains, il peut être inquiet, soucieux et coercitif quant à des trivialités. Il s'occupe de petits travaux. Il est assez normal de le trouver maussade, jaloux, déprimé et irritable. Lorsqu'il est désappointé, il ressent dans sa propre impuissance que les autres ne l'aiment pas ou qu'ils travaillent contre lui. Une telle personne peut être sensible à une apparence moins vigoureuse, à la calvitie, à la chute des dents ou à d'autres indices qui témoignent de la perte de concepts qu'il chérissait de lui-même. Il peut se décourager, s'abandonner et devenir peu soucieux de son apparence. Plusieurs vieilles personnes ont tendance à exagérer des désordres physiques qui viennent avec l'âge. Une diminution graduelle de l'activité des sens tels que la vue, le goût, l'odorat ou la surdité peuvent le rendre amer. Il peut être plus sensible à la chaleur ou au froid ou avoir besoin d'un régime alimentaire spécial. Il se sentira souvent inutile, amer et isolé.

Plusieurs personnes ayant dépassé 65 ans sont encore physiquement vigoureuses, équilibrées et dont les émotions sont normales. A l'avenir, ces personnes pourront être encore plus nombreuses.

Comme problème psychiatrique, la tension émotive accentue les difficultés de ceux dont la condition physique est bonne comme de ceux qui sont plus ou moins invalides. Il convient de noter que les vieilles personnes qui demeurent actives en dépit de limitations physiques vivront probablement plus longtemps.

et seront plus heureuses et plus productrices. Une absence d'intérêts accentue les difficultés psychologiques.

La personne vieillissante ressent un besoin spécial de préserver son identité individuelle en face des menaces sociales d'inutilité et d'inactivité et de celles qui se rapportent à la dissolution organique. Que pouvons-nous faire à l'heure actuelle pour rendre utile et satisfaisante la vie des vieilles personnes et, ainsi, contribuer à la préservation de leur intégrité psychologique? On constate que la restriction et la désorganisation de la vie d'une personne âgée engendrent souvent des désordres psychologiquement fonctionnels qui semblent précipiter l'arrivée de désordres organiques et mentaux chez ceux qui sont enclins à la dégénérescence du cerveau.

Quelques fois, au temps de l'examen, des personnes considérablement affectées mentalement n'accusent presque pas de défauts organiques au cerveau, cependant que d'autres qui semblent en bonne santé donnent des signes considérables de dégénérescence. Cette constatation permet en outre de conclure que plusieurs des facteurs responsables des troubles mentaux ne sont pas nécessairement permanents, mais peuvent être soumis à des traitements.

Le besoin psychologique par excellence est déjà admis que les personnes vieillissantes doivent continuer leur participation à la vie politique, économique, sociale et créatrice de la collectivité, selon leurs capacités et aussi longtemps que possible. Puisque le travail joue un rôle tellement important dans la vie d'une personne, le problème de la retraite comporte une importance psychologique réelle. La période de la retraite, qu'on peut considérer comme plaisante, est trop souvent dévastatrice dans ses effets chez une personne qui n'est pas préparée à la retraite volontaire ou chez celle qui, trop souvent, subit une retraite forcée.

La psychiatrie nous enseigne qu'on doit se préparer peu à peu et graduellement à la retraite en s'adonnant à des passe-temps ou d'autres sujets intéressants. Il faut tenir compte particulièrement et parfaitement du perfectionnement intellectuel et culturel des personnes âgées qui sont très importantes dans notre civilisation. On prendra une attitude plus constructive à l'égard des personnes âgées lorsque, au moyen de l'éducation, on se rendra compte de ce dont elles sont réellement capables. Leur état de service est admirable. La multiplicité des facteurs qui influent sur la santé psychologique des personnes âgées laisse prévoir que le médecin gardera de plus en plus à l'esprit tous les moyens disponibles dans la collectivité pour aider son malade. Parmi ceux-ci on retrouve le logement, les clubs de l'Age d'Or et d'autres moyens semblables de récréation, des services de placement, des bibliothèques, des programmes d'éducation pour les adultes, des infirmières visiteuses, des cliniques aux hôpitaux et des sources d'aide financière.

Un autre problème psychiatrique de ceux qui vieillissent peut dépendre des relations de famille. La racine fondamentale et naturelle de la sécurité psychologique de la grande partie des personnes âgées se rattache aux liens de la famille. C'est ici en effet qu'elles ont le plus d'attraits, parmi ceux qu'elles ont nourris jusqu'à l'âge adulte, l'âge de la maturité et de la responsabilité. C'est avec eux que s'identifient étroitement les personnes âgées, au point qu'elles ressentent vraiment la satisfaction qu'ils éprouvent dans leurs réalisations, à un temps où elles doivent elles-mêmes limiter leurs efforts. Quand, toutefois, de diverses façons, une situation malheureuse de famille cause des difficultés émotives tant chez les vieux que chez les jeunes, des soins psychiatriques ou autres soins indiqués peuvent aider.

Inutile d'ajouter que le maintien d'une bonne santé physique est très important, puisqu'elle permet à la personne âgée de vivre d'une façon satisfaisante et d'éviter aussi longtemps que possible les nombreux problèmes psychiatriques qui peuvent survenir lorsqu'elle est forcée de vivre aux crochets

des autres. Aussi longtemps qu'on accordera à une personne âgée l'avantage de vivre une vie pleine, personnelle et productive, aussi longtemps on diminuera ou même résoudra plusieurs des problèmes psychiatriques du vieillissement.

Maladie chronique

Plusieurs études statistiques démontrent un accroissement dans la fréquence et la sévérité des maladies chroniques parmi les vieilles personnes de notre société. Le D^r K. C. Charron, directeur des services de santé au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, a déclaré: «Il ne fait pas de doute qu'on attribue à la maladie chronique quelques-uns des problèmes les plus aigus et les plus compliqués auxquels ont à faire face aujourd'hui au Canada les travailleurs de la santé». Des autorités éminentes aux États-Unis et en Europe, de plus en plus inquiètes, accordent une attention particulière aux problèmes de la vieillesse et des maladies chroniques.

La Commission de la maladie chronique aux États-Unis a défini ainsi la maladie chronique: «tous les ébranlement ou les déviations de la santé normale qui ont l'une ou plusieurs des caractéristiques suivantes: sont permanentes, laissent une invalidité résiduelle, sont causées par un changement pathologique irréversible, qui exigent du malade un entraînement spécial en vue de la réadaptation, dont on peut s'attendre qu'elles nécessitent une longue période de surveillance, d'observation ou de soins». Du point de vue de la planification communautaire aux États-Unis, le vrai problème est créé par les 5.3 millions de personnes qui ont été réduites à l'impuissance par une maladie chronique pendant trois mois ou plus. Tandis que seulement 8 p. 100 des habitants sont âgés de 65 ans et plus, ce groupe forme 40 p. 100 des 5.3 millions de personnes mentionnées plus haut qui ont besoin de soins durant une période prolongée. La maladie causant l'invalidité est 13 fois plus fréquente chez les personnes âgées de 65 ans et plus que chez celles qui ont moins de 45 ans.

Au cours du relevé des maladies au Canada en 1950-1951, on a remarqué que le nombre des maladies qui ont duré un an était d'environ 684,000 pendant l'année du relevé, ce qui signifie qu'une personne sur vingt a été malade pendant un an, soit gravement, soit légèrement. On comptait près de 25 p. 100 de ces maladies dans le groupe de 65 ans et plus, qui pourtant ne représentait que 7.8 p. 100 de la population.

Quelques-unes des principales causes d'invalidité ou de décès provenant des maladies prolongées sont plus nombreuses dans les groupes d'âge avancés. D'après le relevé de Baltimore, les 10 principales causes d'invalidité chez les personnes de 65 ans et plus sont: maladie du cœur, arthrite, maladie vasculaire de l'hypertension, néphrite, tuberculose, maladies des os et des articulations (sauf la tuberculose et l'arthrite), les accidents, le diabète, le cancer et la maladie des yeux.

Les cinq causes principales de décès chez les personnes de 65 ans et plus indiquent que plusieurs des principales causes d'invalidité entraînent également la mort chez les personnes de ce groupe d'âge. Extraites des statistiques du Service de la santé publique aux États-Unis, ces causes sont: maladies du cœur, hémorragie cérébrale et autres lésions vasculaires qui affectent le système nerveux central, le cancer et autres excroissances malignes, l'artériosclérose générale et tous les accidents.

Caractéristiques des maladies des personnes âgées

Très peu de maladies, s'il en est, ne peuvent s'attraper à tout âge. Les personnes qui vieillissent comme celles qui sont vieilles ne sont à l'abri d'aucun désordre. Les maladies aiguës et contagieuses de la jeunesse ne sont pas exceptionnelles dans la vieillesse. Toutefois, après la maturité, les désordres aigus

et contagieux deviennent moins fréquents, tandis qu'un groupe de désordres dits dégénèrescents deviennent de plus en plus communs. Ce sont les désordres chroniques et graduellement progressifs. Ils constituent la menace la plus sérieuse à la jouissance de la santé et de l'utilité chez ceux qui atteignent la maturité. Aujourd'hui, les maladies chroniques aux États-Unis causent près de 60 p. 100 des mortalités. La fréquence des désordres dégénèrescents s'accroît peut-être parce que plus de personnes survivent à la jeunesse et atteignent la période plus vulnérable des plus de 40 ans.

Quatre principaux groupes de ces désordres sont particulièrement importants pour la gériatrie: (1) malaises circulatoires; (2) dérangements métaboliques, diabète, etc.; (3) arthrite; (4) néoplasmes, selon une enquête de l'Association médicale américaine. Les premiers efforts du Comité de la Gérontologie de l'Association médicale américaine, institué en 1955, ont porté sur les malades et sur une étude des maladies de la vieillesse. L'enquête a fait ressortir dès les débuts deux données fondamentales. La première peut ainsi s'énoncer: même si l'on compte des malades parmi les vieilles personnes, il n'y a pas de maladies spéciales à la vieillesse. La seconde indique que la vaste majorité des vieilles personnes ne sont pas malades et que tout programme entrepris pour aider les vieux citoyens doit en conséquence s'efforcer de préserver chez eux un état de santé favorable.

A la suite de réunions régionales avec des médecins et des représentants bien renseignés d'autres groupements nationaux ou locaux portant un intérêt spécial à la gérontologie, il semble de plus en plus évident que le besoin principal des vieilles personnes soit le maintien de la santé et le besoin d'une pensée positive. On s'est rendu compte que l'objet principal de la santé tant chez les vieux que chez les jeunes n'était pas tout simplement l'absence de maladie, mais le summum de la santé pour tous.

Il est très peu d'individus dont les capacités physiques et les attitudes mentales ne peuvent s'améliorer. De plus, presque tous peuvent jouir d'une amélioration de ces capacités et de la santé au cours d'un âge avancé. Il faut se servir de sa bonne santé pour la maintenir à son apogée. C'est là la promesse fondamentale de la santé positive en opposition à la libération passive de maladie. L'exercice constant et intégral des capacités physiques, mentales et sociales est la meilleure défense qui soit contre les empiétements de l'apathie, d'un déclin fonctionnel ou de la maladie.

Il s'ensuit inévitablement que les soins de santé des vieilles personnes doivent s'étendre au-delà des aspects médicaux, comme je l'ai déjà souligné, c'est-à-dire à tous les éléments de notre société qui peuvent nuire à l'exercice intégral des capacités des vieux citoyens, que ce soient des attitudes culturelles, des habitudes sociales ou familiales, des modalités d'embauchage ou des tendances économiques. Cette corrélation étroite avec les autres facteurs exige que les médecins ne se contentent pas uniquement de prodiguer des soins médicaux.

Aspects préventifs

Dovenmuhle, à l'Université Duke, au cours d'une étude sur 182 volontaires d'une collectivité, âgés de plus de 60 ans, a démontré que plusieurs des principaux malaises psychologiques du vieil âge étaient très souvent reliés à la maladie physique. La plupart des incapacités physiques sont de la nature des maladies chroniques dont un nombre considérable sont en partie réversibles. Bien qu'il soit impossible de s'immuniser contre la maladie et l'incapacité au cours des ans qui passent, et spécialement une fois dépassé 60 ans, des preuves indiquent que le maintien relatif de la santé et l'habileté de continuer les tâches de la vie s'obtiennent grâce à des soins médicaux adéquats. La plupart

de ces soins doivent porter sur les aspects physiques de la maladie et de l'incapacité. Mais il y a lieu de faire considérablement plus d'efforts en vue d'améliorer le comportement symptomatique qui les accompagne et qui provient de la maladie organique et de la dépression reliée à la maladie. A mesure que la recherche médicale ajoute à nos connaissances des maladies chroniques ordinaires associées au vieillissement, nous devons, au lieu de nous consacrer à la médecine de réadaptation, accorder de plus en plus d'importance à des mesures strictement préventives.

L'enseignement de la médecine s'est concentrée surtout sur la reconnaissance et le traitement de la maladie. C'est seulement depuis quelques années que l'on concentre l'attention sur la personne qui peut ou ne peut pas souffrir d'une maladie identifiable. Deux champs d'activité de la profession médicale ont connu moins de résistance: la pédiatrie et la psychiatrie, dans lesquelles l'attention se porte sur le malade plutôt que sur la maladie. On reconnaît de plus en plus la valeur prophylactique de l'hygiène mentale. Des cliniques innombrables de soins aux bébés ont surgi partout au pays et les pédiatres ont contribué à améliorer la santé de milliers de bébés apparemment bien portants. Mais où peut-on trouver des soins semblables destinés aux adultes et spécialement aux sénescents? Certains hôpitaux ont établi des cliniques de gérontologie. Mais les médecins qui en reconnaissent les possibilités sont en minorité. La santé des adultes qui, apparemment, se portent bien peut être améliorée et, même si l'on n'atteint pas l'idéal, il convient de le rechercher. Les deux décennies de 40 à 60 ans sont la période critique de la gériatrie.

Le traitement de la maladie s'occupe de reconstruire une santé détruite. Stieglitz a prôné l'institution d'une meilleure santé chez ceux qui se portent relativement bien, procédé qu'il a proprement appelé la «médecine constructive». La médecine constructive est plus que la médecine préventive et elle comprend toute activité de cette dernière. La médecine préventive s'occupe de prévenir la maladie; le simple fait d'éviter la maladie n'améliore pas la santé.

Les mesures classiques d'hygiène publique (salubrité publique et quarantaine) ne suffisent pas à une attaque préventive contre les maladies de dégénérescence dans la vieillesse. Quel que soit le contrôle que l'on puisse exercer sur un milieu externe, on ne préviendra pas l'artériosclérose, le diabète, la goutte, l'hypertension et le reste. Ce sont des désordres endogènes dont la prévention est un problème individuel exigeant l'initiative et l'effort de la personne qui doit en bénéficier.

L'habitude de mieux vivre, une formation à cette fin qui comprendrait des conseils en alimentation, voilà «toute la technique» qui promet de merveilleuses réalisations dans la prévention des désordres dégénérescents. On prodiguera des conseils individuels et personnels grâce à des examens médicaux périodiques, à des tests et des consultations périodiques. A mesure que le malade recherche une telle formation, l'éducation des personnes en matière de santé est l'une des plus importantes techniques de la médecine constructive chez l'adulte.

L'examen médical chez l'adulte est la clef de voûte de la gériatrie. Il a un triple but:

- (1) Mesurer la santé et, par le fait même, l'âge biologique;
- (2) Découvrir les désordres cachés et progressifs dès leur origine et les traiter promptement.
- (3) Apprendre au malade à utiliser plus sagement la richesse de sa santé.

La consultation médicale périodique comprend une période de conseils qui se divise en cinq parties: (1) évaluation des conclusions; (2) correction des défauts

de santé proprement dits; (3) hygiène de la vie, c'est-à-dire alimentation convenable, exercice, repos, équilibre émotif, récréation, etc.; (4) étude de projets futurs et (5) questions auxquelles le médecin doit répondre.

Bortz a déclaré récemment que la nature des besoins des personnes vieillissantes en matière de santé dépasse la simple pratique curative, à laquelle s'intéressent principalement à l'heure actuelle la grande majorité des praticiens. Guérir ne sera plus désormais le seul devoir de la science médicale. La prévention de la maladie et de la détérioration de la santé sera d'une égale importance.

Il prétend que la grande possibilité de continuer la croissance au cours de la vieillesse devient possible. Vieillir pleinement devient alors un défi à la médecine qui doit enrayer la maladie, l'inutilité et l'ennui. Il nous appartient de renforcer nos émotions, notre intelligence et notre esprit au moment où nous nous acheminons dans les sentiers de la vie.

La science psycho-sociale est l'étude des possibilités humaines. Julian Huxley nous rappelle qu'au-delà des phases biologiques, l'homme est doué d'une mémoire et d'un esprit. De même que les études sur l'élément physique nous démontrent maintenant un potentiel plus rigoureux, ainsi des observations sur les procédés et les puissances mentaux révèlent des puissances de réserve.

Le vieillissement créateur implique la mise en œuvre permanente des talents, des aptitudes et de l'être tout entier, qui atteint son sommet au seuil de la vieillesse, à condition de croire qu'il est encore possible de s'améliorer avec le temps.

Des groupes de vieilles personnes peuvent approfondir de tels sujets. La plupart des renseignements dont nous disposons concernant la santé physique et la répression de la maladie ne sont plus en usage. Une direction organisée avec vigueur pourrait mettre en action un programme dynamique. Le summum de la santé, tel devrait être le but principal que nous atteindrons grâce à un programme comportant le double aspect de la prévention et de la réadaptation.

Attitude de la société à l'égard du vieillissement et des personnes âgées

L'attitude de la société actuelle à l'égard du vieillissement et des personnes âgées présente une grande difficulté aux vieillards. Au cours des années soixante, la plupart des gens jugent encore le vieillissement et les personnes âgées conformément à des concepts des 18^e et 19^e siècles. C'est pourquoi l'adaptation de l'individu à la retraite est beaucoup plus difficile à résoudre que les problèmes d'ordre économique ou de santé propres aux vieilles gens. En dépit de connaissances récemment acquises au sujet de la vieillesse et en dépit du fait que les vieilles personnes sont en meilleure santé physique et mentale que ne l'étaient celles du début du siècle, nous trouvons encore des attitudes de rejet.

Beaucoup de prétendus problèmes du vieillissement se perpétuent à cause de nos craintes injustifiées. L'apathie que l'on trouve dans nos collectivités et parmi nos chefs de gouvernement, d'entreprises et de professions provient en grande partie d'une obstruction émotive causée par la crainte personnelle de vieillir. Nous ne voulons pas en majeure partie penser à vieillir à cause du concept stéréotypé de la vieillesse que nous avons hérité et que nous gardons vivace.

La plupart des gens aujourd'hui croient implicitement que toutes les vieilles personnes sont séniles, malades et inutiles, qu'il n'y a rien à faire à ce sujet. Aux yeux de la personne moyenne, la sénilité signifie la détérioration mentale et physique à un point qu'un individu ne peut plus prendre soin de lui-même. Des collaborateurs à des programmes destinés aux personnes âgées ont constaté

que la sénilité n'accompagne pas nécessairement le procédé du vieillissement, mais que c'est une chose qui arrive à ceux qui ont perdu l'élan de vivre, qui ont perdu toute motivation de demeurer actifs et qui se sont véritablement rivés à la berceuse.

Une autre partie du cliché veut que toutes les vieilles personnes soient malades. Il est vrai que plusieurs maladies nous affigent à mesure que nous vieillissons. Mais au moins 70 p. 100 de ceux qui ont plus de 65 ans ne sont pas au point malades qu'on doive les prendre en pitié et les mettre au lit pendant le reste de leurs jours.

Une troisième partie du cliché, que l'on entend colporter, veut que les vieilles gens soient inutiles. Le sont-elles? Si elles le sont, c'est la société qui les a rendues ainsi. On les a soustraites à leur travail et écartées de leur statut et de leurs activités normales. Dans notre société, le travail confère un statut à un particulier. Après plusieurs années de travail on le met à la retraite, qu'il le veuille ou non, sans l'aider à lui trouver d'autres activités qui pourraient contribuer à lui faire garder son statut de membre utile de la société. La plupart des vieilles gens ne veulent pas prendre leur retraite. Si l'on ne permet une digression, je rappelle l'aphorisme célèbre qui veut qu'on doit se retirer de quelque chose et se diriger vers quelque chose et c'est pourquoi tant de gens craignent la retraite à cause de l'inutilité qu'on leur impose. L'inaction contribue à créer l'effondrement mental et physique.

Une autre croyance contribue à rendre inutiles les personnes âgées: répandre la notion qu'elles ne devraient avoir rien à faire pour elles-mêmes. On ne doit priver personne de sa responsabilité envers soi ou envers les autres à cause de l'âge. L'activité et la responsabilité sont les meilleurs toniques contre l'ennui et la futilité du vieil âge dans notre société. Où pourrions-nous relever ce défi? Au palier fédéral, provincial ou local? Les trois secteurs ont tous leur rôle à jouer. Le meilleur endroit est au niveau de la municipalité. La véritable responsabilité de faire face aux problèmes des ans repose sur les épaules des citoyens de la municipalité qu'habitent les vieilles personnes. Aucune tentative en vue de changer notre attitude connaîtra le succès à moins que la collectivité tout entière participe à la tâche. Aucun citoyen n'en est exempt.

Personnel, services médicaux et connexes

Le besoin de former un personnel compétent pour aider les personnes âgées est évident. A cause de l'accroissement prévu du nombre des personnes âgées, ce besoin grandira assurément, non seulement en médecine et en hygiène publique, mais aussi dans plusieurs autres domaines. Des demandes de plus en plus nombreuses pour le traitement des malades chroniques, pour la réadaptation, pour les services d'infirmières spécialisées et pour d'autres soins de santé souvent associés à la vieillesse ont créé une pénurie de personnel spécialisé.

Il faut, à tous les niveaux de la formation médicale, apporter une attention spéciale à la formation d'un plus grand nombre de personnes qui travailleront avec les vieilles gens. Le besoin se fait sentir également de personnes qui consacreront toute leur activité professionnelle aux soins des vieilles gens. Le personnel médical, dont la tâche ne sera qu'accessoire peut-être à cette fin, devra quand même s'efforcer de mieux comprendre les vieillards puisque ce besoin existe.

Les facultés de médecine, les hôpitaux et les programmes de formation des infirmières peuvent être d'un grand secours. La gérontologie et ses problèmes n'ont reçu que très peu d'attention de ces institutions auparavant. De plus en plus, on place ce sujet au programme. Il reste toutefois beaucoup plus à faire pour amener les médecins et le personnel des professions connexes à penser aux nouveaux besoins que suscitent les soins de ceux qui vieillissent. Cette formation doit s'accroître dans les écoles et être encouragée sans cesse par la médecine.

Services de réadaptation

Au cours des deux dernières décennies, la médecine a beaucoup contribué au prolongement de la durée de la vie et à la réadaptation des malades et des blessés. Un grand nombre de personnes qui souffrent de maladies chroniques et d'invalidités sont dans le groupe d'âge avancé. Elles peuvent jouir d'une façon ou d'une autre des services de réadaptation médicale, sociale et professionnelle qui sont maintenant disponibles.

La médecine doit se rendre compte de son obligation permanente de mettre à la disposition de tous ceux qui en ont besoin, les services de réadaptation sans égard à l'âge. Chaque médecin doit comprendre l'obligation qu'il a d'aider ses malades, sans considération d'âge, à vivre la meilleure vie possible. Pour atteindre ce but, le médecin doit faire usage des méthodes de diagnostic et de thérapeutique qui aideront à développer encore plus les aptitudes physiques et mentales du malade. Il doit guider et encourager le malade à se servir des ressources non-médicales appropriées qui l'aideront à se tirer d'affaires lui-même.

Les besoins et les buts de la réadaptation des vieilles personnes peuvent être différents de ceux des jeunes. Chez les jeunes, une affection déformante peut se cacher dans un corps autrement sain, cependant que chez les vieux elle peut s'ajouter à la pathologie du processus de vieillissement. Ainsi, chez les patients âgés, la phase restaurative ou médicale peut rarement se séparer du traitement médical définitif.

Le but principal de la réadaptation des jeunes est ordinairement la formation professionnelle. Chez les vieux, un tel but est secondaire, mais ne doit pas toutefois diminuer la valeur des services médicaux et sociaux dans la réadaptation des personnes âgées. L'aptitude à pourvoir à ses propres besoins peut faire beaucoup pour qu'un malade puisse regagner sa dignité, son amour-propre et puisse enrayer ses craintes d'être un fardeau pour sa famille ou la société.

Maintien de la santé

On a défini le maintien de la santé un plan d'ensemble qui consiste à sauvegarder dans sa totalité la santé d'une personne, tant physique que mentale. Un tel plan doit commencer dès la naissance de façon à assurer le summum de santé durant la vie et un fondement solide du bien-être dans les dernières années.

C'est à l'individu qu'il incombe en premier lieu de se maintenir en santé et il doit être disposé à accepter les conseils de son médecin. Ce dernier doit assumer un rôle important dans un tel programme. L'un de ses meilleurs guides sera l'examen complet et périodique. Que le malade soit jeune ou vieux, un tel examen doit non seulement fournir un dossier médical complet et un exposé de son état physique actuel, mais doit aussi donner des renseignements sur les habitudes de la vie quotidienne du malade relativement à l'alimentation, la récréation, l'occupation, le repos et le milieu. Une telle évaluation procure au médecin des points de repère qui lui serviront à mieux conseiller le malade au sujet de ses habitudes de vie, ses attitudes mentales et une philosophie qui le préparera pour les ans à venir.

Recherches actuelles

Il serait peut-être convenable de vous communiquer quelques intéressantes conclusions sur les récentes recherches présentées au cours du 6^e Congrès international de gérontologie, tenu à Copenhague en août 1963, où près de mille personnes spécialisées en diverses matières, y compris la médecine clinique, la biologie et les sciences sociales, ont discuté de gérontologie.

Qu'est-ce qui nous fait vieillir? Tel était le thème de la première session plénière et, naturellement, on n'a pas répondu à la question, laissant tout simplement entendre que la réponse nous sera donnée lorsque le progrès de la biologie moléculaire et de la biochimie sera plus avancé. On avance deux théories au sujet du vieillissement. Certains ont soutenu que le vieillissement est principalement dû à des facteurs du milieu ou extrinsèques, tandis que d'autres ont avancé qu'il était véritablement dû à un processus intrinsèque à quelque chose d'intérieur qui est fondamental, progressif, inévitable et intracellulaire. Shock, de Baltimore, une autorité, pense que les deux facteurs sont importants dans la détermination de la durée de la vie, mais à présent celle-ci est surtout limitée par des facteurs extrinsèques. Toutefois, chez les êtres humains, on remarque un régime général de réduction graduelle de l'activité des systèmes organiques qui commence entre 30 et 35 ans et se poursuit jusqu'à la mort. Le processus du vieillissement peut dans une large mesure s'expliquer par la perte progressive des cellules, une perte visible au microscope ou par des données physiologiques ou biochimiques. Mais pourquoi meurent-elles? On apporte trois hypothèses: l'épuisement, l'éversion ou le changement et l'erreur. On n'ajoute pas trop foi à la théorie de l'épuisement qui assume que le vieillissement est dû à l'épuisement d'un élément essentiel de la cellule. La deuxième prétend qu'un changement de molécules se produit à l'intérieur de la cellule, mais une telle théorie est malheureusement fondée sur le travail de molécules extracellulaires. La troisième théorie, et la plus probable, selon Shock, est la théorie de l'erreur qui suppose que le système de chiffrage des acides vitaux chimico-nucléiques s'obscurcit avec le temps et commence à transmettre à la cellule des renseignements erronés. On a précisé que le vieillissement se produit en différentes parties du corps à des rythmes différents et que le vieillissement cellulaire n'apparaît pas dans les organes tels que la peau et les parois intérieures de l'intestin qui se renouvellent durant toute la vie, tandis que les cellules vitales du système nerveux central ne se divisent pas et, par conséquent, ne renouvellent pas leur système d'acides chimico-nucléiques, vieillissent et meurent.

Geill, de Copenhague, prétend que si la maladie n'intervenait pas, la durée normale de la vie serait de 100 à 120 ans. Les facteurs extérieurs qui accélèrent le vieillissement et diminuent la durée de la vie comprennent la contrainte émotive (on a trouvé que les prisonniers de guerre en Corée et ceux des camps de concentration de la seconde Grande Guerre vieillissaient rapidement sans raison, peut-être à cause de la contrainte et de la sous-alimentation), l'enfantement répété, trop peu ou trop d'exercice, les conditions climatiques, l'abus des médicaments, de l'alcool ou du tabac. En ce qui concerne l'exercice, il a noté quelques études qui indiquaient que ceux qui font des exercices physiques régulièrement semblaient conserver leur vitalité intellectuelle. Les facteurs génétiques et extrinsèques se confondent souvent en médecine. Jusqu'à ce que nous connaissions exactement les facteurs qui accélèrent le vieillissement (contrainte émotive, sous-alimentation, maladie de dégénérescence, manque d'activité, alcool, etc.), l'être humain continuera de mourir prématurément.

Un point important que plusieurs orateurs ont fait ressortir, c'est qu'on a trop tendance à classer les troubles mentaux chez les vieux comme démence sénile. La maladie psychiatrique la plus commune dans ce groupe d'âge, à l'exception de la démence, c'est la dépression sur laquelle on ferme souvent les yeux. C'est dommage puisque la dépression peut être traitée. Mais une vieille fable nous dit que les vieilles gens ne se dépriment pas parce qu'elles sont indifférentes à leur milieu. Rien de plus faux: elles sont très sensibles à l'attitude de leur entourage et une attitude défaitiste peut leur faire beaucoup de tort.

Les médicaments

Il faut prendre des précautions lorsqu'on administre des médicaments à des vieilles personnes. Elles réagissent presque de la même façon que le font les jeunes, mais avec des doses considérablement plus petites. Par exemple, les chirurgiens conseillent l'emploi de la moitié de la dose ordinaire de calmants préopératoires. L'effet même du médicament ne change pas, mais la sensibilité du cerveau change dans un tel cas et c'est pourquoi il faut administrer les barbiturates avec soin. Les sédatifs sont efficaces dans la dépression, mais en plus petites doses que dans le cas de personnes plus jeunes.

L'alimentation

Il semble qu'un bon nombre de vieilles personnes soient mal nourries et qu'une proportion analogue soit suralimentée. Chez les personnes âgées, trois facteurs généraux peuvent affecter l'alimentation: (1) un déclin dans la consommation d'oxygène basal; (2) une réduction dans la dépense d'énergie (qui, mêlé au premier facteur, cause l'obésité); (3) une prédisposition aux dérangements nutritifs à cause de maladie. Les vieux ont besoin de moins de calories, mais ils ont besoin des mêmes éléments que les jeunes dans leur régime alimentaire et dans les mêmes proportions. On prétend que, sauf chez les jeunes, l'absorption de calories chez le citoyen des États-Unis, par exemple, doit diminuer. La difficulté chez les vieux malades obèses, c'est que la suralimentation est devenue une habitude et l'on ne peut presque pas les faire raisonner ou les persuader. Les éléments préjudiciables sont d'habitude un excès de gras et d'hydrate de carbone (amidon) et une insuffisance de protéines. L'insuffisance de vitamines chez les vieux est plutôt rare. Dans un hôpital pour personnes âgées souffrant de maladies chroniques, à Cleveland (Ohio), on a relevé 7 p. 100 de cas de sous-alimentation chez les malades admis pour d'autres causes. On ne s'explique pas pourquoi certaines personnes âgées mangent trop, cependant que d'autres mangent trop peu et l'on ne possède que peu de renseignements sur des problèmes fondamentaux comme la biochimie de l'alimentation des personnes âgées.

L'artériosclérose (durcissement des artères)

L'artériosclérose ne doit pas être considérée comme partie intégrante du procédé de vieillissement, puisque des changements artériosclérotiques se produisent chez de jeunes personnes dont le sang renferme beaucoup de cholestérol cependant que, d'autre part, on trouve des vieilles personnes qui en ont très peu. Les facteurs principaux sont sans contredit la constitution du sujet, le régime alimentaire, surtout en ce qui concerne l'absorption des graisses, et l'inactivité. La prophylaxie alimentaire de l'artériosclérose est une possibilité, mais elle doit commencer tôt.

Optimisme à l'égard de la chirurgie gérontologique

L'idée dominante de la chirurgie gérontologique est l'optimisme. Au cours de la présentation de communications scientifiques, les chirurgiens ont été enthousiastes à l'égard des excellents résultats d'opérations pratiquées chez des gens de 65, 75 et même 80 ans. Un chirurgien en orthopédie, de New-York, a fait remarquer sagement que certains chirurgiens parlaient des gens de plus de 65 ans comme s'ils étaient tous en mauvaise santé, tandis qu'ils disaient souvent d'un groupe choisi de gens affectés de maladies cardio-vasculaires qu'il était dangereux de les opérer à tout âge. Même des opérations pour le cancer chez des malades de plus de 75 ans peuvent donner de bons résultats et les perspectives de succès pour les hommes de plus de 80 ans qui souffrent

de maladie prostatique sont véritablement bonnes. Après toute opération, le patient devrait s'efforcer de demeurer actif physiquement et mentalement, sans se retirer ni devenir trop gras. On a insisté sur la nécessité de la collaboration des chirurgiens et des médecins pour que leurs patients sortent de l'hôpital au plus tôt puisque des stages prolongés comportent un danger.

Les recherches

Depuis plus de dix ans, le Canada apporte une petite mais significative contribution aux recherches gérontologiques. Certains ministères et certains groupements communautaires d'organisation ont commencé des études d'ordre social et économique. Des universités, des hôpitaux et des ministères du gouvernement poursuivent des enquêtes dans les domaines médicaux et connexes, comprenant une variété de techniques et de domaines, y compris les facteurs sociaux dans la vie de ceux qui vieillissent. Le ministère des Affaires des anciens combattants a également commencé des recherches en gérontologie dans plusieurs de ses hôpitaux.

Des recherches portant sur les différentes maladies reliées à la vieillesse, y compris les maladies mentales, l'artériosclérose, les maladies du cœur, le cancer, l'arthrite, etc., de même que des recherches en biochimie et en physiologie, ont été entreprises dans des écoles de médecine, des hôpitaux et des laboratoires. L'unité de gérontologie de l'*Allan Memorial Hospital*, de Montréal, a étudié spécialement les aspects psychiatriques du vieil âge. En 1961, l'Institut de Gérontologie de l'Université de Montréal a été fondé comme centre de recherches pour l'étude du vieillissement, intégrant les différents départements sous la régie de l'université. En plus de créer une atmosphère qui stimulera la collaboration entre les chercheurs établis des différents départements, un tel Centre peut servir à stimuler l'intérêt des jeunes chercheurs à l'égard des problèmes du vieillissement et pourra éventuellement servir de centre de renseignements sur la gérontologie. Je note, monsieur le président, que vous en avez parlé comme d'un centre de documentation dans un de vos discours au Sénat.

On classe en trois catégories les recherches en gérontologie (Deming):

1^o catégorie: le soin des vieilles personnes ou des malades chroniques: c'est la réadaptation physique et sociale.

2^o catégorie: enquêtes sur la nature du processus de maladies déterminées. On espère ainsi arriver à la prophylaxie ou à l'interruption du progrès des maladies chroniques, un procédé qui ne finirait pas par allonger la durée normale de la vie, mais qui la continuerait dans le meilleur état de santé possible.

3^o catégorie: études de la biologie de la croissance, de la maturation et du vieillissement naturel, facteurs qui, avec le temps, affectent la durée de la vie et le déclin des fonctions chez tous les êtres de l'espèce humaine. Ceci comprend la génétique, la biochimie, la biologie des cellules et, peut-être, l'endocrinologie. Certains aspects de la biologie ne se séparent que difficilement de la biologie du vieillissement.

Dans la première catégorie, l'unité de recherches du Collège de médecine Albert Einstein a entrepris une étude de contrôle faisant partie d'un programme de réadaptation mitigé et intensifié. Toute technique, ou à peu de chose près, appliquée à la recherche qui éveille l'intérêt et l'activité d'un personnel plus nombreux produit de bons résultats. Il est difficile de déterminer si les résultats proviennent des techniques étudiées ou simplement de l'énergie qu'on y a dépensé.

Au cours d'un programme de recherches sur des médicaments, en 1956, Wittson et Smith ont transféré dix vieux patients atteints de maladie chronique et qui, apparemment, ne pouvaient pas sortir des hôpitaux de l'État, à l'Institut de psychiatrie du Nebraska. Le médicament n'a pas donné de résultats mais au terme du projet, la moitié des patients furent remis à leur milieu à la suite d'autres traitements, entraînement et soins prodigués dans la salle des recherches et à la suite du surcroît d'intérêt manifesté par leurs parents. C'est là une observation appropriée qui démontre sans l'ombre d'un doute que les malades chroniques ont besoin de notre attention et que nous devrions prendre les moyens nécessaires pour les comprendre et leur prodiguer les soins requis.

Les autorités médicales du Canada croient fortement à la nécessité urgente de recherches dans les trois domaines qui suivent: a) la réadaptation physique et sociale; b) la maladie chronique et la maladie mentale; et c) les aspects biologiques du vieillissement, afin de donner de «la vie aux années» de même que «des années à la vie». Une aide financière plus généreuse est requise en vue de favoriser la recherche clinique au Canada et d'aller de pair avec les progrès importants de la science médicale survenus depuis la seconde Grande guerre.

En dépit des augmentations substantielles et généreuses que le gouvernement a accordées au cours des dernières années, les sommes disponibles pour la recherche médicale ne sont pas au diapason des nécessités et, d'après leur rapport avec notre produit national brut, sont inférieures au niveau des fonds avancés par les gouvernements du Royaume-Uni, de la Suède et des États-Unis. L'industrie et le commerce devraient compléter les sommes accordées par le gouvernement dans le domaine de la recherche clinique. L'amplification d'un programme actif de recherches cliniques constituerait un facteur vital dans l'amélioration de la qualité des soins médicaux dont bénéficieraient tous les citoyens.

Le défi

L'étude des différents problèmes de ceux qui vieillissent nous convainc que leur solution consiste surtout à changer fondamentalement les attitudes sociales envers les vieux membres de notre société. *La nécessité d'une action sociale d'envergure. Le plus grand besoin de direction efficace dans la solution des problèmes de ceux qui vieillissent repose dans l'éducation.*

Nous envisageons le défi des âges avancés surtout à cause des réalisations professionnelles et scientifiques de la médecine. De plus, la profession médicale prétend qu'elle a la responsabilité nouvelle et spéciale de maintenir la santé et la vitalité des vieux citoyens. Elle peut naturellement prendre la direction du mouvement, mais la tâche du bien-être doit être l'effort commun du médecin et du particulier travaillant la main dans la main. Les mesures que nous prendrons au cours des années 60 détermineront notre préparation à répondre aux besoins des décennies à venir. Le temps n'est plus où l'intérêt à l'égard des problèmes du vieillissement doit être seulement et principalement le souci de groupes de spécialistes. Les changements des méthodes et des programmes sociaux, requis pour en arriver à des progrès dans la solution de ces problèmes, atteindront toutes les couches et tous les secteurs de notre société.

Au cours de la 20^e réunion annuelle de la Société américaine de gériatrie, tenue à Montréal en juin 1963, j'ai souligné, dans mon discours présidentiel, le besoin immédiat et urgent d'une direction vigoureuse émanant du niveau national. J'ai recommandé que la meilleure solution à cet égard serait la convocation d'une «Conférence nationale sur le vieillissement», dont l'objet serait analogue à celui de la Conférence de la Maison Blanche en 1961. Ce serait là une façon d'étudier efficacement les problèmes de direction et une façon d'attirer l'attention sur les points de vue de plusieurs groupements spécialisés ou

non. Une conférence nationale attirerait l'attention de la nation sur les besoins de la vieille génération comme jamais auparavant et les conclusions serviraient de guide à l'action du gouvernement, des organismes bénévoles et des particuliers. Tous les niveaux de notre société doivent être mis au courant des problèmes et être exhortés à faire des efforts volontaires pour que, tous ensemble, nous puissions trouver des solutions pratiques.

La création du Comité sénatorial d'enquête sur la Gérontologie, conformément à ses attributions, arrive en effet à un temps propice. Les travaux de recherches et de documentation auxquels le distingué Comité se consacrera serviront véritablement de catalyseur et de stimulant en disséminant des renseignements et des conclusions que la future Conférence canadienne sur la gérontologie pourrait étudier.

Le D^r Austin Chinn, chef de la Division de gérontologie au Service de la Santé publique des États-Unis, a déclaré récemment: «A la Conférence de la Maison Blanche sur la gérontologie et à plusieurs conférences d'État, les vieilles idées ont été réaffirmées et de nouvelles sont apparues. Toutefois, on a particulièrement manqué de passer à l'action. Il semble que le temps des paroles soit passé et qu'il faille maintenant les mettre en acte.»

Même en dépit de nouvelles méthodes qui peuvent empêcher la maladie et l'invalidité, il croit qu'un danger sévira durant les 20 prochaines années pour une autre raison, fondée sur les concepts et les attitudes actuels à l'égard du vieillissement et des personnes âgées. La nation ne semble pas comprendre que les problèmes du vieillissement sont également ceux de la vie, car vieillir, c'est vivre. Les gens doivent constamment tenir compte du fait que l'âge n'est pas une maladie, mais un processus de la vie. Ceux dont la profession concerne la santé ont l'importante obligation de faire comprendre ces faits au public. Plusieurs personnes, dont certains spécialistes dans le domaine de la santé, se font une fausse idée de la vie après 50 ans. On craint la détérioration physique ou mentale. On craint la perte du revenu, de sa famille et de ses amis. Il y a une tendance dans chacun de nous à nous relier nous-mêmes à cette image de mauvais augure. Et ainsi, on place le vieil âge à l'arrière-plan, là où il sera dissimulé. Comme conséquence logique, cette activité personnelle et collective aura une influence sur l'aspect national. Un changement des concepts et des attitudes doit survenir pour que nous puissions mieux envisager les dernières décennies de la vie. Celles-ci ne doivent pas être envisagées comme une inévitable anxiété de mauvais augure. On doit les accueillir pour ce qu'elles seront vraisemblablement: tranquilles et reposantes.

Je recommande donc respectueusement l'institution d'un Comité national de la gérontologie, comité permanent et représentatif, qui relèverait du gouvernement et qui aurait les pouvoirs de mettre en pratique les idées que les études de votre distingué Comité pourra faire ressortir, de même que celles d'une Conférence nationale sur la gérontologie, si elle avait lieu. Ainsi, des efforts ardues n'auront pas été faits en vain pour une cause aussi vitale à l'avenir de notre pays.

Au Canada, la profession médicale devrait donner l'exemple dans le domaine de la gérontologie et non pas tout simplement se limiter à des mesures curatives. Et la direction d'une telle tâche devrait être confiée à l'Association médicale canadienne. On note avec satisfaction, la création, par l'Association, d'un comité de la gérontologie, dont l'un des buts principaux sera de créer l'intérêt sur ce sujet au sein de la profession médicale.

On est à constituer des comités provinciaux de la gérontologie en vue d'apporter la direction requise à tous les niveaux où le programme doit éventuellement être mis en œuvre. Ces comités devraient inciter les sociétés médicales à agir et servir de conseillers aux autres groupements relativement aux

questions médicales ou connexes concernant le vieillissement. Tout programme doit être assez souple pour s'adapter aux besoins provinciaux et locaux.

Même s'ils sont importants pour la profession médicale, les besoins de la gérontologie concernent également plusieurs autres groupements. Les médecins doivent comprendre que des problèmes comme l'habitation, la récréation et le financement nécessitent une attention spéciale de la part des autres et, par conséquent, tout comité de la gérontologie, d'une société médicale doit reconnaître la nécessité de travailler avec des groupements municipaux, provinciaux ou conjoints, dont le travail dans ces domaines est leur principal préoccupation.

Il importe de s'efforcer:

- (1) d'amener tout le monde à adopter une attitude réaliste relativement au vieillissement;
- (2) d'établir des programmes propres à conserver la santé et d'utiliser plus généreusement les services de traitement et de réadaptation;
- (3) d'élargir les programmes de formation d'un personnel spécialisé et d'améliorer les services médicaux et autres, mis à la disposition des vieilles gens;
- (4) d'accroître les recherches médicales et socio-économiques sur les problèmes de la gérontologie; et
- (5) d'assurer la direction et la coopération dans les programmes collectifs à l'intention des citoyens âgés.

Sous la poussée énergique d'une direction orientée et avec la coopération des sociétés de gérontologie, des programmes dynamiques de formation peuvent être institués. La meilleure santé possible doit être notre but principal tant pour les jeunes que pour les vieux, but qu'on atteindra au moyen d'un programme combiné de prévention et de réadaptation.

Les recherches actuelles indiquent que la puissance de la croissance continue chez l'homme au cours du déclin de la vie devient un objectif raisonnable. L'établissement de meilleurs services à l'intention des malades chroniques, une augmentation de l'appui financier accordé aux recherches, l'institution de mesures préventives et l'énoncé de programmes dynamiques de formation sont autant d'éléments essentiels à l'atteinte du but ultime qui se résout en un vieillissement créateur.

Le PRÉSIDENT: Merci, D^r Sherman.

Honorables sénateurs, il n'est que juste d'ouvrir la période des questions en permettant aux médecins qui sont ici de poser les premières.

Le sénateur GERSHAW: Nous sommes fort redevables au témoin de son splendide résumé sur la gériatrie dans son ensemble. Mais il est un point sur lequel je voudrais un peu plus d'éclaircissements. Pourriez-vous nous donner les dernières conclusions au sujet, disons, de l'effet du gras animal sur l'artériosclérose?

Le D^r SHERMAN: Oui. En réalité, un tel travail est à se faire par un ancien président, le D^r Lawrence Kinsell, qui a présenté un ouvrage à ce sujet. Il est d'avis, comme plusieurs autres dont le D^r A. Keys, de Minneapolis, qu'il existe une véritable relation entre l'absorption de matières grasses et la cause du durcissement des artères.

J'ajoute qu'une telle théorie a été prouvée par des autopsies pratiquées sur des militaires en Corée au cours de la Seconde grande guerre. Un certain nombre de ces autopsies ont révélé une haute proportion de maladie des artères coronaires chez des garçons de 20 à 30 ans. On a prétendu qu'un tel état était assurément dû au régime alimentaire riche en matières grasses animales aux États-Unis.

Le sénateur ROEBUCK: Vous dites les matières grasses animales?

Le D^r SHERMAN: Oui, beurre, crème, crème glacée, gras d'animal. Est-ce la réponse que vous vouliez?

Le sénateur GERSHAW: Oui.

Le D^r SHERMAN: J'ajoute,—je lui ai posé la question personnellement,— que le D^r Kinsell a répondu qu'il prescrirait aux gens un régime alimentaire à très faible teneur de gras, dès le bas âge, en d'autres mots, un régime qui se limiterait aux acides, à la fève de soya et au poisson. Plusieurs étaient d'avis qu'un régime alimentaire contenant du poisson aiderait à abaisser la pression du sang.

Le sénateur ROEBUCK: C'est ce que je voulais savoir.

Le sénateur McGRAND: Il existe deux problèmes: le premier concerne la personne âgée qui est mentalement active; l'autre consiste à savoir si elle peut apporter une contribution financière à son entretien plutôt que de devenir un fardeau pour la société? Pouvez-vous nous indiquer un programme qui ajouterait de la vie aux années tout en ajoutant des années à la vie? Comment les vieilles gens peuvent-elles occuper un emploi de façon qu'elles puissent partager les frais de leur subsistance? A mon avis, c'est là le cœur du problème.

Le D^r SHERMAN: Vous avez touché là, docteur, un problème que je n'ai pu résoudre. J'ai parlé à des dirigeants ouvriers; j'ai parlé à des économistes et à plusieurs personnes et je ne peux voir qu'une solution: une entente entre employés et patrons. Nous aurions besoin d'une forme de retraite souple et graduelle, si la chose était possible. Par exemple, un homme, au lieu de prendre complètement sa retraite à 65 ans ou d'être forcé à le faire, pourrait être mis partiellement à la retraite, de façon qu'il ait encore quelque travail à accomplir. En conséquence, durant cette période de temps, il pourrait se trouver un passe-temps ou une occupation.

J'ai constaté une chose très importante. Je suis directeur médical d'un atelier réservé, de Montréal, patronné par le Service d'orientation judaïque. On compte au moins sept ou huit personnes âgées qui y travaillent depuis six, sept ou huit ans, depuis sa fondation à Montréal. Ces gens se portent très bien et gagnent en moyenne de \$25 à \$30 par semaine. Mais l'intérêt qui les porte au travail, la motivation, est la chose qui les garde intacts.

Je crois que tôt ou tard, il nous faudra établir différents moyens d'emplois, qu'ils soient subventionnés ou non par le gouvernement, je ne saurais le dire, ou qu'ils aient lieu sous forme d'ateliers ou non. Mais assurément, nous devons faire quelque chose.

Une chose est certaine: les gens qui vivent le plus longtemps et d'une façon plus heureuse sont ceux qui ont eu d'importants sujets d'occupation. Dans notre façon de concevoir la société, je crois que le travail est le facteur dominant qui nous garde intacts.

Le sénateur McGRAND: Un tel programme existe-t-il ou quelqu'un a-t-il essayé d'en commencer un? Certaines recherches ont dû être faites?

Le D^r SHERMAN: Je crois qu'il n'existe qu'au stade hypothétique. Je ne crois pas qu'on se soit entendu à ce sujet, puisque l'âge de la retraite est arbitrairement fixé et on le garde ainsi. On m'a souvent posé la question, sénateur: «Une personne devrait-elle prendre sa retraite?»

Je crois qu'une personne ne devrait pas prendre de retraite, mais devrait «mourir à la tâche», à moins qu'elle ne se soit préparée d'avance à faire autre chose. Je crois que trop souvent on force soudainement quelqu'un à prendre sa retraite, alors qu'il n'est pas préparé. Si la chose était possible, je voudrais qu'une personne travaille aussi longtemps qu'elle en est capable.

J'ai visité la Norvège cet été. En Norvège, l'âge de la retraite est 70 ans, c'est-à-dire pour les hauts fonctionnaires du service public; ils peuvent continuer aussi longtemps qu'ils le veulent et sont en santé, ce qui est beaucoup mieux que dans d'autres pays.

J'ai également visité la Russie cet été. En ce pays, un homme peut continuer de travailler aussi longtemps qu'il le désire et peut aussi demander sa retraite volontaire à tout âge.

Le PRÉSIDENT: Vous avez dit «dans le service public», l'âge de la retraite est de 70 ans.

Le D^r SHERMAN: En Norvège.

Le PRÉSIDENT: Mais ils peuvent continuer une fois cette âge dépassé?

Le D^r SHERMAN: On m'a dit qu'ils le pouvaient. Avec un peu d'insistance, ils le peuvent.

Le PRÉSIDENT: Chez nous l'âge de la retraite est 65 ans. Mais il est possible d'obtenir un prolongement d'un ou deux ans aux paliers supérieurs et aux paliers moyens. La même chose ne s'applique pas aux paliers inférieurs. Est-ce général?

Le D^r SHERMAN: Vous voulez dire en Norvège?

Le PRÉSIDENT: Est-ce général dans les autres parties du monde?

Le D^r SHERMAN: Je crois que la même pratique existe dans d'autres parties du monde.

Au cours de conversations avec des Anglais, on m'a laissé entendre que l'âge de la retraite est d'environ 65 ans et je crois que dans quelques pays, au Danemark notamment, il va jusqu'à 68 ans. Je crois que 65 ans est plus ou moins l'âge arbitraire pour fins de classification.

Le PRÉSIDENT: Est-ce tout simplement pour le service public ou est-ce reconnu généralement dans les affaires et l'industrie?

Le D^r SHERMAN: Je ne peux répondre à cette question, monsieur le président, puisque je ne suis pas trop renseigné sur ce point. J'ai simplement déclaré que les hauts fonctionnaires en Norvège pouvaient travailler jusqu'à 70 ans.

Le PRÉSIDENT: Prenons le cas d'un fonctionnaire ou d'un employé d'une grande industrie, peu importe, qui commence à travailler à 25 ans, commence une carrière et gravit les échelons. Il sait, à mesure qu'il vieillit que les règles ou les règlements de la corporation vont l'obliger à quitter son emploi à un certain âge. D'après les études qu'on a faites, qu'est-ce qu'un tel homme fait pour se préparer à ce jour inévitable?

Le D^r SHERMAN: Tout ce que je puis dire, c'est que depuis seulement dix ans environ les compagnies elles-mêmes ont reconnu le problème. A ce sujet, très peu a été fait, sauf dans le cas des grandes industries, comme la *Standard Oil*, par exemple, qui commence à l'intention des employés dans la cinquantaine un programme préparatoire à la retraite. A tout prendre, on a très peu fait.

M. DAVIS: Ne pensez-vous pas que le problème de la retraite à un âge moins avancé est lié au progrès économique d'un pays, que si l'économie ne peut fournir des emplois aux jeunes, il sera difficile pour les gens de 65 ans de demeurer sur le marché du travail. L'Union soviétique a apparemment une économie au sein de laquelle le travail ne manque pas, mais notre système devient encombré lorsque nous avons trop de travailleurs.

Le sénateur PEARSON: Que faire d'une personne ordinaire qui, à 60 ou 65 ans, prétend qu'elle est trop fatiguée ou paresseuse pour continuer de travailler et ne veut d'ailleurs pas travailler? Je connais un assez grand nombre de personnes qui, ayant atteint l'âge de la retraite, en sont fort heureuses puisque, désormais, elles n'auront rien d'autre à faire que s'asseoir dans une berceuse.

Le D^r SHERMAN: Je crois que ces gens sont en minorité. Des études démontrent que la plupart veulent continuer de travailler ou, du moins, la majorité le veut.

Le sénateur PEARSON: Je parle surtout des collectivités rurales où les personnes sont enchantées de prendre leur retraite à 60 ans. J'ai commencé à travailler sur la ferme à 60 ans. J'ai discuté de la chose avec un cultivateur qui m'a dit: «Bien, je suis passablement plus vieux que vous.» J'ai dit: «Quel âge avez-vous?» Il me répondit qu'il était âgé de 60 ans. Je lui ai dit que moi aussi j'avais cet âge. Il dit: «Pourquoi, grand Dieu, commencez-vous alors que moi je lâche tout?» Depuis, il n'a fait d'autre que de devenir gras et paresseux. Que pouvons-nous faire d'un tel homme? Il possède une belle ferme et ne l'habite plus.

Le sénateur McGRAND: Comment travaille-t-il?

Le sénateur PEARSON: Il ne travaille pas. Il erre par la ville, fait quelques achats et ainsi de suite.

Le PRÉSIDENT: Depuis combien de temps vit-il ainsi?

Le sénateur PEARSON: Depuis dix ou douze ans. Il a fait construire une belle demeure dans cette petite ville de 300 ou 400 âmes.

Le D^r SHERMAN: A-t-on remarqué chez lui une détérioration mentale ou physique?

Le sénateur PEARSON: Du point de vue physique, oui, et j'ajouterais du point de vue mental également, car maintenant il reste assis et ne fait pas autre chose que regarder.

Le D^r SHERMAN: C'est très intéressant. En Russie, j'ai parlé au D^r Chebotarev, le doyen de la chaire de gérontologie. On rapporte que ce pays a, plus que tout autre au monde, le plus grand nombre de personnes âgées de plus de 100 ans. On suppose que 100,000 personnes sont dans cette catégorie d'âge. Je lui ai demandé comment il pouvait expliquer une telle chose parmi une population composée surtout de paysans et de fermiers et, de plus, si de telles gens suivaient les règles alimentaires concernant le cholestérol. Il répondit que ces gens mangent de tout et travaillent très fort. On semble attacher une grande importance à l'exercice physique, un des facteurs les plus importants pour empêcher de vieillir.

Le PRÉSIDENT: Quel «exercice» un homme ou une femme de 65 ans peuvent-ils pratiquer?

Le sénateur PEARSON: Une marche de deux milles?

Le D^r SHERMAN: En vérité, je crois que le docteur Paul White en conduisant sa bicyclette a rendu ce genre d'exercice physique populaire. Nous savons qu'on a émis plusieurs théories concernant l'exercice excessif des gens de 50 et 60 ans et l'on entend dire que de telles personnes meurent soudainement à cause d'un excès d'exercice. Toutefois, je crois sincèrement qu'à cet égard il faut considérer l'état de la personne elle-même. Par exemple, un particulier qui aurait fait des exercices physiques toute sa vie devrait nécessairement modifier le genre d'exercice à mesure qu'il vieillit. En d'autres termes, le genre d'exercice à entreprendre doit être proportionné à la capacité physique. Mais il est vrai que la marche est la meilleure forme d'exercice pour ceux qui ont plus de 65 ans. Autrement, des exercices appropriés sont la natation et le golf—neuf trous—sans exagérer. Une fois de plus, je le répète, l'exercice doit être proportionné à la capacité physique d'une personne.

Le sénateur SMITH (*Kamloops*): Je me demande si le D^r Sherman peut nous expliquer la situation existant en Russie relativement à la sécurité du vieil âge qui, dans notre pays, se manifeste par l'établissement et l'application de régimes de retraite, et contribue pour beaucoup à pousser la majorité à penser qu'à un certain âge on doit céder sa place aux autres.

Le D^r SHERMAN: Malheureusement, nous n'avons pas obtenu beaucoup de renseignements à ce sujet. On nous a dit, par exemple, que la plupart des femmes travaillent. J'ajoute, en passant, que l'épouse du D^r Chebotarev est pédiatre. Elle a semblé fort surprise quand, à sa question, je répondis que ma femme ne travaillait pas. Elle me demanda pourquoi. J'expliquai que nous avons trois garçons et qu'elle doit prendre soin de sa famille. Elle m'a dit qu'elle travaillait elle-même et je lui en demandai la raison. Elle expliqua: «Bien, je travaille en vue d'obtenir une pension plus élevée lorsque je déciderai d'arrêter.» Je lui demandai si elle contribuait à ce régime et elle dit: «Non, notre système veut, qu'à ma retraite, je reçoive une certaine pension de l'État.» Nous savons que les habitants de ce pays reçoivent une pension, les femmes après 55 ans et les hommes après avoir atteint 60 ans. Si, avant cet âge, une personne est frappée d'une maladie incurable, la pension peut commencer plus tôt.

Le sénateur SMITH (*Kamloops*): En ce cas, comment expliquer la différence entre la Russie et notre pays, où il existe un tel encouragement artificiel à mettre un terme, à un certain âge, aux années actives d'un homme ou d'une femme? Vous nous avez dit qu'en Russie on continue de travailler et que l'on y compte un grand nombre de personnes qui ont atteint l'âge de 100 ans. Quelle est la différence?

Le D^r SHERMAN: Plusieurs de mes informations sont de la nature de commentaires. Malheureusement, ce que l'on nous a dit là-bas ne nous a pas été communiqué sous forme de documents, mais nous l'avons appris de la bouche de médecins. Même à la séance d'ouverture, nous avons demandé quel était le revenu moyen et l'on nous a refusé la réponse. On nous a dit que le ministère de la Santé accorde tant de millions de roubles. On nous a donné le nombre de praticiens et le nombre de ceux qui étaient assignés au ministère de la Santé. Je ne peux pas vous en dire davantage parce que les renseignements étaient rares et non authentiques.

Le sénateur SMITH (*Kamloops*): En conséquence, nous pouvons laisser la Russie de côté puisqu'elle ne peut même pas offrir une demi-solution. Le fait demeure que l'un des problèmes dans notre pays est la mise en œuvre rapide de régimes de sécurité sociale pour le vieil âge et, assurément, il faut envisager le problème d'une autre façon. Il faut assurément étudier et penser à ce qui peut être fait pour enrayer chez les gens, deux ou trois ans avant d'atteindre 65 ans, la pensée qu'ils seront bientôt relégués aux oubliettes. Je crois sincèrement, d'après ce que nous avons appris de vous aujourd'hui, qu'un tel état de choses crée une attitude mentale qui affecte la santé et n'ajoute certainement pas des années à la vie.

Le D^r SHERMAN: Vous avez raison, sénateur Smith. Au cours des réunions annuelles de la Société américaine de gérontologie, nous ne nous sommes pas bornés dans nos séances scientifiques à la discussion de plaintes d'ordre physique ou à des aspects physiques du vieil âge. Nous avons étudié les aspects d'ordre social et économique parce que nous croyons que la médecine peut aider à rehausser le niveau maximum de la santé. C'est pourquoi j'ai insisté sur l'importance d'un effort combiné de médecins et de particuliers jusqu'à ce que nous puissions dresser un programme planifié. Il n'existe pas de groupement qui, à lui seul, possède la solution possible, puisque c'est une chose qui requiert un effort concerté et une étude de tous les groupements. Je crois que pour accueillir le vieil âge avec assurance, il faut une bonne santé physique, la sécurité financière, un bon milieu social et le reste. Il est donc de rigueur d'envisager ce problème compliqué sous tous ces aspects.

La sénatrice QUART: Monsieur le président, je me reporte à la question du sénateur Smith relativement à la façon de garder au travail les vieilles personnes en Russie. Docteur Sherman, n'est-il pas vrai également que le gouvernement du pays leur assigne des emplois qu'elles acceptent, cependant que les Canadiens, selon leur mentalité, ne les accepteraient pas?

Je crois que nos vieilles gens se montreraient têtus. Je sais que je n'aimerais pas qu'on me dise d'aller ici et là et de faire ceci ou cela. Croyez-vous que cela peut expliquer la différence?

Le D^r SHERMAN: Dans certaines de mes conversations, j'ai constaté qu'une telle chose était vraie, qu'on assigne des travaux à des gens et que des surveillants s'assurent qu'ils sont accomplis. Je le sais puisqu'un Russe m'a dit que s'il arrivait en retard, il pouvait être remercié sommairement. En d'autres termes, on exerce beaucoup de surveillance quant au genre de travail et quant à l'efficacité de l'accomplissement.

La sénatrice QUART: Au sujet de la main-d'œuvre féminine en Russie, je crois que les hommes encouragent les femmes à travailler. Comparée à la nôtre, la mentalité est différente dans ces pays où l'on veut que les femmes travaillent.

Le D^r SHERMAN: Lors de notre première soirée à Moscou, nous marchions dans la rue et j'ai vu une femme, en salopettes, un boyau à la main, laver les vitrines et nettoyer les trottoirs, chose que nous ne verrions certainement pas en notre pays ni aux États-Unis.

La sénatrice QUART: Elles ont dû l'accepter, disons-le. Même quand on parle de la liberté de la presse là-bas, on n'en a pas la même conception que par ici.

Le D^r SHERMAN: Je peux ajouter ce qui suit. J'espère recevoir bientôt de Russie des renseignements scientifiques. J'ai eu l'occasion, au cours de plusieurs réunions, de me renseigner au sujet des problèmes qui, m'a-t-on dit, sont les mêmes que les nôtres. Je me reporte encore aux plaintes d'ordre physique. Les Russes prétendent avoir fait des merveilles, de 1918 à 1963: dans une période de 45 ans, la durée de la vie a passé de 37 à 67 ou 68 ans. Je leur demandai par quels moyens ils traitaient les maladies chroniques et l'on me répondit qu'ils étaient fort occupés à la construction d'hôpitaux maintenant et que la plupart des malades chroniques étaient conduits et traités dans les dispensaires des hôpitaux. En ce qui concerne les foyers pour les vieux ou les soins prodigués aux institutions, l'écart entre les besoins actuels et ce qu'ils ont en fait est fort imposant.

Le sénateur McGRAND: Qu'avez-vous trouvé dans ce que vous appelez la détérioration sociale d'une personne plutôt que la détérioration physique? Je veux dire la relation de la personne à la collectivité, en Russie?

Le D^r SHERMAN: Nous n'avons pas eu l'avantage de l'observer. Nous y avons passé une semaine seulement et nous avons tenu deux ou trois séances scientifiques. Nous avons visité un hôpital et avons tout simplement observé ce qui se faisait en tant que recherches, mais nous n'avons pas eu l'occasion de voir en quoi consistait l'ordre social là-bas. Mais j'ai cru comprendre, d'après un des médecins russes, qu'il y a également un nombre considérable de désordres psychiatriques chez les personnes âgées. Encore ici, je n'ai pas de statistique. Jusqu'à présent, nos contacts avec la Russie se sont établis par l'intermédiaire de quelques études reproduites dans *l'American Journal*, mais on a publié trois ou quatre volumes que nous espérons traduire dès que nous les aurons reçus. Ceci devrait nous apporter des lumières sur la situation actuelle.

Le PRÉSIDENT: Dites-moi, docteur Sherman, qu'avez-vous constaté en Angleterre et sur le continent? Que font ces pays qui soit si différent de ce que les autres font?

Le D^r SHERMAN: En vérité, monsieur le président, je ne sais trop ce qui se fait en Grande-Bretagne. Nous n'avons passé qu'un jour à Londres.

Le PRÉSIDENT: Je ne voulais pas parler de votre visite, mais plutôt des renseignements que vous obtenez par l'entremise du travail de votre Société. Ne fait-on pas, sur le continent, un travail à cet égard?

Le D^r SHERMAN: Je peux dire, monsieur le président, qu'en général, les problèmes des autres pays sont les nôtres. Au Congrès international de gérontologie, j'ai vu plusieurs rapports provenant des pays scandinaves et d'autres pays et ils ont tous les mêmes problèmes que j'ai énumérés ici aujourd'hui.

M. DAVIS: Vous voulez parler des maladies physiques, docteur Sherman?

Le D^r SHERMAN: Oui et des affections mentales.

M. DAVIS: Je crois que le président faisait allusion aux lotissements domiciliaires et aux services municipaux qui, croit-on, en Grande-Bretagne et dans les pays scandinaves, sont supérieurs aux nôtres.

Le D^r SHERMAN: Je crois que le père Guillemette traitera ce sujet lorsqu'il se présentera devant le Comité.

Le sénateur PEARSON: Dans vos centres psychiatriques, séparez-vous les vieilles personnes de celles qui souffrent de maladies chroniques?

Le D^r SHERMAN: Dans les foyers pour vieillards?

Le sénateur PEARSON: Non, dans les centres de gérontologie.

Le D^r SHERMAN: A Montréal, de tels centres *per se* n'existent pas. Nous n'avons que des maisons de repos à Montréal.

Le sénateur PEARSON: Nous en avons un en Saskatchewan. Au cours d'une visite, j'ai constaté que des personnes sont là à cause de leur âge et souffrent peut-être de malaises bénins, mais on y trouve également des malades chroniques et en mauvais état de santé qui, tous, semblent être mêlés à un même groupe. Il me semble qu'un tel état peut créer une attitude mentale chez une vieille personne qui est en santé.

Le D^r SHERMAN: Je sais que le D^r Charron, comme d'autres parmi ceux qui se consacrent aux maladies chroniques, conviennent que le traitement de telles maladies chez les personnes âgées est différent de celui qu'on applique aux maladies chroniques en général. Je sais que dans les foyers pour vieilles personnes, nous plaçons à part les infirmes et ceux qui doivent garder le lit car, autrement, c'est créer un effet préjudiciable chez les autres.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions?

Le sénateur ROEBUCK: Je voudrais exprimer ma reconnaissance pour le plaisir et le profit que j'ai retirés de l'exposé. J'en suis fortement touché. Le témoin nous a donné tant de renseignements qu'il était impossible de les retenir tous. J'ai l'intention de lire et de relire le texte de l'exposé, dès que nous l'aurons reçu. C'est l'un des plus vastes exposés que nous avons eu, il me semble.

Vous savez que la plupart des spécialistes se limitent à un point ou un autre, mais le docteur Sherman est allé très loin.

J'ai aimé les propos de l'orateur au sujet des facteurs économiques que comporte cette situation. Il me semble impossible de séparer les problèmes économiques du vieil âge, de ceux des jeunes, des moins jeunes et de tous ceux qui sont ici. Je crois que nous devrions abandonner l'idée que nous n'avons rien à apprendre de la Russie qui, elle, n'a pas de problème de chômage; et je ne sais trop si le fait est totalement dû à son régime socialiste de régir tout le monde.

Nous avons le régime du propriétaire qui est la cause de notre manque artificiel d'emplois et au sein duquel nous nous interdisons l'accès aux forces de la nature par le prix qu'on y attache. Nous n'avons même pas encore attaqué le problème, qui n'est pas encore ainsi reconnu en notre pays. Mais il existe, grandira et deviendra pire plutôt que de s'atténuer. Mais là n'est pas la tâche de notre comité spécial. Et nous n'avons pas d'autres comités qui peuvent même y penser.

Le Comité a tenté de rechercher, de séparer, puis d'analyser les solutions temporaires qu'on peut apporter au problème particulier de la gérontologie. Je suis réconforté de voir que nous accomplissons quelque chose.

Un des problèmes—et je crois que c'est là notre principal problème—est de disséminer au plus grand nombre possible les renseignements que nous avons reçus aujourd'hui. Nous faisons notre possible à cet égard, mais c'est difficile. Je crois que nous pourrions envoyer des copies de l'exposé à toutes les personnes auxquelles nous pouvons penser individuellement. J'en enverrai quelques-unes.

Le PRÉSIDENT: Sénateur Roebuck, nous avons une liste d'envoi dont s'occupe notre secrétaire tous les jours. Lorsque les gens m'écrivent, je place leur nom sur cette liste et nous leur faisons parvenir l'information. Naturellement, tout membre du Sénat peut placer le nom qu'il veut sur cette liste d'envoi.

Docteur Sherman, en plus de votre activité de spécialiste, vous avez beaucoup voyagé. Vous avez pratiqué la médecine à New-York, à Montréal et dans les Maritimes. Vous vous êtes intéressé à ces choses. Nous diriez-vous, à titre particulier, de profane pour le moment, ce que vous pensez des personnes âgées, c'est-à-dire en vous considérant comme un profane.

Le D^r SHERMAN: Vous voulez que je laisse de côté les aspects médicaux?

Le PRÉSIDENT: Oui. En oubliant le point de vue médical, pouvez-vous nous communiquer quelques-unes de vos constatations?

Le D^r SHERMAN: Oublier l'aspect médical est assez difficile puisque l'on ne peut pas le dissocier du problème général de la gérontologie. J'ai quand même constaté, dans les maisons que j'ai visitées, que soudainement plusieurs personnes vous parlent de leurs problèmes économiques. «N'oubliez pas que nous vivons tous ensemble dans une petite maison, que notre mère vit avec nous et qu'elle vieillit. Qu'allons-nous faire d'elle?». Puis vous entendez d'autres problèmes: la malade, une mère, s'est querellée avec son gendre, par exemple. Je veux souligner ici la controverse et la friction.

On rencontre aussi le problème de la culpabilité, celui de se débarrasser de la mère ou d'un parent âgé. Savoir que faire des parents, telle semble être la principale question qu'on se pose à Montréal.

Le sénateur ROEBUCK: A l'hospice des pauvres!

Le D^r SHERMAN: Oui. Il me semble que les jeunes personnes qui vivent avec un parent sont aux prises avec le problème de savoir quoi faire.

Le deuxième problème se rapporte au fait que plusieurs vieilles personnes vivent séparées de leurs enfants, disons dans un appartement. Les jeunes manifestent une anxiété: faisons-nous notre part? Devraient-ils vivre avec nous? Il se peut que les enfants payent le loyer de l'appartement, les services d'une bonne et leur aident encore plus financièrement, mais il reste quand même un sentiment d'insécurité de la part de l'enfant à l'égard des parents.

Je crois que la plupart des problèmes que j'ai constatés ressortent à la psychologie. Monsieur le président, je ne sais pas si j'ai répondu à votre question.

Le PRÉSIDENT: Que voulez-vous dire par «ressortent à la psychologie»?

Le D^r SHERMAN: Je veux faire allusion à l'anxiété de la part de l'enfant à l'égard de son rôle.

Le PRÉSIDENT: Mais, docteur, si les enfants sont anxieux à l'égard de leur rôle, n'est-ce pas une bonne chose?

Le D^r SHERMAN: Oui.

La sénatrice QUART: Je pense bien.

Le PRÉSIDENT: Alors si c'est une bonne chose et que nous en convenions, ne trouveront-ils pas une solution, si elle est de leur compétence, leur puissance financière et ainsi de suite? Ne pourront-ils pas trouver une solution?

Le D^r SHERMAN: Oui, je crois qu'ils le pourront. Ils peuvent se renseigner. Les facilités manqueront peut-être. Par exemple, imaginons un autre cas extrême. Il y a pénurie de maisons repos, d'institutions.

Revenant au problème de disposer des parents lorsque les enfants ne peuvent pas les garder avec eux, la question se pose de savoir quoi faire des parents, comment en disposer. Iront-ils à l'hospice? «Où trouvera-t-on des endroits disponibles pour des personnes comme mon père et ma mère?»

M. DAVIS: Vous parlez maintenant comme un médecin, comment en disposer?

Le D^r SHERMAN: Je ne souhaiterais pas employer ce mot.

M. DAVIS: Selon votre expérience, croyez-vous que, s'ils en avaient le choix, les parents préféreraient vivre dans leur propre logis?

Le D^r SHERMAN: Oui, telle a été mon expérience.

Le PRÉSIDENT: Oui, s'il avaient le choix de vivre par eux-mêmes ou de vivre dans un foyer, vous dites qu'ils préféreraient la première solution.

Le D^r SHERMAN: Oui, j'ai constaté que c'était exact, dans les cas où les parents ont vécu indépendamment, où ils ont travaillé pour eux-mêmes, comme père et mère.

Le sénateur ROEBUCK: C'est parce qu'ils se sentent encombrants. Si les jeunes ont les moyens et le milieu, la maison, la chambre, je ne crois pas que le problème se pose. Une telle pensée survient lorsque la maison est très petite, qu'il y a un grand nombre d'enfants et un revenu insuffisant.

Le sénateur SMITH (*Kamloops*): Je crois, monsieur le président, qu'il faut admettre que le problème est devenu plus aigu dans les dernières années à cause d'un autre changement, particulièrement au Canada où s'est produit un mouvement de masse, de maisons d'une collectivité urbaine à des maisons d'appartements. Cela a créé une insuffisance de locaux et de logis pour les vieux membres de la famille qui étaient en minorité peut-être il y a 30 ou 40 ans. Et c'est à cause de notre évolution naturelle que le problème est devenu plus accentué qu'il ne l'était dans le passé.

Le D^r SHERMAN: Je crois que les sociologues reconnaissent une telle prémisse, la diversité de la vie et les changements d'une société rurale à une société urbaine.

Le sénateur McGRAND: Docteur, vous étudiez ce problème depuis longtemps, dites-nous s'il y a augmentation du nombre de jeunes personnes qui veulent se débarrasser de leurs parents. Y a-t-il augmentation? Et pendant que vous songez à la réponse, je pose une autre question. Y a-t-il changement dans la proportion de la détérioration mentale par rapport à la détérioration physique? Je crois que jusqu'à récemment la majorité des gens croyaient que la détérioration physique provenait du vieil âge et n'était pas un problème émotif. Aujourd'hui, nous reconnaissons les deux. Y a-t-il aggravation du problème de la détérioration émotive en regard de ce qu'il était il y a plusieurs années?

Le D^r SHERMAN: En réponse à la première partie de la question, les enfants tiennent plus que jamais à se renseigner, puisque plus de personnes vivent plus longtemps. Comme résultat, un plus grand nombre d'enfants ont à faire face à ce problème en regard des années antérieures. En conséquence, je crois que la réponse est oui.

Le sénateur McGRAND: En ce qui concerne le désir de se débarrasser des vieilles personnes?

Le D^r SHERMAN: Dans les cas que j'ai connus, j'ai trouvé que la majorité des jeunes personnes voulaient assumer la garde de leurs parents. Ils manifestent un grand intérêt à leur bien-être et veulent leur procurer des soins médicaux et un logement convenable. J'ai assurément constaté que ces jeunes personnes n'ont pas manifesté le désir de se débarrasser de leur parents. D'après moi, ils semblent faire ce qu'ils peuvent.

Le PRÉSIDENT: Qu'est-ce à dire de la deuxième partie de la question, la relation entre le physique et l'émotif?

Le D^r SHERMAN: Encore une fois, je pense qu'il y a eu augmentation des invalidités psychiatriques ou des conflits émotifs. En se basant sur les cas admis à l'hôpital de l'État de New-York au cours des 25 ou 30 dernières années, le chiffre est passé de 16 p. 100 à 30 p. 100 du nombre des personnes de 60 à 65 ans qui ont été admises dans des institutions mentales. Mais le fait que plus de personnes vivent plus longtemps entre en ligne de compte, de même que les personnes de 65 ans et plus sont admises à ces institutions en plus grand nombre.

Le PRÉSIDENT: Docteur, avons-nous des études semblables qui se rapportent au Canada?

Le D^r SHERMAN: Nos chiffres se comparent assez bien. Plus d'études sont entreprises aux États-Unis, mais elles augmentent quand même chez nous. Nous avons trouvé, par exemple, que 47 p. 100 de tous les lits d'hôpitaux au Canada sont occupés par des malades mentaux. En d'autres termes, 47 p. 100 de tous les lits d'hôpitaux sont dans les institutions pour maladies mentales.

M. DAVIS: Quel est le pourcentage de ceux qui ont plus de 65 ans?

Le PRÉSIDENT: Le ministère des Affaires des anciens combattants a acquis une bonne expérience dans ce domaine au cours des deux guerres mondiales. Ces constatations donnent-elles une idée au sujet de tout le pays ou se limitent-elles aux anciens combattants, fait qui indiquerait seulement ce qui est arrivé à ces gens qui ont suivi un certain cheminement?

Le D^r SHERMAN: Je n'ai pas les renseignements à ce sujet.

Le PRÉSIDENT: Dites-nous, docteur, quelles institutions de notre pays, universités, facultés de médecine et autres groupes, étudient ce problème, surtout d'une façon intense. A McGill, par exemple?

Le D^r SHERMAN: Voulez-vous parler d'études sur les malades mentaux?

Le PRÉSIDENT: Une étude sur le vieil âge.

Le D^r SHERMAN: Oui. Dans le département de gérontologie du *Memorial Hospital*, les docteurs Cameron et Allen font des études sur le vieillissement, à Montréal.

Le PRÉSIDENT: Et à Toronto?

Le D^r SHERMAN: Je crois que des études se poursuivent dans la plupart des principaux centres. Je réponds ainsi puisque les renseignements à ce sujet sont très rares, sauf ceux que nous obtenons dans les dépliantes. Nous savons, par exemple, qu'à l'Institut de gérontologie de Montréal, sous la direction du D^r Cameron, une section spéciale s'occupe du vieil âge. Le D^r Kral est aussi engagé dans ce travail, se dévouant à l'étude de la psychose sénile.

Le PRÉSIDENT: Qui, en outre, étudie ce sujet au Canada?

Le D^r SHERMAN: Dans le domaine de la psychiatrie?

Le PRÉSIDENT: Oui, dans le domaine général de la compréhension des vieillards.

Le D^r SHERMAN: L'Institut de gérontologie de l'Université de Montréal a commencé un tel travail qui se poursuit. On compte l'*Ontario Research Society*, à Toronto; le D^r Priddle et son groupe ont travaillé à cette fin. En

Saskatchewan, on a fait un relevé admirable des malades chroniques et des vieux. Le ministère des Affaires des anciens combattants s'occupe de ce problème depuis plusieurs années. Plusieurs chercheurs particuliers dans les universités ont entrepris des travaux, de sorte qu'il est absolument impossible de dire combien d'études sont conduites en même temps.

Le PRÉSIDENT: Alors, nous avons plusieurs enquêtes qui se poursuivent sur différents aspects de cette activité? Qui les coordonne?

Le D^r SHERMAN: De fait, le gouvernement n'a pas de division spéciale pour la coordination des activités concernant la gérontologie. C'est pourquoi il est très difficile de vous communiquer des renseignements définitifs. Aux États-Unis, par exemple, dans le département de la Santé, l'instruction publique et le bien-être, on a le Bureau de la gérontologie. Mais, chez nous, le gouvernement n'a pas de service qui coordonne ce qui se fait dans ce domaine.

Le sénateur McGRAND: Cliniquement ou en laboratoire?

Le sénateur SHERMAN: Dans les deux cas, monsieur.

Le sénateur ROEBUCK: Mais l'enquête se rapporte-t-elle, dans son ensemble, à ce que nous pouvons faire pour les personnes âgées ou si elle porte sur ce que les personnes âgées peuvent faire elles-mêmes?

Le D^r SHERMAN: J'opterais tout d'abord pour des études sur le processus du vieillissement, lesquelles seraient complétées par des études sociologiques, entreprises, par exemple, par le Conseil canadien du Bien-Être ou par d'autres groupes qui travaillent également dans ce domaine.

M. DAVIS: N'est-il pas vrai, docteur, qu'il existe très peu d'études sociologiques au Canada dans ce domaine et que la plupart des recherches actuelles portent sur la nature du vieillissement et sur les problèmes médicaux.

Le D^r SHERMAN: Sur son aspect médical. J'en ferai rapport au Comité la semaine prochaine. Nous sommes à faire un inventaire des recherches au Canada. J'ai reçu des réponses de la plupart des universités, de plusieurs organismes et de services de l'État et l'on ne poursuit presque pas de recherches: tout se fait dans le domaine médical. Il y a des exceptions, mais on peut compter sur les dix doigts tout ce qui a été fait au Canada.

Le PRÉSIDENT: Quant à moi, et c'est là mon opinion personnelle, le domaine médical est celui qui a le plus fait jusqu'à présent pour les personnes âgées.

Le sénateur ROEBUCK: Et l'aspect social est le pire.

Le D^r SHERMAN: Du point de vue de l'intérêt, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Non, du point de vue de la disponibilité, de la façon dont elles peuvent obtenir des soins médicaux. Car elles peuvent les obtenir plus rapidement que nul autre.

La sénatrice QUART: Est-ce que la Ligue de santé du Canada aide de quelque façon? Le docteur Bates a passé quelque temps la semaine dernière à mon bureau et nous avons causé de la chose. Il m'a laissé entendre qu'il serait disposé à exprimer les points de vue de la Ligue devant le Comité, si on le désirait.

Le D^r SHERMAN: Je ne peux répondre à cela. Je peux tout simplement répéter que ce qu'il nous faut, c'est de coordonner tout le travail accompli en gérontologie. Aux États-Unis, il existe un Bureau de la gérontologie et, ainsi, on sait exactement ce qui s'accomplit. Voici qu'on me pose des questions auxquelles je peux répondre et à certaines, je ne le peux pas puisque nous ne pouvons obtenir les réponses que des organismes eux-mêmes. Je sais ce qui s'accomplit au Canada dans les hôpitaux reconnus qui ont des unités de gérontologie. Je précise qu'en faisant ma recommandation, ce matin, visant l'institution d'un Bureau national, je voulais que l'on place tout sous un même toit.

Le sénateur SMITH (*Kamloops*): Monsieur le président, le D^r Sherman nous dirait-il si son association entreprend parfois un travail d'éducation en publiant, sous forme de journal, des exposés comme celui que nous avons entendu aujourd'hui?

Le D^r SHERMAN: Voulez-vous dire la Société américaine de gérontologie?

Le sénateur SMITH (*Kamloops*): Oui.

Le D^r SHERMAN: Je m'en occupe actuellement, par l'intermédiaire du Comité de la gérontologie du Québec, de l'Association médicale canadienne. Nous avons un journal dans lequel nous publions des articles, non seulement sur des sujets médicaux, mais aussi sur des sujets socio-économiques et sur les différents problèmes que comporte le processus du vieillissement.

De plus, nous avons mis ici en disponibilité quatre bourses d'études en vue de recherches que nous attribuons à des étudiants gradués qui exécutent des travaux en gérontologie, leur accordant en plus un supplément pour qu'ils puissent continuer leurs recherches en ce domaine. Nous avons institué des prix destinés aux membres de la profession qui se distingueront dans le domaine de la gérontologie. J'espère qu'il me sera possible de constituer au Québec un comité consultatif de profanes recrutés dans le commerce, l'industrie et le syndicalisme, pour nous apporter le bénéfice de leurs conseils et pour travailler de concert avec la profession médicale dans le dessein d'apprendre comment on peut alléger le fardeau de l'individu, puisque cette tâche est trop lourde pour qu'on la confie seulement aux médecins en raison de ses ramifications et des problèmes qui s'y rattachent. Nous connaissons toutes les questions très importantes, mais malheureusement nous n'en connaissons pas les réponses. J'ai voulu faire ressortir ce matin la nécessité d'un effort concerté des médecins et des profanes dans tous les secteurs de la société.

Le sénateur ROEBUCK: Vous avez mentionné la publication d'un journal. Les membres du Comité ont-ils reçu des exemplaires de ce journal?

Le D^r SHERMAN: Nous pourrions vous en faire parvenir des exemplaires si vous en désirez.

Le sénateur ROEBUCK: Puisqu'une telle publication existe, je crois qu'on devrait la procurer aux membres du Comité, si votre générosité vous permet de nous la faire parvenir.

Le PRÉSIDENT: Docteur Sherman, je suppose que votre journal n'a d'attrait que pour la profession.

Le D^r SHERMAN: Le journal est surtout destiné aux médecins, mais on y publie des articles d'intérêt général.

Le PRÉSIDENT: Nous essaierons d'obtenir la livraison d'un exemplaire et, si vous voulez continuer à le recevoir, vous en manifesterez le désir.

Docteur Sherman, quels sont les liens que vous entretenez avec l'organisme américain? Vous en êtes le président et nous sommes très fiers de voir un Canadien à la tête de la Société américaine de gérontologie.

Mais la Société vous tient-elle au courant de ses études, de tout ce qu'elle fait dans ce domaine?

Le D^r SHERMAN: Oui. Mais les bourses de recherches n'ont été instituées que depuis deux ans. Nous n'avons pas encore nous-mêmes entrepris des recherches directes, mais nous accordons des subventions destinées à des bourses pour aider au programme de recherches. La majeure partie de l'argent provient du département de la Santé, de l'Éducation publique et du Bien-être, par l'intermédiaire de l'Institut national de la santé.

Le PRÉSIDENT: Est-ce au Canada ou aux États-Unis?

Le D^r SHERMAN: Aux États-Unis.

Le PRÉSIDENT: D'où provient votre argent au Canada?

Le D^r SHERMAN: Nous recevons des fonds du ministère de la Santé et du Bien-être et, parfois, nous recevons l'aide des autres.

Le PRÉSIDENT: Que fait l'Association médicale canadienne? Êtes-vous en relation avec elle? Manifeste-t-elle de l'intérêt?

Le D^r SHERMAN: Oui et, de fait, j'ajoute que l'Association médicale canadienne s'intéresse beaucoup au problème de la gérontologie. Elle a institué un comité à cette fin l'an dernier et elle établit des comités dans tout le Canada, c'est-à-dire des comités provinciaux, dans le dessein de se mettre en contact avec la population.

J'ajoute qu'à mon avis le travail qui se fait en Saskatchewan—le rapport que j'ai reçu récemment du gouvernement l'atteste—est un des plus beaux de notre pays, j'entends cette longue étude sur les malades et ceux qui souffrent de maladies chroniques.

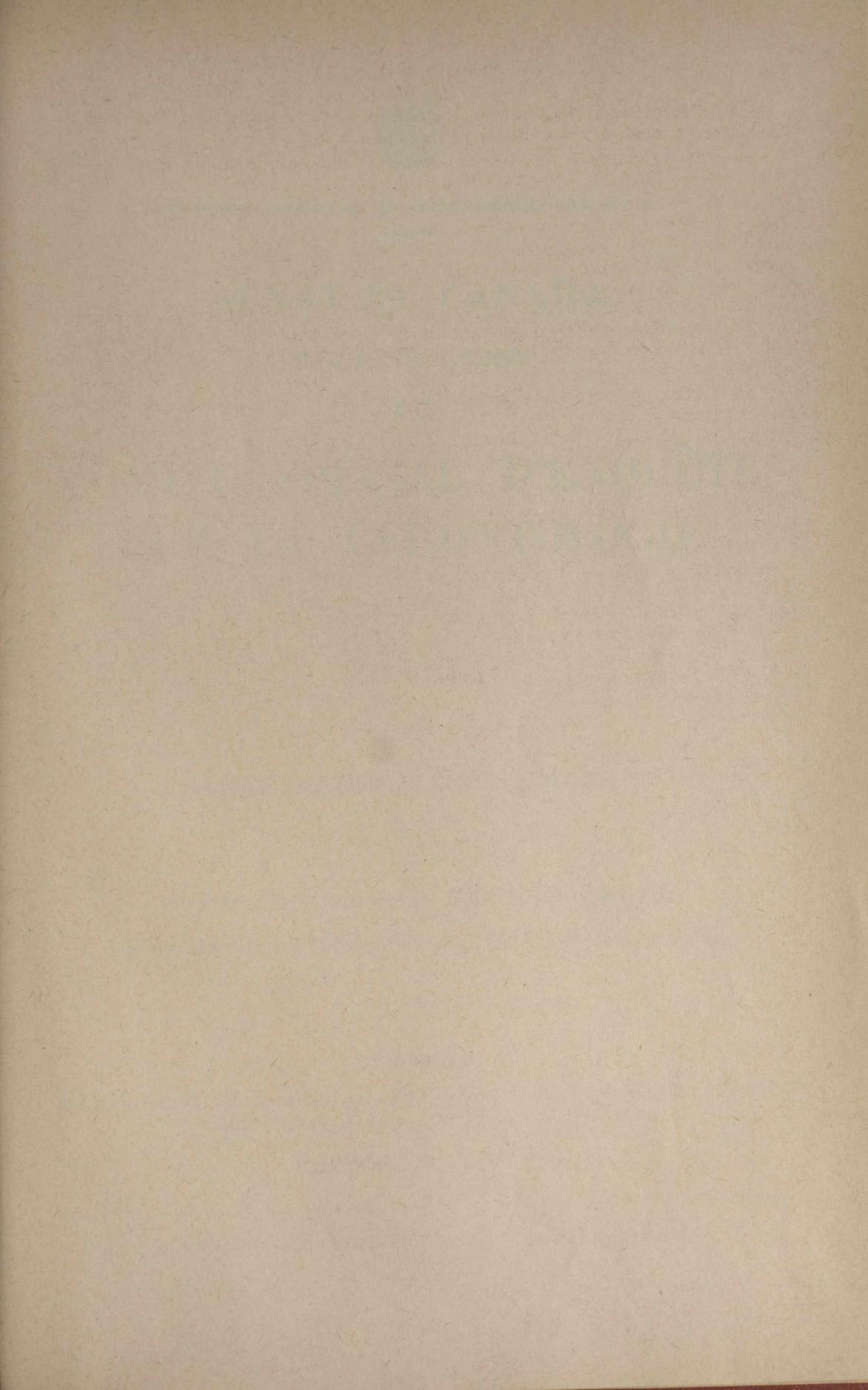
M. DAVIS: Et les personnes vieillissantes en général, non seulement les maladies chroniques?

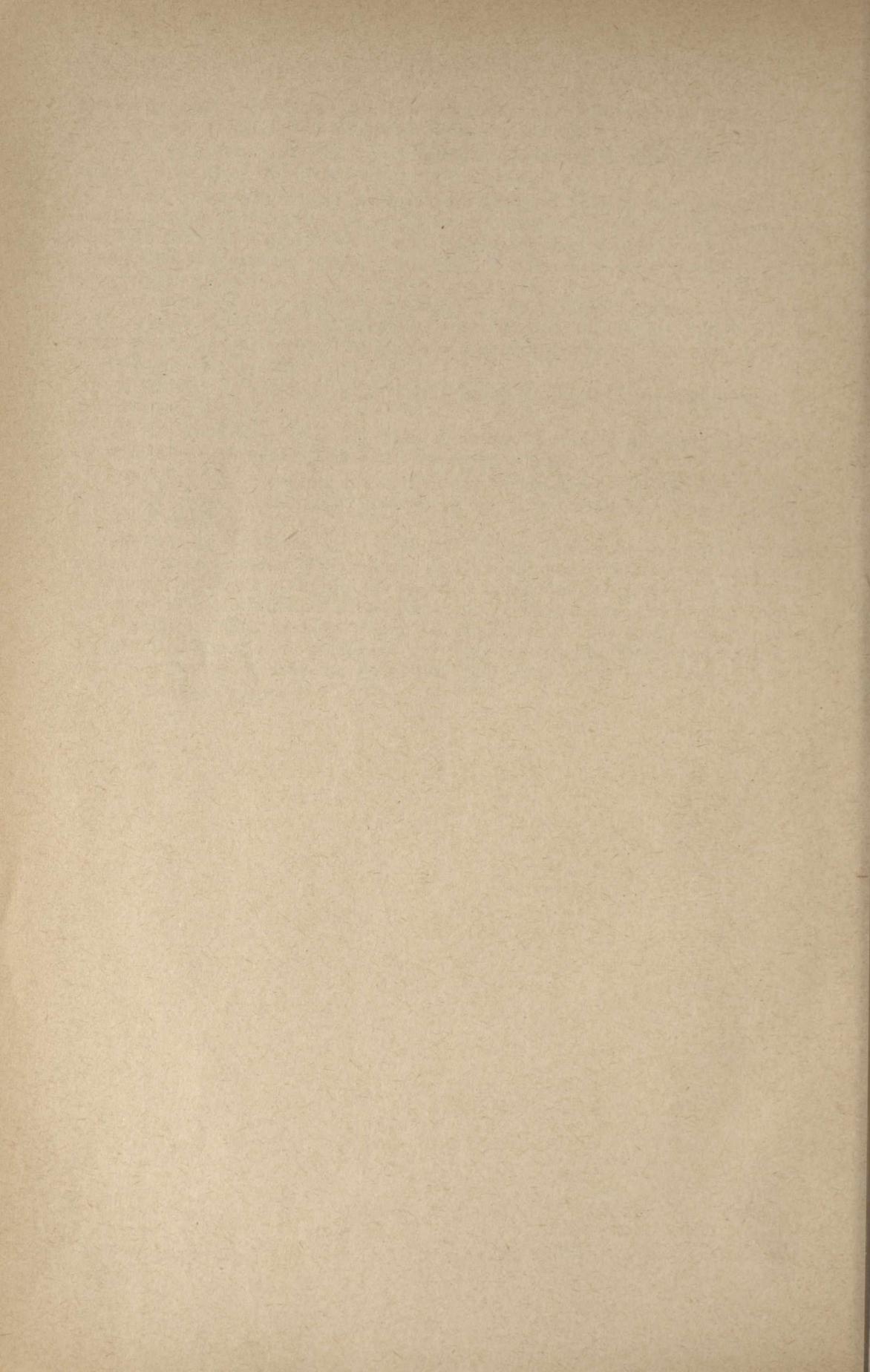
Le D^r SHERMAN: Oui. Je crois, monsieur le président, qu'un tel genre d'études conviendrait très bien aux autres provinces.

Le PRÉSIDENT: Certains prétendent que la Saskatchewan domine de plusieurs façons dans le champ de la médecine, mais nous n'aborderons pas ce sujet, docteur Sherman.

Honorables sénateurs, s'il n'y a pas d'autres questions, je ne peux mieux exprimer les sentiments des membres du Comité que ne l'a fait il y a un instant le sénateur Roebuck. D'habitude, quand il a terminé ses propos, personne ne peut ajouter rien d'utile. Je ne répéterai pas ce qu'il a dit, mais je vous remercie très sincèrement de nous avoir fait bénéficier de vos connaissances. Nous sommes heureux qu'un Canadien, particulièrement des Maritimes, soit à la tête de la Société américaine de gérontologie. Nous vous remercions.

Le Comité s'ajourne.







Première session de la vingt-sixième législature
1963

SÉNAT DU CANADA
DÉLIBÉRATIONS
DU
COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE
SUR LA GÉRONTOLOGIE

Fascicule 7

SÉANCE DU JEUDI 12 DÉCEMBRE 1963

Président: L'honorable DAVID A. CROLL
Vice-président: L'honorable J. CAMPBELL HAIG

TÉMOIN:

M. Charles E. Odell, directeur, *The Older & Retired Members Department, United Automobile Works of America.*

RAPPORT DU COMITÉ

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1964

29748-1-1

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR LA GÉRONTOLOGIE

Président: L'honorable David A. Croll

Vice-président: L'honorable J. Campbell Haig

Les honorables sénateurs

Blois
Brooks
Croll
Dessureault
Fergusson
Gershaw
Grosart
Haig
Hollett
Inman

Jodoin
Lefrançois
Macdonald (*Brantford*)
McGrand
Pearson
Quart
Roebuck
Smith (*Queens-Shelburne*)
Smith (*Kamloops*)
Sullivan—20

(Quorum 7)

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat en date du lundi 29 juillet 1963:

«Suivant l'ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Roebuck:

Qu'un Comité spécial du Sénat soit institué en vue d'étudier le problème que comporte une amélioration du bien-être des personnes âgées et vieillissantes, pour leur assurer la jouissance d'un revenu convenable, en recourant à des services et des facilités adéquats, d'une nature positive et préventive, afin que les personnes d'un âge avancé puissent continuer à vivre dans des conditions saines et utiles en leur qualité de membres de la communauté canadienne, et constater le besoin d'une coopération maximum tendant au but visé, à tous les niveaux du gouvernement;

Que le Comité soit composé de vingt honorables sénateurs, devant être désignés plus tard;

Que le Comité soit autorisé à s'assurer les services de techniciens et autres employés qu'il jugera nécessaires aux fins de cette enquête;

Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire documents et dossiers, à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat; et

Que le Comité soit requis de faire rapport à cette Chambre de ses conclusions, de temps à autre, aussi de présenter les recommandations qu'il jugera opportunes.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

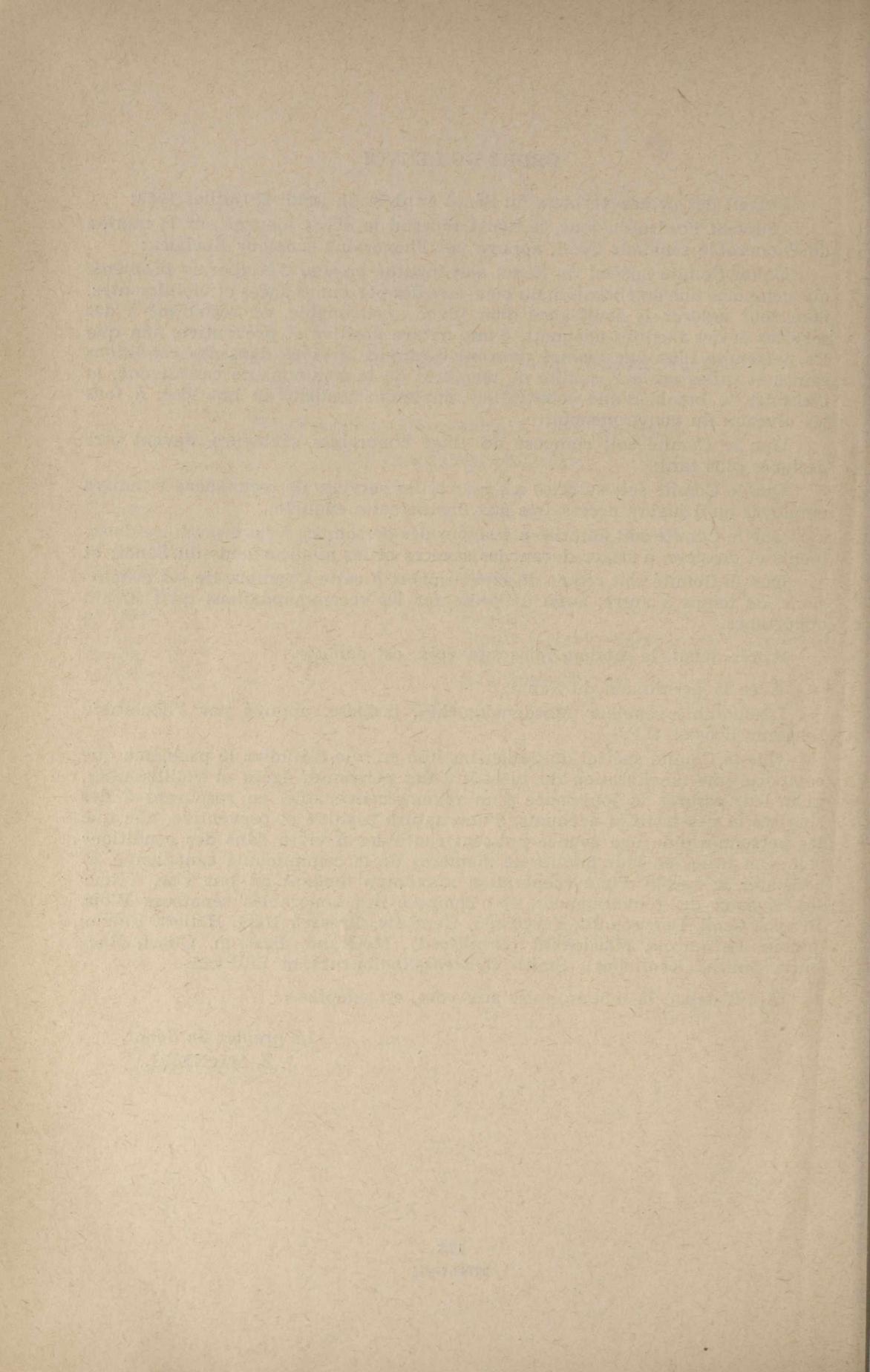
Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Macdonald, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Brooks, C.P.—

Que le Comité spécial du Sénat, institué en vue d'étudier le problème que comporte une amélioration du bien-être des personnes âgées et vieillissantes, pour leur assurer la jouissance d'un revenu convenable, en recourant à des services et des facilités adéquats, d'une nature positive et préventive, afin que les personnes d'un âge avancé puissent continuer à vivre dans des conditions saines et utiles en leur qualité de membres de la communauté canadienne, et constater le besoin d'une coopération maximum tendant au but visé, à tous les niveaux du gouvernement, soit composé des honorables sénateurs Blois, Brooks, Croll, Dessureault, Fergusson, Gershaw, Grosart, Haig, Hollett, Inman, Jodoin, Lefrançois, Macdonald (*Brantford*), McGrand, Pearson, Quart, Roebuck, Smith (*Kamloops*), Smith (*Queens-Shelburne*) et Sullivan.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat,
J. F. MACNEILL.



PROCÈS-VERBAL

JEUDI 12 décembre 1963

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité spécial d'enquête sur la gérontologie se réunit à 10 heures du matin.

Présents: Les honorables sénateurs: Croll, *président*; Blois, Dessureault, Gershaw, Grosart, Haig, Hollett, Lefrançois, McGrand, Pearson, Quart, Roebuck, Smith (*Queens-Shelburne*) et Smith (*Kamloops*)—14.

Aussi présent: M. R. E. G. Davis, conseiller spécial.

Le Comité entend M. Charles E. Odell, directeur du département des membres âgés et à la retraite, des Travailleurs unis de l'automobile en Amérique.

Le Comité étudie un projet de rapport soumis par le président.

Sur la proposition de l'honorable sénateur Haig, le rapport est adopté après étude.

A midi et quart le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Certifié conforme.

*Le sous-chef de la Division des comités,
John A. Hinds.*

RAPPORT DU COMITÉ

JEUDI 12 décembre 1963.

Le Comité spécial du Sénat sur la Gérontologie présente son deuxième rapport comme il suit:

1. Le 29 juillet 1963, le Sénat a adopté l'ordre de renvoi donné à votre Comité. A la suite de l'ajournement de l'été subséquent, le 31 octobre 1963, votre Comité a

- a) tenu neuf réunions, sept auditions, entendu et examiné douze témoins;
- b) formé un comité interdépartemental, comprenant de hauts fonctionnaires du gouvernement, sous la présidence de M. R. E. G. Davis, le conseiller spécial de votre Comité, aux fins de recueillir auprès du gouvernement fédéral les statistiques ou renseignements afférents qui y sont disponibles;
- c) prié tous les gouvernements provinciaux de rendre accessibles à votre Comité les renseignements et conseils qu'ils peuvent juger utiles à l'enquête;
- d) prié des organisations bénévoles, au nombre d'environ 100, dont les fonctions se rattachent sensiblement au sujet de l'enquête, de préparer des mémoires et de mettre votre Comité au courant des principaux problèmes des personnes âgées, tels que le revenu, l'emploi, les loisirs, le logement, la santé, les soins dans les institutions, et les services sociaux.
- e) procédé à la préparation d'un inventaire des études et des recherches canadiennes sur les principaux problèmes des vieillards, entreprises par les universités, les gouvernements et autres organismes et récemment terminées ou présentement en cours.

2. Il est d'importance vitale qu'une enquête de cette envergure dispose de renseignements statistiques complets en ce qui a trait aux personnes âgées de 65 ans et plus. Votre Comité s'est rendu compte que ces renseignements sont rares, éparpillés et souvent incertains. Bien que votre Comité ait accompli un travail considérable, il lui faudra manifestement beaucoup d'effort et de temps pour compléter sa tâche.

3. Malgré l'empressement avec lequel on a répondu aux demandes de renseignements formulées par votre Comité, l'ampleur de cette enquête écarte la possibilité de résultats appréciables dans un avenir immédiat.

4. Votre Comité recommande par conséquent qu'il soit constitué de nouveau le plus tôt possible après l'ouverture de la prochaine session du Parlement.

Respectueusement soumis.

Le président,
DAVID A. CROLL.

LE SÉNAT
COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR LA GÉRONTOLOGIE
TÉMOIGNAGES

OTTAWA, jeudi 12 décembre 1963.

Le Comité spécial d'enquête du Sénat sur la gérontologie, chargé d'examiner les moyens de favoriser le bien-être des personnes âgées et vieillissantes, se réunit à dix heures du matin, sous la présidence de l'honorable David A. Croll.

Le PRÉSIDENT: Nous sommes en nombre. Nous entendrons aujourd'hui M. Charles E. Odell dont vous avez le mémoire devant vous. Il est directeur du département des adhérents âgés et à la retraite de l'Union internationale des travailleurs unis de l'automobile, à Détroit, Michigan, et responsable du développement et de la mise en œuvre d'un programme de services destiné à environ 150,000 membres des travailleurs unis à leur retraite.

Avant d'entrer au service de l'Union en août 1957, il était adjoint spécial au Secrétaire du Travail, à Washington, et dirigea le programme de cet organisme à l'intention des travailleurs âgés. Il a également servi au Conseil fédéral sur la gérontologie, au Comité national sur la gérontologie et dans de nombreux comités de planification de plusieurs conférences d'États et du Fédéral, de plusieurs groupes d'études qui, tous, devaient étudier les problèmes d'embauchage et de retraite des travailleurs âgés. De 1955 à 1957, M. Odell a préparé et coordonné un programme de recherches et de démonstration de l'ordre de \$750,000, dirigé par le département du Travail en collaboration avec les organismes de sept États dévoués à la sécurité de l'embauchage. Le programme se proposait de faire ressortir les faits concernant le rendement des plus vieux employés à leur travail, l'importance des pratiques discriminatoires d'embauchage des personnes âgées sur le marché du travail des collectivités, allant de Worcester, Massachusetts, un très petit centre, jusqu'à Los Angeles, Californie.

Nous sommes heureux d'accueillir M. Odell parmi nous aujourd'hui. Vous avez maintenant la parole, monsieur Odell.

Le sénateur ROEBUCK: Monsieur le président, il n'a certainement pas l'air d'un travailleur à la retraite.

M. Charles E. Odell, directeur du département des adhérents âgés et à la retraite de l'Union internationale des travailleurs unis de l'automobile, de Détroit, Michigan: Merci, monsieur le président. En réponse au commentaire fait au sujet de mon âge, je voudrais souligner qu'à mon avis l'un des plus grands défis auquel nous faisons face dans notre travail relatif aux problèmes de la retraite et tendant à rendre ces années de la retraite dignes de vivre, consiste à intéresser plus de jeunes personnes à ce problème et particulièrement celles qui veulent se consacrer à ce genre de travail, autant par profession que par une participation active. Une des grandes difficultés aux États-Unis dans l'élaboration de services destinés aux personnes âgées est le manque d'un personnel de qualité dans les services sociaux, l'orientation professionnelle et même les services de santé. Je crois que le problème réside dans le fait que ces professionnels ont été formés à l'idée qu'on ne peut pas faire grand-chose pour les personnes

âgées et que c'est mieux et plus profitable à la longue de travailler avec la jeunesse que l'on peut aider d'une façon importante cependant que l'on croit à l'inutilité de pouvoir aider ceux qui sont dans le déclin de la vie.

Je connais par expérience la fausseté d'une telle prétention et je sais qu'il est plusieurs choses que l'on peut faire dans le domaine de la santé comme dans plusieurs autres domaines qui aideront les vieilles personnes à garder leur indépendance et à participer efficacement au fonctionnement de la société.

En conséquence, j'espère que votre groupe distingué ne considérera pas la relativité de mon âge comme un désavantage dans l'exposé d'un tel point de vue devant le Comité.

Je n'aime pas à lire un mémoire, mais puisque vous n'avez pas eu l'avantage de pouvoir le lire antérieurement, je crois que je vais au moins le parcourir rapidement.

Le sénateur ROEBUCK: Lisez-le.

M. ODELL: Dans son livre intéressant intitulé *Looking Backward*, écrit en 1889, Edward Bellamy entrevoyait de fait une ère nouvelle dans l'avenir pour les gens âgés ou d'âge moyen lorsqu'il citait son hôte du 20^e siècle qui disait ce qui suit:

Au lieu du sombre désespoir du 19^e siècle, son profond pessimisme quant à l'avenir de l'humanité, l'idée animatrice de l'âge actuel est une conception enthousiaste des avantages de l'existence terrestre et des possibilités infinies de la nature humaine... «Comme les jeunes garçons impatients de votre temps attendaient leurs 21 ans, ainsi les hommes de nos jours attendent avec espoir leurs 45 ans. A 21 ans, nous devenons des hommes, mais à 45 ans, nous renouvelons notre jeunesse. L'âge moyen et ce que vous avez appelé le vieil âge sont, plutôt que la jeunesse, le temps désirable de la vie. Grâce aux meilleures conditions de l'existence actuelle... le vieil âge arrive des années plus tard et est beaucoup plus rassurant que dans le passé. Les personnes de constitution moyenne vivent ordinairement jusqu'à 85 ou 90 ans et, à 45 ans, nous sommes physiquement et mentalement plus jeunes, je crois, que lorsque nous en avons 35. Il est étrange de penser qu'à 45 ans, alors qu'on entre à peine dans la période la plus heureuse de notre vie, vous commencez déjà à penser de vieillir et à regarder en arrière. Pour vous, c'était le matin, pour nous, c'est l'après-midi qui est la plus belle moitié de la vie».

Il est des passages de cette prophétie, sinon la presque totalité, qui ne se sont pas encore réalisés, mais en pensant à ce que l'avenir réserve aux personnes d'âge, on ne peut s'empêcher de songer aux progrès déjà accomplis au cours de la première moitié du 20^e siècle, en vue de prolonger la vie. On sait maintenant que le nombre et la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus aux États-Unis et au Canada ont quintuplé au cours des 60 dernières années cependant que la totalité de la population n'a que doublé. D'après le recensement et les experts en sécurité sociale, on compte 18 millions de personnes de 65 ans et plus aux États-Unis et qu'en 1980 on en comptera 25 millions. Le Canada a accusé une croissance analogue. Ces chiffres en soi représentent des réalisations phénoménales dans nos deux pays, des miracles modernes survenus au cours de la vie de ceux qui ont 65 ans et plus. Toutefois l'expérience dans d'autres champs de l'activité humaine, telle la production agricole et industrielle, nous enseigne que des miracles modernes de ce genre créent de nouveaux problèmes qui exigent des solutions si nous devons profiter de tous les avantages.

L'exploitation scientifique de la ferme et la mécanisation des méthodes agricoles, par exemple, représentent un miracle de productivité mais créent un sur-

plus de denrées et de fibres qui constitue une plaie pour nos deux pays sur la scène nationale et internationale. Les progrès technologiques dans l'industrie manufacturière, connus aujourd'hui sous le vocable d'automatisation, ont créé de semblables défis dans nos méthodes de régler les problèmes de planification, de distribution, de prix, de salaires et autres. Par conséquent, un plus grand nombre de personnes, et particulièrement de personnes âgées, peut constituer une bénédiction ou un problème, selon les succès qu'obtiendra la prochaine génération en inventant et en utilisant de nouveaux modes sociaux d'aider les gens à mieux vivre aux cours des années qui prolongent la vie. Autant au Canada qu'aux États-Unis, il est possible que notre aptitude à reproduire et à prolonger la vie humaine a outrepassé notre capacité ou notre volonté de procurer une aide et des services financiers adéquats requis par l'accroissement extraordinaire du nombre d'enfants d'un côté et de grands-parents de l'autre.

Je dois avouer que M. Morgan a fait ressortir ce problème d'une façon lumineuse dans une étude à l'effet que la jeunesse et la population âgée exercent une pression sur la population d'âge moyen au sein de laquelle se retrouvent présumément ceux qui gagnent le plus et qui payent les impôts servant au soutien des autres groupes.

Mais il semble qu'il y ait lieu d'être optimistes pour l'avenir. Cet optimisme se motive par un souci plus accentué que portent à leurs propres problèmes, leurs propres besoins et leurs propres intérêts les personnes vieillissantes et âgées; ce qui force, comme conséquence, les politiciens et les gouvernements qu'ils dirigent à se soucier de plus en plus de la qualité des programmes préparés à leur intention. J'espère donc que des citoyens âgés exerceront par leur intervention une influence positive et constructive sur le gouvernement et assureront ainsi un avenir meilleur, comme celui qu'entrevoyait Edward Bellamy lorsque, au 19^e siècle, il envisageait l'avenir.

Quels devraient être les éléments fondamentaux d'un programme général de services et de facilités à l'intention des citoyens âgés qui permettraient d'envisager l'avenir d'une façon optimiste? Mes vues sur cette question paraîtront intéressées, mais la façon la plus facile pour moi de traiter du sujet, c'est de décrire brièvement le programme préparé par les T.U.A. à l'intention de ses plus vieux membres et des membres retraités. A notre avis, le programme des T.U.A. constitue une déclaration simple mais complète de tout ce qui peut permettre à nos membres et aux personnes âgées,—conformément aux vœux exprimés dans une résolution de notre congrès de 1950,—de «faire un usage créateur de leurs loisirs bien mérités et de devenir une section reconnue et utile de la communauté toute entière.»

Le programme des T.U.A. à l'intention de ses membres retraités se fonde sur deux principes de base qui sont d'une grande utilité à tous les groupements ou les programmes destinés aux personnes âgées:

Le premier principe est celui de la *participation*. Nous croyons qu'on devrait permettre à nos retraités de jouer un rôle actif et de conserver leur statut dans notre syndicat même s'ils ne sont plus forcés de courir tous les jours entre l'horloge du réveil et l'horloge-poinçon. Même s'ils n'ont plus de cotisation à payer, nos membres retraités jouissent du droit de vote et de l'avantage de participer aux affaires syndicales. Ils sont représentés sur les comités permanents qui étudient les programmes des unions locales ayant trait aux membres retraités et au sein des sous-comités de la procédure qui proposent la politique à suivre au sujet des programmes à l'intention des membres retraités, au palier de la région et du syndicat tout entier.

Dans les endroits où nous patronnons ou dirigeons des centres d'activité pour les vieilles personnes et d'autres projets communautaires, des travailleurs retraités sont à la tête des comités qui régissent les centres et travaillent étroitement avec les directeurs des centres qui sont pour la plupart permanents et des travailleurs sociaux de qualité professionnelle. Le sens de l'utilité est

d'un grand réconfort à notre programme et la carence d'un tel sens d'utilité explique la cause d'un manque d'efficacité totale dans certains autres programmes. Platon a reconnu ce principe plusieurs années avant la naissance du Christ quand, parlant de l'importance pour l'État d'un groupe actif de vieux citoyens, il disait:

Ils doivent en effet être les plus vieux, les plus prudents, les plus compétents et, par-dessus tout, les plus patriotes de tous. Ils sont les véritables gardiens de l'État . . . autrement l'État périra certainement.

Sans vouloir dénigrer le groupe que vous formez ici, j'ajoute que le principe primordial qu'énonce Platon, je crois qu'il parlait au Sénat d'une des cités-états de la Grèce, retrouve une certaine continuité dans le gouvernement canadien.

Le second principe se rattache aux programmes communautaires. Je veux citer une résolution relative aux travailleurs âgés et retraités, qui a été adoptée à l'unanimité au 17^e congrès constitutionnel des T.U.A. à Atlantic City, en avril 1957, et confirmée par la suite au cours de chaque congrès subséquent:

Le programme des Travailleurs unis à l'intention des employés retraités ne peut être efficacement appliqué que s'il fait partie d'un vaste programme communautaire et que s'il n'est pas un programme syndicaliste. Notre planification doit tenir compte des problèmes et des besoins qui précèdent la retraite des membres et reconnaître qu'un progrès réel et durable dans le règlement de ces problèmes et de ces besoins dépendra dans une large mesure de l'envergure de notre contribution, par un effort et une direction organisés, à notre progrès comme nation et comme communauté qui peuvent satisfaire aux besoins des citoyens âgés et à la retraite.

Dans quelque soixante et dix communautés du Canada et des États-Unis, les Travailleurs unis ont pris une part active dans l'institution, le financement ou la direction de Centres d'activité pour les citoyens âgés et se sont joints à d'autres groupes pour obtenir, tant de sources publiques que privées, de l'argent, des locaux et un personnel requis pour assurer la bonne marche de tels programmes. Même lorsque ces programmes ont pour cadre les salles de l'Union, ce qui arrive en quelques endroits, tous les vieux citoyens peuvent y venir et non seulement les membres du syndicat. Ces centres servent aussi aux renseignements, à l'orientation et aux services destinés à tous, sans égard aux affiliations syndicales, à la race, à la croyance, à la couleur ou au pays d'origine.

En plus des centres communautaires, quels sont quelques-uns des éléments de notre programme? Le principal but que se propose le programme de retraite des T.U.A. est de procurer un revenu convenable aux membres à la retraite. Cela s'est accompli principalement par l'intermédiaire de caisses de retraite particulières obtenues au moyen de conventions collectives et par l'intermédiaire de certaines mesures qui y étaient étroitement liées en vue d'améliorer les prestations reçues aux termes des programmes de caisse de retraite du gouvernement, prévues par la Loi sur la sécurité sociale aux États-Unis et la Loi sur la sécurité de la vieillesse au Canada.

J'ai lu avec grand intérêt les dépositions des témoins antérieurs qui ont comparu devant le Comité, notamment celles de M. Morgan et des cinq personnes à leur retraite qui ont brillamment exposé la nécessité d'accroître les prestations accordées aux termes de la Loi sur la sécurité de la vieillesse. En tant que citoyen américain, je ne veux pas m'immiscer inutilement dans ce domaine qui prête à controverse, mais je vous exhorte à étudier sérieusement et à fond cet aspect du problème de la gérontologie. Bien que M. Morgan ait pu exagérer en citant Michael Harrington comme source principale de documentation concernant l'état économique et social appauvri des vieilles gens d'Amérique, il n'en est pas moins vrai que la vaste majorité des citoyens amé-

ricains au déclin de la vie, trois citoyens sur quatre peut-être, ont moins de revenu que ne le prétendent les autorités de leur propre gouvernement dans le domaine des dépenses du coût de la vie nécessaire à une existence «modeste mais convenable» dans les centres urbains ordinaires des États-Unis. A vrai dire, le budget «modeste mais convenable» qu'a préparé le Bureau des statistiques du Travail en novembre 1960 concernant un couple âgé dans 20 villes typiquement américaines s'établissait entre un chiffre inférieur de \$2,641 par année à Houston, Texas, et le plus élevé qui était de \$3,366 par année à Chicago. Mais toutes les données qui nous sont disponibles au Bureau du recensement des États-Unis et de l'Administration de la Sécurité sociale démontrent que deux couples âgés sur trois vivent d'un revenu global de \$2,500 ou moins. Les mots «modeste mais convenable» peuvent quelquefois être mal interprétés par des optimistes qui veulent laisser entendre par là un mode de vie confortablement luxueux, mais je m'empresse d'ajouter que de telles dépenses ne prévoient pas la propriété et l'usage d'une automobile tandis que le coût de la nourriture est établi sur une base de \$1 par jour par personne et que celui du logement est établi à un niveau qu'on n'atteint même pas dans les projets d'habitations dus à l'initiative et aux subventions du gouvernement.

Sans trop connaître le coût quotidien de la vie et les problèmes des retraités canadiens, je prétends quand même que les observations de M. Morgan, de même que les conseils et la sagesse des cinq retraités qui ont comparu, sont dignes d'une étude très sérieuse. Je suis sûr que le Congrès canadien du Travail exprimera ses propres vues à ce sujet. Je ne veux pas parler en son nom, mais je conseille certainement que soit faite une étude ventilée du coût de la vie pour les personnes âgées dans des centres urbains et ruraux typiques en vue d'établir un niveau de prestations de sécurité de vieillesse qui assurera un niveau de vie «modeste et convenable» non seulement à 70 ans, mais aussi, espérons-le, dès 65 ans. Le programme relatif à 65 ans ne serait pas obligatoire en ce sens que tous devraient prendre leur retraite à cet âge. Il pourrait toutefois être dressé de façon que ceux qui prennent leur retraite à 65 ans pourraient recevoir les prestations accordées en vertu de la sécurité de la vieillesse.

De plus, il me semble qu'un plan de sécurité à la vieillesse devrait prévoir des dispositions accordant une modification automatique, conformément aux changements dans le coût de la vie. C'est ce qui se fait dans plusieurs pays d'Europe et ce qui devrait constituer une partie des caisses de retraite du domaine public et privé aux États-Unis et au Canada.

La sécurité de la santé est un autre objectif principal du programme du Syndicat qui a été accompli en partie par le maintien à la retraite des prestations de la Croix Bleue, du *Blue Shield* et autres. Toutefois, le travailleur à la retraite assume la moitié du coût d'une telle protection, à même le revenu limité de sa pension et, en conséquence, il importe de prendre des mesures pour procurer aux travailleurs à la retraite et à ceux qui en dépendent un plan d'hospitalisation payée d'avance et une assurance médicale, soit selon des plans de convention collective ou d'assurance nationale de santé, comme celui qui est prévu dans le projet de loi King-Anderson présenté au cours de la présente session du Congrès mais non adopté, ou soit selon divers plans de *Medicare* maintenant à l'étude au Canada.

Un plus grand nombre de maisons pour les vieilles personnes est une autre chose que les T.U.A. essayent d'obtenir. Et nous prétendons y arriver, non pas en construisant des gratte-ciel réservés aux vieillards, mais plutôt des appartements et des maisons convenablement construites au sein des lotissements domiciliaires publics ou privés, à l'aide de prêts élargis du gouvernement, qui permettraient aux vieillards d'acheter, de réparer et même de construire des maisons. Les modifications apportées en 1961 et 1962 aux lois sur le logement aux États-Unis rendent possibles la plupart de ces choses, mais il reste encore

beaucoup à faire pour réduire le coût de ces maisons à un niveau qui permettrait à la majorité des vieilles personnes de pouvoir profiter de ces modifications. En relisant le témoignage de M. Morgan, je sens que le Canada rencontre les mêmes problèmes à vouloir procurer des habitations à prix covenable aux vieilles gens.

En instituant des programmes adéquats de santé et d'habitation, nous croyons qu'une certaine partie de l'argent des caisses de retraite du gouvernement et de l'entreprise privée, de même que des programmes de sécurité sociale, pourrait être placée dans des projets avantageux économiquement et socialement, lesquels seraient destinés à servir les besoins de la communauté toute entière. C'est un des problèmes critiques mais non résolus que nous étudions depuis quelques années dans nos conventions collectives avec nos patrons et qui mérite une attention prioritaire.

Une fois que les vieilles personnes auront de tels avantages essentiels, nous pourrions commencer de parler intelligemment de les encourager à une vie heureuse, active et utile. Car il est difficile de le faire lorsqu'elles ont l'estomac vide ou qu'elles font face avec anxiété aux problèmes de la santé, de l'habitation et au souci d'avoir du pain sur la table. A la vérité, les gens qui n'ont pas de tels problèmes ne peuvent pas atteindre le but d'une retraite satisfaisante et c'est pourquoi nous pouvons bien nous permettre d'étudier ce problème d'ordre général qui dépasse les bornes de considérations économiques.

En vue d'élargir les services communautaires à l'intention des travailleurs à la retraite par l'intermédiaire des centres d'activité et des services de renseignements, de conseils et de consultations, la plupart des unions locales aux États-Unis et au Canada ont institué des comités permanents de travailleurs à la retraite. Là où il existe plusieurs unions locales, des comités collectifs de travailleurs à la retraite ont été institués, de même qu'un sous-comité de la procédure composés de retraités eux-mêmes qui conseillent et aident le comité collectif dans les problèmes de la direction. De tels comités existent par exemple, à Windsor et à Toronto et nous avons également institué un conseil provincial en Ontario. Dans les régions où d'autres unions internationales ont un problème d'intérêt et d'aide envers les membres à la retraite, on a exhorté nos unions locales à unir ses forces aux autres, à former des comités régionaux qui représentent le mouvement ouvrier tout entier et à rechercher l'appui des *United Fund and Health and Welfare Councils*, des gouvernements d'État, de provinces ou de municipalités dont la tâche est de financer et de coordonner les services à l'intention des vieux citoyens. Cependant que les T.U.A. veulent bien instituer des programmes pour leurs propres adhérents à la retraite, l'Union reconnaît le besoin d'une action régionale de façon à répondre aux besoins de citoyens âgés de toute la région.

A Windsor, nous avons un exemple frappant de ce que peut accomplir l'effort communautaire avec l'aide et la direction des T.U.A. pour procurer un personnel et des locaux d'un centre de visites aux travailleurs retraités. Nous portons une attention toute spéciale à ce programme parce que c'est la première fois au Canada qu'un gouvernement provincial offre de l'aide financière au soutien d'un programme organisé d'éducation et de récréation à l'intention des travailleurs retraités. Dans la plupart des autres endroits des programmes de ce genre étaient tout d'abord organisés par les unions dont les salles servaient d'endroits de réunion et, par la suite, le personnel de la Caisse de Bienfaisance ou des organismes humanitaires de l'endroit apportait son concours à un tel programme. Puisque l'on a mis en doute la valeur et le but principal des centres de visites ou d'activités, je veux souligner qu'on les trouve très utiles non seulement parce qu'ils servent à la récréation et à l'éducation, mais aussi parce qu'ils servent de centre que les vieilles personnes et les retraités peuvent fréquenter quand ils ont besoin d'aide dans leurs problèmes individuels nécessitant un renseignement, un conseil ou une consultation. Dans

ce dernier sens, les centres servent à attirer l'attention sur la grande variété de services dont ont besoin les vieilles personnes pour régler leurs problèmes individuels, notamment le maintien du revenu, l'embauchage, l'habitation, la santé, les relations familiales et le reste.

En guise de digression, je vous citerai plusieurs exemples pour illustrer ma pensée. A une occasion, dans nos quatre centres de Détroit, au tout début de ces programmes, nous avons fait un relevé en vue de savoir pourquoi les gens qui ont fréquenté les salles deux fois n'y revenaient plus.

Nous avons trouvé deux raisons à cela. L'une avait trait au sentiment de crainte pour la santé quand ils se déplaçaient et l'autre se rapportait au coût quotidien du transport pour ceux qui voulaient participer à une telle activité.

En parlant avec nos retraités, le problème du transport nous apparut assez sérieux. Ainsi, nous avons demandé au conseil de ville d'accorder dans les services municipaux de transport une réduction de tarif aux personnes âgées qui voulaient participer à nos programmes.

Une vive résistance se fit sentir au tout début. Mais un tel projet fut approuvé de sorte que, désormais, ceux qui dépassent les 65 ans et qui en fournissent une preuve reconnue, voyagent à moitié prix dans les autobus entre neuf heures du matin et trois heures de l'après-midi.

Je précise qu'au nombre des principaux adversaires du projet fut l'association des marchands du centre de la ville alléguant que c'était là en quelque sorte porter atteinte au service municipal des transports. Aujourd'hui, les marchands sont les plus chauds partisans du programme puisqu'il contribue à transporter dans le centre de la ville plusieurs personnes qui autrement n'y viendraient pas. Ainsi, l'entreprise privée même peut retirer des bénéfices d'un geste motivé par des intérêts humanitaires et charitables.

Pour ces raisons, je suis convaincu que les législatures des États et des provinces devraient accorder des crédits pour encourager les agglomérations à instituer et à maintenir des centres de visites et d'activité à l'intention des vieux citoyens. L'État de New-York bat la marche à cet égard puisque le Bureau de l'Éducation des Adultes est autorisé à accorder des subventions aux organismes communautaires qui se préparent à fonder de tels centres. Je suis d'avis que par un placement très modeste de la part de l'État ou de la province, il serait possible de commencer de tels programmes dans tous les principaux centres de l'Ontario et que, par une direction locale et provinciale avisées, les agglomérations pourraient elles-mêmes placer des sommes d'argent dans de tels programmes, par l'intermédiaire des organismes publics et privés.

Un autre aspect du programme des T.U.A. qui peut vouloir dire beaucoup pour les organismes communautaires, c'est l'expérience tentée par le syndicat pour organiser des cours systématiques de préparation à la retraite chez ses membres. Nous sommes fermement convaincus du bien-fondé de tels services dans la prévention ou l'amélioration de plusieurs problèmes qui naissent dans la période qui suit la retraite. En conséquence, nous avons patronné de tels programmes pour les membres de l'union locale de Windsor. Nous aimerions voir se développer de tels programmes comme entreprises communautaires, où l'on ferait usage des locaux et des services des écoles, des collèges et des autres organismes de la localité qui pourraient recevoir une aide modeste du patronat et des syndicats en vue d'assurer le meilleur enseignement possible.

Dans le dessein d'accroître la compréhension et les connaissances de nos propres adhérents sur ce sujet, nous avons organisé des ateliers sous la direction de l'université du Michigan et de l'université de Chicago pour former le personnel des T.U.A. Nous avons fait suivre cet effort initial de la présentation d'un cours de préparation à la retraite à chacun de nos cours d'été. A la suite de cette expérience au cours de laquelle de 300 à 500 chefs d'unions locales ont été initiés aux idées de préparation à la retraite, nous avons

organisé des programmes bénévoles dans différents centres sous la direction du syndicat local des T.U.A., ainsi qu'en fait foi le local 200 de Windsor. C'est alors que nous faisons appel aux experts des écoles, collèges ou autres organismes locaux pour trouver instructeurs, matériel, personnes de ressource et, peut-être le facteur le plus important, des services d'évaluation qui déterminent l'efficacité des programmes et la façon d'en améliorer le contenu et la méthode de présentation.

Il va sans dire qu'ici encore, l'aide financière modeste de l'État, de la province ou de la communauté, par des mesures législatives et l'attribution de crédits serait d'une valeur inestimable tant pour nous que pour les organismes locaux auxquels nous nous adresserons dans le dessein d'obtenir leur appui et leur coopération. Je souligne encore ici l'expérience de l'État de New-York qui nous montre comment on peut aider l'éducation locale au moyen de sommes d'argent très modiques.

L'union des T.U.A. ne cherche pas à monopoliser le domaine de la gérontologie et des services y afférents puisqu'elle ne le pourrait pas même si elle le voulait. Nous voulons que tous les groupements intéressés à la gérontologie connaissent notre programme et l'intérêt qu'on y porte de façon qu'ils puissent nous consulter lorsqu'ils auront besoin de coopération et d'appui dans l'institution de programmes et de services qui procureront à nos membres retraités et à tous les citoyens âgés une vie reconnue et utile au sein de leur milieu. Le temps n'est plus où un seul groupe d'une communauté, ou une nation dans le monde, peut se tirer d'affaires tout seul. Notre union a besoin de la compréhension et de l'aide de toute la collectivité pour réussir dans notre programme en faveur des travailleurs plus vieux et retraités. En retour, nous croyons que la collectivité peut recourir à nos services pour mener à bonne fin l'ensemble des buts visés. La contribution qu'a faite le conseil exécutif international des T.U.A. pour aider à financer le centre des citoyens âgés de Windsor est la preuve de notre foi dans le travail qui s'y fait et dans le service dont le centre dispose. Nous espérons qu'éventuellement, le Fonds Uni de Windsor, comme sa contre-partie américaine à Détroit, la ville et les gouvernements provinciaux trouveront moyen de nous aider à continuer notre programme non seulement à Windsor, mais dans toutes les principales villes de l'Ontario et des autres provinces du Canada. Selon l'historien Toynbee: «La qualité et la pérennité d'une société ne sauraient mieux se mesurer que par le respect et le soin qu'elle donne à ses citoyens âgés». Nous espérons que tous les hommes et les femmes de bonne volonté dans nos deux grandes nations s'uniront pour démontrer que nous sommes dignes de la haute norme de moralité dont parle le professeur Toynbee.

Au cours d'un récent voyage en Europe, et particulièrement en Angleterre, Woodrow Hunter, associé aux recherches de la division de gérontologie de l'université du Michigan, a remarqué que des programmes de préparation à la retraite étaient dirigés par des organismes communautaires, mais patronnés et financés par la direction de sociétés. Des travailleurs habituellement choisis dans le groupe d'âge approchant la retraite recevaient quand même leur salaire pour le temps consacré à ces programmes, les frais de scolarité étant à la charge des sociétés. Il est intéressant de noter qu'il y a cinq ans aucun programme de préparation à la retraite n'existait en Angleterre, mais ces programmes se sont multipliés à la suite de la visite aux États-Unis d'experts anglais qui ont rapporté chez eux l'essentiel de nos programmes de même que nos idées et nos méthodes pour les adapter chez eux.

J'avoue qu'ils ont fait un meilleur travail que nous.

Il est intéressant de noter que la méthode employée est de faire agir, avec l'aide financière du gouvernement, le conseil national des organismes bénévoles, la *Old People's Welfare League*, qui se compare au conseil national de la

gérontologie aux États-Unis, comme agent stimulateur et coordonnateur de programmes communautaires dans les cours de préparation à la retraite. C'est peut-être la ligne de conduite que nous devons suivre aux États-Unis et au Canada, si nous voulons soustraire à la dispute le service vital et essentiel rendu aux personnes âgées et vieillissantes afin de lui permettre de s'accroître et de prospérer sous une direction bénévole, objective et non politique. J'espère sincèrement que le conseil national de la gérontologie aux États-Unis et un groupement semblable au Canada pourront entreprendre un tel rôle et accepter une telle responsabilité. A l'intérêt que nous portons au syndicalisme, j'espère également que nous trouverons chez le patronat un essor mutuel, un parrainage et peut-être une aide financière à l'égard des cours de préparation à la retraite qui sont véritablement disponibles et accessibles à ceux qui reçoivent un salaire horaire comme aux salariés, aux professionnels et à ceux qui sont leur propre patron, tous au seuil de leur retraite.

Je pourrais en ajouter beaucoup au sujet du programme des T.U.A. à l'intention des vieux employés et des retraités et particulièrement au sujet des distinctions injustes envers les personnes d'âge, la retraite prématurée, le ré-apprentissage et le chômage technologique qui créent une nouvelle classe de vieux Américains et de vieux Canadiens, les citoyens trop vieux pour travailler et trop jeunes pour prendre leur retraite. Mais c'est là un sujet qui demande une étude plus approfondie que le temps ne permet et que nous pourrions peut-être reprendre dans la période des questions.

Je reviens au thème du début et je veux conclure en vous donnant une courte citation du sénateur Thomas Desmond, retraité et ancien président du comité législatif conjoint de l'État de New-York sur la gérontologie, qui déclarait dans son rapport d'adieu au gouverneur et à la législature, en 1958:

Si l'homme ne se détruit pas lui-même dans la prochaine décennie, les loisirs auront pour lui un sens nouveau; la vie dans le vieil âge sera plus fructueuse, moins remplie de larmes... et même si des choses captivantes et d'autres essentielles ont déjà été accomplies, elles seront relativement moins importantes en regard des grands progrès qui s'ouvrent devant nous.

Il ne nous reste que cinq ans à peine dans la décennie de 1958 à 1968, pour que s'accomplisse la prophétie de ce grand Américain et de ce pionnier dans tout le domaine consacré à la vieillesse. J'espère sincèrement que nous pourrions unir nos efforts en vue de continuer notre œuvre.

Je le rappelle, il est de nombreux aspects de ce problème auxquels je n'ai pas touché faute de temps. Toutefois, je pense qu'ils méritent votre considération et, en conséquence, je prends la liberté de consigner au dossier des exemplaires des documents suivants que vous pourrez noter dans votre bibliographie tout simplement ou, si vous le désirez, photocopier pour les distribuer sur demande.

BIBLIOGRAPHIE SUPPLÉMENTAIRE

1. UAW—NEW FRONTIERS FOR SENIOR CITIZENS qui présente le rapport du président Walter P. Reuther sur les employés âgés et retraités; le rapport du département des employés à la retraite et les résolutions du congrès des T.U.A. qui concernent les employés retraités, adoptées au 18^e congrès constitutionnel d'Atlantic City, N.-J., du 4 au 10 mai 1961.

2. WE CAN AND MUST DO MORE FOR OUR OLDER PEOPLE, sélection de témoignages présentés devant le comité du Sénat des États-Unis sur la gérontologie par Emil Mazey, secrétaire-trésorier des T.U.A., en décembre 1959, reproduit dans *The American Federationist*, en janvier 1960.

3. WHEN PEOPLE ARE TOO OLD TO WORK AND TOO YOUNG TO DIE, publié par les départements d'éducation et des relations extérieures de la Région 7 (région canadienne) du C.C.T.-T.U.A.

4. A DIGEST OF PRESIDENT JOHN F. KENNEDY'S SPECIAL MESSAGE ON AGING, le premier message spécial soumis au Congrès sur ce sujet par un président des États-Unis, en février 1963.

5. EMPLOYING THE OLDER WORKERS: PROBLEMS AND POSSIBILITIES, par Charles E. Odell, directeur du département des travailleurs âgés et à la retraite, T.U.A., présenté à la Conférence de la Saskatchewan sur l'embauchage et la retraite des vieux employés, à Regina, les 1er et 2 juin 1961.

La bibliographie supplémentaire susmentionnée, de laquelle je n'ai pas traité, touche à quelques-uns des aspects fondamentaux du programme qui nous intéresse.

Je vous remercie de l'avantage que vous m'avez accordé de présenter mon exposé.

Le PRÉSIDENT: Quelques sénateurs doivent s'absenter pour assister à une autre réunion très importante et je crois qu'on devrait leur permettre de poser les premières questions. Les sénateurs Roebuck et Gershaw sont de ce nombre.

Le sénateur ROEBUCK: Oui. Une chose m'a frappé au cours des observations de l'orateur au sujet d'une étude entreprise en vue d'établir le montant nécessaire pour vivre convenablement. Je me demande si une telle étude a été faite en Ontario ou au Canada; sinon, comment faire pour en obtenir une. Existe-t-il au Canada des autorités qui pourraient nous donner des renseignements à cet égard? De temps à autre on y fait allusion, mais, à mon avis, on n'a jamais approfondi la question. Nos vieilles gens aimeraient obtenir des renseignements à ce sujet, mais ils n'y en a que six sur plusieurs milliers. Que pouvons-nous faire pour qu'une étude de ce genre soit entreprise?

M. ODELL: C'est là une de mes recommandations particulières, monsieur. On devrait faire un effort pour colliger ces renseignements et, j'en ai l'assurance, des gens compétents se trouvent au service des statistiques du travail du gouvernement canadien et des universités. Je crois toutefois qu'un tel effort a dû être entrepris. Une des choses très utiles que nous avons obtenues des statistiques du Bureau du travail, département du travail, est la définition de ce que doit être un budget modeste mais convenable aux vieux couples des États-Unis, budget établi non seulement comme norme nationale, mais aussi adapté aux conditions et au coût de la vie dans différents secteurs de l'économie américaine. Le département de l'Agriculture a établi un semblable budget des familles agricoles à différents groupes d'âge. De fait, ce budget donne dans son ensemble les chiffres et les tendances concernant les coûts et les différents facteurs qui s'appliquent à une jeune famille agricole et les projettent jusqu'aux années du soi-disant déclin de la vie. Je crois qu'une telle chose est véritablement nécessaire et pour longtemps dans nos deux pays. Je crois que la controverse et les problèmes non résolus soulevés aux cours des séances d'études sur le problème des soins médicaux aux États-Unis ont tourné autour de ce problème général et autour des soins accordés aux vieilles gens. La seule façon de répondre à la question serait de disposer des renseignements dont nous parlons. Je crois sincèrement qu'il nous faut des normes adaptées aux réalités des tâches entreprises par les gens à leur retraite.

Le sénateur GROSART: Monsieur le président, je dégage des renseignements qu'on nous a présentés et des rapports qui nous sont parvenus de temps à autre concernant le travail du Comité, que le Bureau fédéral de la statistique a commencé à ventiler des chiffres à notre intention. Est-ce vrai?

Le PRÉSIDENT: Je le crois.

Le sénateur GROSART: Il travaille réellement à ce problème pour nous?

Le PRÉSIDENT: Oui.

Le sénateur GROSART: En consultant les chiffres à la page 4 du mémoire de M. Odell, nous trouvons que \$3,000 constituent le revenu moyen d'un couple âgé aux États-Unis. Si nous adaptons ces chiffres de façon à les comparer à ceux qui s'appliquent au Canada, les réduisant de 20 p. 100, soit la différence entre le standard et le coût de la vie aux États-Unis et au Canada, nous arrivons au chiffre de \$2,400. Si chacun des conjoints recevait la pension de vieillesse, ils toucheraient entre eux \$1,800, c'est-à-dire \$600 de moins. Je ne sais trop si mon estimation est exacte en l'occurrence puisque les conjoints ne recevraient pas ce montant dans tous les cas, mais ces facteurs indiquent quand même que le niveau de notre pension de vieillesse n'est pas trop inférieur au chiffre considéré comme raisonnable dans le cas présent.

Je demanderais à M. Odell s'il a rapproché ce chiffre de \$3,000 au salaire moyen par personne dans les États-Unis d'aujourd'hui?

M. ODELL: Oui. Aussitôt après les chiffres du mémoire que vous avez cités, je mentionne que la médiane du revenu des couples âgés aux États-Unis était, il y a un an, de \$2,500, d'après le recensement de 1960 aux États-Unis. Ainsi, nous avons une différence entre le revenu de toutes les sources, différence qui s'accroît en raison de l'augmentation du coût de la vie et les autres facteurs, différence entre ce que les gens devraient recevoir pour mener une vie modeste et confortable et ce qu'ils reçoivent de fait en tant que revenu. Certains en ont trop, cependant que la grande majorité n'en ont pas assez, ce qui constitue pour notre pays un véritable problème à résoudre si nous voulons améliorer la situation. Par exemple, dans un certain sens, on considère nos membres à la retraite comme un groupe privilégié du point de vue du revenu puisqu'ils reçoivent les bénéfices supplémentaires de pension.

Le PRÉSIDENT: Ils reçoivent de leur syndicat des prestations supplémentaires de pension?

M. ODELL: Oui, aux termes d'une convention collective.

Mais il faut noter qu'aucune augmentation de la pension n'a été versée depuis 1958. Même si nous recourons aux conventions collectives pour demander des améliorations au sort des retraités à venir, les pensionnés actuels, qui se chiffrent par environ 125,000 vivent encore des allocations établies par la caisse au temps de leur retraite en 1958. De plus, aucune augmentation sensible n'est intervenue dans les prestations de sécurité sociale, sauf une augmentation des prestations minimums. Notre programme aux États-Unis est fondé sur un système relié au salaire, de sorte que la veuve qui reçoit \$40 par mois en prestations de sécurité sociale aux termes de notre programme a touché une augmentation, mais aucun autre bénéficiaire n'a reçu d'augmentation qui vaille. De sorte que nous constatons une différence qui varie de 10 à 15 p. 100 entre le revenu de ces personnes en 1958 et le revenu d'aujourd'hui. Ceci explique en partie la différence entre ce qu'ils reçoivent et ce que le gouvernement prétend qu'ils devraient recevoir pour vivre modestement et convenablement. C'est dire que les ressources limitées de ces gens, sous forme d'épargnes, de valeurs foncières, de ce qu'ils appellent l'argent de leurs funérailles, une somme modeste dans une police d'assurance, s'épuisent graduellement pour pouvoir joindre les deux bouts. Une de nos plus sérieuses difficultés avec l'Association médicale d'Amérique et d'autres groupements en ce qui a trait à l'aide à apporter à la santé des personnes âgées concerne justement le statut de ces valeurs. Il est vrai que si l'on considère ces valeurs entre jeunes et vieilles personnes, celles-ci semblent plus avantagées que celles-là. Mais si l'on tient compte du fait que les quatre cinquièmes de ces valeurs sont les paiements faits sur une maison, on constate qu'elles ne forment pas une disponibilité dans le sens pratique, à moins de vendre le bien et de vivre à même l'argent réalisé, ce que la majorité refusent de faire. Notre gouverneur

de l'État du Michigan s'est vu en sérieuses difficultés lorsqu'il a proposé de différer l'impôt foncier sur les propriétés des vieilles personnes. Celles-ci ont déclaré qu'elles ne désiraient pas un tel sursis s'il constituait un danger à la propriété, les empêchant d'obtenir un titre clair si elles décidaient de changer de logis ou si la part des enfants dans la maison était mise en danger. Je crois que c'est là un sujet fondamental d'études dont la recherche mérite d'être poursuivie et que la conscience de notre société se doit d'évaluer.

Le sénateur GROSART: Monsieur le président, ma question se rapportait véritablement au rapport entre les \$3,000 et le revenu moyen par personne aux États-Unis, ou encore par salarié?

M. ODELL: Je vois.

Le sénateur GROSART: Quelle est la différence?

M. ODELL: Je crois qu'elle se situe entre \$5,000 et \$6,000. Plusieurs salariés ont une famille. La différence est considérable, je crois qu'elle atteint 50 p. 100.

Le sénateur GROSART: En se basant sur un seul salaire?

M. ODELL: Non, je parle du revenu moyen d'une famille.

Le sénateur GROSART: Avez-vous le chiffre de salaire qui s'applique au revenu par tête?

M. ODELL: Je ne l'ai pas en ce moment, mais je peux vous le procurer.

Le PRÉSIDENT: Pour les États-Unis ou pour le Canada?

Le sénateur GROSART: J'ai demandé le chiffre qui s'applique aux États-Unis. A tout prendre, les chiffres se compareront assez bien. Le chiffre qui s'applique au Canada est d'environ \$4,000.

M. ANDRAS: Le taux moyen d'un salarié canadien est aujourd'hui d'environ \$80 par semaine.

Le PRÉSIDENT: \$4,000 par année.

M. ANDRAS: Oui.

Le PRÉSIDENT: Sénateur Gershaw, vous avez une question à poser?

Le sénateur GERSHAW: Monsieur le président, M. Odell nous a présenté un mémoire d'une grande valeur. Je voudrais lui demander ce qui se fait pour encourager les gens à se préparer eux-mêmes aux nécessités du vieil âge?

M. ODELL: Naturellement, sénateur Gershaw, une des choses que nous essayons de faire dans notre programme d'éducation de base dans les unions consiste à encourager les gens à pourvoir par eux-mêmes aux besoins de leur retraite, à leur montrer où ils en sont dans leurs épargnes à cette fin et quelle pension ils pourront retirer. Notre programme de préparation à la retraite porte en partie sur tout l'aspect d'un revenu adéquat comme sur les besoins d'argent durant la retraite.

Dans la génération actuelle des vieilles gens, toute cette question de savoir pourquoi on ne s'est pas mieux préparé à la retraite par l'épargne soulève une colère compréhensible et un profond mécontentement. Car la plupart de ces gens vous répondront aussitôt que l'instabilité économique et les conditions sociales dans lesquelles ils ont vécu de même que leurs ressources ne leur permettaient pas de se préparer à la retraite, ce qui est littéralement la vérité. Poser cette question, c'est obtenir une réaction véritablement émotive même chez la génération actuelle des cinquante ans et plus. Car si on leur parle de budget, de gestion pécuniaire, de planification et le reste, ils demandent comment ils peuvent se préparer.

Il n'y a pas si longtemps, nous n'avions aucune assurance d'embauchage et d'un but commun. Nous ne pouvons rien dépenser aujourd'hui avec l'assurance que le salaire continuera.

Ce sont là des gens qui ont été employés dans une industrie dont la production a nécessité un embauchage relativement élevé durant une longue période de temps.

Jusqu'à ces derniers temps, alors que nous avons pu obtenir un salaire annuel garanti et de l'élimination de cette pratique qui consistait à congédier les employés sans les rappeler parce qu'ils étaient trop vieux, ces gens ne pouvaient pas établir de plan économique en prévision de leur retraite.

Je crois qu'avec le temps, les ressources essentielles sur lesquelles ils pourront compter s'amélioreront, mais un tel facteur n'améliorera pas le sort des vieilles personnes actuelles ni le sort de ceux qui arriveront à la pension dans 10 ou 15 ans.

Le sénateur HAIG: Monsieur le président, tout en restant sur le même sujet, à la page 7, le témoin parle de cours systématiques de préparation à la retraite pour ceux qui sont membres. Quand commencent ces cours et que comprennent-ils?

M. ODELL: Nous sommes en train d'attirer ceux qui sont le plus près de l'âge de la retraite bien que nous ayons aussi essayé d'atteindre ceux qui ont 60 ans et plus. Toutefois, une des plus sérieuses difficultés à cet égard, c'est de faire comprendre aux personnes elles-mêmes la nécessité de participer à de tels programmes.

Les personnes qui s'y rendent volontairement sont celles qui en ont le moins besoin, celles qui comprennent le problème le mieux et qui s'en soucient le plus. En conséquence, dans le simple dessein d'obtenir un bon nombre de gens, nous admettons les personnes âgées de 50 à 65 ans. C'est le groupe d'âge que nous acceptons.

L'idéal serait de commencer ces cours dès l'âge de 40 ou de 45 ans plutôt que de tenter de le faire en un seul coup, par des discussions qui s'étendent sur six ou sept semaines. Mais j'aimerais que ces cours se poursuivent aussi longtemps qu'un homme travaille. Car nous pourrions peut-être attirer l'attention sur certains aspects de la retraite à des âges différents, à l'âge moyen le plus avancé comme aux dernières années de travail.

Du point de vue économique, on peut assurer sa retraite dès l'âge de 40 ou 45 ans, mais il est presque impossible de le faire quand on atteint les 60 ou 65 ans.

Les problèmes concernant la santé devraient être étudiés dès les 40 ou 45 ans si l'on veut que soit comprise la notion de la santé préventive, la nécessité de voir son médecin périodiquement en vue de découvrir dès le début les maladies chroniques et les prévenir.

Je crois qu'éventuellement un tel programme sera incorporé à l'entraînement du personnel de gestion syndicale des relations industrielles et sera mis à la disposition des personnes au cours de leurs dernières années de travail, à différents stades et à différents degrés de profondeur dans la discussion.

Quant au contenu, les sujets fondamentaux que nous incorporons à notre programme,—ils représentent typiquement ce qui se fait en notre pays,—sont, premièrement, la discussion de l'importance du travail dans la vie d'une personne et le défi que présentent les loisirs, s'ils ne sont pas prévus et préparés de quelque façon dans les projets de ladite personne.

En d'autres mots, le travail n'est peut-être ni enlevant, ni captivant, ou il peut fort bien ne pas être absorbant, mais il occupe un nombre d'heures prescrit dans chaque jour de la vie de l'individu. Une fois abandonné, si rien ne le remplace, un grand nombre de problèmes, psychologiques, hygiène mentale et autres, commencent à apparaître. Des problèmes de famille naissent également parce que l'homme est à la maison tandis que la femme voit sa routine quotidienne désorganisée et ne sait trop ce qui lui arrive.

Par exemple, nous avons constaté que de nombreuses demandes d'emploi de la part de présumés retraités sont l'initiative de la femme qui dit à son mari: «Pourquoi ne sors-tu pas et ne fais-tu pas quelque chose?» Et la seule chose à quoi elle songe, puisqu'il n'a jamais fait autre chose, c'est qu'il se cherche un emploi. Ainsi, une pression s'exerce sur le mari afin de le faire sortir de la maison et de le rendre utile à quelque chose. Incidemment, s'il gagne de l'argent, c'est fort bien, mais la véritable pression s'exerce pour le faire sortir et l'éloigner de la maison.

Le sénateur HAIG: Mais cette chose arrive chez les jeunes également.

M. ODELL: Bien sûr. Mais nous nous devons de souligner que les choses que nous abordons, comme celles dont nous discutons, ont trait à des problèmes de toute une vie dans une famille et qui devraient véritablement être étudiés plutôt jeunes.

Le deuxième sujet que nous abordons concerne l'argent, la gestion d'un budget et quelques habitudes d'achat et le reste, afin d'accroître le pouvoir d'achat du dollar lorsque le revenu aura diminué dans les années de retraite.

Le troisième sujet se rapporte aux soins préventifs et à l'hygiène mentale.

Le quatrième sujet traite de l'habitation et de la famille et porte sur les conditions de vie.

On ne dit pas ce qu'il faut faire ou ce qu'il ne faut pas faire. Si vous vous préparez à un changement, nous vous demandons de bien déterminer d'avance quelle en sera la portée dans votre vie, votre famille, envers vos amis, et sur les conditions de l'existence.

Nous avons encouragé la controverse sur des sujets variés concernant les avantages de déménager en Floride ou en Arizona, de s'établir sur une ferme, de quitter la ville pour élever des poulets à la campagne ou quelque chose de la sorte, afin de donner à ces personnes une vue des problèmes de l'avenir, de leur faire comprendre que ce sont là des décisions fondamentales auxquelles elles devraient se préparer. Nous essayons même de leur faire dresser une liste des choses requises avant d'entreprendre un tel changement.

Au cours du cinquième sujet, on enseigne à ces gens où ils peuvent se procurer l'aide requise dans l'accomplissement de leur programme de retraite, ce qu'ils peuvent obtenir par l'intermédiaire de leur syndicat et quels sont les services que la communauté met à leur disposition. Ainsi ils peuvent recourir à ces choses quand elles sont requises.

Nous essayons également de leur démontrer quels services sont disponibles dans la communauté afin de les aider à résoudre les problèmes d'ordre pratique qu'impose la retraite, autres que ceux qui se rattachent à l'argent ou à la santé, mais qui se rapportent à la façon de passer et d'employer son temps durant la retraite.

Ce sont là les sujets généraux que nous essayons de traiter.

Pour traiter de ces sujets, nous employons essentiellement la discussion en groupe au cours de laquelle il convient de ne pas inviter d'expert à exposer un sujet, mais de demander au chef de discussion d'expliquer son sujet de façon que ses auditeurs puissent réfléchir au sujet et se dire: «Que ferais-je moi-même si j'étais dans une telle situation?» De cette expérience collective et de cet échange d'idées, les auditeurs, stimulés, sont prêts à étudier la solution de leurs propres problèmes.

Le sénateur McGRAND: Au bas de la page 7, ou presque, vous dites:

Nous avons fait suivre cet effort initial par la présentation d'un cours de préparation à la retraite à chacun de nos cours d'été.

Pourriez-vous me donner de cela une description détaillée?

M. ODELL: C'est essentiellement le programme que je viens de décrire. Ce que nous avons fait, monsieur, c'est de tenter de réunir les meilleures ma-

tières conçues par des professionnels, des experts d'université dans les domaines de l'éducation des adultes et de la gérontologie, puis de les rédiger comme programme de base. Nous avons ensuite décidé qu'il fallait d'abord intéresser les membres de la direction avant de pouvoir convaincre les simples membres. C'est pourquoi nos dirigeants ont suivi des cours d'atelier d'une semaine durant lesquels ils ont revu les points essentiels.

Le sénateur McGRAND: Quel a été jusqu'à présent votre succès?

M. ODELL: Une fois terminés les cours d'été, nous avons intéressé les unions locales afin d'instaurer à ce niveau les programmes destinés à leurs membres.

Nous avons connu des succès variables. J'ai déjà fait allusion à l'une des véritables difficultés.

La principale difficulté est tout d'abord d'amener les gens à penser à la retraite. En général, là où il nous a été possible d'obtenir la coopération des gens en vue de former un groupe, nous avons rencontré un succès phénoménal, comme suit:

Premièrement. Dès que nous pouvons intéresser les gens, ils demeurent intéressés et ne demandent qu'à revenir participer à la deuxième et à la troisième partie du cours. Deuxièmement, le nombre de ceux qui assistent aux premières présentations est plutôt faible, mais il grandit à mesure qu'on commence à parler et à mousser les programmes d'instruction. Troisièmement, des enquêtes ont démontré que sous plusieurs rapports, les mêmes résultats ont été obtenus, qu'on suive les cours ou non. En connaissent-ils plus long une fois le programme d'instruction terminé? Nous distribuons au début ce que nous appelons une «liste des choses qui préparent à la retraite», qui se rapporte aux faits de la vie et à ce qu'on devrait avoir avant de prendre sa retraite. Et à la fin du programme, nous revoyons la même liste en vue de déterminer si l'on possède plus de renseignements qu'au début.

Le sénateur McGRAND: Votre travail est-il expérimental?

M. ODELL: Non. Nous en sommes maintenant à notre sixième année. Par exemple, à Détroit, nous avons environ une douzaine des plus grands syndicats internationaux qui mettent ces programmes à la portée de leurs membres, trois ou quatre fois par année. D'autres régions des T.U.A. de par le pays comptent trois ou quatre locaux dans cinq ou six grands centres qui présentent de tels programmes. La tâche est plus difficile lorsqu'on l'entreprend soi-même sur une base unilatérale. C'est pourquoi j'attache autant d'importance à la participation de la direction qui est en mesure d'offrir à ceux qui en ont le plus besoin, un prolongement de leur journée de travail, afin de leur faciliter la tâche d'y participer. C'est pourquoi, également, j'insiste sur la participation de la collectivité puisque je crois que plusieurs personnes autres que nos membres ont besoin de ces cours qui devraient être mis en œuvre par la collectivité plutôt que par un syndicat ouvrier.

Le sénateur McGRAND: Favorisez-vous la retraite à 65 ans ou croyez-vous qu'il y a de la place dans l'industrie pour que les gens continuent de travailler jusqu'à 72 ou 73 ans, disons?

M. ODELL: L'attitude générale des T.U.A. a été qu'il est fondamentalement mauvais de forcer les gens à prendre leur retraite quel que soit leur âge.

Le sénateur McGRAND: Quel facteur alors impose la retraite?

M. ODELL: A la vérité, je crois que les principaux coupables sont les assureurs et les actuaires qui prétendent qu'à moins d'avoir une date d'arrêt final de l'emploi des gens prévue dans vos plans, il leur est impossible de déterminer le coût de l'assurance. C'est ainsi que toute l'affaire a commencé. A vrai dire, elle a commencé lorsque la plupart des fonds de pension étaient assurés puisqu'il fallait alors savoir à quelle date et à quel temps les travailleurs d'un groupe donné prendraient leur retraite et commenceraient de re-

cevoir un certain niveau de rente. Et pour y arriver, il fallait verser un certain montant dans un plan de retraite assuré, et ainsi de suite. C'est de cette façon que l'idée prit naissance. C'est une fausse opinion qu'entretiennent les gens à l'effet que les syndicats ouvriers auraient demandé l'institution de la retraite obligatoire car, à vrai dire, ils se sont opposés à son institution. C'est le patronat qui l'a imposée aux employés, leur disant qu'il fallait à tout prix une date d'arrêt final sans quoi il était impossible de déterminer le coût. De fait, plus on permet aux gens de travailler longtemps, plus on réduit le coût d'un programme de retraite. M. Jim Clare, autrefois à notre emploi et désormais professeur de gestion actuarielle à l'université du Manitoba, a préparé une étude sur le sujet qui définit très bien les systèmes de la retraite obligatoire par rapport à son coût.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Puisque je dois m'absenter pour me rendre à une autre réunion, je voudrais poser une question. Mais tout d'abord, je dois vous avouer que votre exposé m'a bien impressionné.

M. ODELL: Merci, monsieur.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): En vous écoutant, je n'ai pu m'empêcher de penser que si telle est votre façon de voir les choses au sein de votre organisme; je comprends alors pourquoi notre président a déclaré à un certain moment qu'il préférerait travailler avec les travailleurs plutôt que de «voyager» avec General Motors. Voici ma question. En plus des T.U.A., existe-t-il d'autres syndicats dans notre pays qui travaillent comme vous le faites à former la pensée des gens sur ce sujet?

Le PRÉSIDENT: Avant de répondre, permettez-moi de vous signaler que j'avais rédigé la même question dans l'intention de la poser. Voudriez-vous vous rappeler cette même question et, dans votre réponse à l'égard des unions, nous parler également des aristocrates du travail qui existaient bien avant vous?

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Je croyais que ces gens étaient les premiers arrivés.

Le PRÉSIDENT: Non. Ceux-ci sont les nouveaux venus sur la scène: ils ont les idées. Allez-y, monsieur Odell.

M. ODELL: Il existe plusieurs grandes unions internationales qui, comme les T.U.A au Canada, expriment une politique et manifestent un intérêt national à cet égard et qui, à différents degrés, font un certain effort en vue de l'établissement d'un programme. Les travailleurs de l'acier aux États-Unis, par exemple, ont un programme très actif et, à mon avis, désireraient travailler à des programmes coopératifs du genre au Canada. Les machinistes ont adopté une magnifique résolution à cet égard, mais, malheureusement, ils ne sont pas encore arrivés à la mettre en œuvre de façon pratique comme l'ont fait les travailleurs de l'acier et de l'automobile. Les travailleurs internationaux du vêtement des dames, l'*Amalgamated* et bon nombre d'autres grands syndicats ouvriers de type industriel ont, à différents endroits où leurs membres sont très nombreux, institué des programmes remarquables destinés aux membres de ces régions.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Aux États-Unis?

M. ODELL: Oui.

Le PRÉSIDENT: Quand vous parlez des travailleurs du vêtement et des autres, voulez-vous préciser? Vous dites «aux États-Unis», mais je ne crois pas que ce soit tout à fait juste.

M. ODELL: Ils sont très concentrés dans les régions où leurs affiliations sont nombreuses et ils ont accompli quelque chose au Canada, mais je ne suis pas très renseigné à cet égard. Habituellement, au sein de l'*Amalgamated* et des travailleurs dans les vêtements de femme, de tels programmes se rattachent à

leur unité sanitaire ou aux activités régulières de leurs membres. Tout de même, ils font un travail remarquable dans ce domaine restreint. Plusieurs des unions de métiers ont accusé une difficulté particulière puisqu'elles n'ont jamais organisé une campagne parallèle à celle des unions industrielles pour les caisses de retraite. Naturellement, le problème des pensions au sein des métiers comportent plusieurs difficultés puisque les travailleurs passent d'un patron à un autre, d'un travail à un autre et ainsi de suite. C'est pourquoi, ils n'ont pas été aussi astreints à un régime de pension. Mais je crois qu'il existe une autre raison: ils ont eu plus que d'autres à décider qui serait embauché dans l'industrie et ils ont fait un travail merveilleux en instituant un système d'embauchage des travailleurs âgés. Dans plusieurs des métiers de la construction, un patron se doit d'embaucher un homme sur quatre ou un homme sur six, sept ou huit hommes, selon le métier, ayant atteint les 60 ou 65 ans, voire même 70 ans. Un tel facteur existe à un certain degré au sein des unions industrielles également, j'en suis convaincu, en ce sens que la gestion et les unions locales aident les vieux travailleurs qui ne peuvent plus porter le fardeau total qu'exige l'emploi à demeurer au travail jusqu'à ce qu'ils aient atteint un âge respectable de retraite. Mais pour revenir aux unions de métiers, elles n'ont pas été soumises aux mêmes pressions que les unions industrielles puisqu'elles n'ont pas été obligées de mettre leurs membres à la pension de la même façon parce que leurs problèmes concernant la pension n'étaient pas non plus les mêmes. Alors, la situation est inégale. J'ajoute seulement à cet égard que je ne connais pas une collectivité de mon pays, et je crois que la même chose s'applique au Canada, au sein de laquelle, même en s'y appliquant, il ne serait pas possible d'obtenir la participation des unions de métiers et des unions industrielles, au palier de la communauté, en vue de commencer et de patronner le genre de choses dont je vous ai parlé ce matin comme entreprise conjointe des groupements ouvriers de la communauté, tant de l'un que de l'autre genre d'union. Par exemple, j'arrive justement de l'inauguration d'un centre d'activité individuelle pour les retraités à Ipsilanti, Michigan, où les T.U.A. ont pris l'initiative de le construire. La main-d'œuvre gratuite et les T.U.A. ont apporté une contribution en argent et en matériel. Les employeurs de l'endroit, les entrepreneurs ont travaillé sans profit en vue de monter l'immeuble en deçà d'un budget de \$20,000. On obtint un immeuble de quelque \$40,000 pour \$20,000 environ à cause de l'aide bénévole, de la coopération des entrepreneurs, des unions ouvrières et des autres groupements de la communauté. En conséquence, je crois qu'il est possible de les unir dans une telle entreprise.

Le PRÉSIDENT: M. Odell, vous prétendez pouvoir unir les unions dans une telle entreprise et nous sommes portés à vous croire. Mais il me semble qu'à la lecture de votre mémoire et en vous écoutant, il y manque quelque chose et ce quelque chose, c'est la coopération de la direction. Vous vous êtes peut-être abstenu d'en parler, croyant qu'un tel sujet n'entraîne pas dans votre exposé. Quand vous nous parlez de l'effort communautaire et de choses semblables, vous êtes dans votre sphère propre, mais ce n'est là qu'une petite partie du mouvement ouvrier dans son ensemble, même si vous en êtes une branche assez vigoureuse. Vous parlez d'autres sections du mouvement, mais vous n'avez rien dit des employés du transport que nous oublierons pour le moment. Que fait le patronat en vue de coopérer, non seulement à Détroit mais aussi en d'autres endroits, à la solution de ce problème?

M. ODELL: Je crois qu'il n'en fait pas assez et qu'il ne voit pas plus loin que son nez en ce qui concerne ses responsabilités à l'égard de ce qui peut arriver à ceux qui prennent leur retraite.

Voici quelle est la réponse des administrateurs quand on leur pose les questions suivantes: «Voulez-vous nous aider à préparer des cours de préparation à la retraite?» ou «Allez-vous nous aider à instituer des cours destinés aux retraités?»: «Notre responsabilité est prévue au contrat: procurer un certain

revenu à ces gens. La façon dont ils dépenseront ce revenu ou les problèmes qu'ils pourront rencontrer ne nous regardent pas; c'est l'affaire de la communauté».

Ceci s'applique naturellement à un nombre d'autres choses que j'ai rencontrées dans le domaine du réapprentissage, entre autres. On remarque quelques exceptions. Quelques grandes sociétés des États-Unis ont compris la sagesse de faire quelque chose à cet égard dans leurs propres locaux et certaines de leurs usines, visant leurs employés, et de soutenir les entreprises de la localité dans cette œuvre, mais leur nombre est assez faible et l'intérêt est à un niveau très très bas.

Je ne connais pas la réponse. J'ai parfois l'impression (je devrais peut-être m'abstenir de souligner la chose en public) que si les T.U.A. n'essayaient pas d'en faire autant dans ce domaine, la General Motors peut-être en ferait davantage. Je ne sais pas. Cette impression m'est causée par la réaction négative de cette société devant tout ce que nous essayons d'inaugurer dans ce domaine en général.

Je crois sincèrement que la réponse est la suivante: la société prétend que si elle manifeste un intérêt trop actif pour les retraités, elle recevra en retour des requêtes tendant à accroître les prestations de la pension ou à lui faire accepter d'autres charges qui lui coûteraient très cher. En conséquence, ces dirigeants disent: «Voyez nous payons des impôts, le service de récréation de la ville devrait s'occuper d'une telle chose. Nous versons des contributions au *United Fund*, qu'il en prenne soin. Nous, en tant que société, prétendons que notre responsabilité se limite à voir à ce que le travailleur obtienne les prestations auxquelles il a droit aux termes du contrat».

Le sénateur PEARSON: Monsieur le président, je voudrais poser une question. J'admire le sens général de votre exposé. Vous ne tentez pas de mettre les gouvernements en cause, vous limitant à l'initiative de la collectivité. Vous parlez toujours des unions et de la direction, mais, d'un autre côté, on compte un très grand nombre de travailleurs non affiliés à des unions. Comment allons-nous prendre soin d'un tel groupe ou fait-on quelque chose qui puisse alléger le sort de ceux qui ne sont pas syndiqués?

M. ODELL: Si je vous ai donné l'impression que le gouvernement n'avait rien à voir à cet égard, je m'en excuse car telle n'était pas mon intention. J'ai essayé de vous expliquer qu'une certaine initiative et direction doivent venir de groupements bénévoles et qu'il faut s'efforcer d'éveiller l'intérêt et la compréhension du public pour les programmes destinés aux personnes âgées, car faute de ces facteurs, je ne crois pas que les gouvernements fassent rien de considérable, j'en suis persuadé.

De merveilleuses études d'ordre philosophique ont été écrites à ce sujet, mais le professeur Cottrell, de l'université de l'Ohio, prétend que lorsqu'on compare les problèmes d'aide à la vieillesse à ceux de la défense nationale, de l'instruction de la jeunesse et à toutes les autres priorités de notre société, il est d'ores et déjà acquis que le gouvernement tend à diminuer l'importance de ce qui est mentionné en premier lieu. C'est précisément ce que je soulignais au début: les professionnels en font autant. D'autres choses peuvent paraître plus dramatiques et il semble que ce sont celles pour lesquelles il est possible d'en faire davantage.

Je crois sincèrement que le gouvernement a un rôle primordial à jouer. J'ai insisté sur l'aspect volontaire simplement pour faire ressortir le fait que si le gouvernement doit agir et fonctionner efficacement, quelqu'un doit lui montrer le chemin et lui prouver que ces choses peuvent se faire.

Par exemple, en ce qui concerne l'établissement de centres en 1953-1954 à Détroit, nous aurions aimé pouvoir dire au département de la récréation de la ville ou au département de la conservation de l'État: «Voilà votre respon-

sabilité». De fait, nous l'avons dit, mais on nous a répondu: «Nous ne croyons pas que telle est notre responsabilité; de plus, nous ne croyons même pas qu'on puisse améliorer cette situation.» Notre premier effort fut donc de démontrer qu'il était possible de faire quelque chose. Ayant réussi à le démontrer, notons que l'institution de tels centres aux États-Unis s'est accrue par 600 p. 100 dans les dernières dix années et près de la moitié des programmes du genre aujourd'hui sont patronnés et financés par les deniers du public. Ainsi dans ce domaine, dans le domaine des cours préparatoires à la retraite et, assurément dans le domaine de l'habitation, du maintien du revenu et dans le domaine de la santé, je crois que le gouvernement a une responsabilité principale et supérieure.

En réponse à votre question, je précise de plus que j'ai essayé de faire ressortir au cours de mon exposé que ce que nous faisons pour nos propres membres est un symbole de ce qui, à notre avis, devrait être fait pour les vieilles gens, sous une forme ou sous une autre. Je répète encore que notre effort consiste à mobiliser et à organiser l'appui de la localité envers des services destinés à toutes les vieilles personnes et non seulement à nos propres membres. Il est déplorable de remarquer qu'en des endroits trop nombreux, on se plaît tout simplement à dire: «Voyez, nous avons ces merveilleux centres des T.U.A. à Detroit», comme si c'était là une de leurs réalisations. Par contre, nous croyons que ces centres desservent seulement 10 p. 100 des vieilles gens alors que toutes pourraient jouir de ces avantages si les centres étaient disséminés dans toute la ville.

Le PRÉSIDENT: Vous avez beaucoup voyagé, et j'emploie l'expression dans le meilleur sens possible. Vous avez préparé des études et avez servi au département du Travail à Washington; en conséquence, vous avez une bonne idée de ce qui se passe aux États-Unis. Qui, aux États-Unis, connaît le problème, du plus haut au moins haut placé? Qui est-ce qui s'en occupe et que fait-on?

M. ODELL: Je crois qu'on y démontre beaucoup d'intérêt. La conférence nationale de la Maison Blanche sur la gérontologie, que patronnaient conjointement le sénateur McNamara et le représentant Fogarty et qui eut lieu à la fin de 1961, a suscité dans le public la compréhension, l'appui et l'intérêt. Nous n'avons pas réussi à canaliser cet intérêt jusqu'à la formation d'un organisme du gouvernement fédéral ou des gouvernements d'État ou de municipalité, ni dans les organismes bénévoles de façon que le programme puisse aller de l'avant.

Nous avons un office de la gérontologie au département de la Santé, du Bien-être et de l'Éducation, à Washington. Son personnel est compétent et ce sont de bonnes gens. Ce même département a des représentants régionaux dans tous les bureaux de région, lesquels se sont efforcés de stimuler la création d'organismes d'État servant la gérontologie. Des commissions statutaires sur la gérontologie ont été instituées dans près de la moitié des États cependant que dans le quart des États, les gouverneurs ont nommé des commissions temporaires à cette fin. Dans quelque 150 des plus grands centres, des comités munis de personnel ont été formés. Au niveau local, soit un, soit plusieurs professionnels se dévouent à la gérontologie. Mais je crois que l'organisme fédéral, et c'est là la principale pierre d'achoppement, n'a jamais reçu le rang et l'importance nécessaires pour accomplir la tâche qui s'impose. A mon avis, par exemple, il est faux de prétendre que l'on puisse obtenir la compréhension, l'appui, la coordination et la planification dans les services destinés aux vieilles personnes sous les auspices d'un département du Bien-être public. Je crois que c'est reculer de 50 ans dans la conception que nous devons avoir des vieilles gens comme membres d'une communauté et que c'est retourner au temps où la solution consistait à les placer à la ferme des pauvres du

comté, soutenu par les deniers publics ou, lorsqu'il le fallait, prélever des fonds d'urgence parmi les amis et les voisins pour les garder en vie ou les aider à traverser une mauvaise période.

Pas plus de 10 ou 15 p. 100 de nos vieilles personnes reçoivent des allocations de bien-être, d'assistance à la vieillesse ou autre genre d'aide de bien-être. Je suis parmi ceux qui ne croient pas qu'il nous soit possible d'obtenir la direction, la coopération et le soutien requis de la communauté tout entière envers un programme local d'État ou national portant sur la gérontologie s'il doit être subordonné aux exigences du bien-être public. J'ai toujours prêché, depuis mon entrée chez les T.U.A. et antérieurement lorsque j'étais au service du gouvernement fédéral, qu'il nous faut un genre de commission des États-Unis sur la gérontologie, formée de trois commissaires et d'un conseil consultatif et représentatif qui servirait d'organisme de coordination, de planification et de publicité de façon que les agences qui ont une tâche à accomplir dans ce domaine, comme par exemple l'agence de la sécurité de l'embauchage, le département du bien-être, le département de la santé et de l'éducation, puissent recevoir du public l'aide, la compréhension et la coopération nécessaires à l'accomplissement de leur travail.

Cela ne veut pas dire qu'il faille que quelqu'un abandonne son indépendance ou sa fonction principale, mais que plutôt de tels organismes sauraient où s'adresser pour faire comprendre au public ses activités et en obtenir l'appui, l'attention et la direction. Si les organismes ont une certaine importance au Canada, je vous exhorterais à en constituer un plutôt que de reléguer l'affaire aux oubliettes de quelque ministère du gouvernement fédéral ou provincial.

Le PRÉSIDENT: Si vous croyez avoir des difficultés aux États-Unis, je vous assure que nous aussi nous avons les nôtres.

Le sénateur McGRAND: Je partage l'avis du S.I.D. La plupart de ce travail pourrait commencer au bas de l'échelle, au niveau de la localité. Ainsi, nous saurions à qui nous adresser, à quel groupement responsable ou à quel groupement du gouvernement nous devrions faire appel pour recevoir l'aide nécessaire à l'accomplissement de la tâche. Je crois que l'idée de commencer au bas de l'échelle plutôt que par le haut est excellente.

Le sénateur HAIG: Puis-je poser une question? A la page 5 où l'on parle d'habitations, le témoin a indiqué que le problème des habitations convenables serait plus facilement résolu par la construction d'appartements et de maisons appropriés aux besoins, et ainsi de suite. En d'autres termes, vous croyez qu'il conviendrait mieux aux personnes âgées et vieillissantes d'être logées dans des lotissements séparés ou dans des groupes d'habitations plus petites que dans des maisons de rapport de 20, 30 ou 40 étages.

M. ODELL: Je veux tout simplement faire allusion à la conception de l'habitation qu'on a si bien mise en pratique en Suède. Je ne veux pas me prononcer exclusivement sur la façon de construire et de financer l'habitation, mais je pense surtout à leur conception qui accorde aux vieilles personnes une place dans les projets actuels d'habitation et dans la vie sociale de la localité. Ainsi, au lieu d'avoir tout un village, tout un quartier ou un gratte-ciel monolithe dans une grande ville, ou un village de retraités en Floride, les Suédois ont essayé de trouver et de garder un endroit au sein duquel les personnes âgées peuvent vivre et s'adapter à la localité. Ils ont presque réussi et ceci peut tout simplement modifier leur vie. Ils pourront quitter leur propre foyer pour une habitation plus modeste au point de vue superficie et le reste, mais il s'agit d'intégrer les personnes âgées à notre société et non de les tenir à l'écart, ce qui, à mon avis, est le véritable danger. Car le danger qui nous menace c'est celui de prétendre que la meilleure façon de régler le problème de l'habitation, c'est de placer ensemble toutes les vieilles personnes quelque part et les laisser vivre par elles-mêmes.

Certains d'entre vous penseront qu'une telle expression d'idées est contraire à tout ce que représentent la structure et la conception des centres. A mon sens, il n'en est pas ainsi puisqu'il y a une différence entre le fait de dresser un monolithe pour attirer l'attention sur les problèmes des vieilles gens et les régler, et le fait de s'assurer que le gouvernement et la communauté fassent leur part puisque c'est bien là ce qu'il convient de faire.

Si l'on me permet l'emploi de l'expression dans son meilleur sens, il s'agit d'améliorer la position compétitrice des vieilles gens en regard des autres exigences de la société et de travailler à la solution de leurs problèmes.

Le sénateur HAIG: C'est ce que nous faisons au Manitoba et je cherchais à le motiver.

La sénatrice QUART: Puis-je vous féliciter, monsieur Odell, pour la présentation de votre merveilleux mémoire. On vous a posé tellement de questions qu'il me reste maintenant très peu d'avenues. Mais une chose m'intéresse à l'égard de l'habitation. Vous dites que vous encouragez le gouvernement à faire des prêts afin de permettre aux personnes d'acheter, de réparer et même de construire des maisons. Est-ce là un de vos principes d'encourager les vieilles personnes à construire ou à réparer des maisons ou à assumer des hypothèques et ainsi de suite lorsqu'elles sont au déclin de la vie, à un temps où l'entretien d'une maison et tout ce que cela comporte deviennent un fardeau? Je vois que vous hochez la tête. Est-ce à dire que vous en convenez?

M. ODELL: Je hochais la tête pour indiquer tout simplement que je comprenais votre question, mais je ne suis pas sûr de pouvoir y répondre dans l'affirmative la plus absolue. Il s'agit tout d'abord, en premier lieu et quand la chose est possible, d'encourager les vieilles personnes à habiter leur demeure aussi longtemps qu'elles le peuvent. Dans plusieurs de nos grandes villes, comme la population noire sort du noyau central de ces villes et que la jeune génération déménage dans les faubourgs, apparaît un problème qui s'accroît à l'égard des vieilles personnes qui habitent ces quartiers qui changent de caractère et dans lesquels décline l'usage approprié des maisons. Je prétends que nous ne devrions pas encourager l'évacuation des vieilles personnes à cause du changement de caractère du milieu, mais que nous devrions plutôt les encourager et faire en sorte qu'elles demeurent là où elles sont. Qu'on me permette de vous parler d'un problème que nous avons à Détroit. C'est celui de la conservation du voisinage en vertu de laquelle on encourage les gens à améliorer et à entretenir leurs propriétés pour leur donner la meilleure apparence possible, le plus de sécurité et le reste. En certains cas, de petites sommes d'argent sont requises à cette intention. On peut les obtenir aux termes des hypothèques assurées consenties par l'administration fédérale de l'habitation (F.H.A.). Cet organisme met aussi en disponibilité des sommes d'argent destinées au financement de nouvelles maisons construites pour des personnes âgées par des particuliers ou des groupes. On est enfin parvenu à chasser l'idée que les vieux ne sont pas de bons risques financiers. Quelques-unes des hypothèques consenties à nos coopératives d'habitations pour les personnes âgées, coopératives sans but lucratif, sont des hypothèques de cinquante ans qui comportent un très bas taux d'intérêt.

Ce n'est plus considéré comme un mauvais risque économique, cela fait partie de ce que j'ai essayé de démontrer ici.

La principale difficulté que je vois dans le problème de l'habitation, en ce qui concerne l'encouragement à accorder aux vieilles personnes à déménager dans des locaux plus maniables, moins coûteux à entretenir, à chauffer et le reste, c'est principalement un programme d'éducation.

Par exemple, une coalition d'unions ouvrières des États-Unis est à construire une haute maison de rapport à Détroit. Même si je ne favorise pas

un tel projet, on nous a demandé de faire un relevé de nos adhérents à la retraite afin de savoir si le projet les intéressait.

Nous avons questionné une personne sur vingt dont les noms apparaissent sur nos listes d'envoi, soit environ 2,000 de nos membres retraités. Les trois quarts de ces personnes ont répondu, disant: «Nous ne sommes pas intéressés. Nous quitterons notre propriété lorsqu'on nous transportera dans un cercueil ou qu'on nous transportera à l'hôpital pour la dernière fois».

Le PRÉSIDENT: On a répondu la même chose à Toronto également.

M. ODELL: Aussi longtemps que nous ne commencerons pas à ériger des structures, des entourages, des preuves visibles du fait que d'autres moyens existent, de fait des moyens plus favorables à l'amélioration des foyers dans lesquels habitent plusieurs de ces personnes, elles persisteront à répéter de telles choses.

En conséquence, je suis très intéressé. J'aurais préféré quelque chose d'autre qu'un monolithe en flèche comme exemple ou comme démonstration, mais j'ai hâte de savoir ce que diront quelques-unes de ces personnes dans deux ou trois ans, après qu'elles auront eu l'occasion de comparer le mode de vie d'une semblable place ou d'un autre lieu moins concentré en un seul endroit avec celui qu'elles habitent présentement.

Un autre aspect que nous nous devons d'étudier—cela a peut-être été fait au Canada—c'est l'importance de la valeur au comptant que ces gens ont dans leur maison actuelle en regard de leur aptitude à louer ou à financer de nouveaux modes d'habitation. De ceci, nous ne savons rien, sauf qu'ils ont une valeur au comptant dans leur propriété. Nous connaissons leur revenu, mais quand nous en parlons ou quand nous mentionnons quel pourcentage de la valeur au comptant ils pourraient appliquer à la différence que leur coûterait un autre mode de logement, meilleur ou différent, il n'y a pas moyen de le savoir. Il me semble que c'est là un problème à étudier avec les vieilles personnes elles-mêmes. Ainsi, ma réponse à votre question sera donc nuancée.

Je voudrais voir ces gens habiter des maisons convenables, des maisons qu'ils peuvent habiter à coût raisonnable. Mais je crois qu'il nous faudra faire beaucoup plus si nous devons leur faciliter la tâche de déménager dans des locaux plus convenables à mesure qu'ils avancent en âge. C'est une situation embrouillée à laquelle plus d'une solution existe, sauf que j'hésiterais à admettre qu'ils devraient vivre dans un seul lieu ou par eux-mêmes.

La sénatrice QUART: J'ai été réjoui d'apprendre que vous encouragez vos anciens membres à revenir prendre part à vos réunions. Je ne sais pas quelle méthode vous suivez. Mais vous vous souvenez, monsieur le président, c'est un point qu'on a soulevé récemment. J'ai tenu une autre conversation avec un de ces témoins venus dans le groupe des cinq de différents niveaux des personnes âgées, d'institutions et autres. On comptait un électricien, un Bermudien, qui avait été fort touché du fait qu'on l'avait rappelé même si son syndicat ne prévoyait pas un rappel. Une telle chose lui avait été fort consolante.

Ce fut également pour moi une consolation de vous entendre parler du travail bénévole dans ce domaine. J'aime et j'ai toujours aimé le travail bénévole. Je crois qu'un très grand effort a été fait en vue de faire passer ces conseils à l'action.

C'est pourquoi vous avez mentionné que même si le Royaume-Uni a adopté votre programme, il vous a dépassé. Peut-être est-ce à cause d'un effort bénévole plus accentué?

M. ODELL: C'est là un point très important. Mais j'inclus les syndicats ouvriers parmi les bénévoles et ainsi je ne néglige pas nos intérêts, facteur assez important. Un important aspect qui manque au programme des États-

Unis, c'est que le gouvernement fédéral n'ait pas trouvé moyen de travailler constamment et de concert avec les organismes bénévoles nationaux que nous comptons chez-nous. Le gouvernement a fait quelques efforts pour rallier des groupes, mais le Bureau des États-Unis sur la gérontologie s'est toujours refusé à admettre qu'il pouvait déléguer une partie de ces responsabilités à cette fin. Je crois que c'est là une grave erreur. Car il y a véritablement une place pour le travail bénévole, dans les centres par exemple, qui accomplit des choses qui autrement ne se feraient pas si l'on se fiait entièrement au gouvernement fédéral ou autre pour les faire. On a agi ainsi en Grande-Bretagne. Plusieurs des choses qu'on a accomplies, tels que services aux travailleurs domestiques, service de repas sur roulettes, visites amicales ont tout d'abord été entièrement le fruit du travail bénévole et, par la suite, est venu le partage des tâches qui incombaient au gouvernement et celles qui revenaient à l'effort bénévole. Je crois que c'est là utiliser intelligemment les ressources, ce que nous n'avons pas aux États-Unis.

Le PRÉSIDENT: Sénateur McGrand?

Le sénateur McGRAND: Dans le programme de Detroit, centre urbain fort populaire, y compris les noirs, vous êtes-vous occupés des quartiers nègres ou vous êtes-vous limités aux autres?

M. ODELL: Nous accueillons favorablement les affiliations des noirs dans notre programme. Je vous confie que la reconnaissance d'une telle chose n'a pas toujours été facile à cause de difficultés surgissant dans chaque groupe d'âge. Mais nous avons la participation des noirs. De fait, un de nos directeurs de centre est un noir et travaille dans un milieu où la population blanche est en majorité. Toutefois, deux problèmes se rattachant aux noirs doivent être ici mentionnés, n'était-ce que par rationalisme pour expliquer le fait qu'ils ne sont pas nombreux dans notre programme. Naturellement, le premier de ces problèmes se rattache aux statistiques concernant la longévité de la population noire puisque chez elle l'expectative de la vie à 60 ans est inférieure de cinq pour cent à celle de la population blanche et la proportion est plus grande aux âges inférieurs. De plus, les noirs en grand nombre n'ont commencé que récemment à travailler dans l'industrie de l'automobile de sorte que les retraités noirs dans les T.U.A. sont peu nombreux. D'une étude faite dans les centres urbains comme Detroit, on dégage la tendance de la présente génération de noirs à devenir moins intéressée et soucieuse de trouver sa place au sein de la communauté cependant qu'elle semble prête à accepter la ségrégation sociale avec laquelle elle a vécu et continue, en quelque sorte, de vivre. Ainsi, dans les programmes de nos centres, les noirs ont tendance à se grouper ensemble et à ne pas croire qu'ils appartiennent eux-mêmes au programme tout entier, comme le font pourtant les jeunes et enthousiastes dirigeants noirs de syndicats ouvriers qui veulent y entrer et accomplir tout ce qui doit être fait. Toutefois, je crois que c'est là un phénomène transitoire.

Le sénateur GROSART: Ce que j'ai entendu au cours de réunions ayant trait aux personnes âgées me porte à croire que nous attachons trop d'importance aux aspects psychologiques et sociaux du programme, sans pour cela ne pas reconnaître leur très grande importance. Toutefois, il me semble que si nous pouvons résoudre le problème du revenu, nous résoudrons la plupart des autres. Dans les centres d'activité dont on parle, fait-on quelque chose en vue d'augmenter le revenu des personnes âgées?

M. ODELL: Nos programmes n'accordent pas trop d'importance à ces choses, mais certains programmes comportent des projets qui rapportent de l'argent. Je ne sais trop combien ces travaux peuvent rapporter, mais ils sont de la nature d'un centre d'emplois intermittents où les gens du voisinage peuvent s'adresser pour faire exécuter certains travaux spécialisés. On compte aussi des garderies et des centres de travaux de jardinage. Des projets d'arts et de métiers produi-

sent presque en série des articles qui se vendent. Il existe aussi des centres de passe-temps ou des centres d'achat et de vente en différentes parties de la ville qui, sous la direction de l'organisme, s'occupent de remettre l'argent à la personne qui a produit l'article une fois qu'il est vendu. Mais nos adhérents n'ont pas montré beaucoup d'intérêt à ces choses, se contentant surtout de travailler à des affaires de métier pour satisfaire les besoins de la localité. Par exemple, nous nous occupons d'un grand nombre de jouets à Noël. Nous avons de plus des projets qui consistent à dresser des pansements dans certains foyers et autres œuvres de même nature.

Mais aucune de ces choses n'est faite avec rémunération. C'est un travail bénévole accompli au palier de la localité.

Le sénateur GROSART: Permettez-moi de vous poser une autre question. Nous avons parlé de la différence entre le revenu actuel des retraités et le montant qu'il faut pour vivre. D'où viendra le revenu supplémentaire?

M. ODELL: Je crois que la source principale du revenu supplémentaire devra venir du gouvernement sous forme d'une caisse de retraite. On diffère beaucoup d'opinion quant à la façon de financer ces projets, de les mettre en œuvre et ainsi de suite. J'ai lu le rapport Clark. J'en dégage une profonde impression qu'il préfère le système actuel à un plan contributif. A mon avis, le plan contributif a quelques faiblesses, mais je crois qu'il sera plus efficace à la longue puisqu'il permet d'en faire plus et de le faire avec plus de souplesse que ne le pourrait une caisse ordinaire de pension de vieillesse dont le revenu général du pays ferait les frais. Je crois véritablement que la réponse au problème du revenu viendra grâce à une forme de caisse nationale de retraite qui sera reliée d'une façon significative et perceptible au coût de la vie, au coût de la vie qui change sans cesse.

Le sénateur GROSART: Relions donc cela au revenu des plans de pension de l'industrie. Aux États-Unis, aujourd'hui, quelle est la relation entre les contributions au plan des prestations de la sécurité sociale et le revenu des pensions industrielles, disons dans votre propre industrie?

M. ODELL: Je répondrais qu'environ le quart ou le tiers du revenu de nos membres provient de plans de pension négociés et que le reste vient de la sécurité sociale.

Le sénateur GROSART: A combien se chiffraient les deux en regard des \$3,000?

M. ODELL: Comme nous devons nous reporter à 15 ans d'expérience, nous avons des gens qui, au chapitre des bénéficiés, en reçoivent plus que d'autres. Mais le pensionné ordinaire reçoit de \$220 à \$225 par mois environ.

Le sénateur GROSART: Est-ce son revenu total?

M. ODELL: Oui.

Le sénateur GROSART: Le revenu total de la pension?

M. ODELL: Oui. Ainsi, il se place sensiblement en dessous du budget modeste mais convenable.

Le sénateur HAIG: Lui permet-on de retirer un revenu supplémentaire, fruit de son travail d'occasion?

M. ODELL: Oui.

Le sénateur GROSART: J'ai une autre question. Vous plairait-il d'expliquer un peu votre déclaration au premier paragraphe à la page 6 où vous dites que l'argent mis de côté tant dans les caisses de retraite privées ou publiques que dans les programmes de sécurité sociale devrait être placé dans des projets économiques et sociaux qui seraient rentables?

M. ODELL: Je puis dire que, depuis un certain nombre d'années, en ce qui concerne les caisses de retraite en fiducie, nous croyons fermement que

l'on devrait, au lieu de confier tous ces derniers à un fidéicommissaire considérable sous la gestion de trois administrateurs qui placent une partie de l'avoir dans des actions ordinaires et le reste, on devrait, dis-je, songer à mettre en disponibilité une partie de cet argent pour qu'il puisse être réinvesti dans la localité où vivent les travailleurs dont les salaires ont contribué à l'édification de la caisse de retraite.

Le PRÉSIDENT: Doucement, doucement.

Le sénateur GROSART: S'il vous plaît, ceci m'intéresse.

Le PRÉSIDENT: Allez-y.

Le sénateur GROSART: Je ne propose pas que le témoin aille doucement à ce sujet.

Le PRÉSIDENT: Fort bien. Le témoin vient des États-Unis et je ne voulais pas qu'il soit mêlé à la controverse qui sévit à l'heure actuelle en notre pays concernant un plan de pension à mode contributif ou non contributif.

Le sénateur GROSART: Nous parlons seulement du placement des contributions.

M. ODELL: Nous avons toujours prétendu qu'une modeste partie de cet argent pourrait être réinvesti dans des projets communautaires, hôpitaux, habitations et autres, en vue de rendre directement service aux travailleurs de l'endroit où l'argent a été mis de côté en premier lieu, sans pour cela porter atteinte à la sécurité du placement. En d'autres mots, il serait possible de placer cet argent, sans doute pas au même taux, mais en d'autres endroits. En considérant le problème dans son ensemble, nous pensons que de modestes sommes pourraient être ainsi placées en vue d'apporter immédiatement un avantage d'ordre social à nos membres actifs ou retraités.

Le sénateur GROSART: C'est-à-dire, placer dans un actif social?

M. ODELL: C'est juste.

Le sénateur HAIG: Monsieur le président, avons-nous la permission de M. Odell d'employer le mot «automaged» ou l'a-t-il fait breveter?

M. ODELL: J'ai inventé le mot.

Le PRÉSIDENT: Je ne l'ai jamais vu auparavant. Il est très bien.

Le sénateur GROSART: A cet égard, quel est l'âge obligatoire de la retraite dans l'industrie de l'automobile aux États-Unis?

M. ODELL: Soixante-huit ans.

Le sénateur GROSART: Quelle assurance donne-t-on aux travailleurs qu'on ne les débauchera pas avant cet âge?

M. ODELL: Vous voulez dire pour la retraite?

Le sénateur GROSART: Pour une raison ou pour une autre.

M. ODELL: Ils jouissent de toutes les protections ordinaires prévues au contrat. Près de 80 p. 100 de nos membres prennent leur retraite avant d'atteindre l'âge obligatoire et, de plus en plus, d'autres prennent leur retraite à un âge facultatif, dès 62 ans. Il est maintenant possible, aux termes de la Loi sur la sécurité sociale, de recevoir des prestations moindres conformément à une formule actuarielle et de prendre sa pension à 60 ans, selon une entente mutuelle prévue au programme de la retraite. Dans un tel cas, la compagnie et l'union s'entendent, accordent une double pension au travailleur jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge prévu pour recevoir les prestations de la sécurité sociale, alors que la compagnie n'est tenue de contribuer que la moitié de sa part.

Le sénateur GROSART: Quel est le pourcentage de ceux qui prennent leur retraite avant l'âge obligatoire?

M. ODELL: Environ 70 p. 100 la prennent volontairement avant l'âge de 68 ans et cette tendance s'accroît de plus en plus.

M. DAVIS: Les cas de mauvaise santé sont-ils inclus?

M. ODELL: Environ 10 p. 100 laissent le travail en raison d'invalidité totale et permanente, mais la majeure partie prennent leur retraite à leur choix, de leur propre gré avant d'atteindre l'âge obligatoire.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons certains problèmes à régler qui ne prendront que quelques minutes.

Qu'on me permette de vous dire, monsieur Odell, combien nous avons apprécié votre visite parmi nous et les renseignements nouveaux et intéressants que vous nous avez communiqués et qui nous forceront à réfléchir et à partager des expériences communes. Votre passé et votre expérience sont naturellement le fruit de plusieurs années de labeur et en venant ici aujourd'hui, vous nous avez rendu grand service. Au nom du Comité, veuillez accepter nos remerciements.

M. ODELL: Merci, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, il nous faut accomplir certaines choses si nous voulons continuer notre travail. Vous avez tous reçu une copie du brouillon d'un rapport que nous vous avons fait parvenir. Le sous-comité de la procédure, après étude, l'a approuvé. La dernière partie du rapport énonce que le Comité devrait être reconstitué aussitôt que possible après l'ouverture de la nouvelle session et, entre-temps, notre travail se poursuivra comme d'habitude.

Le sénateur HAIG: Je propose qu'il en soit ainsi.

La motion est adoptée.

Le PRÉSIDENT: Vous recevrez bientôt un document appelé mémoire au Comité spécial sur la gérontologie préparé par notre conseiller. Il contient plusieurs choses qui sauront vous intéresser. Je voudrais avoir le temps de penser à quelques-unes d'entre elles et, de votre côté, si vous avez des vues à faire connaître, n'hésitez pas à les communiquer soit à moi-même, soit à un membre du sous-comité directeur. Le témoin d'aujourd'hui a été mêlé au sujet à l'étude depuis nombre d'années, au niveau des syndicats ouvriers dont il a exprimé le point de vue. Les syndicats, a-t-il dit, essaient de créer un intérêt continu, mais une chose en particulier m'a frappé et je l'ai notée: «Ils ne peuvent tout simplement pas capter leur attention». Avez-vous retenu cette phrase de son exposé? Ils ne peuvent tout simplement pas capter leur attention. Le Président des États-Unis a tenté de faire quelque chose, mais sans trop de succès. On a tenté de faire quelque chose au niveau des États et dans la moitié de ceux-ci, on a établi des comités permanents au sein même desquels on ne peut retenir l'attention. C'est là une chose qui me tracasse et je suis assuré qu'elle vous cause aussi des embarras et je ne sais trop ce que nous pouvons y faire. Je ne sais trop comment attirer l'attention du public. Voici un homme qui s'y connaît, qui a véritablement un message et nous avons de la difficulté à obtenir un compte rendu dans les journaux.

Le sénateur GROSART: Je voudrais renouveler ma proposition à l'effet que les membres du Comité puissent s'entretenir avec certaines personnes âgées. Je ne peux penser à rien de mieux qui puisse attirer l'attention du public sur le fait qu'un comité du Sénat travaille activement à ce problème que de demander aux associations de personnes âgées de constituer des comités, de convoquer des réunions auxquelles assisteraient des sénateurs que vous désigneriez.

Le PRÉSIDENT: Voici ce à quoi je pense. Je retourne à Toronto et je sais par expérience que des vieilles personnes vont demander à me rencontrer, comme elles l'ont déjà fait. On m'invitera à adresser la parole à leur groupement et, puisque j'en ai le temps, j'y consentirai. Ainsi, je dois donc leur parler. Mais il me faudra être sur mes gardes pour ne pas trop gêner les choses

dans la localité ou embarrasser les politiciens du district. Nous devons nous souvenir qu'ils doivent vivre également. Et je ne puis me permettre de leur donner trop d'espoir puisque nous ne savons trop où nous allons, moi comme les autres. Je devrai tout simplement généraliser, ce qui sera mieux peut-être que de ne pas parler du tout.

Je croirais que les autres membres du Comité pourront faire la même chose dans leur communauté.

Sénateur Grosart, nous avons tenu une réunion avec les personnes âgées d'Ottawa et toutes ont convenu qu'elle fut merveilleuse et même le témoin d'aujourd'hui l'a fait remarquer. Il nous faut recueillir de nombreux renseignements, des renseignements de base. Il nous faut entendre des représentants des gouvernements fédéral et provinciaux comme ceux de certains organismes. Ainsi, ayant de tels faits devant nous, mais peut-être pas avant l'an prochain, nous pourrions faire ce que vous avez proposé. Nous pouvons tenir, disons deux ou trois réunions dans des villages, des villes ou des cités du Québec et de l'Ontario.

Le sénateur HARG: Un instant, monsieur le président. Le Canada ne comprend pas simplement l'Ontario et le Québec.

Le PRÉSIDENT: Je le sais, mais je pensais aux dépenses. Un sous-comité du Sénat, formé de trois membres, pourrait se rendre sur les lieux sans trop de dépenses. Plus tard, à Noël ou durant les vacances parlementaires, un sous-comité du Sénat pourrait entendre des témoins au Manitoba et en d'autres endroits de l'Ouest. Nous prendrons des mesures pour qu'on puisse se rendre en Nouvelle-Écosse et à d'autres endroits dans les Maritimes à différentes périodes. De cette façon, nous pourrions entendre les gens. Mais à présent, nous ne sommes pas prêts.

Le sénateur GROSART: En toute déférence, monsieur le président, je ne partage pas votre avis. Je suis de ceux qui veulent «le faire maintenant». Nous cherchons des informations, mais les meilleures que le Comité puisse trouver sont les idées des personnes âgées elles-mêmes. Nous cherchons l'accomplissement de notre rôle pour attirer l'attention du public sur ce problème. Je prétends qu'il faut le faire maintenant et ne pas attendre la fin de toutes nos réunions. Je crois sincèrement que nous pouvons le faire maintenant parce qu'une telle tâche requiert de l'organisation et puisque nous en parlons, qui l'organisera. Posons-nous la question à nous-mêmes et disons-nous: «Nous allons maintenant organiser de telles réunions». Ce serait très facile à faire. Dans chacune des principales villes, on compte des organismes de citoyens âgés. Il serait facile pour quelqu'un, de la part du Comité, d'entrer en contact avec ces organismes et leur demander d'organiser une réunion parce qu'un comité du Sénat veut connaître leur attitude au cours d'une réunion publique. Telle est mon idée.

Le PRÉSIDENT: Sénateur Grosart, je respecte beaucoup votre idée mais, pour le moment, notre programme est tracé jusqu'au mois de mai.

Le sénateur GROSART: Ce ne serait pas là y porter atteinte.

Le PRÉSIDENT: Mais les comités sont déjà trop nombreux. On prétend que les sénateurs n'ont rien à faire, mais tel n'est pas le cas. Je ne sais trop où ils se tiennent, mais ils ne sont pas ici. Quatre comités siègent ce matin et l'on s'efforce de terminer mercredi ou jeudi. L'année prochaine, tous les mercredis seront pris par des comités. Ceci est très important. Le jeudi sera pris par deux comités, nommément, les transports et communications et le comité des bills privés en général et, en plus, on compte le comité sur le divorce. Il semble qu'il n'y ait pas assez de temps, mais nous aurons du temps pour le Comité sur la gérontologie.

Nous avons encore à entendre les représentants des provinces et des organismes bénévoles au sujet de ce qu'ils peuvent faire ou au sujet de ce qu'ils croient possible de faire. Quoi qu'il en soit, vos propos ont fait bonne impression chez les membres du Comité comme chez moi.

Le sénateur GROSART: On peut tenir des réunions durant de nombreux vendredis et samedis.

Le PRÉSIDENT: Des réunions publiques?

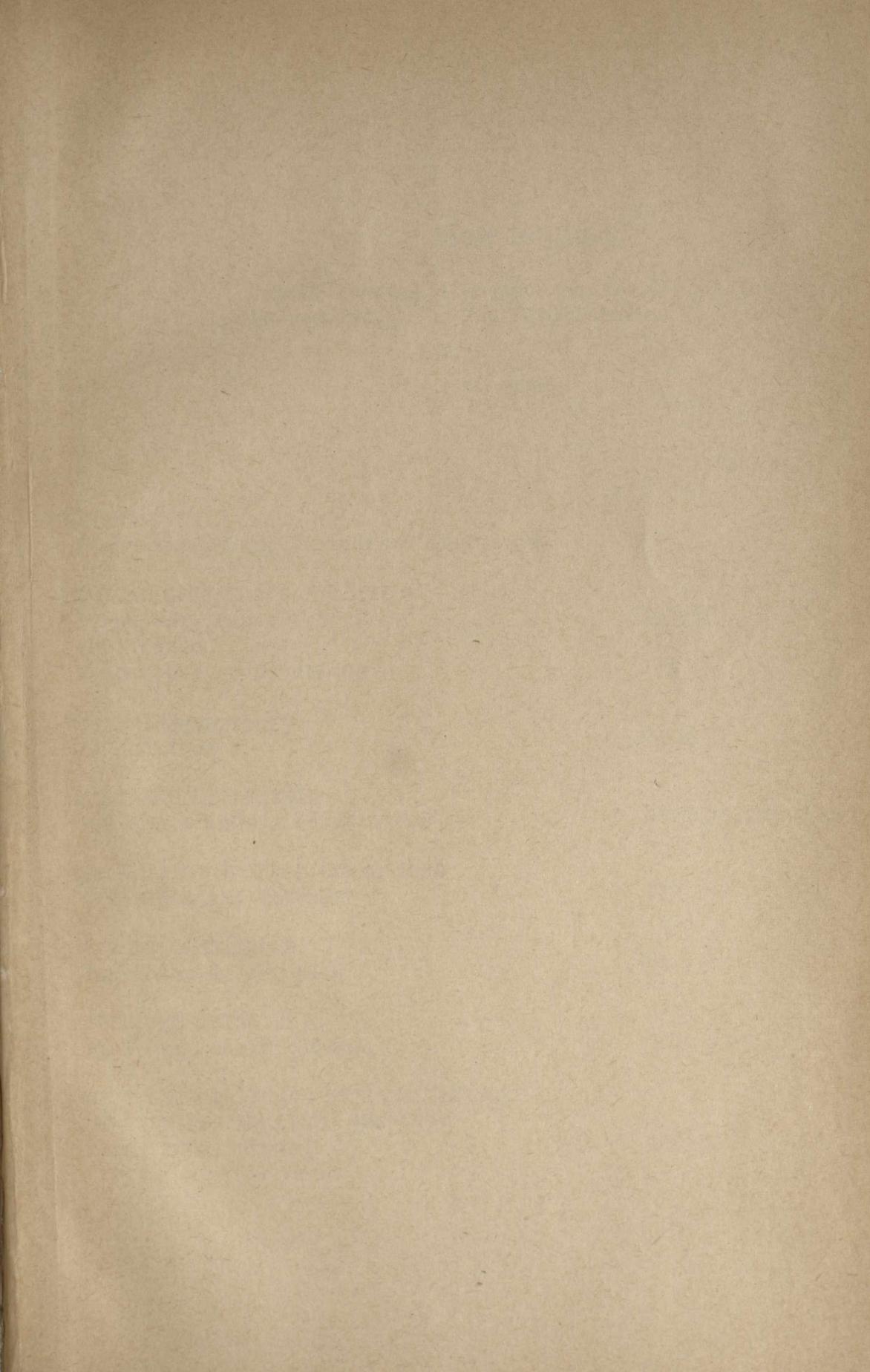
La sénatrice QUART: Je crois que vous faites allusion aux visites qu'on peut faire aux vieilles personnes dans les institutions.

Le sénateur GROSART: Non, non, ce n'est pas ce que je veux dire.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, c'est notre dernière réunion. Je proposerai le rapport au comité de la Chambre et dirai quelques mots en votre nom. C'est notre dernière réunion avant de nous réunir de nouveau après le congé de Noël alors que nous présenterons une motion visant à reconstituer le Comité.

Dans l'intervalle, M. Davis et son personnel continueront leur travail et prépareront l'audience pour notre retour. Merci.

Ainsi le Comité termine ses délibérations.



SÉNAT DU CANADA

Comité Spécial d'Enquête sur la Gérontologie
1e Session, 26e Législature, 1963

INDEX

	PAGE
ALIMENTATION	
Personnes âgées, facteurs d'influence	156
AMERICAN GERIATRICS SOCIETY	
Président, exposé	143-60
Publication	171
Recherches, subventions	171
ANCIENS COMBATTANTS	
Allocations	83-4
ASSISTANCE FINANCIÈRE	
Personnes âgées, conseillers	63-4, 79, 188-9, 190
ASSOCIATION MÉDICALE CANADIENNE	
Gérontologie, intérêt	172
LES BONS COMPAGNONS	
Personnes âgées, aide	95-7, 99
CAISSES DE RETRAITE	
Placement contributions	201
COMITÉ INTERNATIONAL POUR AVANCEMENT ÉDUCATION DES ADULTES (UNESCO)	
Kidd, Roby, exposé	109-23

	PAGE
COÛT DE LA VIE	
Régions rurales, urbaines	36-7
Revenu, considération	181,200
DAVIS, M. R.E.G., CONSEILLER SPÉCIAL	
Témoignage	26,29,47,96,126, 162,166,168-72
DÉMOGRAPHIE	
Composition population canadienne	26-7,48
Prédictions	40
Répartition inégale	27
Secteur âgé population, accroissement	10,26-7,144-5
ÉDUCATION	
Personne ayant déclaré suivre cours et groupes d'âge (juin 1960)	139-40
Personnes âgées	120-7,131-2,134
EMPLOI	
<i>Voir</i>	
Travail	
ÉTATS-UNIS	
Gérontologie	
Conférence de la Maison Blanche	31,159,195
Etudes	29,44,170
Gouvernement, intérêt	195-6
Industrie automobile, âge, retraite	201-2
Organismes bénévoles	198-9
Personnes âgées, revenu	186-7,200
Syndicats, programmes préparation à retraite	183-4,189-95
Noirs, attitude	199

	PAGE
FRANCE	
Personnes âgées, travail	15,16
GÉRONTOLOGIE	
Bourses d'étude	171
Profession médicale, intérêt, recommandation	159-60
Recherche	55,65,121,154-5, 157-8,169-70
Rôle	144
GÉRONTOLOGIE, COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT	
Continuation travaux, recommandation	176,202
Horaire, discussion	203-4
Utilité	159
GOOD, MME JEAN, CONSEILLÈRE EN GÉRONTOLOGIE, TORONTO	
Discussion	64-72
Exposé	53-64
INSTITUTIONS POUR PERSONNES ÂGÉES	
Assistance financière	64,65
Assurance-hospitalisation	64
Maisons intermédiaires	34-5,37,46
Situation	34-5
Soins, traitements, réadaptation	64,68-9
<i>Voir aussi</i>	
Logement	
JAPON	
Personnes âgées, suicides	64-5

KIDD, M. ROBY, PRÉS., COMITÉ INTERNATIONAL
POUR AVANCEMENT ÉDUCATION DES ADULTES
(UNESCO)

Discussion	123-37
Exposé	109-23

LOGEMENT

Aide, nécessité	32-3
Besoins	32,61
Conditions de vie	32
Conservation résidences actuelles	197-8
Foyer familial	14-5,46,71,105-6, 168
Intimité et indépendance	55,168
Lotissements séparés	196
Queen Mary Court, Ottawa	82
Suède	196
Tendances	71
<i>Voir aussi</i>	
Institutions pour personnes âgées	

LOISIRS

Clubs, centres sociaux, centres de vacances	62,90
Hommes, femmes, besoins différents	117
Instruction reçue, influence	118
Lecture, préférences	130
Passe-temps	118
Télévision	130-1

LOOKING BACKWARD

Bellamy, Edward, 1889, extrait	178
--------------------------------	-----

MORGAN, PROF. JOHN S., ÉCOLE DE TRAVAIL
SOCIAL, UNIV. TORONTO

Discussion	36-47
Exposé	25-36

	PAGE
MORSE, M. DAVID A., DIRECTEUR GÉNÉRAL, BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL, GENÈVE	
Discussion	14-3
Exposé	7-13
OIT	
<i>Voir</i>	
Organisation internationale du Travail	
ODELL, M. CHARLES E., DIRECTEUR, OLDER AND RETIRED MEMBERS DEPT., UNITED AUTOMOBILE WORKERS OF AMERICA	
Discussion	136-202
Exposé	177-86
ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL	
Morse, David A., exposé	7-13
Rôle, structure	8
Travailleurs âgés, rapport	8,14
THE OTHER AMERICA	
Harrington, Michael, pauvreté, étude	29
PAUVRETÉ	
États-Unis	44,46-7
Études	29
Situation	29-30
PERSONNES ÂGÉES ET VIEILLISSANTES	
Capacité intellectuelle	114-6
Cinq citoyens âgés, témoignage	77-106
Conférence nationale sur vieillissement, recommandation	153-9
Conservatisme	120,123
Dépenses, orientation	63-4,70,188-9,190-
Familles, amis, rôle, situation	10,14-5,46,57-9,90, 101,102-4,167-9

	PAGE
PERSONNES ÂGÉES ET VIEILLISSANTES (Suite)	
Gouvernement, rôle	194-5
Instruction, culture, participation	116
Intérêts, préparation, orientation	15-6, 90
Isolement, problème	33
Jeunesse, traitement, comparaison	135-6
Particuliers, responsabilité	42, 45, 57, 153, 177
Préparation au vieillissement	41-2, 127, 135, 146-7, 164
Problèmes sociaux, effet	9, 163
Renseignements statistiques, pénurie	175
Services, coordination, renseignements	35-6
Société, attitude envers	116, 159, 160
<i>POVERTY IN GREAT BRITAIN TODAY. THE EVIDENCE</i> Weddeburn, D.C.	29
RAPPORT AU SÉNAT Gérontologie	176
RECHERCHE Gérontologie	55, 65, 121, 154-5, 157-8, 169-70
RETRAITE Age	17-8, 37, 135, 146, 161-3, 191, 201-2
Facteurs imposant Préparation	191-2 41-2, 127, 135, 146-7, 162, 183-5, 189-95
Revenu suffisant, santé, amis, importance	55-6
REVENU Coût de la vie, considération	131, 200
De base garanti, population inactive	12

	PAGE
REVENU (Suite)	
Retraite	
Niveau acceptable	59,71,82-4,97,99, 100,180-1,186-9, 200
Préparation, épargnes	133-9,190
ROYAUME-UNI	
Gérontologie, études	29,32,111-2
"Maisons intermédiaires"	34-5,46
Programme préparation à retraite	184-5
"Repas sur roues", service	22,28
RUSSIE	
Age de retraite	162,164
Main-d'oeuvre féminine	164,165
Sécurité de la vieillesse	164
SANTÉ	
Absences de mémoire	56-7,64,65,124-5
Changements physiques	111-3,124-5,138-9
Maladies	
Artériosclérose	156,160-1
Aspects préventifs	150-1,154
Caractéristiques	149
Chroniques	149,166
Recherche	157-8
Problèmes psychiatriques, émotifs	147-9,155,163-9
<i>Voir aussi</i>	
Soins médicaux	
SCANDINAVIE	
Personnes âgées, traitement	16,162,196
SERVICES COMMUNAUTAIRES	
Nécessité	182-3

	PAGE
SHERMAN, DR E. DAVID, PRÉS., AMERICAN GERIATRICS SOCIETY	
Discussion	160-72
Exposé	143-60
SOINS MÉDICAUX	
Assurance-hospitalisation	64,68,181
Chirurgie g�rontologique	156-7
Coût, probl�me	91-2,99-100,102
Exercice physique	163
M�dicaments, sensibilit�	156
Personnel, p�nurie	153,160
<i>Physicians' Services Inc.</i>	92
Pr�vention maladies	150-2,160
Recherche m�dicale	35,47,160,170
Services r�adaptation	154
Soins � domicile	62
Sp�cialistes	35
<i>Voir aussi</i>	
Sant�	
SYNDICATS	
Retraite, programme pr�paration	183-4,189-95,202
Patronat, attitude	193-4
<i>Voir aussi</i>	
United Automobile Workers of America	
TRAVAIL	
� domicile	60
Apr�s �ge de retraite	31,39,88-90,161
Aptitudes, consid�ration	12-3
Capacit�, prolongation	10
Changements physiques, effet	111-3
Changements technologiques, effet	11,13,15,17
Ch�meurs 45 ans et plus	30-1,39
Comp�tence	87,116

TRAVAIL (Suite)

Contingent de la Paix, E.-U.	55,119
Désintéressé	31-2,199-200
Expansion économique, favorisation	11
Formation	15,37,59,136-7
OIT, résolution	8,14
Orientation	133
Postes élevés	119
Réservé	60
Services consultation	31
Temps partiel	60
"Un bureau des aînés au service de la collectivité", programme	60-1

TRAVAILLEURS BÉNÉVOLES

Personnes âgées, besoin	33,46,198-9
-------------------------	-------------

UNITED AUTOMOBILE WORKERS OF AMERICA

Odell, Charles E., exposé	177-86
Travailleurs âgés, retraités	
Cours préparation à retraite	183-4,189-91
Programme	179
Résolution	180
Services communautaires	182-3
Windsor, centre citoyens âgés, financement	184

APPENDICES

Fasc. 2 - A - Composition de la population canadienne	48
Fasc. 3 - Tableau illustrant portée et enchevêtrement aspects existence personne âgée	73
Fasc. 5 - B - Quelques moyens à utiliser dans groupes d'étude ou à congrès en vue de remédier à déficiences dues à perte de vue et ouïe	133-40

TÉMOINS

- Cinq citoyens âgés	79-106
- Davis, M. R.E.G., Conseiller spécial	26,29,47
- Good, Mme Jean, Conseillère en gérontologie, Toronto	53,72
- Kidd, M. Roby, Prés., Comité international pour avancement éducation des adultes (UNESCO)	109-37
- Morgan, Prof. John S., École de travail social, Univ. Toronto	25-45
- Morse, M. David A., Directeur général, Bureau international du Travail, Genève	7-19
- Odell, M. Charles E., Directeur, Older and Retired Members Dept., United Automobile Workers of America	177-202
- Sherman, Dr E. David, Prés., American Geriatrics Society	143-72

